

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL

**INTEGRATION PAR LE SPORT :
ETAT DES RECHERCHES**

25 MARS 2004 – SALE (MAROC)

**INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES (MAROC)
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE
UNIVERSITE DE BESANCON
UNIVERSITE DE LILLE 2**

**Avec le soutien du conseil régional de Champagne-Ardenne
et du conseil général de la Marne**

© Koebel (Michel) (coord.), *Actes du colloque international « Intégration par le sport : état des recherches »*, Salé (Maroc), 25 mars 2003, Universités de Reims Champagne Ardenne, de Besançon et de Lille 2, Institut Royal de Formation des Cadres de Salé, Reims : UFR STAPS (URCA), mars 2004.

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
Remerciements	5
Editoriaux de MM. Aouchar et Letellier	7
Programme du colloque	8-9
Conférence introductive de MM. Charrier et Jourdan : « Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovations et d'illusions... et des acquis à capitaliser »	11
Communication de M. Basson : « L'intégration par le football : les « clubs citoyens ». Le cas de l'Olympique de Noisy-le-Sec »	23
Communication de Mme Monin : « Les conditions d'émergence de nouveaux métiers du sport : l'animateur et l'éducateur socio-sportifs ».....	33
Communication de M. Fatès : « La politique centrifuge d'intégration des jeunes par le sport de l'Amicale des Algériens en France ».....	43
Communication de M. Schotté : « Notes relatives au processus « d'intégration » des coureurs marocains dans l'athlétisme français »	55
Communication de Mme Knobé : « Peut-on acquérir le goût de l'effort ? L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport ».....	63
Communication de Mme Garcia : « Hip-hop, capoeira et cirque à l'école ».....	73
Communication de MM. Le Guirriec et Zanna « Des espaces de marge pour des jeunes en transit. Le cas de Saint Jacques de la Lande en Bretagne ».....	81
Communication de Mmes Bodin, Sempé et Criado-Contreras : « Le sport en prison entre insertion et paix sociale : jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles »	89
Conférence conclusive de M. Gasparini : « Les contradictions de l'intégration par le sport ».....	103
Bibliographie indicative « sport et intégration »	113
Annexes	121
Annexe 1 : Comité scientifique du colloque	123
Annexe 2 : Comités d'organisation du colloque	124
Annexe 3 : Appel à communications.....	125
Annexe 4 : Règles de sélection des communications.....	129
Rappel sommaire	135

REMERCIEMENTS

Ce colloque n'aurait pu ni se tenir, ni remplir ses promesses sans :

L'Université de Reims Champagne Ardenne, son Président M. Gérard Mary et son Bureau des Relations Internationales et de la coopération, pour le grand intérêt qu'ils ont porté à cette initiative,

L'Institut Royal de Formation des Cadres (Maroc) et son directeur M. El Mostafa Aouchar, l'Institut National des Sports Moulay Rachid et l'équipe qui s'est particulièrement investie dans l'organisation et certains dans le comité scientifique, pour avoir non seulement souhaité et accueilli ce colloque, mais pour avoir permis, à travers l'organisation du colloque professionnel du 26 mars 2004, la rencontre des chercheurs avec les praticiens et organisateurs de l'intégration par le sport au Maroc,

L'UFR STAPS de Reims, et plus particulièrement son doyen M. Thierry Letellier, son vice-doyen M. Serge Zimmermann, sa chargée de communication et de relations internationales Mlle Loubna Ait Belgnaoui, ainsi que toute l'équipe d'organisation, pour avoir porté le projet du colloque scientifique de bout en bout en le coordonnant et en trouvant les financements et les partenaires nécessaires,

Le comité scientifique, coordonné par Michel Koebel (UFR STAPS de Reims), pour avoir garanti la qualité scientifique des communications présentées le 25 mars 2004, la transparence des opérations de sélection, et avoir respecté les délais et tous les engagements qu'il avait annoncés dans l'appel à communication,

Les trois universités françaises partenaires : Besançon, Lille 2 et Reims, à travers leurs sections STAPS, et le laboratoire « Analyse et Evaluation des Professionnalisations » de Reims, pour avoir délégué leurs experts et pour avoir apporté leur soutien financier,

Le conseil régional de Champagne-Ardenne et le conseil général de la Marne, pour avoir montré, par leur soutien financier, leur intérêt pour le développement de la recherche, même lorsque l'événement se déroule hors de leurs frontières ...

La cinquantaine de chercheurs et doctorants travaillant sur la thématique de l'intégration par le sport et ayant proposé plus de 40 communications dont seules huit ont été retenues, en espérant que la qualité de leurs travaux contribuera à convaincre nos gouvernants de mieux financer la recherche publique, même dans le domaine des sciences sociales...

EDITORIAUX

Je souhaiterais tout d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce colloque et tout spécialement les personnels de l'Institut Royal de Formation des Cadres de Rabat-Salé et de l'UFR STAPS de Reims pour l'organisation, et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, le Conseil Général de la Marne, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, les UFR STAPS de Lille et de Besançon pour les financements.

Aujourd'hui le sport se pose en modèle pour bien des secteurs de la vie sociale. Il socialise, il intègre, il insère, il entretient, il protège, il facilite, il développe... Force est de constater au regard de certaines dérives, que le sport n'échappe pas au climat social ambiant et que le discours vertueux qu'on lui prête est avant tout idéologique. L'objectif de ce colloque est de dépasser ce discours *a priori* sur la thématique de l'insertion par le sport, pour questionner scientifiquement le sport sur ses potentialités intégratives et sur les possibilités de transfert hors de la pratique sportive, en s'appuyant sur des recherches et des expériences issues de contextes différents.

T. LETELLIER, Directeur de l'UFR STAPS

A un moment où le sport-spectacle est en train de prendre des allures d'hégémonie, notamment par sa médiatisation surdimensionnée, allant jusqu'à faire oublier - pour ne pas dire occulter - ses aspects citoyens et socio-éducatifs, il est pour le moins judicieux, voire très louable, de prendre l'initiative d'organiser ce colloque international sur l'intégration par le sport.

D'une part, il vient à point nommé pour inaugurer à sa manière l'année européenne de l'éducation par le sport ; d'autre part, pour souligner l'émergence au Maroc d'une prise de conscience pour tout ce qui a trait à la problématique de l'insertion par le sport ; nettement perceptible chez beaucoup d'acteurs du tissu associatif, voire chez certains décideurs sur le plan local et national.

Si une telle sensibilité a pu voir le jour en Europe, dès le début des années quatre vingt dix, à la suite d'une série de flambées de violence dans les milieux des jeunes des banlieues délaissées, elle a conduit également à l'élaboration d'une politique préventive en termes de projets, de dispositifs et d'opérations d'insertion par le sport.

Au Maroc, il est temps aussi d'entreprendre des recherches et d'envisager des solutions à long terme, si l'on veut éviter d'être amené, tôt ou tard, à jouer les « pompiers de service » acculés à pallier au plus pressé. Car l'écart ne cesse de se creuser entre les besoins réels des jeunes et des milieux fragilisés et le peu de moyens en infrastructures et en encadrement mis à leur disposition.

Ce colloque constitue donc une véritable opportunité pour investir un domaine de recherche encore en friche, et, pourquoi pas, nous en sommes convaincus, pour poser les premiers jalons d'une coopération fructueuse et durable entre notre Institut et les Universités partenaires de ce colloque.

E. AOUCHAR, Directeur de l'IRFC

Colloque : « Intégration par le sport : état des recherches »

Institut Royal de Formation des Cadres (Maroc)
Université de Reims Champagne-Ardenne
Université de Besançon – Université de Lille 2

PROGRAMME

8h30 – 9h00 : Accueil des participants

9h00 – 9h30 : Ouverture du colloque – Interventions officielles

9h30 – 10h00 : Conférence introductive

« Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovations et d'illusions... et des acquis à capitaliser »

Dominique Charrier, maître de conférences à l'Université de Caen, chercheur au CEMIS-CRAPS (EA 2131)

et Jean Jourdan, enseignant à l'Université de Paris Sud-Orsay, chercheur associé au CEMIS-CRAPS

10h00 – 12h15 : 3 communications suivies chacune d'un échange.

« L'intégration par le football : les « clubs citoyens ». Le cas de l'Olympique de Noisy-le-Sec »

Jean-Charles Basson, docteur en science politique, maître de conférences à l'Université de Toulouse 3

« Les conditions d'émergence de nouveaux métiers du sport : l'animateur et l'éducateur socio-sportifs »

Noëlle Monin, docteur en sciences de l'éducation, maître de conférences à l'IUFM de Lyon, chercheur associé au laboratoire SENS (sport et environnement social) de l'Université de Grenoble 1

« La politique centrifuge d'intégration des jeunes par le sport de l'Amicale des Algériens en France »

Youcef Fatès, maître de conférences HDR, docteur d'Etat en science politique, UFR STAPS de l'Université Paris X Nanterre

Débats animé par William Gasparini, maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg 2 et Abdellatif Naja, professeur à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

12h15 – 14h15 : repas au Centre National des Sports Moulay Rachid

14h15 – 15h15 : 3 communications successives

« Notes relatives au processus « d'intégration » des coureurs marocains dans l'athlétisme français »

Manuel Schotté, doctorant à l'Université de Paris X-Nanterre, membre du Laboratoire «Sport et Culture », ATER à l'université de Lille 2, associé au Laboratoire «Sport, Identité, Culture »

« Peut-on acquérir le goût de l'effort ? L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport »

Sandrine Knobé, docteur en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), membre du laboratoire Activités Physiques et Sportives et Sciences Sociales (EA 1342)

« Hip-hop, capoeira et cirque à l'école »

Marie-Carmen Garcia, maître de conférences à la faculté d'anthropologie et de sociologie de l'Université Lumière-Lyon 2, membre du Groupe de Recherche sur la Socialisation (UMR 5040), Université Lyon2, CNRS

15h15 – 16h15 : échanges sur les 3 communications précédentes

Débat animé par Gilles Vieille-Marchiset, maître de conférences à l'Université de Besançon et Isaâd Mostaqim, professeur à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

16h15 – 16h45 : pause

16h45 – 17h30 : 2 communications successives suivies d'un échange

« Des espaces de marge pour des jeunes en transit. Le cas de Saint Jacques de la Lande en Bretagne »

Patrick Le Guirriec, professeur au département de sociologie de l'Université François Rabelais à Tours,
et Omar Zanna, enseignant en sociologie à l'Université du Maine (STAPS)

« Le sport en prison entre insertion et paix sociale : jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles »

Dominique Bodin, maître de conférences à l'UFR STAPS de Rennes 2, expert au conseil de l'Europe pour les questions de délinquances juvéniles dans le sport
et Ana Criado-Contreras, doctorante à l'UFR STAPS de l'Université de l'Université de Rennes 2

17h30 – 18h15 : échanges sur les 2 communications précédentes

Débat animé par Malek Bouhaouala, maître de conférences à l'Université de Lille 2

18h15 – 18h45 : conférence conclusive

« Les contradictions de l'intégration par le sport »

William Gasparini, maître de conférences HDR à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

18h45 – 19h00 : clôture du colloque

La journée du 26 mars est consacrée à un colloque professionnel sur le thème de l'intégration par le sport au Maroc, organisé par l'Institut National des Sports Moulay Rachid de Salé. Tous les participants à la première journée ont été invités à participer à cette seconde journée et à y enrichir les débats et les échanges.

CONFERENCE INTRODUCTIVE

Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovations et d'illusions... et des acquis à capitaliser

**Dominique Charrier, maître de conférences à l'Université de Caen,
chercheur au CEMIS-CRAPS (EA 2131)
et Jean Jourdan, enseignant à l'Université de Paris Sud-Orsay,
chercheur associé au CEMIS-CRAPS**

LA NAISSANCE D'UN OBJET

Si les fonctions sociales du sport sont revendiquées dès l'origine dans les discours humanistes des "Coubertiniens", il est admis que la problématique de la prévention et de l'insertion sociale par le sport apparaît en France au début des années 80. Le consensus se fait autour de la référence aux "événements" de l'été 1981, dans le quartier des Minguettes à Vénissieux puis dans quelques autres villes. En ces temps de changement politique majeur, "une flambée de violence" met en avant le malaise d'une partie de la jeunesse dans les "banlieues" ayant connu l'urbanisation massive des années 60 et révèle aussi l'ampleur de la crise urbaine, sociale et économique.

L'expression publique, spectaculaire et parfois violente, ce que nous appelons aujourd'hui les "émeutes urbaines", et leur traitement médiatique induisent une véritable "obligation de faire" pour les responsables. Ceux-ci vont mettre en œuvre des actions locales¹ et des dispositifs nationaux² qui sont le produit d'une impulsion verticale, à la fois ascendante et descendante et d'une impulsion horizontale.

Produits de cette double impulsion, nous appelons "actions de prévention et d'insertion par le sport" à la fois l'ensemble des dispositifs d'Etat souvent articulés avec la politique de la Ville, les programmes d'actions (développés par exemple par des fédérations) et les milliers de projets locaux qui se sont auto-labellisés "socio-sportifs", "d'intégration", "d'insertion", "de prévention", "de socialisation", "d'éducation" ... par le sport.

Ces choix terminologiques renvoient à la difficulté de nommer le public-cible (les jeunes étrangers, les jeunes issus de l'immigration, les jeunes Français d'origine étrangère, les jeunes des quartiers, les jeunes en difficulté, les jeunes "difficiles"...) et les territoires concernés (quartiers "chauds", "sensibles", "d'exil"³...). Ils confirment aussi l'incapacité récurrente de la société française d'une part à reconnaître le problème identitaire de ces jeunes et à les accompagner dans un éventuel processus d'insertion et d'autre part à assurer un développement équilibré du territoire.

On peut affirmer que depuis plus de 20 ans "le sport est en première ligne" dans les zones urbaines sensibles. D'abord parce que les institutions, les équipements, les acteurs du sport sont souvent confrontés aux questions sociales, quelquefois de façon douloureuse. Mais aussi parce que le sport a souvent été utilisé comme un moyen privilégié de l'intervention sur ces questions sociales. Ce qui

¹ D. Camilli et C. Savoie "Vénissieux Été 1982. Une approche particulière des APS" in revue EPS N° 182. Juillet-Août 1983.

² D. Lapeyronnie (sous la dir. de) : "Quartiers en vacances. Des opérations Prévention Été à Ville-Vie-Vacances. 1982-2002". Ed. de la DIV. 2003.

³ Au début des années 90 sont publiés sur cette question plusieurs ouvrages dont A. Jazouli : "Manifeste pour les Quartiers et les Banlieues populaires". Rapport de synthèse. 1994. F. Dubet et D. Lapeyronnie "Quartiers d'exil" Paris. Seuil 1992.

apparaît comme un véritable plébiscite⁴ en faveur du sport s'accompagne cependant d'un certain nombre d'illusions, d'abord en ce qui concerne la prétendue déconnexion du système sportif de la conjoncture sociale et économique et aussi en ce qui concerne les effets réels des actions engagées. C'est à ce travail de déconstruction et d'analyse que vont se livrer, à partir du début des années 90, des universitaires issus de champs scientifiques différents (psychologie, sociologie, économie, politique...), le plus souvent en croisant leur démarche avec les analyses produites par des acteurs de terrain et des responsables techniques ou politiques.

Il est évidemment périlleux de sélectionner les contributions fondatrices et/ou incontournables. Risquons nous à rappeler quelques ouvrages⁵ importants qui constituent des étapes importantes de réflexion :

➤ En 1991, l'Union Nationale Léo Lagrange organise un premier colloque sur le thème qu'elle reconduit en 1996⁶, avec quasiment les mêmes intervenants, pour "vérifier ce qui avait changé en quatre ans".

➤ En 1993, sont publiés les actes d'un colloque⁷ organisé par l'Institut de l'Enfance et de la Famille. En renversant dans son titre la fonction "passerelle" (vers le "vrai" sport) généralement attribuée aux actions, il interroge le rôle du sport dans l'intégration sociale. A noter aussi la contribution de G. Lapassade qui, en interrogeant la culture du défi et de la compétition dans le hip-hop, élargit la problématique de l'intégration par le sport aux pratiques artistiques.

➤ La même année, P. Duret et M. Augustini publient un ouvrage⁸, en contre-culture avec leur ancrage institutionnel à l'INSEP, surtout préoccupé par le sport de haut niveau. A travers l'observation de plusieurs sports de rue, ils abordent les modes de sociabilité des jeunes et font le point de la réflexion sur des questions qui vont se structurer progressivement comme par exemple "les grands frères", les rapports sexués entre filles et garçons ou la violence.

➤ En 1995, M. Anstett et B. Sachs coordonnent un ouvrage collectif⁹ par, dans lequel chercheurs et acteurs proposent une réflexion critique sur l'usage du sport et l'inscrivent dans les pratiques du travail social.

➤ En 1996, P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy¹⁰ montrent que les pratiques auto-organisées ne sont ni "informelles", ni "sauvages" mais sont porteuses de compétences sociales et de contenu éducatif.

➤ En 1997, se développe, à partir d'un montage institutionnel original, une recherche-action interministérielle¹¹, sur huit sites. Ce travail collectif a réuni des dizaines d'acteurs de terrain pendant près de deux années. Il a permis de lister "des conditions de la réussite", d'analyser les logiques institutionnelles et partenariales, de construire une typologie des effets pour finalement "remettre le sport à sa juste place".

⁴ D. Charrier : "Exclusion sociale et sport, le nouveau défi démocratique" in catalogue de l'exposition "Sport et Démocratie" coordonnée par J. Durry, Directeur du Musée National du Sport. Assemblée Nationale. Paris. 1998.

⁵ La bibliographie construite collectivement et distribuée lors du colloque permettra de réparer les erreurs d'appréciation et autres oublis.

⁶ "Sport et insertion sociale" et "Insertion sociale et sport" : Actes du colloque de Villeurbanne. 1991. Actualisation en 1996. Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

⁷ "Du stade au quartier. Le rôle du sport dans l'intégration des jeunes". Syros/Alternatives. 1993.

⁸ P. Duret et M. Augustini : "Sports de rue et insertion sociale". INSEP. Paris. 1993.

⁹ M. Anstett et B. Sachs : "Sports, Jeunesses et logiques d'insertion". La Documentation Française. Paris. 1995.

¹⁰ P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy : "Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive. L'Harmattan. Paris. 1996.

¹¹ D. Charrier : "APS et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles". Synthèse nationale de la recherche-action interministérielle. 1997. La Documentation Française.

➤ En 2000, M. Clément¹² interroge le vécu des adolescents, l'évolution de leurs rapports aux adultes et aux institutions et la place qui leur est faite dans la société. Au travers de l'analyse d'actions, notamment à Vaulx-en-Velin, il constate notamment le "resserrement" du nombre de pratiques sollicitées et l'évolution du profil des animateurs.

➤ Enfin, en 2002, le collectif "respir"¹³ explore des "projets sportifs, culturels et humanitaires en mission éducative"¹⁴ et montre en quoi l'expérience personnelle de l'exceptionnel et la découverte de territoires inconnus (de l'art, du sport ou de la rencontre interculturelle) peuvent contribuer à l'insertion sociale et à la remobilisation personnelle.

La multitude d'actions réalisées par des acteurs de plus en plus divers (le mouvement sportif, les municipalités, les centres sociaux, les fédérations d'éducation populaire, des associations de quartier, de jeunes, de femmes...), la diversité et la richesse des analyses produites par les acteurs et par les universitaires rendent indispensable un travail de capitalisation de tous ces acquis et sa diffusion. Aux difficultés traditionnelles à dire et à problématiser ses pratiques¹⁵ qui donnent souvent l'impression aux nouveaux acteurs qu'ils auraient tout à inventer s'ajoute la difficulté à comprendre, malgré l'ensemble de ce qui a été réalisé, l'aggravation de la situation sociale et le déficit d'intégration d'une partie de la population, en particulier des jeunes issus des immigrations maghrébines et négro-africaine.

Nous travaillons pour notre part depuis plus de dix ans, à la suite de la recherche-action, à une analyse comparative de projets éducatifs utilisant des activités sportives et artistiques à visée de prévention et d'insertion et sur leurs conséquences sur un système sportif en profond bouleversement. A partir de différents postes d'observation¹⁶ ayant des statuts scientifiques différents (durée de l'observation, extériorité ou immersion, fonctions de diagnostic ou d'évaluation...), nous essayons de repérer les proximités et les différences, d'en analyser les déterminants contextuels ou politiques et de repérer des questions émergentes et des pistes nouvelles¹⁷ susceptibles de devenir à leur tour des questions incontournables. La première caractéristique des actions est leur grande diversité. Ce n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît : nombreux sont les élus découvrant cette problématique, les responsables administratifs, les dirigeants associatifs, les animateurs des projets à considérer, ou à espérer, que pourraient exister des réponses préfabriquées (par des observateurs extérieurs -universitaires par exemple- ou par des collègues expérimentés), applicables avec quelques aménagements locaux. De plus la fonction incitatrice des dispositifs d'Etat et la standardisation des présentations qu'ils induisent peuvent aussi laisser croire à une uniformisation des actions.

Nous nous proposons dans cette conférence introductive de décrire les actions, d'identifier les acteurs, d'analyser leurs modalités d'intervention et d'association partenariale et de poser la question de la "rentabilité" des actions en dressant un état des lieux des effets espérés et/ou observés.

¹² M. Clément : "Sport et insertion". PUS. Paris. 2000.

¹³ Le "REseau SPort Insertion Recherche" regroupe principalement des professionnels et des chercheurs, essentiellement issus des champs de la psychologie, ayant participé à l'ouvrage : "Sports, Jeunesses et logiques d'insertion" publié en 1995.

¹⁴ D. Dubouchet (sous la dir. de) : "L'insertion par l'ailleurs, des projets sportifs, culturels et humanitaires en mission éducative". 2002. La Documentation Française.

¹⁵ Y. Clot : "Analyse de l'expérience, rien de plus difficile". Contre Pied. N°2. Fév. 1998.

¹⁶ Citons par exemple des missions longues menées à Evry (accompagnement de la réorganisation des actions de proximité), à Dijon (évaluation des actions d'insertion par le sport développées dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération), à Moissy-Cramayel (refondation de la politique locale de jeunesse) des interventions courtes à Marseille (bilan de la mise en réseau des équipements de proximité), des formations de responsables de services et d'éducateurs sportifs municipaux dont les missions ont été réorientées vers des actions socio-sportives (Dunkerque, Tourcoing, Blois, région parisienne...), une immersion locale de longue durée à Trappes, la participation aux "têtes de réseaux" spécialisés.

¹⁷ D. Charrier et J. Jourdan : "Pratiques sportives et insertion des jeunes : questions d'actualité, questions d'avenir".

Conférence introductive du 81^e congrès des Maires de France. Paris. 1998.

LES QUESTIONS POSEES AU MOMENT DE LA CONCEPTION DU PROJET

Le diagnostic préalable : du formalisme au diagnostic opérationnel.

Il y a un véritable consensus, au moins dans les discours, sur la nécessité de réaliser un diagnostic préalable. Mais si les acteurs du travail social et de l'éducation populaire sont très attachés à la mise en œuvre des méthodologies inhérentes à leurs cultures professionnelles et à leurs formations, les acteurs du champ sportif sont plus réticents, pour des raisons qui tiennent à leur sentiment de bien connaître le terrain et à leur pragmatisme. La première difficulté concerne le temps (alors que l'action est sous la pression de la situation sociale et de la demande politique des élus) et les moyens nécessaires. Il est ensuite difficile d'accepter que le diagnostic remette en cause un projet en montrant qu'il ne faut pas le réaliser, ou le réaliser autrement, ou qu'il doit être réalisé par d'autres ! Les porteurs de projets ont enfin fait l'expérience de la difficulté à utiliser réellement les résultats de méthodologies lourdes qui produisent tellement de chiffres et d'analyses qu'on ne sait plus comment les intégrer.

Le diagnostic optimum, qui peut s'appuyer sur les travaux déjà réalisés doit, à l'opposé d'une démarche technocratique, être à la mesure de l'action envisagée et des moyens disponibles, être rapidement opérationnel et être capable d'analyser les logiques territoriales, le jeu des acteurs et les contextes locaux pour optimiser l'action.

Des objectifs généraux aux objectifs opérationnels.

Trop souvent, les objectifs ne sont pas ou peu explicites et il est fréquent de voir des projets ne présentant que la seule description de l'action envisagée. Lorsqu'ils sont explicités, les objectifs peuvent être généraux et généreux mais en même temps rester formels et ne pas affirmer clairement les choix politiques, stratégiques et opérationnels de la structure. Ils se déclinent en de nombreux objectifs opérationnels, beaucoup plus parcellaires mais aussi plus précis qui visent à agir contre les processus de marginalisation (la disqualification sociale, la dépendance et la rupture¹⁸), à gérer les tensions sociales (exclusion, violences, consumérisme dans lesquels disparaissent l'ouverture aux autres et la compréhension de l'indissociabilité des droits et des devoirs....) et à répondre aux "nouvelles demandes des jeunes" qui ne se retrouvent plus dans l'offre compétitive des clubs sportifs, caractéristique du système sportif dans les années 60/70. Dans certains cas, il s'agit aussi d'une réponse à des agressions contre des équipements¹⁹ ou des pratiquants.

Un grand nombre de projets est issu de cet enchaînement incident-dialogue-ouverture des équipements et construction de projets socio-sportifs. La crainte de contagion ou de mimétisme peut d'ailleurs inciter des responsables connaissant des situations moins difficiles à mettre en place de façon préventive des projets identiques.

Les intitulés : du "sport pour tous" à la discrimination positive.

La réflexion sur la désignation des actions est l'occasion d'une clarification sémantique et d'une explicitation des choix. Selon les cas, les intitulés ne font aucune référence à leur contenu ou peuvent mentionner les activités proposées ("Basket en liberté" à Roubaix..), les publics ciblés ("Sport en filles" organisée par les DDJS d'Ile de France) ou les objectifs ("l'animation socio-éducative de proximité" à Evry...). Ils se positionnent sur un axe, entre le "sport pour tous", qui revendique l'égalité républicaine et qui espère, par le brassage de populations, contribuer à la rencontre interculturelle ; et la "discrimination positive", qui choisit d'attribuer des moyens plus importants aux territoires et aux populations qui connaissent le plus de difficultés.

¹⁸ S. Paugam : "l'exclusion : l'état des savoirs". Coll "Textes à l'appui". Ed. La découverte. 1996.

¹⁹ D. Charrier, JM Charrière et J. Jourdan : "La gestion d'une situation d'urgence dans un équipement sportif". Actes de la 9^e Université sportive "Violence et sport". UFOLEP.USEP. Juillet 2001.

Au nom du risque de stigmatisation de ces populations, de ces territoires ou des actions elles-mêmes, certains dispositifs ont changé de nom, à l'instar de "l'opération anti-été-chaud" (1982) transformée en "opération prévention été" puis en "ville, vie, vacances" (1995). Il peut aussi exister deux intitulés, en interne pour identifier clairement les objectifs et les caractéristiques, et en externe pour éviter tout risque de stigmatisation.

Les pratiques : l'illusion de la diversité ?

On a rapidement associé les actions de prévention et d'insertion à certaines pratiques considérées comme incontournables ("cela va de soi") ou inévitables ("on voudrait bien faire autre chose mais cela ne marche pas"). Plusieurs raisons expliquent cette préférence. Certaines sont plus **attractives**. En tête apparaît le football²⁰ dont le succès est entretenu par la médiatisation d'une équipe de France métissée et par la réussite de joueurs issus des quartiers. C'est aussi, à une moindre mesure, le basket de rue dont le succès des années 90, dans un contexte de forte réceptivité sociale favorisée par la médiatisation de la "dream team" américaine aux jeux olympiques de Barcelone, est d'abord lié à la synergie des intérêts des acteurs. Les sports de combat²¹ permettent d'investir le goût de l'affrontement dans un cadre de règles strictes et ainsi d'euphémiser la violence même si la tentation de la violence réelle reste forte (boxe thaï...). La danse hip-hop répond souvent aux motivations de jeunes filles et leur permet parfois de rencontrer des garçons breakers ou rappeurs. D'autres correspondent à une spécificité locale forte. A Trappes, différents travaux monographiques montrent l'influence de la culture cheminote sur le contexte local, ou expliquent comment les matchs d'improvisation théâtrales se sont construits comme une véritable micro-culture touchant l'ensemble des établissements scolaires et des quartiers. Certaines pratiques sont portées par des acteurs impliqués et/ou médiatisés. L'association "Fête le mur" doit en partie son succès à la figure emblématique de Yannick Noah qui utilise sa notoriété et son image de champion. Le nombre de projets "lutte" ou "canoë", très présents dans les concours nationaux des projets d'insertion par le sport²², tient certainement à la capacité des organisateurs à mobiliser les clubs et les structures fédérales qui les intègrent dans leurs projets de reconnaissance et de développement... L'action d'un "missionnaire"²³ qui a choisi de quitter le sport de haut niveau, permet d'expliquer en partie le succès du projet "Basket en liberté" à Roubaix. Enfin, certaines actions s'appuient sur l'attractivité de pratiques émergentes ou sur la motricité du processus d'hybridation²⁴ à l'œuvre dans les champs sportif et artistique et qui interroge²⁵ les sectorisations rigides fixées par les institutions.

Mais il faut aussi constater que toutes les pratiques physiques sportives, artistiques sont utilisées, souvent dans le but d'esquiver la pression des stéréotypes sociaux et l'enfermement dans des "cultures du ghetto". La diversité des activités est ainsi revendiquée au nom de l'ouverture culturelle et de la démocratisation de l'accès aux pratiques. Si la découverte de nouvelles activités peut faire naître des vocations, la question se pose souvent de la suite à donner à ces actions d'initiation qui peuvent "donner le goût" ou "créer le besoin". La porte se referme souvent, pour des raisons économiques mais aussi pour incompatibilité des habitus, à l'entrée des centres hippiques, golfs, bases de voile ou circuits de karting... en laissant beaucoup de frustrations.

²⁰ M. Travers, J. Griffet et P. Therme : "Football des rues et des stades". Les Annales de la recherche urbaine. N° 79. Sport en ville.

²¹ S. Dervaux : "Traiter la déviance par le combat". Ed. Vigneux. Matrice. 2000.

²² Le bilan des cinq ans du dispositif "Fais Nous Réver" est disponible sur le site Internet.

²³ D. Charrier : "Ces missionnaires de l'insertion qui font de la résistance". 8^e carrefour de l'Histoire du sport "Sport et identités" organisé par l'université de Bordeaux. 1998.

²⁴ J. Jourdan : "Hybridation des pratiques sportives et artistiques : le cas des matches d'improvisation théâtrale". Mémoire pour le DEA "Prospective des pratiques, des consommations et des espaces sportifs". Université de Paris-Sud Orsay. 1993.

²⁵ D. Charrier et J. Jourdan : "Les pratiques hybrides questionnent les modèles de démocratie locale". Actes des Rencontres Villes-Management. 2003. Québec. A paraître 2004.

Au-delà de ce premier débat, se pose la question de l'éventuelle sur-valorisation de la diversité. L'accumulation, notamment par les chercheurs, d'exemples de projets utilisant toutes les activités sportives (y compris les plus originales ou les plus confidentielles) n'empêchent-elle pas de prendre conscience de l'immobilisme voire d'un certain retour en arrière ? Les équipes d'animation s'engagent-elles aussi massivement que l'on veut bien le dire dans la négociation avec les jeunes pour remplacer les activités attractives (le foot en salle par exemple) par des activités plus exigeantes et qu'il faut découvrir ?

Les publics-cibles et la gradation des difficultés.

Le choix des bénéficiaires des actions est un des éléments importants de la diversité des projets. La première variable est l'âge. Le plus souvent, les projets s'adressent aux adolescents et aux jeunes, mais diffèrent beaucoup dans l'amplitude (6 à 30 ans) et dans les subdivisions (10/13 ans, 11/15 ans, 14/18 ans...) sans que l'on comprenne vraiment les raisons de ces variations en dehors de certains découpages des services administratifs (enfance/jeunesse) qui se "répartissent le marché" et les incitations financières des dispositifs. Une tendance au rajeunissement des populations visées s'observe, répondant à la fois à l'évolution de la délinquance, à la volonté préventive d'intervenir de plus en plus précocement et à la difficulté de l'intervention auprès des plus âgés. A l'autre pôle, un débat a lieu sur l'opportunité de travailler avec des jeunes majeurs, compte tenu de leur autonomie plus tardive. La deuxième variable est le sexe. Depuis le début, les projets sont très massivement masculins²⁶, y compris quand ils sont "ouverts" aux filles et aux garçons. La prise de conscience de cette situation fait apparaître de plus en plus des projets qui prennent en compte cette discrimination et s'inscrivent dans la lutte globale pour l'égalité des sexes. C'est quelquefois au nom de cette lutte contre la discrimination sexuée que se sont mis en place des projets à destination des jeunes femmes musulmanes aujourd'hui contestés pour le risque de communautarisation et d'enfermement dont ils sont en même temps porteurs.

Mais l'élément le plus déterminant dans le choix du public-cible est l'analyse qui est faite des difficultés auxquelles il faut faire face. A la "gradation des difficultés" correspond la différenciation des actions des intervenants (éducateurs sportifs, animateurs, travailleurs sociaux...) et des modalités d'intervention (sur le groupe ou l'individu). Au risque d'une schématisation excessive, nous différencions trois niveaux sur l'axe (réversible) de la marginalisation. L'émergence d'une difficulté -situation extrêmement fréquente à l'adolescence- renvoie à des dysfonctionnements d'ordre familial, scolaire, sanitaire, social qui peuvent être pris en charge par les adultes référents des réseaux traditionnels (la famille, l'école, les associations de loisirs...). Dans ce cadre, les intervenants de terrain mettent en œuvre des projets d'animation globale, ouverts à tous et qui, à ce titre, peuvent contribuer au repérage, à la prévention ou à la résolution des difficultés ponctuelles. La construction d'une problématique "lourde" (toxicomanie, délinquance, violence, rupture familiale, exclusion socio-économique...) nécessite le recours à des institutions spécialisées (foyers, classes-relais, entreprises d'insertion, PJJ...) et à des professionnels spécialement formés (travailleurs sociaux, personnel médico-social...) qui mettent en œuvre des micro-projets ciblés. Enfin, la marginalisation extrême, souvent le produit d'une problématique cumulée, exige des actions et des référents extrêmement spécialisés (SAMU social, association d'aide aux prostitués, aux toxicomanes...).

²⁶ "Femmes, sport et insertion". Rapport du groupe de travail animé par D. Salva. Actes des Assises nationales "Femmes et Sport". Paris. Mai 1999.

LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES

Le choc des cultures professionnelles.

Le mouvement de diversification des offres sportives²⁷, engagé depuis les années 70, a aussi concerné la problématique de l'insertion par le sport. Pour des raisons différentes, des clubs sportifs, des structures d'animation et des associations de quartiers, des services municipaux, des structures du travail social, des services de police... se sont engagés, à leur manière, dans des actions. Cette diversité institutionnelle produit un véritable "choc des cultures" que nous avons identifié dès le début des années 90 puis progressivement analysé²⁸. La première ligne de partage qui s'est organisée autour du débat "sport éthique - sport outil" constitue à l'évidence une frontière stable : le mouvement sportif se reconnaît plutôt dans l'éthique sportive, qui ferait du sport un lieu "naturel" d'insertion, il est rejoint sur cette position par la partie la plus "sportive" des animateurs (formés et diplômés par les canaux fédéraux et/ou d'Etat). A l'opposé, les travailleurs sociaux et les animateurs formés par les mouvements de l'éducation populaire, voient dans le sport un outil qu'il est possible d'utiliser.

Les effets du choc des cultures sur l'encadrement.

Le constat a rapidement été fait qu'il n'existe pas de professionnels de terrain, en dehors de quelques individus au profil personnel et professionnel singulier, ayant à la fois une connaissance des publics, des territoires et des dispositifs partenariaux de la Politique de la Ville et une capacité à développer une intervention directe efficace. Les animateurs traditionnellement chargés de mettre en œuvre ces projets sportifs se sont souvent trouvés en difficulté pour faire face à ces nouvelles missions, ces nouveaux publics et ce nouveau fonctionnement institutionnel. On recourt alors massivement aux "grands frères" recrutés pour leur connaissance du quartier, des jeunes et quelquefois pour leurs compétences sportives. Si les effets pervers de cette "politique des grands frères"²⁹ ont été dénoncés, il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de ces jeunes a permis de "tenir le quartier", de garder le contact avec les jeunes, de remobiliser des individus à partir de projets socio-sportifs et que cet engagement social s'est parfois concrétisé par un parcours professionnel.

La diversité des intervenants de terrain a impulsé une réflexion des institutions, des représentants d'employeurs et de salariés, du mouvement sportif... et des universitaires³⁰ sur le profil des professionnels. Elle a porté sur la polyvalence³¹ dans la constitution d'équipes d'intervention mixte : hommes et femmes, issus ou non du territoire, diplômés ou en formation à différents niveaux, issus des différentes cultures professionnelles (sport, éducation populaire, culture, sanitaire et social), sur les conditions du travail partenarial et sur la valorisation des compétences transversales de l'animateur.

On sait aujourd'hui qu'il y a urgence à "protéger" ceux qui sont en "première ligne". Pourtant celui qui "trinque" est parfois mis au ban parce que sa faiblesse et son impuissance fragilisent ses collègues qui réagissent en le culpabilisant... Il ne faut alors pas s'étonner devant le "turn-over" des enseignants dans les ZEP, devant la grande difficulté à pourvoir les postes d'éducateurs spécialisés pour le travail de rue dans les associations de prévention ou devant le perpétuel remaniement des

²⁷ D. Charrier : "Les politiques sportives locales : enjeux financiers et perspectives de développement." in "Sport, Culture et organisations". Ouvrage collectif sous la dir. d'Alain Loret. Presses Universitaires du Sport. 2004.

²⁸ D. Charrier et J. Jourdan : "Insertion par le sport : le choc des cultures". Revue "Sport, Europe, Stratégies. Revue européenne de management du sport. 1999.

²⁹ P. Duret : "Anthropologie de la fraternité dans les cités". PUF. 1996.

³⁰ J. Jourdan : "Former pour intervenir dans les zones sensibles" in revue Contre Pied N°4. Mars 1999. L'EPS au carrefour des violences. EPS Centre National d'Etude et d'Information.

³¹ La question de l'ethnicité est enfin abordée, après avoir longtemps été masquée,. Citons notamment l'article de M. Poyraz. Revue "Panoramiques " N°65 : "Existe-t-il des métiers ethniques ?". Ed. Corlet. 2003.

équipes d'animation dans les quartiers. On peut s'étonner que les procédures collectives de soutien et d'aide à la prise de distance, qui existent dans le travail social, ne se soient pas vraiment diffusées dans les autres secteurs.

Les effets sur les partenariats.

Heureusement, ces oppositions de styles n'empêchent pas le développement des partenariats institutionnels. Des transfuges (des individus inscrits par leur histoire personnelle dans plusieurs cultures) mais surtout les objectifs de la Politique de la Ville ont entraîné des rapprochements. Ceux-ci exigent une clarification précise des positions et des responsabilités de chacun, au risque de voir se développer des logiques de concurrence. Ils ne sont pas non plus sans effets pervers : dispersion des organismes financeurs, retard dans les décisions financières et évidemment alourdissement des problèmes d'organisation.

Dans les collectivités locales, le développement des services chargés de concevoir et de piloter la Politique de la Ville réduit l'autonomie des services des sports et de la jeunesse et en tout cas génère des procédures de travail plus transversales³².

Enfin, il faut s'interroger sur les raisons et les effets de la présence des entreprises. On peut certainement dissocier les petites entreprises, impliquées parce que sous l'influence du contexte local et/ou dirigées par des responsables soucieux de "rembourser une dette sociale" ; des grandes entreprises aux motivations plus rationnelles. Plus récemment (même si la fondation de la RATP a été créée en 1995), les fondations d'entreprises se sont développées et interviennent de plus en plus dans le financement des actions. Certes des raisons fiscales, organisationnelles motivent cette intervention indirecte des entreprises dans un secteur où les chances de profit sont quasiment inexistantes. Mais on peut penser qu'il s'agit surtout d'affirmer (à défaut de démontrer) la nouvelle citoyenneté des entreprises.

LA QUESTION DE L'EVALUATION

Apprécier la rentabilité des actions.

Des sommes non négligeables, même si elles sont insuffisantes³³ sont engagées depuis plus de vingt ans pour lutter contre l'exclusion. Il est légitime de s'interroger sur l'efficacité réelle des actions et sur leur incapacité à renverser le processus de dégradation de la situation. Dans quelle mesure les actions ont-elles atteintes les objectifs fixés ? Quel est le rapport entre le coût des actions et les résultats obtenus ? Un meilleur impact n'aurait-il pas pu être obtenu avec d'autres types d'action ? Les objectifs initiaux étaient-ils les bons ? Y a-t-il des effets imprévus ou pervers ?...

Historiquement, c'est d'abord la rentabilité sociale qui a été interrogée au travers des parcours individuels et de la restauration du lien social. Puis, alors que l'on contestait la capacité des actions sportives à contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes, la recherche-action interministérielle a permis d'engager la réflexion sur leur impact économique en termes d'emploi et de capacité de consommation. Souvent esquivée, la question de la rentabilité politique éclaire la temporalité des actions, leur impact en termes de citoyenneté, d'image pour la ville ou de conséquences électorales, et les choix de valorisation ou de minoration par les décideurs politiques.

³² D. Charrier et J. Jourdan : "Insertion par les activités sportives et artistiques : les enjeux de la transversalité et du partenariat" in Démocratie et management local. Actes des 4^e Rencontres Villes-Management. Sous la dir. de R. Le Duff, J.J. Rigal et G. Schmidt. Paris. Dalloz.2001.

³³ "Demain la ville". Rapport présenté à M. Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, par J. P. Sueur. Février 1998.

La question de l'évaluation est ainsi devenue incontournable en dépit de nombreuses difficultés méthodologiques³⁴. Mesurer avec précision les processus de transformation individuelle des bénéficiaires, ainsi que la transférabilité et la durabilité des "acquis", exigerait de mobiliser beaucoup de temps et de ressources pour suivre des cohortes de jeunes pendant dix ou vingt ans et être en mesure d'isoler la part relative des actions par rapport à toutes celles (les parents, l'école...) qui concourent au résultat. Il faut s'interroger aussi sur la place importante prise par "l'effet expérimentation"³⁵ qui pousse les acteurs à tout mettre en œuvre pour réussir une action expérimentale dont on sait que la généralisation ne bénéficiera pas des mêmes conditions exceptionnelles. Enfin, la transversalité et la complexité croissantes des "montages financiers" rendent les chiffrages difficiles.

Le choix des procédures d'évaluation est alors déterminant. Schématiquement, on peut considérer qu'elles oscillent entre³⁶ l'évaluation informelle et de proximité (prioritairement celle des acteurs de terrain) qui, tout en restant très économique (en temps, moyens et compétences), peut être précieuse car elle apporte des éléments quantitatifs et qualitatifs pouvant être intégrés à une réflexion plus globale et l'évaluation technocratique pouvant se caricaturer par la mise en œuvre d'une méthodologie très sophistiquée mais coupée des réalités locales et quelquefois peu productive en regard de ses coûts. Entre ces deux pôles s'inventent des méthodologies, qui produisent une "littérature grise" abondante mais peu diffusée (rapports d'activité de l'UCPA, de la fondation RATP, études locales...) et qui articulent, en fonction des ressources mobilisables (temps, compétences, finances), regard extérieur et implication locale.

Les effets des actions, entre potentiel et réalités.

Rares sont les actions qui donnent lieu à autre chose qu'un bilan de fréquentation. Les raisons en sont multiples (difficultés méthodologiques, tendance naturelle à légitimer leurs actions, leurs savoir-faire..., demande des institutions de "produire du chiffre"...), mais contribuent à situer le regard porté sur une action plus souvent du côté de la croyance ou de l'intuition et en tout cas à ne pas organiser une réflexion collective, objective et communicable. De nombreux travaux ont continué l'effort d'évaluation engagé par la recherche-action interministérielle et enrichi la typologie, structurée autour de quatre catégories d'effets.

Les effets de construction personnelle.

Il s'agit en fait d'expériences de soi, construisant des empreintes physiques sensorielles et émotionnelles dont le premier intérêt est de construire en tant qu'individu, de (re)mobiliser des ressources personnelles et de se responsabiliser sur son devenir. La capacité de projection et d'effort (sportif, procédural...) dans la durée s'oppose à la tendance à se situer dans le présent et dans le consommatoire. Parce qu'elles les reconnaissent en tant que coproducteurs (ou au moins destinataires !), les actions peuvent permettre de sortir du "double discours de victimisation et de revendication identitaire"³⁷ qui donne lieu alternativement à des comportements passifs et à des passages à l'acte agressifs. La construction identitaire, par la confrontation aux représentations sociales du masculin et du féminin³⁸, peut permettre aux jeunes de se construire une identité de genre moins marquée par les stéréotypes sociaux... Elles permettent aussi une revalorisation de l'image de soi et change le regard des pairs, des parents et des adultes proches (éducateur, entraîneur...) ou éloignés (employeur par exemple). Au-delà des effets bénéfiques de l'exercice physique, des projets contribuent à développer un habitus de santé (au sens de l'organisation

³⁴ Dossier ressources : "L'évaluation des contrats de ville". Délégation Interministérielle à la Ville. Ministère de l'Intégration et de la Lutte contre l'Exclusion. Septembre 1995.

³⁵ L. Dubouchet et A. Vulbeau : "Des expérimentations sociales et des jeunes". Ed. Matrice. 1999.

³⁶ D. Charrier et J. Jourdan : "Insertion par le sport et évaluation : entre technocratie et innovation". Actes du colloque de Chambéry. 1998.

³⁷ M. Clément : opus cité.

³⁸ D. Motta : "Enseigner le masculin/féminin : la part du corps. Revue "Agora". N° 18. L'Harmattan. 1999.

mondiale de la santé, il ne s'agit pas seulement de l'absence de maladie mais d'un "état de bien-être physique et mental") qui crée un nouveau rapport à l'hygiène corporelle, l'alimentation ou le sommeil. Les projets relèvent l'acquisition de nouvelles capacités de relation sociale comme le contrôle de soi, la gestion de l'échec, la capacité à coopérer, la prise d'initiative, l'autonomie... et des qualités organisationnelles. La pratique sportive permet aussi d'intégrer l'idée que des règles de sécurité, sportives, de fonctionnement sont nécessaires pour permettre le plaisir du jeu et garantir son intégrité physique.

La seconde catégorie d'effets concerne l'acquisition d'une capacité économique. On pense d'abord à ces quelques sportifs de haut niveau, issus des quartiers défavorisés (et dont l'origine sociale est fréquemment rappelée par les journalistes) et qui accèdent à des revenus faramineux, ce qui constitue un enjeu médiatique très important mais un enjeu macroéconomique négligeable. Il faut aussi souligner les effets pervers de cette situation qui produit certes une admiration et un "effet de modèle" positifs mais qui en même temps contribue à "déréaliser" la projection des jeunes sur leur avenir. On rêve de "devenir Djamel ou Anelka" et on n'aspire plus à exercer un métier "normal" pour 1 500 euros par mois ! Un nombre plus important de bons sportifs va accéder à un niveau de pratique compétitive qui peut induire des revenus et une reconnaissance non négligeables. Pas toujours déclarés, précaires car liés aux moyens du club et à la productivité sportive du joueur, ces revenus sont versés aux joueurs de haut niveau de certains sports non professionnels, ou dès les niveaux intermédiaires en football et basket-ball. Un nombre encore plus important, peut-être de l'ordre de quelques milliers de jeunes, repérés dans les actions locales ou animateurs d'associations, accède à des emplois de l'animation et de l'encadrement sportif.

La troisième catégorie d'effets concerne la création de lien social. Les actions, de la conception à l'évaluation, donnent l'occasion aux jeunes de rencontrer des pairs, des adultes et des représentants des institutions (aussi variées que l'école, la municipalité, la police...). Elles contribuent à la création de réseaux qui aident le jeune dans son insertion sociale et professionnelle et à la redynamisation de certains quartiers.

Enfin, la dernière catégorie d'effets concerne la régulation du climat social local. L'appréhension du climat s'organise en général à partir de représentations, confortées autant que possible par des indicateurs supposés objectifs. Les bilans sont toujours extrêmement prudents sur cette contribution réelle mais qui reste très fragile (aucun responsable ne s'avancerait à affirmer que les risques de tensions graves sont éloignés) et qui dépend d'une alchimie locale très complexe, irréductible aux moyens mobilisés ou à la cohérence des actions réalisées.

Des millions de personnes vivent mal dans les zones urbaines en difficulté. La durée et la complexité de la "crise" que traverse la France depuis des décennies appellent des réponses d'un autre niveau, au-delà du seul sport, et susceptibles de traiter radicalement les problèmes posés économiques, politiques et sociaux.

Cette analyse générale qui remet "le sport à sa juste place" est maintenant largement partagé. Cela atteste de la construction progressive de la problématique de l'insertion par le sport. Au cours des vingt dernières années, les questions se sont construites, passant du statut de "questions d'avenir" à celui "d'acquis" (provisoire) de la réflexion. L'effort de réflexion a toujours accompagné l'effort d'action : les travaux universitaires, les prises de recul et les échanges entre professionnels, les "essais-erreurs" ont permis d'engager un vrai travail de capitalisation.

Dans certaines circonstances, les acteurs mais aussi les jeunes, ont montré de véritables capacités d'adaptation, voire d'innovations. Inventer de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de s'organiser, de nouvelles techniques, de nouveaux partenariats...tels sont les défis quotidiens des intervenants confrontés en permanence à la dégradation de la situation sociale et des situations individuelles.

D'une certaine façon, il faut rendre hommage à ceux qui, au prix d'une dévalorisation incontestable, acceptent de se confronter à ces difficultés et empêchent certainement le pire.

L'effort de capitalisation engagé depuis deux décennies doit être amplifié. Certains intervenants, insuffisamment formés et trop peu expérimentés, découvrent, parfois brutalement, la réalité et la difficulté de leur métier. Ces constats sont flagrants en particulier dans les "petites" communes rurales qui pour certaines (re)découvrent actuellement ce que d'autres, dans les périphéries des grandes villes, ont connu et appris à maîtriser. Certes, les contextes locaux sont différents et l'on sait que leur compréhension est décisive avant d'agir, mais il y a certainement beaucoup à apprendre, beaucoup de "bonnes questions" à se poser à tenir compte des expériences passées ou d'ailleurs. De ce point de vue, la comparaison internationale soulignera la diversité des situations et montrera peut être *tout simplement* que d'autres choix sont possibles.

« L'intégration par le football : les « clubs citoyens » Le cas de l'Olympique de Noisy-le-Sec »

Jean-Charles Basson, docteur en science politique,
maître de conférences à l'Université de Toulouse 3

« *Je milite pour la reconnaissance d'un nouveau statut : les "clubs citoyens" »*. Ainsi s'exprime, en 2001, Jamel Sandjak³⁹. Directeur général d'un club de football combinant une activité sportive de haut niveau et un important investissement social, il estime, en effet, « *qu'il est temps que les autorités [...] reconnaissent le fait que des associations sportives, situées dans des contextes particuliers, essayent d'aller au-delà de l'aspect purement sportif* ». Nourrie d'une longue, exigeante et accaparante expérience de terrain, la revendication est pressante et déborde le cadre des convenances. Acteur de développement social, instrument de socialisation, facteur d'intériorisation des normes et des valeurs dominantes, le sport sous toutes ses formes (et le football tout particulièrement, en raison de son assise sociologique), contribue, sans doute, à forger un sentiment d'appartenance à une communauté de vie et d'intérêt. Le dirigeant de l'Olympique de Noisy-le-Sec Banlieue 93 en convient d'autant plus aisément qu'il active, lui-même, ce ressort depuis plus de vingt ans. Si, à ses yeux, le sport n'est pas ce modèle vertueux traditionnellement vanté, il tire le meilleur parti de sa fonction active de cohésion et d'intégration sociale. Encore faudrait-il, selon lui, que les initiatives les plus volontaristes (telle celle qui est restituée ici, en ménageant une grande place aux témoignages des principaux protagonistes) fassent l'objet d'une attention plus soutenue et de garanties de la part des pouvoirs sportifs et des acteurs publics.

« ON S'EST PRIS AU JEU AVEC MES FRERES... »

En 1982, Jamel et Nasser Sandjak rejoignent le club de football de Noisy-le-Sec Banlieue 93 qui évolue alors en promotion de première division de district. Si, au sein de ce club fondé en 1943, les enjeux sportifs sont à la hauteur de la modeste place qu'il occupe dans la hiérarchie du football français, le choix des frères Sandjak n'opère pas par défaut. En effet, l'un et l'autre ont, auparavant, joué dans d'autres clubs (à Romainville, notamment) et, plus sérieusement, Jamel confie, qu'après des stages à Sochaux (club de première division nationale), il avait « *des propositions pour intégrer un effectif professionnel* ». Mais, renonçant à la carrière, il décide de revenir dans la ville qui l'a vu grandir et « *se lance un défi : faire monter ce club !* ».

Pari audacieux ou bravade assortie d'un pied de nez aux lois implicites du football-business du début des années 1980, Jamel Sandjak n'en dispose pas moins de sérieux atouts susceptibles de l'aider à voir aboutir son projet. En premier lieu, il le reconnaît lui-même, si tout est à faire avec une « *équipe évoluant au plus bas niveau* », tout est également possible à qui entend s'en donner les moyens. Ainsi, outre une motivation exceptionnelle servie par le charisme et associée à une certaine hardiesse, parmi les ressources dont il jouit figure prioritairement son environnement direct. « *On s'est pris au jeu avec mes frères et quelques copains de Romainville qui nous ont rapidement suivis* », explique-t-il. L'entreprise s'apparente, en effet, à une "affaire de famille" élargie au premier cercle des amis : Jamel et Nasser Sandjak prennent place dans l'équipe qu'ils constituent au début des années 1980 et, vingt ans plus tard, alors qu'eux-mêmes ont "raccroché les crampons" au milieu des années 1990, leurs jeunes frères (Lounis et Liazid) figurent régulièrement parmi les joueurs de l'équipe-fanion. Les compétences de ces derniers (qui voient ainsi Liazid rejoindre le club après une carrière de joueur professionnel au Paris-Saint-Germain, à l'Olympique gymnase

³⁹ Les larges extraits d'entretien repris ici sont tirés de : Frédéric Potet, « "Je milite pour la reconnaissance d'un nouveau statut : les clubs citoyens", entretien avec Jamel Sandjak » in Jean-Charles Basson (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 103-107.

club de Nice, à l'Association sportive de Saint-Etienne et au Xamax de Neuchâtel, en Suisse) suffisent, par ailleurs, à écarter les soupçons de népotisme et de clientélisme clanique qu'un tel mode de recrutement pourrait laisser craindre.

C'est davantage un dévouement quasi-sacerdotal, mâtiné d'un sens de l'opportunité, d'une forte capacité à mobiliser les énergies et à capitaliser les compétences éparées et d'une science de l'organisation, qu'il faut invoquer pour expliquer la réussite sportive du club sur le long terme. La faculté d'entraînement des frères Sandjak peut, alors, être comprise dans tous les sens du terme. Jamel en fait état : « *En 1987, à la suite de problèmes internes, le club s'est retrouvé sans équipe dirigeante. Nous avons pris le relais du jour au lendemain. Il y avait deux cents vingt licenciés. La première année, j'entraînais toutes les catégories d'âge du club. L'équipe première, elle, continuait à avoir de bons résultats. Le club a connu onze accessions* », jusqu'à atteindre, en 1993, le championnat National (l'équivalent de la troisième division) alors nouvellement créé (Noisy-le-Sec est d'ailleurs resté, jusqu'en 2002, le "club doyen du National"). Jamel prend alors la responsabilité de la direction générale du club et Nasser lui succède au poste d'entraîneur.

Au bout du compte, la stabilité de l'organisation, incarnée dans la fidélité au club, est si bien assurée qu'elle autorise certaines "incartades". Et ceci d'autant mieux que ces dernières sont de courte durée, qu'elles voient un membre de la famille suppléer aux éventuelles défections d'un représentant de l'équipe dirigeante et, qu'elles se soldent inmanquablement par un retour, agrémenté d'une plus-value, dans le giron sportif (et familial). Ainsi Nasser Sandjak quitte-t-il le club en 1999-2000 pour prendre en charge l'équipe nationale d'Algérie qu'il conduit en quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations en 2000 (elle est alors éliminée par l'équipe du Cameroun, vainqueur de l'épreuve pour la deuxième année consécutive). Son frère Rachid le remplace pendant la période et se replie sur les fonctions d'entraîneur-adjoint au retour de son aîné. Ce dernier exerce, à nouveau, en Algérie, au début de la saison 2003-04. Il entraîne alors l'équipe de la J.S. Kabylie évoluant en première division. Mais, condamnant la violence qui entoure les rencontres de football dans ce pays, et dont il est lui-même victime, il revient, en novembre 2003, dans son club d'origine.

On est donc loin du "conte de fée sportif", évoqué par la presse locale pour rendre compte de la promotion du club. Magnifiant « la belle aventure que seul le football est encore à même de permettre », les propos angéliques masquent, du même coup, l'ampleur du travail consenti, l'investissement total que suppose un tel parcours ainsi que la somme des recettes éprouvées et des bonnes pratiques convoquées pour remplir le contrat initialement conclu. Plus, ils rendent illusoire, et font apparaître comme triviale, la mention de la faiblesse des moyens dévolus au club. Avec 3.2 millions de francs pour la saison 1998-99⁴⁰, ce dernier dispose du budget le plus bas de l'ensemble des équipes évoluant à son niveau. Ramené à 3 millions de francs, au cours de la saison 2000-2001, il atteint les 5.5 millions la saison suivante... et demeure très inférieur à celui de tous ses concurrents. Sans doute le club trouve-t-il dans la profonde implication sociale de ses activités sportives le ressort principal de son développement.

UNE INTEGRATION "A LA FRANÇAISE"

Les frères Sandjak sont, selon l'expression usitée aujourd'hui, des "enfants issus de l'immigration". Jamel retrace le parcours familial illustrant, avec le recul, une intégration "à la française" qui, pour ne pas être idéale, n'en remplit pas moins son rôle : « *Mon père est arrivé de Kabylie en 1948 et ma mère l'a rejoint quelques années plus tard. Deux de mes frères sont nés en Algérie et les autres enfants, dont moi, sont nés en France. Mes parents ont d'abord habité différents petits logements dans Paris. Mon père travaillait dans une entreprise de peinture à une*

⁴⁰ Si la ville et le conseil général apparaissent alors au titre des sponsors, les acteurs publics semblent disparaître par la suite. Ces informations sont extraites de : *France-Football*, « guide 2001-02 », n°2886, 31 juillet 2001 ; *France-Football*, « guide 2000-01 », n°2834, 1^{er} août 2000 ; *France-Football*, « guide 1999-2000 », n°2782, 3 août 1999 ; *France-Football*, « guide 1998-99 », n°2731, 11 août 1998.

époque où il n'y avait pas toutes les protections sanitaires actuelles. Il est tombé malade avant de trouver un emploi d'ouvrier spécialisé à la mairie de Noisy-le-Sec. Il s'occupait de l'entretien des installations sportives, ce qui nous a permis, à mes frères et à moi, d'être en contact dès le plus jeune âge avec le milieu du sport. Nous avons appris le football grâce au patronage laïc vers l'âge de 14-15 ans ».

Tous les ingrédients sont ici réunis qui évoquent une époque révolue : des mouvements migratoires au sein d'une "communauté française" débordant très largement les frontières nationales actuelles, une longue période de forte croissance économique qui s'ouvre et qui voit les autorités publiques faire appel à une main d'œuvre disponible, abondante et docile, des conditions de travail difficiles consenties contre un espoir de promotion sociale... Si la nostalgie n'est évidemment pas de mise, notons également que cette histoire de vie, partagée par de très nombreux pans de la société française, rappelle que le regroupement familial est encouragé dans un Paris encore populaire (mais qui commence à renvoyer les "petites gens" aux marges de son territoire) et que la banlieue parisienne jouit alors d'une forte identité sociale, politique et culturelle jusqu'à, dans le cas de "la ceinture rouge", revendiquer une alternative à la ville-centre et incarner un véritable contre-modèle. Enfin, est restitué ici le rôle fortement socialisateur des mouvements de jeunesse qui, via notamment les pratiques sportives les plus populaires, encadrent leurs membres jusqu'à la prime adolescence (Basson, 1996). Autant de caractéristiques d'une société ouverte qui affiche une relative santé économique autorisant à penser "qu'il y en a pour tout le monde", qui doute peu d'elle-même et de son devenir et qui, bon an mal an, offre à ses membres des perspectives d'intégration et d'ascension sociales. Force est de reconnaître que le modèle est aujourd'hui obsolète, le football étant lui-même au diapason de cette évolution générale.

LES TENDANCES LOURDES DU FOOTBALL CONTEMPORAIN

A la tête de leur club, les frères Sandjak doivent, en effet, composer avec les tendances lourdes ("relou" diraient les jeunes dont ils ont la charge, exprimant ainsi, avec plus d'acuité sans doute, l'ampleur des difficultés qui se présentent à eux) du sport contemporain. Département emblématique des violences générées par le football amateur, la Seine-Saint-Denis (le "9-3", pour ces mêmes jeunes) a ainsi, il y a quelques années, fait l'objet d'un traitement draconien prodigué par les instances fédérales entendant lutter efficacement contre le développement du phénomène. Si on en croit Jamel Sandjak, confinant à une sorte de schizophrénie, les moyens utilisés alors ne sont pas des plus appropriés : *« Le club est menacé de déstructuration sociale. Et par ses pairs ! A la fin de la saison 1998-99, le district de football de Seine-Saint-Denis a décidé de suspendre toutes les rencontres pendant plusieurs week-ends en raison des violences survenues sur les terrains. Cela revenait à remettre en cause le travail des clubs »*. Situation d'autant plus paradoxale, aux yeux du directeur d'une organisation dotée d'un petit budget, que la violence sur les terrains de football se développe précisément, selon lui, *« parce que les clubs de quartier manquent de moyens pour faire autre chose que du football »*. Relayé par les acteurs publics locaux et nationaux, faisant ainsi du mode d'intervention promu dans le département un modèle à étendre à l'ensemble du territoire, le remède semble, par ailleurs, de pas avoir porté sur les causes réelles du mal.

Relatant l'expérience de son club en la matière, Jamel Sandjak développe, pour sa part, une argumentation originale sollicitant une sensibilité sociologique, et par certains aspects psychologique, particulière : *« Souvent, explique-t-il, les problèmes de violence sur les terrains de foot sont liés à des rivalités préexistantes. Le conflit est alimenté par des jeunes qui appartiennent à des quartiers différents ou à des bandes rivales. Le match devient alors un prétexte pour régler des comptes »*. Un diagnostic qui, de fait, l'éloigne des réactions "à chaud" du mouvement sportif et situe son action en marge des prérogatives traditionnellement dévolues aux clubs de football. *« Les choses peuvent dégénérer très vite, ajoute-t-il. Sauf si l'on arrive à comprendre le mécanisme et si l'on effectue un travail en amont. Quand il s'agit de cas individuels (un même qui "pète les plombs" pendant un match, par exemple), il faut s'entretenir longtemps avec lui, l'accompagner dans son*

évolution et essayer de modifier son comportement en lui donnant un minimum de repères ». On mesure là le savoir-faire accumulé par le club qui déborde ainsi très largement les limites convenues de son champ d'activités et qui, par ailleurs, assoit son intervention sur une temporalité déglagée des enjeux immédiats : « Ce genre de travail ne se fait pas sans compétences, reconnaît en effet Jamel Sandjak. Il faut des gens formés, des éducateurs qui connaissent bien le terrain. Il faut aussi du temps. A Noisy-le-Sec, il nous a fallu cinq ans pour remédier à ces problèmes de violence ».

Outre la violence, Jamel Sandjak estime devoir faire face à cet autre travers du football contemporain qu'est le mercantilisme. Ainsi, déplorant leurs effets dévastateurs chez les plus jeunes, il s'avoue « exaspéré par les campagnes publicitaires des grandes marques d'équipement sportif ». Edictant « un code vestimentaire » exclusif et fort coûteux, « ces firmes incitent des jeunes vivant dans des conditions précaires à acheter leurs produits ». Sous couvert de l'évidence, de l'exhortation au dépassement de soi et à l'affranchissement des règles sociales ("Just do it" assène Nike, "Impossible is nothing" paraphrase Adidas...), il y a là rupture d'un équilibre, par ailleurs déjà fragilisé, qui affecte la vie même des familles, du quartier et, par ricochets, du club. Jamel Sandjak en mesure précisément les corollaires. « Sur le terrain, nous voyons bien ce que cela provoque : tout d'abord, un conflit avec les parents (et le plus souvent avec la mère) et, ensuite, le risque de voir les jeunes voler dans les économies familiales ou trouver l'argent par d'autres moyens illicites ».

De même, les montants atteints par les transferts de certaines "stars du football" constituent, indirectement, une autre forme d'entrave aux missions sociales et éducatives que le club de Noisy-le-Sec s'est assigné : « Aujourd'hui, pour un même, le foot apparaît comme un moyen de gagner de l'argent, beaucoup d'argent, et très rapidement. Les jeunes ne se rendent pas compte que seulement un très petit nombre d'entre eux peuvent devenir footballeur professionnel. Mais c'est surtout cette rapidité de l'ascension sociale qui est sidérante ». Mesurant à quel point « cette manière de conditionner l'enfant se situe exactement à l'opposé de ce [qu'ils] essayent de prôner à [leur] niveau, par un travail de longue haleine », Jamel Sandjak n'ignore pas que l'intervention des acteurs du club est d'autant plus difficile et ingrate que le phénomène est pernicieux. Les transferts en question concernant, le plus souvent, des joueurs français issus des banlieues (Zinédine Zidane et les quartiers Nord de Marseille ou Nicolas Anelka et Trappes, par exemple), ces derniers font figure de modèle de réussite fulgurante, aux yeux des jeunes de la Seine-Saint-Denis, qui trouvent aisément à s'identifier à eux et posent l'équation en termes simples : « pourquoi pas moi ? »...

C'est alors à une véritable entreprise de démythification que les responsables sportifs locaux doivent se livrer tant les incidences individuelles et sociales d'un tel penchant peuvent virer au tragique. « S'ajoute à cette évolution, alerte Jamel Sandjak, tout un système d'agents et de managers dont le souci est de vendre des joueurs, comme on vend du bétail. On fait croire des choses invraisemblables aux jeunes qui atteignent un bon niveau ». S'appuyant sur un exemple concret, il livre les motivations d'un engagement teinté d'humanisme : « Il y a deux ans, un adolescent est parti sans nous prévenir vers un club professionnel. Il jouait pourtant à Noisy-le-Sec depuis l'âge de 7 ou 8 ans. Depuis, il n'a pas donné de nouvelles, ne nous a jamais écrit, ni téléphoné. Pour le connaître un peu, je pense que ce même est perdu s'il ne retrouve pas ses bases »... Au-delà du football, c'est bien de médiation sociale dont relève le fond de l'activité des frères Sandjak.

« UN ROLE DE REPARATEUR SOCIAL »

Estimant que les tendances lourdes du football, ainsi mises au jour, « déstructurent le travail mené en profondeur » par les acteurs principaux du club, Jamel ne s'attarde pas sur les vertus intégratrices du sport. Non pas qu'il les nie. Au contraire, il les lie consubstantiellement aux bons résultats de son équipe. Entreprendre d'ambitieuses actions d'intervention sociale et afficher d'importantes prétentions sportives n'a, en effet, rien d'antinomique à ses yeux : « Les deux versants – le haut niveau d'un côté, le social de l'autre – n'ont eu de cesse de s'alimenter durant

toutes ces années, explique-t-il. Chacun s'est enrichi de l'autre. Nous avons donné la preuve qu'il était possible de faire cohabiter ces deux aspects et que cela n'avait rien de contradictoire ».

Si la chose est entendue, le dossier n'en est pas pour autant définitivement clos. Loin s'en faut puisque, face aux nombreuses dérégulations affectant tout à la fois le mouvement sportif et la société dans son ensemble, le club (de plus de 600 licenciés) semble comme "rescapé" et annonce l'heure de la "reconstruction". La modestie affichée par les propos de son directeur général tranche alors avec la portée des enjeux entrevus : *« Le rôle du club n'est qu'un rôle de réparateur social et ne va pas au-delà, mentionne-t-il d'entrée de jeu. L'Olympique de Noisy-le-Sec n'a jamais eu la prétention de résoudre tous les problèmes rencontrés par les jeunes dans leur quartier, prévient-il également. Je sais qu'un certain nombre de garçons passés chez nous ont, par la suite, trouvé un travail, un logement, fondé une famille... Alors que s'ils n'avaient pas connu le club, ils seraient actuellement dans des situations personnelles plus complexes »,* finit-il par reconnaître. Et il conclut que *« c'est là le seul constat qu'[il] puisse faire ».* Sachant aujourd'hui que l'accession à l'emploi, l'acquisition d'un logement ou encore la vie en couple constituent, respectivement, des marqueurs sociaux et des étapes de vie de première importance dans un processus d'intégration, on est tenté de noter que, sous couvert de simple observation livrée presque nonchalamment, le club touche là aux fondements d'une insertion sociale effective.

Il est vrai que, forts de leurs origines sociales et de leurs choix professionnels, les frères Sandjak ne se contentent pas de la réussite sportive de leur club et déploient un large pannel d'opérations de prévention, de formation et d'insertion à destination des jeunes des quartiers défavorisés de leur ville. Ainsi, Jamel détaille-t-il les nombreuses actions mis en place par le club de football : *« Il y a d'abord eu des stages "portes ouvertes". Alors que tous les clubs sportifs fermaient pendant l'été, l'Olympique de Noisy-le-Sec Banlieue 93 restait ouvert en juillet et en août. Ensuite, en collaboration avec l'éducation nationale, nous avons créé des classes à horaires aménagés. Cela a permis à des jeunes de dégager quatre à six heures sur leur temps scolaire afin de s'entraîner au football. Nous avons également mis sur pied des formations d'éducateurs, des sorties "découverte", des débats... Il y a eu aussi un championnat de France des banlieues et la création d'un atelier vidéo qui produit des émissions pour France 3 ».*

Malgré l'importance des réalisations effectives, l'humilité reste de mise tant les conditions relatives au contexte et à la population visés sont difficiles, l'ampleur du travail attendu considérable, sa nature souterraine étant, par ailleurs, peu valorisée. Supposant une implication totale reposant sur un engagement de proximité inscrit dans la durée, l'investissement ne souffre, en effet, aucun raté et autorise bien peu de relâchements. Pourtant les précautions oratoires du directeur général du club ne semblent pas obéir au seul "devoir de grisaille" intimant qu'effort et abnégation sont les uniques ressorts de la réussite (sportive et sociale). En effet, autant d'initiatives ambitieuses, et politiquement sensibles, offrent également de très nombreuses occasions de situer le club en porte-à-faux non seulement avec les acteurs sportifs traditionnels mais également avec les acteurs publics locaux.

Ainsi, se plaçant résolument en contradiction avec les principes et les habitudes traditionnelles régissant l'organisation du mouvement sportif, le premier obstacle à la pratique contre lequel il convient de lutter est, selon Jamel Sandjak, d'ordre financier. Il s'explique : *« Nous nous sommes rapidement rendus compte que nous recevions des jeunes qui connaissaient des difficultés en dehors du club. Leur principal handicap était d'habiter des quartiers "compliqués", faute de pouvoir aller vivre ailleurs. Je trouvais scandaleux qu'un jeune ne puisse pas pratiquer un sport parce qu'il n'en avait pas les moyens. On a étudié, cas par cas, les situations et nous avons accueilli des gamins dont les parents ne pouvaient pas verser les cotisations. Une année, nous sommes arrivés à 40 % de jeunes qui n'avaient pas payé leur licence [autrement dit, qui ne remplissaient pas la condition première et indispensable d'appartenance à un club...]. Cela nous a coûté de l'argent, mais avec l'aide de différents organismes nous avons pu offrir un accès au*

football à des jeunes qui ne pouvaient pas se le permettre ». Une telle option prend, manifestement, à revers les arguments émanant des instances fédérales qui, pour leur part, insistent sur le fait que, par le jeu de nombreux dispositifs redistributifs, la dimension financière ne peut constituer une entrave à la pratique sportive. Expliquant qu'une partie des jeunes des banlieues désertent les clubs par la seule volonté d'échapper aux règles et contraintes inhérentes à leur organisation, les représentants fédéraux y voient la manifestation d'une marginalisation revendiquée, contre laquelle les choix opérés par le club de Noisy-le-Sec, au mieux, ne peuvent rien, au pire, autorisent toutes les dérogations génératrices de déviances (Basson, Smith, 1998).

Echappant, par ailleurs, au cadre cognitif et organisationnel régissant l'action publique localisée, les fortes initiatives sociales prises par les frères Sandjak situent, certes, le club hors de son activité principale, mais le voient, également, mordre sur des domaines de compétence qui lui sont étrangers. « La fonction d'intégration, au sens large, est [en effet] au cœur des politiques publiques qui visent à réguler l'offre et la demande sociales tout en s'efforçant de socialiser les individus pour qu'ils acceptent les règles du jeu social » (Arnaud, 2001, p. 111). Si, dans ce but, les acteurs publics sollicitent couramment le mouvement sportif, il est plus rare que le vocabulaire-même de l'action publique soit, en quelque sorte, accaparé par le dirigeant d'un club de football. Revenant sur le soutien financier accordé par son organisation aux jeunes insolubles, c'est précisément ce que fait Jamel Sandjak : « *Cette opération a été un déclic important dans l'élaboration de notre politique. A partir de là, nous avons mis en place de nombreuses actions* [c'est nous qui soulignons] ». Est-ce là le signe d'une ouverture du directeur général du club à des logiques connexes à ce dernier, d'une concurrence entre des sphères d'activités différentes intervenant, selon des modalités distinctes, sur un même environnement ou d'une confusion des genres autorisée par la banalisation du lexique politique ?... Dans tous les cas, il semble bien que "la captation" d'un pan de l'action publique par les responsables de Noisy-le-Sec Banlieue 93 est grandement facilitée par l'insuffisance de l'investissement consenti, en la matière, par les collectivités locales. Soulignant les carences publiques, le club met ainsi « en évidence des groupes qui n'étaient pas pris en compte par la ville. Ces centaines de jeunes font, [en effet], figure de laissés pour compte des politiques municipales » (Duret, Mignon, 1998, p. 123).

En retour, la nature singulière de l'implication de Jamel Sandjak auprès des jeunes s'en trouve fortement spécifiée. Il en rend compte, entre surprise, émotion et gratitude : « *A l'époque où moi-même je jouais encore, dit-il, les gosses me vouaient un grand respect parce que je m'occupais d'eux. En ouvrant la porte des vestiaires, il n'y avait pas le moindre chahut. J'avais l'impression d'entrer dans une église* ». Dévouement total, allant jusqu'au sacrifice (de la carrière professionnelle), contre déférence envers les aînés ("total respect" diraient, plus simplement, les jeunes du club), fidélité et code de l'honneur... « Le prestige du joueur de l'équipe-fanion devenu manager ne manque pas de stimuler sur le terrain la fougue des jeunes. Mais son rôle s'étend à un tutorat qui concerne l'ensemble de la vie juvénile. A la star inaccessible se substitue le "grand frère" dont la notoriété dans la cité est souvent préalable à la gloire sportive » (Duret, Mignon, 1998, p. 124). De fait, une telle propriété rend aléatoire toute tentative d'organisation alternative au modèle personifié par Jamel Sandjak. Ce qui ne contribue, sans doute, pas à apaiser les tensions existant entre le groupe sportif dirigeant et les acteurs publics locaux. Si « la valorisation du club sportif dans les quartiers difficiles semble délibérément participer d'une même volonté de codification et de maîtrise culturelle de certaines traditions et de certains comportements jugés potentiellement déstabilisateurs pour l'ordre établi » (Arnaud, 2001, p. 111), on doit bien reconnaître que la municipalité se trouve, dans le cas présent, privée d'un levier essentiel.

POUR UN NOUVEAU STATUT : LES « CLUBS-CITOYENS »

« *Un club de football ne peut plus se contenter d'organiser des compétitions et de mettre en place des entraînements*, note Jamel Sandjak. *Dans certaines situations, les structures traditionnelles des clubs sont totalement dépassées* ». Sévère, le constat se garde bien d'apparaître comme péremptoire.

C'est que la singularité revendiquée par le club peut également faire l'objet d'une stigmatisation. Son frère Nasser y est particulièrement sensible. « *"Club de banlieue", qu'est-ce que ça veut dire ?, interroge-t-il. Je ne sais pas. Je suis né ici, j'ai joué ici, je vis en banlieue et j'essaie de faire passer des messages. Vingt ans après on est encore là. Nous jouons quand même en National, c'est le haut niveau. Donc si on revendique nos origines, d'ailleurs le nom officiel du club y fait référence, nous ne sommes pas que ça. Il y a de la compétence et du foot de haut niveau en banlieue aussi* »⁴¹. Le sentiment d'injustice et le besoin de reconnaissance viennent ainsi tempérer la dimension identitaire que le dirigeants n'entendent pas faire fructifier au détriment du développement du club lui-même. « *Nous sommes fiers d'être un club de banlieue malgré toutes les difficultés que cela représente, poursuit Nasser Sandjak. Mais que dire aux jeunes qui viennent nous voir et qui s'étonnent que, malgré notre haut niveau de pratique, nous n'ayons pas les moyens ? Que faire ? Se battre avec des idées et des projets. Plutôt que faire le coup de poing et tomber dans la délinquance, on propose aux jeunes de construire quelque chose dont ils pourront être fiers* ». Il transparait clairement, dans les propos de l'entraîneur de l'équipe première, qu'il ne s'estime pas suffisamment payé de retour.

Jamel, de son côté, ne semble pas voir d'autre issue que se tourner vers les instances nationales du football dont il constate pourtant la faillite organisationnelle. « *Nous avons demandé à la fédération la prise en compte d'un statut de "club citoyen", explique-t-il. Je milite pour cette reconnaissance car elle signifierait que des moyens particuliers sont mis à disposition de ces clubs à vocation sociale. Car bien sûr, il est difficile de trouver des fonds pour entreprendre des actions comme celles que nous menons. Pourtant, l'argent ne manque pas dans le monde du football...* ». Formuland sa requête, il semble sans illusions. Il doute manifestement de la propension des instances du football à se réformer ou à tolérer quelques entorses au processus d'uniformisation généralisé des pratiques et de leur organisation. Parvenu à un niveau de compétition requérant des soutiens et des partenaires extérieurs, tout se passe comme si le monde sportif, d'une part, et les acteurs publics, d'autre part, restaient sourds à ses demandes. Mais renonçant à admettre que c'est là le prix à payer pour jouir de sa liberté de directeur général d'un club se présentant comme alternatif aux canons traditionnels, il est contraint à l'innovation et à la mobilisation militante.

Souhaitant franchir une nouvelle étape dans le développement de son organisation, sans pour autant renier son histoire et son identité, il lui faut approfondir sa revendication et donner du contenu et du sens à un attribut que l'on prête rarement à un club de football. La question est alors la suivante : en quoi les caractéristiques (dégagées précédemment) de l'Olympique de Noisy-le-Sec Banlieue 93 sont-elles susceptibles de rapprocher la nature des activités du club des paramètres qui fondent la citoyenneté ? La meilleure façon d'y répondre (et d'y prétendre) consiste, pour les frères Sandjak, à caractériser politiquement les modalités d'organisation dont, au fil du temps, ils ont doté leur club. Ainsi pourquoi ne pas reconnaître que l'autonomie de fonctionnement, le refus des tutelles tant sportive que publique, le fort ancrage local et l'ouverture à l'environnement, la gestion partagée des tâches, le même intérêt porté aux différents niveaux de compétition, la confusion des identités sportives et sociales, la mutualisation des compétences et des contraintes, l'association des droits et des devoirs et, enfin, le dévouement et le bénévolat ayant cours au sein du club ont, sans doute, à voir avec une forme de démocratie participative, de promotion de l'égalité, de valorisation de l'indépendance de jugement, d'implication et de responsabilisation politiques et, enfin, d'attention particulière et originale portée aux affaires publiques ? Si, de surcroît, on ajoute à l'ensemble que « militer pour la reconnaissance d'un statut » suppose une participation effective au jeu politique, une reconnaissance de la légitimité institutionnelle ainsi que le consentement à la contractualisation, ils peuvent espérer parachever la démonstration qui autoriserait leur club à se projeter dans l'avenir.

* *

⁴¹ L'entretien de Nasser Sandjak figure, pour sa part, dans *Le Journal du football*, « Paroles de bâtisseur : Nasser Sandjak, parce qu'il le vaut bien ! », n°27, juin 2001, p 17.

Dès 2001, Jamel Sandjak voit d'ailleurs les choses en grand et envisage de franchir, à court terme, cette nouvelle étape qui verrait le club « *monter en deuxième division [ligue 2] et devenir un club professionnel. Cela nous permettrait, ajoute-t-il, de passer un cap et d'en faire bénéficier le versant social de notre activité [...]. Aujourd'hui, en banlieue les "leaders négatifs" ne manquent pas, entre les dealers, les casseurs et les petits voyous. J'ai la conviction qu'un club de football peut, à sa façon, devenir un "leader positif" pour les jeunes des cités. [...] Le fait est qu'il n'y a pas de grand club populaire à Paris et dans la banlieue. Nous voudrions, conclut-il, que l'Olympique de Noisy-le-Sec devienne ce club* ». Nasser va dans le même sens, avec toutefois plus de réserve. Il annonce, à la même époque : « *Nous jouerons la saison prochaine pour éviter la descente une fois de plus. Cela ne m'empêche pas de croire que d'ici quelques années, le potentiel humain et les compétences réunies au sein du club pourront lui permettre de jouer la montée* ». Or, malgré le volontarisme des propos, le club connaît précisément une relégation à l'issue du championnat 2001-2002. Il évolue depuis deux saisons dans le groupe A du championnat de France amateur (l'équivalent de la quatrième division) et se situe, à mi-parcours de la compétition, en milieu de tableau. Les frères Sandjak affichent l'ambition d'accéder au championnat National en fin de saison...

Au-delà des aléas de la compétition, il est alors tentant de s'interroger sur la possibilité réelle de conjuguer, sur le long terme, les fonctions intégratrices du football et l'appartenance à l'élite. S'il est, aujourd'hui, convenu d'admettre, et de valoriser, le formidable melting-pot que serait devenu le plus populaire des sports français (on garde en mémoire l'exploitation médiatique et politique de la composition "black-blanc-beur" de l'équipe nationale remportant la Coupe du monde de football de 1998, au Stade de France, en Seine-Saint-Denis), il en va tout autrement de la viabilité d'un club comme celui des frères Sandjak. En un temps où les replis communautaristes menacent la cohésion sociale, n'est-il pas opportun de reconnaître que l'entreprise présentée ici relève bien du modèle républicain d'intégration et tranche ainsi avec la forme ethnique-communautaire traditionnellement pratiquée dans le monde anglo-saxon par exemple⁴² ? « La France et le Royaume-Uni présentent [en effet] des conceptions différentes de l'allégeance citoyenne : d'un côté, une tendance à l'indifférenciation et une logique de projet qui laissent la possibilité de réunir des hommes divers dont on souhaite ignorer les particularités historiques de culture et de classe au profit d'une loi commune et d'une appartenance soumise au contrat ; de l'autre, un ensemble de communautés sociales données comme naturelles, constituant les hommes par des traditions et par des cultures, fortement différenciées les unes des autres, qu'une codification juridique rigoureuse et spécifique se charge de réguler » (Arnaud, 2001, p. 112).

Refuser l'avènement, en France, de la seconde option revient, dans le cas présent, à accéder à la demande de reconnaissance statutaire des frères Sandjak qui, outre qu'elle leur permettrait de poursuivre leurs activités (définies selon les critères retenus ici), ouvrirait des perspectives de réactivation d'un modèle français d'intégration entré en crise en attestant qu'il est encore possible de « fonder le lien national sur une communauté d'intérêt » (Arnaud, 2001, p. 112), à laquelle les clubs de banlieue prendraient (une modeste) part.

⁴² On en trouve une illustration dans : Marc Roche, « Les banlieues du foot. A Leicester, les sikhs dribblent haine et discrimination », *Le Monde*, 22 juin 2002.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Lionel Arnaud, « L'idéologie comme facteur d'ordre : une analyse cognitive des politiques d'intégration par le sport à Lyon et à Birmingham », in Jean-Charles Basson (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 109-123.

Jean-Charles Basson, *Le tarissement du militantisme, socialisation politique et sociologie syndicale. L'union départementale CFTC-CFDT de l'Isère, 1945-1993*, thèse pour le doctorat de science politique, Grenoble, Institut d'études politiques, Université Pierre Mendès France, 1996, (à paraître aux éditions L'Harmattan).

Jean-Charles Basson (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 2001.

Jean-Charles Basson, Andy Smith « La socialisation par le sport : revers et contre-pied. Les représentations sociales du sport de rue », *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, juin 1998, p. 33-39.

Pascal Duret, Patrick Mignon, « Faire vivre un club de football en Ile-de-France. Le Paris-Saint-Germain et l'Olympique de Noisy-le-Sec », *Les Annales de la recherche urbaine*, 79, juin 1998, p. 119-125.

Frédéric Potet, « "Je milite pour la reconnaissance d'un nouveau statut : les clubs citoyens", entretien avec Jamel Sandjak » in Jean-Charles Basson (dir.), *Sport et ordre public*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 103-107

Les conditions d'émergence d'un nouveau métier du sport : l'animateur *socio-sportif*

**Noëlle Monin, docteur en sciences de l'éducation,
maître de conférences à l'IUFM de Lyon, chercheur associé au laboratoire SENS (sport et
environnement social) de l'Université de Grenoble 1**

Les années 1970-80 sont marquées par des transformations consécutives au contexte de crise qui affecte l'espace social. Celui qui contamine, entre autres, l'école (Testanière 1967, 1972) et le mouvement sportif a pour effet d'introduire une nouvelle manière de penser et d'organiser le champ du loisir et des pratiques sportives (Augustin et Ion, 1993). L'ouverture de l'école sur la vie et aux loisirs éducatifs, est le choix de l'institution scolaire (AEERS, 1969 ; Monin, 1992) pour tenter d'enrayer l'état d'anomie sans précédent qu'elle développe. Dans les mêmes temps, les lois de décentralisation ont métamorphosé le paysage institutionnel transformant la vie des collectivités et les confrontant à l'ensemble des difficultés locales. Le sport va alors jouer un rôle instrumental d'autant plus aisé que son statut fédéral est concurrencé par les valeurs du sport loisir et les politiques sportives communales d'insertion (Chifflet, 1990).

C'est dans ce contexte qu'émerge une nouvelle offre sportive locale dont la conquête du marché de l'insertion des jeunes fait l'objet (Callède, 2000). Ce défi qui s'impose depuis quelques années aux municipalités auquel elles répondent par la mise en place de multiples dispositifs, en particulier d'animation sportive, s'avère être un véritable enjeu professionnel pour le personnel communal chargé de l'encadrement.

La jeunesse en difficulté s'est progressivement installée en un mode d'existence autour des années 1980. Depuis cette date, le contexte de l'emploi défavorable aux jeunes sans diplôme entretient le processus de marginalisation amorcé par les procédures d'exclusion scolaire (Broccolichi, 1995 ; Rochex, 1996 ; Best, 1997 ; Beaud, 2002). La chronicité de ces maux et la contention des débordements incombent aux municipalités par la promotion faite des ressources locales et l'encouragement au partenariat éducatif, promus par des politiques d'insertion. Ces politiques sont organisées autour d'une logique de « discrimination positive » dénoncée par Castel (1998, 676) parce que leur fond de commerce est établi par l'exacerbation des spécificités de populations et des zones singulières nées avec la dégradation du salariat entreprise depuis trente ans. En promouvant les valeurs communautaristes, elles rompent avec le discours précédent sur l'intégration et l'encouragement à accéder aux valeurs communes et universelles. Au contraire, elles caractérisent, stigmatisent instituant « les surnuméraires », « les inutiles du monde » (Castel 1998, 666), et « les suspendus à un fil » (Bourdieu, 1993, 745) justifiant de les considérer pour ce qu'ils sont. La régionalisation engage les collectivités locales dans un rôle de sous-traitant de certains malaises de la société.

Notre propos n'est pas de préciser le contenu fourre-tout (Anstett et Sachs, 1995) de l'insertion par le sport pas plus que de saisir l'efficacité d'un tel objectif, mais plutôt de comprendre les enjeux et la logique qui font de cette idée un terrain de négociation pour les différents intervenants et en particulier les animateurs qualifiés de *socio-sportifs*. La plupart du temps en situation précaire, ils bâtissent leur existence professionnelle dans les créneaux du travail social en négociant leur place dans l'espace ouvert par l'insertion. Dans l'invention du métier réside le savoir-faire de l'animateur *socio-sportif* et la voie d'une légitimation professionnelle (Sainsaulieu et Laville, 1997), bien qu'elle soit organisée par le diplôme d'ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et

sportives). Nous avons cherché à savoir quel profil d'animateur sportif est défini par le dispositif d'insertion et quelles stratégies⁴³ cette définition génère.

L'hypothèse de ce travail postule que le principe de l'accompagnement individuel désormais associé à l'insertion des jeunes par le sport, est un enjeu de lutte entre les différents agents présents dans ce champ, et contribue à l'émergence d'un nouveau métier de la filière sportive. En ouvrant leur domaine professionnel au registre du relationnel, apanage du travail social, ces animateurs socio-sportifs construisent une identité professionnelle autorisée par une relation floue entre le diplôme et le poste occupé (Muel-Dreyfus, 1984) et encouragée par un secteur d'intervention délaissé par les ETAPS titulaires, investis dans la sphère plus honorifique de l'école.

METHODOLOGIE : UNE APPROCHE QUALITATIVE

Une série d'entretiens individuels ont été réalisés auprès des différentes catégories de personnel du service des sports d'une ville du Sud-Est de la France, soit à l'initiative du programme sportif d'insertion, soit l'encadrant. Il a été question d'appréhender la nature des représentations qui organise la pratique du métier d'animateur. Pour cela, trois grands thèmes eux-mêmes déclinés en plusieurs sous-thèmes ont organisé le guide d'entretien. Le discours produit par les animateurs à propos de l'espace local dans lequel ils interviennent, permet d'élucider leur rapport aux jeunes et au quartier, leur conception de l'activité sportive, leur connaissance de la politique sportive municipale. Quant au métier d'animateur sportif, il s'est agi d'appréhender le portrait qu'ils en font, les compétences et la formation qu'ils estiment nécessaires à l'exercer et les contraintes auxquelles ils sont soumis. Enfin, le regard qu'ils portent sur leur statut acquis à l'animation sportive et/ou celui auquel ils aspirent, contribuent à révéler les conditions de l'émergence de leur identité professionnelle. Les entretiens ont été traités par une analyse de contenu thématique (Bardin, 1983 ; Peneff, 1990 ; Huberman et Mills, 1991).

RESULTATS

L'émergence du métier d'animateur "socio-sportif" résulte des changements survenus ces dernières années dans le monde du travail et de l'école. Depuis une vingtaine d'années, un échec scolaire retentissant (Plaisance, 1985, Best 1997, Beaud 2002) évacue en douceur (Bourdieu, 1992 ; Legoff, 1999) les élèves qui "déréglementent" le système scolaire. Le partenariat éducatif et les ressources sportives des municipalités sont sollicités pour accueillir ces laissés pour compte de l'école, de surcroît souvent porteurs d'un processus de désaffiliation (Castel 1998) engagé par leur histoire familiale. D'autre part, la pléthore des titres scolaires et leur rapport dévalué à l'emploi contribuent à faire du créneau de l'animation sportive un espoir, pour les « inséreurs » (Mauger, 2001), de trouver la légitimation d'un statut professionnel au plus proche de ambitions déçues.

LE CRENEAU DE L'INSERTION DES JEUNES PAR L'OFFRE SPORTIVE : UNE OPPORTUNITE

La question de l'insertion des jeunes dans la commune est organisée autour de projets mal définis dont le flou est répercuté par les agents concernés. *"les élus m'ont dit si vous pouviez développer une animation sportive dans les quartiers"*. Ce responsable de l'animation sportive n'est pas sans percevoir la liberté qui lui est attribuée *"...j'ai la chance d'avoir des élus issus des secteurs socio-culturels donc il y a une vision des choses qui à mon avis est très positif...très ouvert"* et l'enveloppe dans un discours psychologisant qui pallie l'absence de consistance : *"...effectivement l'adolescence c'est psychologique, c'est la partie la plus problématique, c'est l'état de transformation, le choc...et donc les élus m'ont dit : qu'est ce que vous pouvez faire pour ces enfants ?"*. Est-ce à dire que cette

⁴³ Cette notion de stratégie doit être entendue selon le sens développé par Bourdieu (1987), "on peut refuser de voir dans la stratégie le produit d'un programme inconscient sans en faire le produit d'un calcul conscient et rationnel. Elle est le produit du sens pratique comme sens du jeu, d'un jeu social particulier, historiquement défini, qui s'acquiert dès l'enfance en participant aux activités sociales... les stratégies...sont le produit non de l'obéissance à la règle mais du sens du jeu qui conduit à "choisir" le meilleur parti possible étant donné le jeu dont on dispose"

formulation brumeuse et la délégation des initiatives et des contenus du projet aux responsables du service des sports, trahissent l'embarras des élus face à la gestion de cette nouvelle préoccupation qui pèse désormais sur les communes ? Interrogé à son tour, l'éducateur de terrain reste très "approximatif" sur le contenu qu'il propose "...une politique qui intègre un peu...? elle vient remplir un vide... : c'est d'essayer d'amener ce groupe qui organise déjà quelque chose d'organisé pour qu'ils s'organisent eux-mêmes au travers de cette organisation ou alors permettre à ce groupe de s'organiser d'eux-mêmes et construire quelque chose d'organisé à partir d'eux-mêmes... il a fallu un accompagnement" (éducateur 2, responsable secteur adolescent).

La perception de la politique sportive municipale est très différente selon les catégories d'animateurs interrogés. Plus ils se situent en bas de l'échelle hiérarchique et proche du terrain, plus la conscience de la visée du projet d'insertion est vague et atteste des informations parcellaires, plus ou moins interprétées et amalgamées : "...je ne sais pas, on passe rarement me voir..." (animateur 6), "...pfuff... non je ne sais pas, je les devine, c'est un truc qui a été inventé...? ...je comprends...je comprends la question mais je ne peux pas dire... ben l'objectif c'est déjà...d'essayer de toucher presque tous les gamins, d'éviter de traîner dans la rue..." (animateur 4), "...comme objectif que ça soit gratuit avec des animateurs qui ont le plus haut niveau de compétence..." (animateur 7). Interrogés sur les objectifs poursuivis dans leurs animations, celui de préparer les jeunes à accéder à un club prime sur celui de l'insertion. Pourtant, le responsable de l'animation sportive se prononce contre cet objectif : "...on a commencé à croire que...y avait un autre salut pour la pratique sportive que l'adhésion à un club de foot...".

Enfin, l'ultime preuve de cette polyphonie autour de l'insertion des jeunes par le sport se dégage du mode de fonctionnement du dispositif. Les animateurs dénoncent la pression constante qu'ils subissent par les exigences d'évaluation, de taux de remplissage et d'inscription, dimensions du gouvernement municipal devenue plus pressante ces dernières années : "...enfin moi j'en ai ras le bol qu'on nous brusque sur ces fameuses listes...c'est à dire qu'il faut absolument qu'on rende des listes avec des noms, des inscriptions... mes chiffres vont paraître dans des journaux ou dans...? des rapports pour avoir des subventions ou j'en sais rien..." (animateur 6), "...qu'est ce qui les intéresse à savoir tout le temps eux...combien de gamins et l'employeur dès qu'il regarde... par exemple cinq cents dans les vacances de février, il est satisfait..." (animateur 3). Il semblerait donc que l'animation municipale cristallise des intérêts qui sont encore loin de pouvoir être fédérés. L'offre sportive municipale, à l'instar des nombreuses autres initiatives ralliées à la cause de l'insertion, contribue à l'agitation de la cité qui entoure cet objet. Les municipalités ont-telles d'autres choix ? Imaginer qu'elles pourraient inventer des technologies pour traiter de problèmes renvoyés au niveau local revient à faire oublier que la condition *sine qua non* de l'intégration passe, dans notre société, par l'emploi et le partage des valeurs universelles(Schnapper, 1989 ; Castel, 1998 ; Beaud et Pialoux, 2003). A défaut d'atteindre l'objectif énoncé, cette effervescence devient le théâtre où vont se jouer des stratégies identitaires développées par les animateurs.

LE PUBLIC DE L'ANIMATION SPORTIVE : CONDITION DE L'EMERGENCE DU METIER D'ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF.

L'ensemble des enquêtés appréhende la population du quartier et celle de leur animation par sa dimension communautaire : "ça représente les composantes de la population de la ville...un arabe, un noir, un espagnol, un portugais..." (animateur 3), "...c'est un public maghrébin en général..." (animateur 6). La convivialité et l'harmonie président, selon eux, aux relations décrites "... c'est un quartier où tout le monde se connaît..." (animateur 6) "...tout le monde s'entend bien..." (animateur 4). Leurs responsables parlent seulement "de populations différentes" ou "difficile". Il semblerait que les représentations changent avec les intérêts en jeu. D'un côté, les responsables qui rapportent un discours teinté d'électoratisme en rappelant les démarches entreprises et les moyens mis en place par les élus "...c'est un quartier qui fait l'objet de beaucoup d'attention quand même de la part de la ville en politique..." (responsable de l'animation sportive). De l'autre, des animateurs

au statut précaire en quête de légitimité transcendent les difficultés par la reconnaissance que leur témoinne la communauté : "...Le quartier il est comment...? J'ai l'impression que quand ils me voient, ils me considèrent comme quelqu'un du quartier, alors que je ne le suis pas..." (animatrice 6). Cette foi dans les capacités d'accueil et de protection de la communauté est largement encouragée d'ailleurs par les politiques communales.

Interrogés, sur les difficultés dans la pratique de leur métier, ils déclinent cependant une réalité qui déborde la quiétude annoncée des relations : "...il y a des ...bizarres... irrécupérables!! ...violents, ces jeunes ont brûlé le gymnase, ils se sont bagarrés avec les flics..." (animateur 3) ; "...un peu de délinquance, y a des vols de voitures..." (animateur 5). "J'ai eu un gamin qui a jeté une bouteille, il l'avait remplie de terre. ça a cassé une vitre et c'est rentré carrément dans le gymnase quoi...ils sont très turbulents, un vocabulaire assez catastrophique" (animatrice 6) "...c'est des gars du quartier et qui sont difficiles..." (animateur 4). Malgré des qualités de sportifs que les enquêtés reconnaissent aux jeunes qu'ils encadrent, et leur très forte motivation pour les activités physiques, ils déplorent leur côté envahissant, leur tendance à l'appropriation sauvage des espaces sportifs qui rend le travail d'animation particulièrement pénible.

Les animateurs disent à quel point leur travail est complexifié par la gestion permanente des conflits soit de revendication de territoires, soit d'appropriation d'espaces. Ils s'affrontent aux conséquences d'une politique d'équipement sportif et d'animation de proximité, largement relayée par les politiques urbanistes qui contribuent à forger une identité forte de quartier. Cet univers à périphérie réduite est entretenu par la promotion organisée du quartier et son charme fait autour de la convivialité, de la communauté qui devaient, entre autres objectifs, suffire à calmer une jeunesse agitée. En fait, le quartier est érigé en place forte exacerbant les particularismes. Les interviewés en soulignent le côté ethniciant qui se traduit par des affrontements, des injures soit entre ou dans les équipes sportives, soit sur les lieux des animations que certains groupes voudraient s'approprier au seul titre de l'unité du quartier, parfois réduite à une barre d'immeuble. Ancrées dans les mentalités, ces manières d'être dans la cité s'opposent aux légendaires valeurs universalistes du sport.

En somme les animateurs sportifs ne semblent pas en mesure d'explicitier à quoi tient le "difficile" dont ils étiquettent la personnalité des jeunes qu'ils encadrent, Tout se passe comme s'ils avaient une certaine cécité à la réalité des rapports sociaux ou comme s'ils voulaient nier les stigmates de la population du quartier dus à une installation dans le "à part". "A part" en matière de logements, il est à loyer modéré, plus ou moins "ghettoisé" même si la municipalité s'emploie avec ardeur à leur rénovation. "A part" en matière de travail, eux ou leur famille en sont privés ou bien relève d'emplois précaires. "A part" en matière d'identité, ce sont des étrangers, des immigrés même s'ils sont nés en France. "A part" en matière d'existence sociale, ils ont droit à une offre sportive conçue pour eux, curative, socio-sportive, nécessaire pour développer leur citoyenneté qui fait défaut.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET : LES VOIES DE LEGITIMATION DU STATUT DES ANIMATEURS SOCIO-SPORTIFS

L'observateur est frappé par la nature de l'investissement des animateurs dans leur métier Leurs qualités d'initiative sont inattendues compte tenu de leurs fonctions qui relèvent essentiellement d'un poste d'exécution. Pour certains, il s'agit de démarchage : "...j'ai pris mon vélo (rire)...et je suis partie un peu dans les quartiers pour leur dire que...on pouvait faire du basket au gymnase Voltaire et à partir de là j'en ai eu plein..." (animateur 6). Pour d'autres, il est question d'acquérir des compétences qui les rendent indispensables : "je touche un peu à l'informatique, ...faire la comptabilité sur Excel, Word tout ça...dans le secteur ado c'est moi qui fait des rapports pour le service des sports, ça aussi c'est un atout, un plus..." (animateur 3) ; "...moi ils me parlaient toujours du teakwando à l'époque...du jour au lendemain quand j'ai commencé l'animation, c'est vrai que ça leur a plu..." (animateur 5), Cette inflexion vers l'innovation est impulsée et soutenue par leurs responsables : "...le teakwando c'est un peu notre fleuron, c'est la pratique un peu reine de

cette installation sportive et c'est pour ça, il a été question à un moment donné d'installer le teakwando, mais dans le quartier, dans une salle".

D'autre part un esprit d'opportunité caractérise la démarche de l'animateur *socio-sportif*, en faisant preuve de compétences au-delà du registre du référentiel de leur emploi : "...j'ai fait une aide aux devoirs pour que ça se passe bien, parce que ce sont des filles, si ça marche à l'école les parents les laisseront aller au basket..." (animatrice 6) ; "quelques fois ils viennent...dans sa poche il y a un contrôle de maths, d'automatisme et tout..." (animateur 3). Le partenariat avec les familles est une autre dimension de cet esprit. Les parents sont sollicités pour régler les problèmes de comportements des jeunes dans les animations, des permanences leur sont proposées : "s'ils ont des problèmes pour les études, je suis bien placé, des jeunes mamans qui posent des questions sur la scolarité de leur enfant"(animateur 3). Ainsi, ces animateurs bâtissent une partie de leur statut dans les espaces abandonnés par l'école et sur le contrôle des formes éducatives familiales. Le niveau de leur formation, même limité au minimum requis, c'est à dire au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), a puissamment développé chez eux, comme pour tous les métiers de l'éducation, le sentiment d'être des spécialistes de la psychologie de l'enfant et à ce titre se sentent autorisés à un rôle de missionnaire⁴⁴.

La polyvalence de leur fonction, son côté social, se construit encore avec les différents problèmes personnels auxquels leur public les confronte : "...Je donnais un cours d'aérobic, une fille s'est assise sur le banc, elle a 16 ans, elle était enceinte, je suis resté avec elle trois quarts d'heure..." (animateur 3). Cette capacité à inventer dans toutes les circonstances, et quelles que soient les situations, est particulièrement encouragée par leurs responsables : "Je m'aperçois que l'animateur, il faut qu'il soit le papa, la maman, il faut qu'il soit le médecin, le prof de maths...le gamin qui tombe, vous ne dites pas... c'est pas moi, je suis pas chez moi, c'est pas mon boulot, je sais pas faire, vous tendez les mains et vous rattrapez le truc ! actuellement, dans ce milieu là, ça fonctionne comme ça... Tout se passe comme si la condition d'existence de ce métier de l'animation avait besoin de conquérir de «nouvelles aires de compétence », d'ailleurs la «tradition d'innovation » dans laquelle il s'inscrit forge son histoire (Muel-Dreyfus, 1984).

LES PREDISPOSITIONS AU METIER D'ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF

Pour comprendre les raisons pour lesquelles ces animateurs acceptent les conditions de travail, hors du commun, qui leur sont offertes, il convient de s'intéresser aux trajectoires biographiques en tant qu'expression des dispositions au métier. Autrement dit, il s'agit de reconstruire les événements de leur vie qui expliquent l'identification de ces animateurs au poste qu'ils occupent. Le passage du bénévolat à la professionnalisation des métiers de l'animation⁴⁵ transforme le rapport entre le statut et le rôle (Simonot, 1974). Pour bénéficier du statut d'animateur, le bénévole doit d'abord tenir un rôle, sa reconnaissance lui est conférée par sa capacité à investir ce dernier. A l'inverse le professionnel est imposé par son statut reconnu une fois pour toute et doit s'ingénier à y faire correspondre un rôle. En dehors du responsable de l'animation sportive du service des sports, les animateurs interrogés sont tous, ou ont été, dans le premier cas de figure. Le titre de vacataire, qui les introduit sans exception dans le métier, va avoir des répercussions très importantes sur leur logique d'action (Bouhaouala, 1999). L'entrée sur le marché du travail est désormais associée à déqualification et à emploi précaire, sorte de monnaie d'échange pour des lendemains meilleurs. Selon Castel (1998), cette conjoncture instaurée en passage obligé est le creuset de stratégies et fonctionne comme un indicateur de l'espoir d'un développement personnel.

⁴⁴ A propos de la genèse du métier d'éducateur, le travail socio-historique fait par Muel-Dreyfus (1984, 205) montre les origines chrétiennes du marché de l'enfance "à problème", selon son expression.

⁴⁵ Ces nouveaux factotums de la vie sociale apparaissent au milieu des années 1960, ils sont progressivement substitués aux bénévoles avec la complicité du ministère de la jeunesse et des sports qui en formera plus de 50000 dans les vingt ans qui suivent (Augustin et Ion, 1993). C'est le coup d'envoi donné à l'ouverture d'un nouveau secteur professionnel et en particulier celui des métiers du sport qui s'est considérablement élargi et structuré depuis cette date.

Les animateurs interrogés sont tous issus des milieux populaires et, à l'exception de deux d'entre eux, appartiennent à des familles issues de l'immigration (tab.2). Leur niveau scolaire, hétérogène, est réparti le long d'une échelle qui va du BEP à des études post-baccalauréat longues, voire très longues. Le croisement des indicateurs PCS, origine et niveau scolaire suggère que le choix de l'animation sportive est le compromis le moins coûteux, en terme d'investissement, entre d'une part les aspirations de mobilité sociale - entreprises par le processus migratoire des familles et poursuivies par les placements dans la scolarité, et d'autre part la gestion du capital scolaire acquis et les possibilités offertes de le négocier. En effet, ce choix permet à certains d'optimiser la valeur très dévaluée d'un diplôme comme le BEP. Pour d'autres, c'est le débouché le plus à même d'atténuer les effets d'un projet ambitieux contrarié par des échecs et/ou des abandons d'études supérieures. Premières victimes d'un système scolaire auquel ils ont cru et dans lequel ils ont plus ou moins longuement investi, les enquêtés affichent une mentalité en adéquation avec le profil du poste : optimisation des compétences, même les moins assurées, instauration des échecs en tremplin d'une réussite future.

Tableau n°2 : Synthèse des caractéristiques professionnelles et sociales des enquêtés

Interviewés	Sexe	Age	Rôles et fonctions	Niveau scol.	Dipl. sportif	Accès au poste	Origine
1	M	50	Respons. secteur anima sportive. Conseiller Territorial des APS	DEUG	DEUG STAPS	Concours Conseiller.	français né au Maroc
2	M	33	Educateur territorial des APS : Responsable du secteur adolescents	Médecine. 5 ^e année.	Licence STAPS	Conc. ETAPS (Réservé)	marocaine
3	M	40	Animateur sportif contractualisé : Secteur adolescents.	Maîtrise Maths	Brevets d'Etat	Recrutement CDD.	marocaine
4	M	25	emploi jeune :Secteur adolescents..	BEP	BAFA	Emploi jeune	algérienne
5	M	34	Animateur sportif vacataire : Secteur adolescents.	BEP	Néant	Vacataire	algérienne
6	F	27	Animatrice sportive vacataire : Secteur adolescents	1 ^{ère} année. DEUG	BAFA	Vacataire	algérienne
7	M	48	ETAPS : Responsable du secteur enfance (6 - 12 ans)	Licence	Licence STAPS	Intégration au corps des ETAPS (ancienneté)	française

Ce choix de l'animation en tant que résultat des aspirations à transcender le destin social est conforté par certaines dimensions de la vie privée, entre autres, le choix du conjoint. Les travaux sociologiques (Girard, 1960, Bourdieu, 1972, De Singly 1990)⁴⁶ réalisés à des périodes différentes, montrent qu'il s'agit d'un indicateur tout à fait pertinent d'un capital qui vient s'ajouter aux multiples formes prises par le patrimoine social. La quasi-totalité des enquêtés issus de l'immigration ont un conjoint de souche française qui possède un diplôme égal ou supérieur au leur.

D'autres facteurs relevant des prédispositions à faire le choix de l'animation alimentent leur logique de rachat social. La manière dont ils ont été recrutés stimule un processus de reconnaissance de soi et établi des relations de dépendance avec les différentes lignes hiérarchiques de l'organisation. La plupart d'entre eux ont obtenu des vacances au service des sports par cooptation Ce type de recrutement situé en dehors des règles de concurrence qui régissent les candidatures à un emploi, les installe dans un processus d'allégeance et de quête statutaire « sans avoir à envisager de conquête ni de lutte », l'« esprit maison » est une force intégratrice à l'organisation (Sainsaulieu 1993, 265). La procédure de titularisation, par les voies du concours interne ou réservé, et les aménagements réalisés pour accéder au statut d'ETAPS développe une confiance des agents dans l'organisation qui

⁴⁶ Déjà en 1960 les enquêtes de Girard montraient que la panmixie était le meilleur moyen de reproduire des populations homogènes.. Un peu plus tard Bourdieu, puis De Singly parlaient de stratégies matrimoniales en tant que valeurs sociales de l'association.

les emplois. Ces procédures renforcent l'illusion qu'ils vont pouvoir bénéficier d'un cheminement professionnel *ad hoc*. Le soutien apporté par le responsable du projet aux différentes difficultés rencontrées dans l'exercice du métier, en particulier celles relatives aux actes d'incivilité et de violence, est interprétée comme une preuve de protection : "... (à la suite d'une altercation avec un jeune) *je tremblais et j'ai eu très peur... H (responsable du secteur adolescents), lui, il était déjà rentré chez lui, on est resté une heure trente au téléphone... il m'a demandé si je voulais qu'il vienne..., je lui ai dit non c'est trop tard, il s'est dit c'est grave ce qui est arrivé au gymnase, je vais rentrer*" (animateur 6). Enfin, le tutoiement de rigueur et l'interpellation systématique par les prénoms régissent les rapports de communication à tous les niveaux de la hiérarchie. L'ensemble de ces procédés crée une sorte d'intimité qui émane généralement du foyer familial, de l'esprit maison. Sainsaulieu (1993) préconise que cette capacité de l'organisation à intégrer ses agents tient, d'une part, aux moyens mis en œuvre pour cultiver leur attachement. D'autre part, et surtout, cet attachement risquerait d'être compromis s'il n'était pas soutenu par l'espoir d'une évolution personnelle.

Plusieurs indicateurs de l'allégeance des animateurs à l'organisation municipale des sports sont repérables. Les horaires auxquels ils sont astreints en sont une preuve : "*je n'ai pas beaucoup d'heures quand ce ne sont pas les vacances... de 11h30 à 13h30 après 13h30 je ne fais plus rien, ensuite je suis au gymnase de 17h30 à 19h, avec le service des sports je fais 6h dans la semaine. Pendant les vacances je travaille tous les jours de 10h à 12h, de 13h30 à 15h30 et de 18h à 20h... de finir l'activité... euh... à minuit oui ça m'est arrivé*" (animateur 6) ; "... *on travaille le samedi quelquefois jusqu'à 23h... après demain (dimanche) y a un tournoi de futsal, je serai le premier présent*" (animateur 3). Ces horaires ultra flexibles, que les ETAPS titulaires refusent, dépassent très largement les obligations de service et conventions collectives, et sont soumis aux besoins d'une "clientèle" et à la contention de ses débordements. Selon cette logique, la frontière entre la vie professionnelle et privée s'estompe, ce que la hiérarchie encourage : "... *ça c'est un travail de longue haleine... bon... qui nécessite aussi une présence sur le terrain même à des heures tardives parce que souvent ce type de discussion vient un peu sur le vif, à des heures...*" (animateur 2) ; "... *H (ETAPS titulaire), je sais que sur le terrain, il fait des heures dingues, il gère son temps de travail en fonction des besoins qu'il ressent ; si bien que moi, H parfois il me demande des congés que je lui accorde du moment qu'il travaille tard, je ne peux pas me permettre, sauf besoin impérieux, de dire non...*" (responsable de l'animation sportive du service des sports). Interrogé sur le contenu de l'entretien passé pour obtenir un poste de contractuel, cet animateur sportif se remémore surtout les contraintes horaires : "*qui était au jury ?*" "*y avait mes deux chefs*", "*qu'est ce qu'on vous a demandé dans l'entretien?*" "... *être disponible, est ce que je vais accepter de rester jusqu'à 23h*" (animateur 3).

D'autres preuves de cette dimension sacerdotale de leur fonction tiennent à la précarité du contrat qui les lie à l'organisation municipale, et dans laquelle la majorité d'entre eux s'est installée. Tous ont, ou ont eu, une activité professionnelle qui se résume à quelques heures de vacances parfois en nombre insuffisant pour bénéficier d'une couverture sociale : "*si je suis malade je ne suis pas payée, il y a cinq mois en arrière, je n'ai pas travaillé pendant deux mois, je n'ai pas eu de salaire. Moi je suis couverte par la sécurité sociale parce que je fais beaucoup d'heures pendant les vacances, mais si vous voulez j'ai droit à l'aide médicale euh... gratuite*" (animatrice 6, neuf ans d'ancienneté). Cet attachement est si fort qu'il autorise à croire à un devenir professionnel proche de l'idéalisation : "... *moi j'ai déjà mon poste il suffit de passer le concours*" "*en imaginant que vous ne passiez pas le concours, ce poste là qu'est ce qu'il va devenir, est ce qu'il va être remis au mouvement?*"; "*non, non, non ...! C'est mon poste !*" (animateur 3).

Si l'attachement des agents au système existe bien dans le dispositif de l'offre sportive, l'espoir d'évolution personnelle, qui conditionne l'engagement, est très ému, voire entamé chez plusieurs d'entre eux. La manière dont ils ont été sollicités par l'organisation municipale pour animer agit comme un stimulateur de l'espoir d'évolution. Les conditions de travail difficiles, la

précarité de l'emploi offert, sont acceptées en contrepartie du diplôme professionnel qui leur fait ou faisait défaut pour imposer un statut. Dans ce contexte, leur peu d'ancienneté dans le métier qui les prive ou les a privé longtemps d'identité, s'apparente au prix à payer de leur illégitimité. Cependant, ils considèrent aujourd'hui avoir fait les preuves de leur professionnalité et leur désarroi tient au sentiment qu'ils ont de ne pas être considérés par l'organisation : "...on n'est pas reconnu, on n'est rien du tout... Y, c'est le chef suprême au service des sports... que je n'ai jamais vu sur le terrain ; je ne sais même pas s'il sait qui je suis et que ça fait trois ans que je travaille avec lui ... j'aime beaucoup ce que je fais mais au niveau de la reconnaissance ...rien!!!" (animatrice 6). "...avant j'étais pas considéré, j'étais un bouche trou, avant j'étais un rien du tout quelqu'un qui n'appartient pas à l'équipe" (animateur 3). Ceux qui sont les plus enclins à persévérer dans cet esprit d'allégeance ont obtenu un contrat pour une durée, certes limitée, mais qui garantit au moins un salaire mensualisé et une couverture sociale. Pour d'autres, l'absence de signes de reconnaissance compromet l'investissement professionnel.

L'analyse des trajectoires biographiques des enquêtés révèle leurs dispositions à s'identifier au poste occupé. En investissant un rôle nouveau et en inventant le savoir-faire, ils luttent pour la reconnaissance d'un statut offert par les politiques floues de l'insertion par le sport dans la commune, mais niché dans les cryptes du travail social. Une sorte de «myopie» accompagne leur quête identitaire, les fourvoie dans une interprétation de la réalité sociale fallacieuse et les engage dans des stratégies à faible rendement. Tout dans l'histoire sociale et familiale de ces animateurs les prédispose à adhérer aux principes de leur domination.

CONCLUSION

L'émergence de l'identité d'animateur socio-sportif tient d'abord à un effet de contexte favorable qui est celui du marché de l'insertion des jeunes délégué aux communes. Ce métier doit aussi et surtout son existence à un public qualifié de *difficile* et plus objectivement répertorié en tant qu'exclu du système scolaire donc sans qualification professionnelle, sans emploi, souvent installé dans la marginalisation sociale. Les animateurs socio-sportifs définissent leur propre statut en défiant ce désordre identitaire qui qualifie le public auquel il s'adresse. Cette ré-éducation qu'ils affrontent, parie sur la fonction symbolique du sport en tant que curatelle. Quant à leur manière de faire, elle consiste à donner la preuve d'une disponibilité totale aux besoins estimés du public et à inventer des contenus pédagogiques innovants. Cette disponibilité consentie peut prendre des formes variées qui se résument en la quasi-absence d'une ligne claire entre leur vie privée et leur vie professionnelle. Tout se passe comme si l'institution municipale s'apparentait à une institution totale (Goffman, 1979) où l'ensemble des moments de la vie est organisé et réglé par l'*ethos* institutionnel. L'offre sportive municipale semble rassembler des intentions très divergentes dont l'insertion des jeunes pourrait faire office de cristallisateur, le sport jouant le rôle d'une entité organisationnelle de la politique sociale de la commune.

Ce travail encourage, d'autre part, à un approfondissement de la réflexion autour de la professionnalisation des métiers du sport et du débat ouvert par les multiples questions posées par la qualification des animateurs et sa reconnaissance. Les municipalités gagneraient probablement quant à la qualité de leur offre sportive.

BIBLIOGRAPHIE

- AEERS, 1969, Pour une nouvelle école, actes du colloque national d'Amiens, Dunod
- Anstett M, Sachs B, 1995, *Sports, jeunesse et logique d'insertion*, La Documentation française
- Arnaud L et P, 1996, "Le sport, jeu et enjeu de société". In *Problèmes politiques et sociaux* n°777, La Documentation française.
- Bardin L, 1983, *L'analyse de contenu*, PUF
- Beaud S, 2002, *80% au bac... et après ?* La découverte
- Beaud S, Pialoux M, 2003, *Violences urbaines et violences sociales*, Fayard
- Best F, 1997, *L'échec scolaire*, Que sais-je
- Bouhaouala M, 1999, Micro-mentalités et logiques d'action des dirigeants des petites entreprises du tourisme sportif, Thèse de doctorat, UJF, Grenoble1.
- Bourdieu P, 1972, Esquisse d'une théorie de la pratique. Points
- Bourdieu P, 1987, *Choses dites.*, Minuit
- Bourdieu P, Champagne P, 1992. "Les exclus de l'intérieur" in *AARSS*, n°92.
- Bourdieu, P, 1993, *La misère du monde*, Points
- Broccolichi S, 1995, "Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire" *Sociétés contemporaines* n° 21
- Callède JP, 2000., Les politiques sportives en France, éléments de sociologie historique, Economica
- Castel R, 1998, Métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat, Fayard
- Chifflet P, 1990, Les fédérations sportives, politiques, stratégies, publics. Logiques de fonctionnement du système sportif français. U J F, Grenoble 1
- De Singly F, 1990, Fortune et infortune de la femme mariée. PUF
- Girard A, 1960, *Le choix du conjoint*, PUF
- Goffman E, (1979), *Asiles*, Minuit
- Huberman A, Mills M. B, 1991 Analyse des données qualitatives, recueil de nouvelles méthodes, De Boeck.
- Legoff J P, 1999, La barbarie douce, la modernisation aveugle des entreprises et de l'école, La Découverte
- Mauger, G, 2001, «précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires » *ARSS* n°136-137.
- Monin N, 1992., L'école ouverte, contribution à l'analyse d'une innovation pédagogique, thèse, Bordeaux II.
- Muel-Dreyfus F, 1984., *Le métier d'animateur*, Minuit
- Peneff J, 1990, *La méthode biographique*, Colin
- Rochex J.Y, 1996, "Le rapport au système scolaire des jeunes", *Revue EPS* n°262
- Sainsaulieu R, 1993, *L'identité au travail.*, Presses de Sciences Po
- Sainsaulieu R, Laville J.L, 1997, *Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social*. Bruxelles : Desclée de Brouwer
- Schnapper D, 1989 «Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », in *Revue Française de Sociologie*, n° XXXX-1
- Simonot M, 1974, *Les animateurs socio-culturels, étude d'une aspiration à une activité sociale*, PUF
- Testanière J, 1967, "Chahut traditionnel et chahut anémique dans l'enseignement secondaire", *Revue française de sociologie*, n° spécial
- Testanière J, 1972, "Crise scolaire et révolte lycéenne", *Revue française de sociologie*, XIII

La politique centrifuge d'intégration des jeunes par le sport de l'Amicale des Algériens en France⁴⁷

**Youcef Fatès, maître de conférences HDR, docteur d'Etat en science politique,
UFR STAPS de l'Université Paris X Nanterre**

A coté des politiques nationale et locales en France, (de l'Etat et des collectivités territoriales) "d'intégration par le sport des jeunes de banlieues", issus de l'immigration, coexiste une autre politique de l'Etat algérien qui ne peut intervenir directement auprès de ces citoyens, par le biais de l'Amicale des Algériens en France et en Europe, une association loi de 1901, de droit français . Cette «*politique centrifuge*» n'a pas été clandestine, ni à la marge de la politique nationale officielle française mais dans le mouvement sportif.

En effet, comme du temps de la colonisation, l'Amicale des Algériens a développé des relations privilégiées avec la Fédération sportive et gymnique du travail, (la FSGT) avec laquelle de nombreux protocoles d'accord ont été signés, ainsi qu'avec la Fédération des œuvres laïques (UFOLEP) pour l'organisation d'échanges culturels et sportifs. En 1988, l'Amicale des Algériens gère deux catégories de clubs totalisant près de 200 équipes, essentiellement de football, de boxe, de judo et de karaté: les clubs indépendants du mouvement sportif français, à caractère privé, non affiliés aux Fédérations françaises et organisés en championnat durant lequel *"des jeunes Algériens rencontrent d'autres jeunes Algériens de même culture dans une atmosphère de "l'entre soi" et qu'ils ne peuvent trouver ailleurs"*.et les clubs affiliés aux Fédérations Françaises unisport; multisports et affinitaires.

Dans cette communication, il s'agit d'analyser la stratégie mise en œuvre, les objectifs visés et les résultats obtenus par cette institution algérienne depuis les années 70. La méthode d'investigation utilisée s'appuie sur l'analyse de contenu des documents officiels de création de clubs communautaires, des données statistiques, de démographie sportive, et de l'usage du sport auprès des jeunes algériens vivant en France. D'autre part, l'étude d'un événement historique majeur, la rencontre amicale de football entre les équipes nationales d'Algérie et de France⁴⁸, match qui a eu lieu à Paris, le samedi 6 Octobre 2001, au stade de France, nous permettra de donner la signification de la contestation conjoncturelle des jeunes français d'origine algérienne en adoptant une approche qualitative et descriptive. Comment se sentent ces jeunes algériens qui étaient présents au match? Les faits tels que le déploiement de drapeaux algériens, les slogans, l'outrage à la Marseillais et l'envahissement du terrain, sont ils des signes qui peuvent nous renseigner sur le sentiment d'appartenance à la société algérienne et la non intégration dans la société française?

Cette démarche particulièrement heuristique permet une réflexion sur les questions de société dans leur dimension dynamique à partir des comportements de publics jeunes et de leurs mots contre les maux dans des espaces clos, les stades. Dans ce cas, le sport s'avère être un analyseur du niveau et du degré d'intégration des jeunes algériens issus de l'immigration.

⁴⁷ Remarques liminaires. Cette communication est inachevée. C'est celle d'un récit de recherche de sociologie politique. Elle a pour objectif de présenter une analyse d'une politique sportive de l'Etat algérien à l'étranger et une étude du comportement social de jeunes à la sollicitation étatique par le relais d'une organisation, à travers un petit objet de la science politique, le sport, un phénomène futile, dérisoire, d'apparence insignifiant, "une bagatelle, mais pleine de sens, la plus sérieuse du monde" (Christian Bromberger). La question de l'intégration par le sport est celle des rapports des individus et de la société.

⁴⁸ A laquelle nous avons assistée.

LA QUESTION DE L'INTEGRATION. COTE : AUTORITES ALGERIENNES

C'est dans l'euphorie nationaliste, développementiste et tiers mondiste, des années 70 et grâce aux pétrodollars que la jeunesse représentant plus de 60% de l'immigration algérienne, évaluée à environ 850 000 va être l'objet permanent de sollicitations diverses de la part des responsables politiques algériens. Ainsi sont mises en place des structures d'encadrement et de propagande en sa direction, auprès des scolaires et universitaires et de l'élite sportive émigrée en France qui joue un rôle fondamental dans le développement et la représentation internationale du sport algérien.

Cette mission va incomber à l'Amicale des Algériens en Europe (AAE), structure militante et fonctionnelle, sous l'égide du parti du FLN dont elle est une courroie de transmission. Dès lors, elle consacre un important volet de son action au sport par le biais de la Direction des sports (DS). Celle-ci, mandatée par le MJS, obtient une délégation de puissance publique, pour agir au nom de l'ensemble des structures administratives et techniques du mouvement sportif national algérien. Le sport est élevé au rang d'"excellent instrument" car le désir de sport des jeunes algériens est sans commune mesure, en particulier le football. Les sports de combat, le karaté, le kung fu, la boxe thaïlandaise bénéficient aussi d'un préjugé favorable de leur part, car ils correspondent au côté "rodja" (fierté et virilité masculines), "macho" des Algériens, et de leur inconscient collectif.

Cette structure militante et fonctionnelle s'articule autour des services suivants :

- * le service du mouvement sportif national chargé de l'animation et de la gestion des activités sportives de la D.S. Il gère et anime le secteur de la boxe professionnelle et le secteur de la boxe amateur.

- * le secteur FASSU qui s'occupe des scolaires et des universitaires.

- * le secteur du sport dans le monde du travail qui prend en charge principalement l'organisation des relations et des échanges avec la FSGT et d'autres groupements sportifs.

- * le service d'administration générale qui s'occupe de l'intendance et de l'administration courante.

Les buts recherchés et déclarés par la Direction des sports sont : *"l'enculturation" des Algériens à l'étranger, "l'aide à faire face au danger de déculturation qui les menace en priorité et qui prend une ampleur de plus en plus grande avec l'extension de l'émigration familiale avec le regroupement familial et le maintien des jeunes en contact permanent avec les valeurs nationales et les réalisations de la révolution algérienne"*.

***En clair, c'est le refus de l'acculturation objective des jeunes immigrés⁴⁹ qui suppose aussi l'acquisition de la citoyenneté française. Elle renvoie ainsi à l'assimilation. Or, il faut rappeler que sur le plan historique, l'assimilation a de tout temps été combattue par les nationalistes algériens et les Oulamas car les Algériens qui accédaient à la citoyenneté française devaient renoncer au statut personnel (régi par les lois musulmanes) en Algérie, la naturalisation était un crime majeur non seulement pour les pieux musulmans (les vieux turbans) mais aussi pour la majorité des Algériens. Dans la doxa algérienne, les jeunes naturalisés, occidentalisés étaient méprisés comme *kouffârs* (mécréants) abhorrés, comme *m'torni* (apostats). Or l'apostasie en islam est très grave. Elle est passible de la peine de mort. D'ailleurs le Cheikh Abdelhamid BEN BADIS, dans une fetwa du 2 djoumada 1356 (10 août 1937) précise que *"l'acquisition d'une nationalité non musulmane implique l'abandon de la législation musulmane. Même la renonciation à un seul précepte du Coran entraîne selon la doctrine admise par tous les Oulémas de l'islam, l'apostasie. Le naturalisé est un renégat. D'autre part, d'après les lois civiles françaises, les enfants d'un naturalisé sont français de plein droit. Ils ne connaîtront donc pas ni eux, ni leurs descendants les privilèges de l'Islam et cela par suite du geste accompli par leur père, geste qualifié de répréhensible"*. Le cheikh

⁴⁹ Pour les responsables, il ne peut y avoir d'autre culture que la culture algérienne.

propose au naturalisé pour se purifier de cette faute, de ce péché, de se repentir, sincèrement et de faire une pénitence exemplaire s'accompagnant d'un retour à la législation musulmane intégrale. Mais ne pouvant se soustraire aux lois civiles françaises, il suggère qu'il quitte le pays pour se fixer dans un autre pays où il sera soumis à la législation musulmane.

Paradoxalement, c'est dans les années 90 avec "la guerre menée contre les civils" par l'islamisme intégriste à la suite de l'arrêt du processus électoral que ce verrou a sauté.

En outre, les jeunes Algériens en France vivent dans un environnement culturel qui a une empreinte réelle sur eux, entraînant une modification profonde des codes et des comportements⁵⁰. Ils reçoivent des éléments culturels de substitution par la parabole⁵¹ et ont une réception fragmentée de la culture algérienne. D'autres gardent des lambeaux de mémoire et des fragments de la société d'origine transmis par les parents. Certains ont complètement perdu les repères d'origine. Ainsi ces jeunes seraient devant une situation de déculturation qui fait naître des conflits de générations, résultat de contradictions et parfois de décalage entre les parents et eux. Assis entre deux chaises et dans ce cas, très mal assis, ils vivent une véritable schizophrénie. Les pères, prolétaires, main d'œuvre docile et non syndiqués pour l'immense majorité, ayant développé le mythe du retour, sont profondément attachés à la culture arabo-musulmane d'origine mais perdent leur autorité, surtout depuis que le chômage les touche massivement. Les mères dont le taux d'analphabétisme est important n'ont pas beaucoup d'influence sur les filles. Les conduites d'initiation sont rares et on a plutôt le rejet des modèles parentaux.

Tirillés, écartelés entre l'espace public de la République et l'espace privé de la famille arabo-berbère musulmane, entre le général sociétal et le particulier familial grégaire, segmentaire, ils vivent une véritable tension permanente entre la recherche de valeurs contradictoires: individualisme, universalisme et collectivité, une contradiction entre les mœurs de la tradition et les exigences de la modernité.

Ainsi, pour les responsables algériens, ces jeunes seraient devant un danger de déculturation et le sport de compétition devrait les aider à y faire face. Il serait un facteur d'identité et de renforcement du sentiment d'appartenance à la société d'origine. Il ne doit en aucun cas être celui de l'intégration dans la société d'accueil. Là encore, ils lui attribuent une grande capacité de façonnage culturel. Il peut contribuer à la prise de conscience des jeunes émigrés et favoriser le processus de réinsertion en Algérie".

***Après l'utilisation du sport pour l'inculcation d'attitudes nationalistes et l'embrigadement des jeunes émigrés, le deuxième objectif est de faire jouer à la jeunesse le rôle de pourvoyeuse de jeunes talents sportifs par :

*l'organisation de stages pour sportifs émigrés : des antennes de la DSAAE sont installées dans les grandes villes pour le regroupement des sportifs en ce qui concerne leur prise en charge matérielle (hébergement, réservation des terrains et stades et organisation des rencontres avec les équipes locales).

*le recensement et la sélection des sportifs des grandes régions afin de constituer un fichier de sportifs susceptibles d'être appelés soit dans les équipes nationales, soit pour représenter l'Algérie sur le plan international. La DS de l'AAE se donne les moyens de superviser le maximum de sportifs et en même temps, elle espère sensibiliser le plus grand nombre de jeunes et de moins jeunes.

⁵⁰ Cette acculturation en réalité n'est pas uniquement déculturation par assimilation ou disjonction, elle est aussi néo culture par des processus d'emprunt et de diffusion de la culture française. C'est la culture "beur".

⁵¹ La plupart des familles algériennes immigrées sont "parabolées" et reçoivent donc les émissions de l'ENTV, la télévision algérienne("l'unique") alors qu'en Algérie celles qui reçoivent les chaînes étrangères sont "paradiabolisées" selon les islamistes..

En 1976, selon les statistiques de la Direction des sports, le nombre de jeunes de moins de 20 ans est de 250 000 dont 180 000 sont scolarisés dans le primaire et ont donc moins de 14 ans. Il resterait donc 70 000 jeunes environ, auxquels s'ajoutent les athlètes adultes. 25% sont affiliés à des clubs français où ils pratiquent une activité sportive. Certains ont un très bon niveau. 15 000 athlètes peuvent être considérés comme ayant une pratique continue et de compétition.

L'Amicale des Algériens a recensé en 1976, 1500 athlètes qui sont d'un niveau de performance national et sont susceptibles de faire partie d'une équipe nationale. Cette intégration dans le mouvement sportif algérien ne se fait pas dans l'intérêt des jeunes mais sert les responsables algériens. Elle participe à leur légitimation grâce aux succès sportifs des jeunes athlètes algériens qui sont, en réalité, le résultat d'un environnement socioculturel et de moyens matériels étrangers.

Les moyens mis en œuvre

Bénéficiant d'un budget alloué par le parti FLN et d'une subvention annuelle du ministère de la Jeunesse et des Sports algérien, l'Amicale a un rôle privilégié en se penchant avec soin sur le sort des 250 000 jeunes algériens.

*Les clubs sont pratiquement pris en charge par l'Amicale. Leurs sièges sociaux sont domiciliés dans les locaux de l'Amicale. Les joueurs bénéficient de gratifications financières (primes de matchs).

*De nombreux avantages sont offerts aux étudiants issus de l'émigration qui souhaiteraient poursuivre des études en Algérie tels que l'octroi de bourses ou de présalaires, hébergement en cités universitaires, attribution de titre de transport annuel gratuit pendant toute la scolarité. Un Bureau de Réinsertion sociale des Etudiants du ministère de l'Enseignement supérieur est ouvert à Alger. Pour ce faire, de nombreux responsables du ministère de la Jeunesse et des sports organiseront des réunions d'explication dans différentes villes en France auprès de l'émigration⁵².

La Direction des sports est secondée par des délégations régionales de l'Amicale qui apportent une aide en recensant les athlètes émigrés et en organisant des compétitions en province.

*Les différentes activités culturelles et sportives auxquelles les jeunes issus de l'émigration sont invités à participer à travers leurs associations sont : la Fête nationale de la Jeunesse qui se tient du 1er au 6 juillet, les festivals spécialisés de la Jeunesse, les rencontres scientifiques, les Jeux sportifs scolaires et universitaires, les Jeux nautiques, les Jeux d'hiver de Chréa, les Jeux sportifs communaux, le cross du Parti et des APC ainsi que des stages et des regroupements au profit de jeunes talents sportifs. Les stages sportifs sont relayés par des sessions "connaissance de l'Algérie" des camps de jeunes, colonies de vacances⁵³. La formation d'animateurs de colonies de vacances est assurée par des équipes d'encadrement envoyées d'Algérie. Chaque année des contingents d'enfants émigrés sont envoyés en Algérie dans des centres de vacances.

*A côté de l'aspect sportif, la réinsertion des jeunes issus de l'immigration est envisagée dans le système scolaire et universitaire algérien ainsi que dans les autres secteurs de l'appareil de formation. Des dispositions particulières d'intégration des jeunes sont mises en place ainsi que des classes spéciales sont ouvertes dans les écoles d'enseignement fondamental et les lycées afin de faciliter la mise à niveau progressive des élèves en arabe.

⁵² Journées d'information portant sur la mise en œuvre du programme d'action en direction des jeunes de la communauté algérienne résidant à l'étranger, du 25 au 30 juin 1988. Commission intersectorielle chargée de l'application et du suivi du programme d'action en faveur de la Jeunesse.

⁵³ Les séjours dans les centres de vacances en juillet août concernent les jeunes de 8-14 ans tandis que les sessions connaissance de l'Algérie en août septembre s'adressent aux 18-25 ans. Nulle en 1966, la progression des jeunes émigrés séjournant en Algérie est passée de 500 jeunes en 1970 à 1200 en 1974.

ANALYSE DE LA STRATEGIE MISE EN ŒUVRE

Les décideurs algériens, ne s'arrêtent pas à la mise en place de ce dispositif structurel et matériel. Tirant les enseignements de leur propre histoire, ils vont jouer essentiellement sur la fibre nationaliste et le sentiment patriotique très fort chez les Algériens, résultat de la colonisation mais aussi de la lutte de libération nationale qui a façonné les attitudes politiques. Cette démarche s'inscrit sur le plan théorique dans les travaux de Maurice Agulhon et de Mona Ozouf. Dans l'ouvrage, "Les lieux de mémoire", sous la direction de Pierre Nora, de nombreux auteurs, nous montrent comment les formes symboliques et les pratiques rituelles permettent au discours idéologique de s'y loger pour façonner les comportements politiques de la France contemporaine. En appliquant cette démarche à notre objet, nous essayerons de voir comment le sport est un champ qui se prête bien à cette analyse. Le déchiffrement des "signifiants" nous permet de comprendre la place qu'ils occupent dans l'univers sportif, l'imaginaire des sportifs algériens (joueurs et supporters) et leur utilisation par les politiques.

Les noms des associations sportives algériennes

En nous aidant de la science onomastique, nous commencerons par l'étude des noms. L'association sportive est nommée et son nom donne naissance à un sigle qui ne dépasse généralement jamais quatre lettres. Elle est donc définie selon ses caractéristiques fortes :

- l'espace géographique, le nom du lieu qu'elle représente (toponymique). Le plus souvent, c'est la ville et parfois, une commune ou un quartier.
- son objet social, ses diverses activités sportives proprement dites
- et la référence à la culture communautaire (ethnico-religieuse) de ses associés, la communauté qu'elle représente. Cette dernière caractéristique est la plus parlante (anthroponymique).

Ce faisant les associations sportives algériennes, à l'instar des hommes, comportent beaucoup d'éléments anthroponymiques. Cette histoire des modes de dénomination anthroponymique éclaire de nouvelles approches collectives nationalistes car certains noms sont porteurs de messages politiques. En effet l'attribution d'un nom à l'association sportive est un acte culturel important. Les associations sportives algériennes n'ont pas une pléthore d'appellations. Les noms sont empruntés au registre des clubs français tels que société, amicale, union, association, jeunesse, club, cercle, avenir olympique et stade⁵⁴. Ils empruntent même les noms anglosaxons de Sporting et de Racing. Mais ces clubs ne sont pas neutres mais plutôt chargés symboliquement car ils puisent leurs signes identitaires dans le registre du nationalisme.

On trouve des *Mouloudias* comme le Mouloudia Club algérien de Perpignan, de Toulon, le Mouloudia des Algériens de Béziers, le Mouloudia club des Algériens de Mulhouse créé le 7 mai 1978 par des militants de la section des jeunes de l'AAE, à l'instar du mouloudia historique d'Algérie (le MCA, Mouloudia club Algérois, créé en 1921).

Le terme *Mouloudia*, provient du mot "Mawlid" ou Mouloud. C'est la célébration de la fête de la nativité du prophète Mohamed. Elle donnait l'occasion chez les "grands", princes et émirs musulmans "d'une grande fête religieuse où de nombreux juristes, prédicateurs, lecteurs de Coran, et poètes se rendaient en un flux continu qui durait du début Moh'arrem jusqu'aux premiers jours de Rabi I. Le premier qui mit en vigueur cette pratique à Al Mawcil (Mossoul) fut le Cheikh Umar Ibn Muh'ammad al Malâ, un de ces hommes vertueux bien connus et c'est lui qu'imitèrent les autres"⁵⁵.

Toutefois l'observance de l'anniversaire de la naissance du prophète, dont la date généralement admise est le lundi 12 Rabi I, n'a débuté qu'à une époque tardive. Dans l'encyclopédie de l'Islam⁵⁶, on découvre plusieurs pratiques des rituels de célébration mais ayant partout les mêmes caractères généraux. A partir de 1910, il est devenu fête nationale dans l'empire ottoman.

⁵⁵ Bulletin des Etudes Arabes n° 24. Septembre-Octobre 1945, p. 147.

⁵⁶ Encyclopédie de l'Islam, Tome VI, Paris -Maisonneuve et Larose SA, 1991, p. 886-887.

D'autres portent pour la plupart le nom de Jeunesse sportive algérienne de telle ou telle ville comme la Jeunesse sportive algérienne de Givors (JSAG) qui a été fondée en 1978. ou celui d'association sportive algérienne de leur ville, telle l'Association sportive algérienne de Montbéliard (ASAM) créée en 1978... des Entente sportive de ... et enfin des Sporting club des Algériens de ...

Le doyen de ces clubs est la Jeunesse sportive des Algériens de Tourcoing, JSAT, créé le 12 mai 1965, date de publication au Journal officiel. Ces appellations montrent qu'il existe non seulement des liens avec l'histoire du sport colonial algérien, mais aussi un mimétisme des clubs algériens récents.

Les Algériens tiennent beaucoup au nom du club. Selon le témoignage d'un animateur, Mustapha Chaboun, sur le Club de foot de Saint Priest, *"l'équipe a été créée huit ans auparavant, par des pères de famille de St Priest, à la suite d'un constat : il y avait dans cette ville un fort potentiel de jeunes demandant à avoir des activités sportives à des tarifs accessibles à leurs faibles moyens financiers. Il fallait occuper ces jeunes dans un contexte de montée du Front national et de l'intolérance. L'initiative est venue des parents et les jeunes ont suivi. Ce club n'a pas été créé pour concurrencer les autres clubs mais pour s'adapter aux spécificités culturelles locales. Il a permis de montrer aux autres, aux équipes adverses, qu'il était comme elles. Il ne voulait pas la bagarre, seulement se battre pour gagner, avec le même esprit sportif."*⁵⁷.

Le nom du club est Jeunesse sportive algérienne (JSA) parce qu'à ses débuts, il percevait une aide de l'association de l'Amicale algérienne. Ce qui lui a permis de proposer des licences à un tarif abordable. Après, l'AS ne perçoit plus aucune aide. Malgré cela, elle a gardé le même nom national. Elle a essayé sans succès de recruter des gens de bords différents, sans doute en raison du nom. Aujourd'hui, par certains aspects, l'association fait ghetto. Elle est mal perçue par certains autres clubs de la ville qui le lui reprochent. Les équipes rencontre, ont au départ des préjugés, des a priori".

Ces clubs sportifs sont encadrés comme les cellules du parti du FLN par des militants de l'AAE, une organisation de masse du FLN et donc "politisés".

La tenue sportive

A côté du nom des associations sportives, la tenue sportive (le vêtement) reste le support privilégié pour inscrire la plupart des marques : formes, couleurs, motifs, accessoires et symboles servant à distinguer les groupes d'individus, les équipes sportives algériennes des équipes françaises.

Le système vestimentaire sportif va remplir une fonction fortement emblématique. Bien sûr, chaque sport a sa tenue particulière qui lui est propre et qui convient aux types d'exercice qu'il comporte. C'est la recherche à la fois de la fonctionnalité de l'élégance et de l'esthétique. Les vêtements spéciaux doivent permettre l'aisance motrice, la liberté du corps et une harmonie des formes. Le vêtement sportif fait ressortir la beauté du corps humain en épousant ses formes. Mais de tout ça les sportifs algériens n'en ont cure. Le vêtement de couleurs particulières est le signe d'existence singulière.

***L'iconographie des associations sportives algériennes qui s'appuie sur une documentation variée constituée de papier officiel, avec en tête, de photos, d'images, et de dessins a permis d'isoler **les symboles** les plus usités. Leurs insignes sont des symboles algériens, le *hillah* (le croissant) et la *nedjma* (l'étoile à cinq branches). Ils ornent leur papier officiel, les fanions, et les équipements des joueurs. On les retrouve chez beaucoup d'associations sportives.

Ces motifs existent dans la décoration musulmane à Alger, Tlemcen, Constantine, domaine où le génie arabe a particulièrement rayonné, sous des formes parfois altérées dans le stuc, le bois, le

⁵⁷ Colloque Sport et insertion sociale, Villeurbanne, 6-7 décembre 1991.

cuivre, dans les soieries, les tapis, l'enluminure ou la reliure. Ces éléments décoratifs sont en nombre restreint : un arbre (le homa), quelques bêtes dont le lion, le paon, l'éléphant, l'étoile et le croissant. C'est ce qui explique la fréquence avec laquelle ils reviennent obstinément comme signes des équipes algériennes.

Le croissant⁵⁸ est devenu à l'époque ottomane (1510-1923) l'emblème de l'Etat islamique, mais ce n'était auparavant qu'un motif décoratif appartenant au répertoire ornemental oriental ancien. Se retrouvant sur les maillots et comme motif de décoration des fanions et du papier officiel des clubs, donc sur les éléments profanes, on ne peut associer à cet emblème une signification religieuse majeure. Il est plutôt un signe culturel. A partir du XV^e siècle des vues de la ville d'Alger montrent les principaux monuments surmontés de croissants et le hillal apparaît plus fréquemment encore sur les étendards et des drapeaux turcs. Le hillah figurait aussi sur les étendards de Khayr al Din Barberousse. Sa figuration n'était pas uniforme et il était couvert de formules religieuses. Malgré cela la signification religieuse est moindre. Ce n'est pas un élément du culte comme le serait la croix dans le christianisme. Dans la casbah d'Alger, les habitants ont pour tradition d'accrocher aux portes ou à la façade, des croissants et des mains (*khamisa*) contre le mauvais oeil.

L'étoile à cinq branches se retrouve fréquemment sur les drapeaux nationaux de certains pays arabo-musulmans. Elle est assez souvent associée au hilal croissant de lune. Sa place est donc importante dans la symbolique musulmane. Dans le Coran, elle est citée une douzaine de fois. En architecture et comme motif décoratif, on la retrouve dans la structure des mosaïques et des rosaces ainsi que dans la géométrie en général. L'étoile à cinq branches n'est pas confondue avec "l'étoile de David", hexagramme formé par deux triangles opposés et entremêlés symbolisant l'équilibre et l'harmonie tels qu'ils sont conçus par le judaïsme. En Algérie, c'est un prénom de jeune fille : Nedjma⁵⁹.

Ces symboles soulignent avec le plus de force la transgression de l'ordre symbolique français et instaurent un système différentiel⁶⁰. Un costume de sport portant ces symboles est plus fortement marqué, donc plus "efficace".

En ce qui concerne le cas des associations sportives algériennes, la panoplie de signes constitue un instrument de marquage identitaire et s'apparente à de véritables stigmates. Ces signes ne sont pas choisis arbitrairement, ni accidentellement. Ils sont simples et ne nécessitent pas un appareil élaboré de perception et de décodage car ils sont tous empruntés exclusivement à l'imaginaire et au registre arabo musulman algérien. Ils sont "oniriques" car ils s'enracinent dans les souvenirs dans l'inconscient collectif. Le signifié est donc facilement présentable et accessible à tous. Ainsi on passe facilement du monde d'objets bruts à un monde d'objets symboliques.

Cependant, on remarque, dans le registre sportif, l'inexistence de symboles, de noms berbères, de signes appartenant à la tradition et aux croyances des Algériens. On peut citer par exemple la Khamça, la main ou "main de Fatma" dans le langage colonial, contre le mauvais oeil. La symbolique berbère bouillonne de nombreuses survivances du passé. dans les arts décoratifs, l'artisanat traditionnel (tapis, poterie, bijoux,) et les tatouages. Dans les poteries kabyles, on retrouve des motifs géométriques d'origine néolithique, des lignes brisées, le triangle noir, le double losange, le damier, les pastilles jaunes. El Kahina est une figure héroïque de la résistance kabyle à l'invasion arabe ainsi que Fatma N'Soumer une autre héroïne, une résistante à la colonisation française. Elles sont les équivalentes de Jeanne d'Arc.

⁵⁸ Le croissant est le symbole à la fois de l'ouverture et de la concentration. Il représente la victoire de la vie éternelle sur la mort. Hilâl, Encyclopédie de l'Islam. Maxime RODINSON, "La lune chez les Arabes et dans l'Islam" dans La Lune, 1962, Collection sources orientales.

⁵⁹ Yacine KATEB en a fait une héroïne de l'histoire algérienne : Nedjma, Seuil, Paris.

⁶⁰ Ces symboles sont parfois tatoués sur le corps des hommes. On les retrouve sur les bras ou les mains. Ce sont des "ouachema" que l'on peut voir encore chez certains ruraux, de nos jours.

A côté du nom et des symboles, l'héraldique montre que **les couleurs** sont au centre de l'identité⁶¹, comme le souligne Pastoureau.

*** Les couleurs dominantes des associations sportives algériennes sont le vert, le rouge et le blanc du drapeau de l'Algérie..

Elles sont les marques qui se voient le mieux. La tenue sportive constituée d'un maillot, d'un short et de souliers ne présente aucun caractère spécial quant à sa forme. Elle répond aux normes règlementaires. Cependant beaucoup de clubs algériens sportifs affectionnent le vert qui bénéficie d'une faveur toute spéciale. Elle permet de faire montre de vraies tendances particularistes.

Ainsi un grand nombre d'associations ont le vert comme couleur dominante. En boxe, on retrouve quelques tenues originales comme la culotte de couleur violette, avec sur la jambe droite un énorme croissant vert et sur la jambe gauche un grand coeur de même couleur et même dimension. Du reste, les tenues sportives rentrent pour la plus grande part dans la bichromie et rarement dans la polychromie. Les maillots, les shorts, les bas ont toujours deux couleurs.

La couleur verte est le symbole de l'Islam par excellence celle des dignitaires musulmans. On constate une véritable inflation de son usage par la société musulmane. Couleur de l'Islam, du Paradis musulman, la couleur verte est, de plus, la couleur privilégiée du prophète Mohamed et ses compagnons. De là, d'ailleurs provient son caractère sacré. C'est la couleur de l'étendard des armées islamiques. De nombreux pays musulmans ont adopté la couleur verte dans leur drapeau national à côté d'autres symboles tel que le croissant et les étoiles. Le drapeau de l'Arabie Saoudite, gardienne des lieux Saints est vert avec inscription arabe et deux autres symboles: les sabres croisés et le palmier dattier. D'une manière générale, en Algérie, beaucoup d'étendards qui ornent les *zaouias* et *marabouts* des confréries sont verts. Le vert a la même place que le bleu dans la symbolique chrétienne.

La couleur blanche est la couleur aimée et portée par le prophète. Pour d'autres cette couleur est aussi celle du paradis et Allah l'aime parce qu'elle est non couleur. Elle peut symboliser la pureté.

Quant au rouge, il est également prisé par le Prophète. Il symbolise la vie. C'est une couleur qui revient souvent dans les usages vestimentaires et dans la décoration. Selon les fondamentalistes de l'Islam, sept jours après la naissance de ses petits-fils, Sid El Hassen et Sid El Houssine, le Prophète a fait orner leurs mains de couleur rouge à l'aide de henné. Aussi les jeunes mariés se conforment à cet usage. D'autre part, Mohamed se teignait la barbe en roux. Les islamistes intégristes appliquant à la lettre *la sunna* se teignent la barbe en roux avec du henné. Mais la couleur rouge selon Bouhdiba⁶² est recherchée tant par les hommes que par les femmes. Deux produits le henné et le swâk (écorce de la racine de noyer) servent à teindre certaines parties du corps tels que les cheveux, la barbe, la paume des mains et des pieds et à donner aux lèvres et aux gencives une couleur carmin foncé. A ce titre ils font l'objet de recommandations du fiqh musulman. Le rouge éclatant de la chéchia maghrébine ou du fez oriental ne sont, d'après lui, qu'une pâle survivance de ce que fut le règne multiséculaire du rouge sur le vêtement arabe. D'autre part la couleur rouge est utilisée dans la symbolique des couleurs nationales de 20 pays musulmans sur 25.

⁶¹ Et il est très étonnant qu'aujourd'hui, les intégristes n'aient pas lancé une fetwa interdisant le football, jeu de ballon se pratiquant sur la pelouse verte (ou sur les terrains gazonnés) foulée par 22 joueurs et un arbitre. Le vert sacré ne doit pas être piétiné. Pourtant les fondamentalistes saoudiens ont adopté les stades gazonnés aux dépens des terrains synthétiques pour des raisons de sécurité, dans les années 80. Alors que lors des J.O. de Barcelone, Mac Donald avait imprimé des drapeaux sur des serviettes qui étaient jetées. Ceci a entraîné la protestation des autorités saoudiennes qui ont réclamé le retrait de ces serviettes jetables. Le drapeau saoudien portant un verset du Coran ne doit pas être foulé des pieds, ni jeté.

⁶² Abdelwahab BOUHDIBA, Culture et Société, Publications de l'Université de Tunis, Les Arabes et la couleur, 1978 (p. 79 et s).

Si ces significations sont celles de la doctrine, chez le profane et dans la vie quotidienne, elles peuvent légèrement se trouver modifiées⁶³. Ne seraient-elles simplement qu'un signal qui est fait pour être vu de loin? Et comme le dit Michel Pastoureau, le vêtement de sport attend encore ses historiens⁶⁴.

Pourtant tous ces marqueurs de l'identité des associations sportives cohabitent avec ceux de la puissance française.

Les trois couleurs, le vert, le blanc, le rouge, le croissant et l'étoile à cinq branches portées par les joueurs des clubs sportifs d'une manière permanente sont un ersatz de drapeau national. Ce sont ses éléments constitutifs du drapeau officiel de l'Algérie adopté en 1962, qui compte un croissant rouge dans la partie centrale verte de telle manière que les pointes émergent sur le fond blanc extérieur, lequel comporte une étoile rouge à cinq branches. L'Algérie accédant à l'indépendance, fut le dernier pays musulman à adopter le hilling (le croissant).

Nous venons de voir comment au costume sportif est lié un symbolisme concernant principalement les couleurs. Mais le costume sportif est aussi "objet de paraître" et intéresse la psychologie sociale. Si on se réfère à la psychologie⁶⁵ du costume sportif, ou plus exactement à la psyché du porteur de vêtements sportifs, on remarque que le vêtement n'est pas neutre. On ne s'habille pas pour faire uniquement du sport, mais on porte les couleurs du club, qui éveillent des idées et des sentiments de fierté, d'appartenance et dans certains cas patriotiques. Il est comme l'uniforme du soldat. Pierre de Coubertin l'avait bien fait remarquer : *"Mais dans les circonstances ordinaires, il est hors de doute que l'uniforme incite à la vaillance et -hors de combat - inspire et facilite les attitudes viriles et les allures martiales. Pourquoi voulez-vous qu'il en soit autrement de l'uniforme sportif ? Qui oserait dire que lors que nous avons changé notre veston ou notre jaquette pour une tenue d'escrime, notre mentalité demeure exactement la même qu'auparavant et qu'il ne s'opère pas en nous une sorte de "redressement" interne dont tout notre être subit le contre coup ? L'effet est imperceptible, soit - mais non pas insignifiant - et d'ailleurs imperceptible est bien vite dit. Il est probable qu'une analyse un peu minutieuse et consciencieuse la rendrait parfaitement perceptible"*.⁶⁶

Dans le cas des associations sportives algériennes, porter les couleurs de l'équipe fanion est non seulement un signe distinctif, mais surtout une manifestation de fierté, un honneur. C'est le cas aussi de l'insigne qui orne assez souvent les vestes et les vêtements des joueurs, des dirigeants et des supporters. C'est un signe de ralliement qui permet de se reconnaître, d'échanger des conversations, de se serrer la main et de renforcer le sentiment d'appartenance au club.

Cet amour des couleurs va entraîner la sacralisation du drapeau.

Les Algériens enrichissent ainsi leur champs des cultes en ajoutant celui du drapeau, symbole de la patrie. Rappelons que le stade est l'espace d'apparition des prémisses de l'emblème de l'Etat algérien. Grâce à l'attachement aux couleurs du club, on renforce sa sacralité qui a une place symbolique centrale.

Ce rassemblement des éléments signifiants du costume sportif des clubs algériens, noms, sigles, couleurs, symboles est certes insuffisant, mais permet de constater que la capacité est donnée aux Algériens de manifester au plan symbolique leur réalité d'existence et leur déni de reconnaissance. Ces éléments dépassent l'expression d'un patriotisme authentique, fait d'un incontestable amour de

⁶³ Le blanc, par exemple est aussi la couleur du linceul "l'izar", un morceau de drap blanc dans lequel est enveloppé le mort. Il est alors symbole de mort et de deuil.

⁶⁴ Michel PASTOUREAU, op. cité p. 128.

⁶⁵ Concernant la psychologie du vêtement, Roland BARTHES, dans un article, "Pour une sociologie du vêtement", fait un compte rendu du livre *Le vêtement, la mode et l'homme*. Essai d'interprétation de F. KIENET.

⁶⁶ Pierre de COUBERTIN, *Essais de psychologie sportive*, Editions Jérôme Millon, Grenoble, 1992 (p. 62).

la terre des parents. En se rajoutant aux autres formes culturelles, ils sont des éléments de la construction de la symbolique de la Nation algérienne.

Ce sont donc les catégories des objets symboliques ayant pour support l'ordre du langage (noms) et les catégories des objets matériels (les signes et les symboles sportifs), présents dans le champ sportif en tant que marqueurs de l'identité des associations sportives algériennes qui vont, elles aussi, alimenter et consolider un discours idéologique identitaire. Ce discours permet l'accession à la conscience de soi et sert de tremplin à l'attachement à l'Algérie. Ce faisant, par cette politique sportive, en jouant sur le symbolique et l'imaginaire, l'Amicale s'est bien trouvée en concurrence avec les clubs du mouvement sportif et les actions de l'Etat ou des collectivités territoriales. Indirectement, elle a tenté de contrecarrer les efforts d'intégration en utilisant le sport communautaire comme moyen de résistance et frein à l'intégration dans la société française d'accueil. D'ailleurs ses deux catégories de clubs, constitués au sein de la communauté, restent fondamentalement des clubs de "sport communautaire" bien que, paradoxalement se déclarant vouloir sortir de la marginalité et de la ghettoïsation. Ces clubs développent un repli frileux identitaire en accord avec les pères qui ne sont pas prêts à se fondre et à se "désintégrer". Ils reproduisent l'ethnocentrisme et l'ethnonationalisme et expriment à la fois le rejet de l'intégration dans "la société française de consommation, le refus de l'aliénation de l'identité culturelle nationale et le renforcement de la volonté d'en finir avec l'exil et de retourner au pays". Ces clubs attirent les jeunes car certains sont ostracisés et généralement rejetés par les autres clubs. *"Et puis il faut savoir que pour un jeune Algérien, jouer dans un club algérien signifie rattachement à son pays, à sa culture, à ses racines, à son identité"*⁶⁷.

QUEL EST LE DEGRE D'EFFICACE DE CETTE STRATEGIE ET QUELS SONT LES RESULTATS OBTENUS ?

S'il est vrai que les résultats de cette stratégie restent difficilement quantifiables, l'observation de faits et la parole donnée aux acteurs-sujets de l'intégration, c'est à dire les jeunes, peuvent donner une lecture particulière.

Même si le degré d'efficace de cette stratégie doit être relativisé puisque la participation des sportifs de haut niveau, dans les équipes algériennes, reste assez faible car *certains jeunes éprouvent de la méfiance*, que des dirigeants et entraîneurs répugnent à répondre aux sollicitations de la DS et que les entraîneurs de clubs français où sont affiliés des algériens émigrés, pour leur part, refusent de les mettre à la disposition de la direction des sports, invoquant des motifs superficiels et des arguments spécieux, le match France-Algérie s'avère chargé de significations sur le comportement des jeunes français d'origine algérienne.

Durant le cérémonial d'ouverture, la Marseillaise est sifflée. A la 76^e minute de jeu, brisant le cordon de sécurité des stadistes, des jeunes avec des drapeaux algériens envahissent la pelouse du stade de France et mettent fin d'une manière prématurée à la rencontre amicale qui, pour la première fois de l'histoire, opposait la France à l'Algérie et ce, malgré l'appel au calme de la ministre de la jeunesse et aux sports et du président de la FFF. A l'issue de ces incidents, 17 personnes ont été interpellées. Ce sont des personnes majeures ainsi que des mineurs dont une jeune fille. ⁶⁸Hormis quelques dizaines de jeunes qui se sont opposés aux CRS, participant plus d'un jeu provocateur et théâtral, il n'y a pas eu de violence physique, ni de brutalités comme dans les incidents des matches de football en France ou en Europe⁶⁹.

⁶⁷ Actualité de l'Emigration du 6 juillet 1988.

⁶⁸ Cette présence est doublement symbolique: la conquête de sports masculins en particulier le football, fief de la masculinité et de la virilité et la résistance des femmes, dans l'Algérie paradoxale, de l'intolérance islamiste où sont créées des équipes de football féminin dont les joueuses se produisent en short malgré le terrorisme intégriste, les assassinats car le corps de la femme est aoura en islam (doit être caché).

⁶⁹ Dans le bilan pour l'année 2002 du nombre d'interpellations effectuées par les forces de l'ordre à l'occasion de matchs de football, on a 91 matches sur 750 qui ont donné lieu à 130 incidents suivis de 361 interpellations. Ce qui représente

Pour ce cas, il s'agit de faits révélateurs qui se posent à ces groupes et qui se situent à un niveau profond. Quel sens donner à cet événement franco-algérien symbolique? A première vue, ce groupe de jeunes (beurs) a exprimé un refus d'allégeance à la France par son opposition aux symboles fondateurs de la Nation. Ces jeunes se sont mis hors jeu, hors République. Ont ils voulu dire pour cela: nous ne sommes pas Français? Sur le plan juridique, ils le sont de droit bien que certains n'exercent pas leur citoyenneté. Ils ne sont pas alors hors la loi. Cependant les faits tels que le déploiement de drapeaux algériens, les slogans, l'outrage à la Marseillais et l'envahissement du terrain, peuvent révéler un sentiment la non intégration dans la société française. Il y a à la fois le problème de leur insertion dans la société française socio culturelle et aussi de leur construction identitaire.

La première référence se situe au niveau symbolique.

Le stade a été envahi avec des drapeaux algériens. La marseillaise est sifflée. Mais lorsque l'hymne algérien a retenti aucun beur ne le comprenait ni ne le connaissait.

Cette référence aux couleurs de l'emblème national devient un invariant. Beaucoup à l'occasion de la victoire de la coupe du monde en 1998 ont défilé et manifesté leur joie en arborant le drapeau algérien. D'ailleurs les matches de football de l'équipe de France en France et à l'étranger se voient accompagnés systématiquement par des supporters qui exhibent des drapeaux algériens. D'autre part, certains jeunes portent des maillots de sport de l'équipe nationale de football algérienne, comme mode vestimentaire.

Cette référence symbolique exprime une référence à l'ailleurs inversé de celui des jeunes vivant de l'autre coté de la Méditerranée, l'Algérie, pays de leurs racines. Cet ailleurs désiré, phantasmé est le plus souvent idéal. Beaucoup ne le connaissent pas et n'ont jamais réalisé le voyage initiatique.

Le relevé des expressions fortes émises par les jeunes interrogés à chaud sur les gradins et au sortir du stade bien que nécessitant de rechercher dans la réalité d'autres éléments plus précis et plus objectifs que de simples impressions conjoncturelles, dans une approche empirique, montre que pour ceux là, il y a l'inconscient collectif, la colonisation, la souffrance des parents, un problème franco-algérien et le sentiment d'injustice, les expériences négatives et l'arbitraire de la vie, un problème franco-français, des jeunes des banlieues.

"On a gagné, on a gagné". malgré la défaite écrasante

"Zidane, il est à nous. C'est notre fierté. C'est un oulid el bled", (un enfant du pays).

"Depuis 62 que ça dure", "Toutes les humiliations subies par nos parents".

"La France est ingrate, oublieuse, a la mémoire courte".

Le décodage de ce match, fait apparaître que le stade a été l'arène privilégiée de l'expression de leur contestation sociale et culturelle, d'un fort ressentiment. Il confirme le sentiment d'appartenance incertaine et les représentations sociale et citoyenne des jeunes issus de l'immigration et l'hypothèse de la panne d'intégration que l'on retrouve sous une autre forme contenu dans un sondage réalisé par l'IFOP auprès des jeunes de 15 à 25 ans, nés en France de parents algériens, tunisiens marocains ou

un pourcentage significatif. De même, lors d'affrontements entre supporters et forces de l'ordre, 62 policiers, 6 stadiers et 98 spectateurs ont été blessés.

Par rapport à la saison 2000-2001, on observe toutefois une forte décélération des incidents (-51%) et une augmentation des interpellations (+9%).

Pour le seul match PSG-OM du 25 janvier 2002 à Paris, deux mille fonctionnaires ont ainsi été mobilisés.

Au cours de la saison 2001-2002, les services territoriaux de la sécurité publique assistés dans certains cas de renforts de CRS et plus exceptionnellement de la gendarmerie mobile, ont été amenés à mettre en place les services d'ordre nécessaires au bon déroulement des 750 matches disputés qui ont mobilisé 34 000 fonctionnaires pour un volume de 207 000 heures/fonctionnaires.

Au niveau européen, on assiste plutôt à la multiplication de manifestation de haine raciale autour des terrains et sur ceux ci, notamment en Europe de l'EST.

africains.(Enquête réalisée du 12 au 15 juin 2001 au près d'un échantillon de 522 personnes pour le ministre de la ville).

- 61% ont le sentiment d'appartenir à une minorité
- 43% auraient envie d'aller s'installer dans le pays d'origine de leurs parents
- 36% estiment que leur situation d'enfants d'émigrés s'est dégradée depuis 10ans
- Le racisme(26%), la violence (25%), le chômage (23%) et les inégalités (20%)viennent en tête de leurs préoccupations.
- 58% se sentent aussi proches du mode de vie de leurs parents.
- 45 % se définissent comme des Français d'origine maghrébine ou africaine
- 6% seulementcomme des Français tout court.
- 41% affirment avoir été victimes de discrimination raciales au cours de leur scolarité.
- 31% sont persuadés que la société française leur manque de considération.

Ces chiffres expriment bien le malaise de l'intégration de ces jeunes dans la République et la faiblesse du sentiment d'appartenance à la Nation française.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les objectifs de l'Amicale des Algériens en Europe sont essentiellement idéologico politiques: le quadrillage politique. Son action ne s'estompera qu'au lendemain des changements institutionnels survenus en 1989 en Algérie avec l'instauration du multipartisme. Cette structure se transforme en un vaste tissu associatif implanté dans la plupart des régions de France où est installée la communauté et fédéré au sein de l'Union des Algériens en France et en Europe : (UAFE). L'usage des activités sportives et les circuits «Connaissance de l'Algérie » au profit des jeunes issus de l'émigration, transférés aux organismes compétents disparaissent. Elle ne renonce pas pour autant de s'occuper des jeunes issus de l'émigration. Mais son programme est paradoxal et contradictoire. Elle continue «de développer une politique culturelle ambitieuse en faveur de la jeunesse pour préserver sa culture et son identité, renforcer les liens avec le pays tout en lui assurant une intégration harmonieuse au sein de la société française ». Cette fois ci elle inscrit dans son programme l'intégration qu'elle a tout le temps essayé de neutraliser.

L'étude du cas de la stratégie de l'Amicale montre à contrario qu'une politique d'intégration des jeunes par le sport, pour être efficace, doit développer le versant anthropologique de l'imaginaire du sportif, c'est à dire le sentiment d'appartenance à la fois au local et au national, aux symboles et aux valeurs de la République.

Notes relatives au processus d'« intégration » des coureurs marocains dans l'athlétisme français

**Manuel Schotté, doctorant à l'Université de Paris X-Nanterre,
membre du Laboratoire « Sport et Culture », ATER à l'université de Lille 2,
associé au Laboratoire « Sport, Identité, Culture »**

Il n'est peut-être pas tout à fait inutile dans un colloque consacré aux politiques d'intégration par le sport, de s'interroger sur la notion d'intégration, dont la fréquence des usages ne peut masquer le flou qui l'entoure. En effet, l'idée même de politique d'intégration repose sur un double postulat rarement explicité : d'une part, que l'on puisse définir ce qu'est l'intégration et que l'on soit capable de trouver des indicateurs susceptibles de mesurer le degré d'intégration des individus visés par ces politiques ; d'autre part, que l'on considère qu'elle résulte d'un acte volontariste et qu'elle se réalise d'autant mieux qu'elle est voulue, pensée et organisée.

Confrontée à un tel flottement, la construction d'un objet scientifique ne peut partir d'une notion aussi incertaine et polysémique, et dont l'évocation relève souvent de la croyance (Laacher, 1992). Le propos n'est donc pas de questionner théoriquement, ni de tenter de clarifier ce qu'il faudrait entendre par intégration, car, ce faisant, le sociologue ne ferait qu'entrer dans la compétition sémantique pour l'attribution de la 'bonne définition', perdant ainsi ce qui devrait constituer le véritable objet d'une sociologie portant sur la définition de cette notion, à savoir les différentes utilisations du terme par des individus produisant des discours à partir de lieux institutionnels divers (Bonniel et Lahire, 1994). Il s'agit ici d'interroger, à travers un cas particulier, la nature même du processus que ce mot est censé recouvrir. Car si en sociologie, on sait ce qu'est un groupe ou une société fortement intégré(e), l'intégration individuelle, l'intégration comme processus individuel est beaucoup moins bien connue (Sayad, 1994).

Le cas étudié est celui des coureurs à pied marocains qui dominent dans l'athlétisme français depuis les années 1990. En tant qu'immigrés qui, grâce à leurs compétences sportives, en viennent à représenter la France dans les compétitions internationales une fois acquise la nationalité française, ces individus sont souvent décrits comme des modèles d'une intégration par le sport puisque c'est après des années de persévérance et de travail acharné dans un sport qui valorise les qualités d'abnégation et d'ascèse qu'ils finissent par réussir au plus haut niveau⁷⁰.

Mais ne retenir des parcours en France de ces athlètes que leurs extrémités (à savoir, d'une part, ce qui les caractérise à leur arrivée, c'est-à-dire le fait qu'ils ne sont 'que' des immigrés, et, d'autre part, leur succès sportif final), et, partant de là, y voir le parfait exemple d'une intégration par le sport, c'est les aborder sous une forme réductrice et strictement illustrative – cet exemple étant supposé étayer une interprétation posée *a priori* suivant le mode suivant : « le sport de compétition peut être un levier d'intégration, la preuve, c'est que des coureurs immigrés marocains qui arrivent sur le territoire français démunis de tout, parviennent, grâce à leurs compétences sportives, à

⁷⁰ Passant de ces succès singuliers à l'évocation de leurs conséquences sociétales, nombre de commentateurs estiment que ces réussites au plus haut niveau sportif – perçues comme autant d'exemples à suivre – produisent un effet éminemment positif pour tous les jeunes immigrés, ainsi 'aspirés vers le haut'. Pour des travaux qui prennent précisément pour objet la question des conséquences des succès sportifs internationaux d'individus issus des 'minorités' sur ces dernières, on peut se reporter aux études de Guttman (1995) et d'Hoberman (1997) dont les conclusions tranchent singulièrement avec les emphatiques commentaires, emprunts de bon sens (commun) et pétris de bonnes intentions, qui accompagnent généralement les succès de ce type. La seule traduction du sous-titre de l'ouvrage d'Hoberman suffit à donner la teneur de ces analyses : « comment le sport a porté préjudice aux Noirs américains et contribué à préserver le mythe de la race ».

s'installer durablement et à réussir socialement en France » – et non les prendre pour objet et analyser comment ils se construisent.

Plutôt que de voir dans ces trajectoires une illustration qui se veut démonstration d'une idée qui préexiste, il s'agit ici de fonder l'interprétation sur un réel travail empirique (qui ne se contente pas de survoler la réalité et d'y picorer des éléments qui corroborent une problématique première, tant chronologiquement que logiquement, car c'est elle qui détermine ce qui est digne d'intérêt ou d'oubli), en faisant reposer l'analyse sur l'étude approfondie et méthodique d'un corpus conçu de manière exhaustive⁷¹, et non sur la base d'un 'butinage' (dont les critères de sélection sont, par définition, évasifs et aléatoires, et donc non maîtrisés), caractéristique de la posture qui consiste à valider ses interprétations en juxtaposant des données puisées ça et là, et en construisant des exemples taillés sur mesure – ce qui revient *in fine* à ne rechercher et ne retenir de la réalité que ce qui confirme les idées élaborées en amont⁷², ou, autrement dit, à ne voir dans le monde social que ce qu'on veut y voir⁷³ – au lieu de soumettre ces interprétations à l'épreuve des faits comme l'exige(ra)it la démarche scientifique⁷⁴.

Vu le cas étudié, il s'agit ici, à proprement parler, moins de traiter de la question abstraite et générale de l'intégration par le sport à travers une monographie relative à une population qui semble à première vue particulièrement pertinente pour répondre à cette interrogation, que de réfléchir au processus d'« intégration »⁷⁵ de sportifs immigrés⁷⁶. L'analyse proposée s'appuie sur la reconstitution fine des trajectoires intégrales⁷⁷ d'environ 60 coureurs marocains immigrés dans l'athlétisme français, et s'inscrit dans un travail en cours qui tente de sociologiser la question de la réussite *a priori* improbable de ces athlètes et qui met en évidence le fait que l'on ne peut comprendre véritablement ces succès que si l'on croise d'une part, investigations socio-historiques, en donnant toute sa profondeur temporelle à cette réussite collective qui s'avère indissociable de l'héritage colonial car c'est durant le Protectorat que s'est cristallisée la spécialisation des Marocains dans le domaine des courses prolongées, et d'autre part, enquête ethnographique

⁷¹ Au sens où l'on recherche systématiquement, dans le mouvement même de l'enquête, des contre-exemples susceptibles de contredire les interprétations émergeant des premiers résultats d'enquête, et dans la mesure où l'on vise à établir le continuum des possibles.

⁷² Est ainsi attestée la circularité d'une analyse de ce type dont on peut dire qu'elle tourne à vide puisque, outre le fait qu'elle refuse la confrontation au réel, elle fonctionne sur la base d'une logique purement rhétorique, les exemples, expressément choisis pour leur concordance avec l'idée première, étant élevés au statut de preuves, alors que c'est ce qu'ils sont censés prouver qui fut au principe de leur sélection.

⁷³ Il est d'ailleurs tout à fait facile, en fonctionnant ainsi, de « montrer » que le sport peut être un levier de différenciation ou de « désintégration » sociale en insistant notamment sur les troubles qui accompagnent la pratique. On comprend que, fonctionnant souvent sur cette base, le débat public ne peut que s'enliser dans des discussions toujours recommencées.

⁷⁴ Le constat peut sembler sévère, il se contente pourtant de tirer les conséquences d'une définition des sciences sociales comme sciences interprétatives empiriquement contraintes (Passeron, 1991).

⁷⁵ Les guillemets employés sont liés au fait que, comme on l'a vu, cette notion empruntée au sens commun – le concept sociologique d'intégration renvoyant à autre chose, ou définissant les choses autrement – ne peut être prise comme allant de soi par le sociologue. Elles témoignent en cela d'une vigilance disciplinaire à l'égard d'un terme dont il faut se méfier au moins dans un premier temps et même définitivement s'il s'avérait ni opératoire, ni pertinent, et ce en fonction d'articulations fondées en raison (sociologique). Faute de pouvoir définir sur une base sûre ce qu'est l'intégration, il peut sembler périlleux de prétendre réfléchir au processus d'« intégration ». Précisons que c'est par économie de langage que nous recourons à cette expression par laquelle on résume ce qui constitue le véritable objet de cette enquête, à savoir le façonnement des parcours d'immigration de ces coureurs marocains ; objet par lequel nous entendons précisément faire progresser la compréhension de ce qu'il faut entendre par intégration. Toutes les fois où le mot intégration est placé entre guillemets, c'est à cela qu'il renvoie. Quand il est employé sans cet artifice, c'est le sens ordinaire du terme qu'il faut entendre, sauf dans les rares occasions où c'est à la définition sociologique que nous faisons explicitement référence.

⁷⁶ Pour le dire plus simplement, il s'agit non pas de se centrer sur l'intégration par le sport mais plutôt de réfléchir au processus d'« intégration » de sportifs immigrés.

⁷⁷ Dans la mesure où il s'agit de ne pas se limiter aux seuls épisodes survenus sur le territoire français et de prendre en compte tout le vécu antérieur – *i.e.* au Maroc – de ces athlètes.

s'étendant dans le temps et dans l'espace⁷⁸, seule à même de saisir, en les référant à leurs conditions d'existence ordinaires au Maroc, la teneur des investissements et sacrifices consentis par ces jeunes athlètes marocains et leur capacité à supporter la précarité d'un univers libéral qui sélectionne en permanence ; et aussi de montrer, par le menu, comment les carrières de ces athlètes se construisent et sont vécues au jour le jour⁷⁹.

Telle perspective, aussi attentive à ce qui se passe – et s'est passé – au Maroc qu'en France, amène nécessairement à rompre avec l'approche (malheureusement) habituelle de l'immigration – et de l'intégration, tant ces questions semblent reliées dans le discours ordinaire, sans que leur relation ne soit jamais étudiée ou explicitée, ce lien s'imposant avec « toute l'opacité des 'évidences naturelles' » (Passeron, 1970) – qui ne considère le migrant qu'à compter du moment où il arrive sur sa terre d'accueil, comme si sa vie débutait à ce moment-là, et que tout ce qui précède était sans importance du point de vue de la compréhension de son parcours en France. Il s'agit en fait de tirer toutes les implications du principe – à première vue basique, mais qui conduit à un retournement complet de perspective si on le suit jusqu'au bout – de Sayad qui considère qu'émigration et immigration sont indissociables et qu'il y a lieu de reconstituer le système complet des déterminations qui ont agi avant l'émigration et tout au long de l'immigration, si l'on veut comprendre les voies que prennent les parcours d'« intégration » des immigrés (Sayad, 1999).

En ce sens, ne parler d'intégration qu'à compter du moment où l'immigré arrive sur sa terre d'accueil est une erreur car il faut inclure dans le champ de l'analyse tout ce qui précède l'immigration, tout ce qui contribue à transformer un jeune Marocain en un émigré potentiel, toutes les opérations souterraines & invisibles, faites de petits riens mais de riens qui ne cessent de s'accumuler, consommant jour après jour une rupture toujours plus complète avec les modes de comportement traditionnels⁸⁰, corrélatrice d'un attachement et d'une adhésion à la vision du monde occidentale. Bref, plutôt que les prendre comme allant de soi, il s'agit d'historiciser les dispositions qui traduisent l'acculturation⁸¹ de ces jeunes nord-africains à un système d'attitudes et de valeurs d'origine extérieure, comme le propose Bourdieu dans ses travaux relatifs à l'Algérie⁸² (Bourdieu, 1963 ; 1977).

Conséquemment, on peut dire avec Sayad que « l'intégration commence dès l'émigration, voire même bien avant cet acte qui n'est que la manifestation de cette intégration – une intégration définie sous le rapport d'un rattachement au système économique qui est à la genèse de l'émigration et de l'immigration (...). Cette première intégration qu'on ne voit pas (...) commande toutes les autres formes d'intégration dont on n'arrête pas de parler, elle est à leur genèse et on ne saurait parler de celles-ci sans avoir à l'esprit celle-là »⁸³ (Sayad, 1994).

Concernant les coureurs à pied marocains, il convient donc de ne pas isoler leur vécu sportif et leurs carrières athlétiques des conditions sociales qui les rendent possibles, et de pointer le fait que tous ces athlètes ont en commun d'être (ou d'avoir été) scolarisés et d'être d'origine urbaine, autant d'expériences qui n'ont pas pu ne pas les familiariser et les faire adhérer, ne serait-ce que

⁷⁸ On vise par là l'enquête ethnographique de longue durée débutée en 2000 et menée aussi bien au Maroc (à l'occasion de quatre séjours dont la durée totale atteint les 5 mois) qu'en France.

⁷⁹ Un aperçu de ce travail a été présenté dans « Destins improbables. Le succès international des coureurs à pied marocains », *Communication faite au congrès de l'Association Française de Sociologie*, Février 2004.

⁸⁰ Etant entendu que ce qui est appelé tradition ici est lui aussi le produit d'une histoire et ne saurait être décrit comme un ensemble immuable de pratiques atemporelles.

⁸¹ Acculturation à laquelle participent la pratique sportive et les mouvements de jeunesse, comme cela a été montré dans un autre contexte par Bancel (1999).

⁸² Perspective d'ailleurs reconduite dans ses derniers travaux comme en témoignent les deux articles consacrés à la construction de l'habitus économique dans l'Algérie coloniale publiés récemment : Bourdieu P. (2000), « Making the economic habitus: Algerian workers revisited », *Ethnography*, vol 1, n°1, pp. 17-41, et Bourdieu P. (2003), « La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, pp. 79-90

⁸³ Extrait légèrement modifié dans sa forme : une note de bas de page de l'auteur étant incluse dans le corps du texte afin de rendre l'ensemble plus compréhensible.

partiellement, à un rapport au temps cumulatif et orienté vers l'avenir qui conduit notamment à accepter de différer et de subordonner ses désirs du moment à l'horizon et à l'espérance de gratifications ultérieures ; condition à défaut de laquelle l'idée même de s'entraîner n'a aucun sens. Loin de l'image romantique du coureur 'naturel'⁸⁴, s'impose donc celle qui met au principe de cette pratique un ensemble de dispositions mentales qui sont elles-mêmes liées à des conditions socio-historiques particulières⁸⁵. Et même si tous ces athlètes sont issus de milieux populaires, il est net que dans leur très large majorité, ils n'appartiennent pas aux franges les plus démunies, un minimum de sécurité et de stabilité économiques et sociales étant indispensable pour fournir les conditions matérielles et symboliques⁸⁶ nécessaires à l'ascèse sportive qui est le lot quotidien de ces athlètes qui s'entraînent deux fois par jour⁸⁷.

Ayant insisté sur les conditions que présuppose la pratique athlétique, il convient maintenant de mettre à jour ce qu'elle induit chez ces coureurs qui s'y adonnent corps et âme. Car l'intense préparation à laquelle ils se soumettent et qui contaminent toutes les sphères de leur existence ne les laissent bien évidemment pas indemnes. Outre le développement de compétences athlétiques, c'est aussi l'adhésion à tout un univers qui se noue à mesure que s'accumulent les kilomètres parcourus à l'entraînement (pour un volume hebdomadaire compris entre 100 et 200 kilomètres). Il sont ainsi amenés à s'inscrire dans une temporalité spécifique⁸⁸ qui transforme les scansions ordinaires tant au niveau quotidien – où s'impose une gestion du temps décalée, la journée étant rythmée par l'entraînement bi-quotidien et par les contraintes associées, liées notamment au fait de se ménager des plages de récupération intermédiaires et de veiller au respect d'un temps de digestion incompressible – qu'à plus long terme – l'année étant divisée en plusieurs périodes bien distinctes, les longs mois de préparation devant amener l'athlète au sommet de sa forme pour une période déterminée et brève. Au fil des heures passées au contact des partenaires d'entraînement et des dirigeants, ils apprennent aussi à connaître, ou reconnaître, leur propre valeur et la valeur d'une réussite sportive internationale. De ce point de vue aussi, le travail de socialisation qui s'opère progressivement contribue à l'extraversion de ces athlètes de plus en plus enclins à n'envisager leur devenir qu'en Europe, lieu où se définit la hiérarchie mondiale et où se distribuent les gains monétaires associés à la compétence athlétique. Enfin, confrontés à une intense concurrence nationale – dont l'enjeu est central car seuls les meilleurs gagnent le droit de concourir en Europe, introduisant de fait une limitation numérique sévère de ceux qui peuvent « tenter la chance » et une rivalité exacerbée entre les postulants⁸⁹ – et habitués à se soumettre à un régime de préparation implacable et à supporter les conditions de vie et de pratique les plus difficiles et incertaines, ces athlètes sont de fait aptes à supporter ce qui les attend en Europe, à savoir être confrontés aux exigences d'un univers élitiste régi par une insécurité permanente.

Cet ensemble de conditions est nécessairement à prendre en compte lorsque l'on étudie le parcours de coureurs à pied marocains qui immigreront en France. Si l'on ne peut parler à leur propos d'une

⁸⁴ Image jamais très éloignée de celle du 'bon sauvage'...

⁸⁵ On pense bien sûr ici aux conséquences de la colonisation et à ses effets qui perdurent quand bien même l'ex-colonisé est libéré physiquement du colon.

⁸⁶ L'organisation matérielle et symbolique du milieu familial étant centrale du point de vue du développement des schèmes mentaux comme le montre Lahire (1995) dans une étude où il explique le succès scolaire par la correspondance entre les ordonnancements symboliques qui structurent leur milieu familial et ceux qui sont à l'œuvre dans le cadre scolaire.

⁸⁷ On retrouve là des processus très généraux observés ailleurs, notamment par Wacquant (2000) chez les boxeurs du ghetto noir de Chicago.

⁸⁸ Il est vain et sans grand intérêt de chercher à savoir ce qui est premier entre ces dispositions temporelles et ces pratiques. Ce qui est sûr en revanche, c'est que rapport au temps et pratique sportive entretiennent des liens récursifs.

⁸⁹ Il convient ici de préciser qu'en tant que jeunes Marocains de milieux populaires et peu qualifiés scolairement, l'obtention d'un visa est des plus improbables pour ceux qui présentent un dossier de manière individuelle dans les différents consulats. En fait, sauf (rares) exceptions, seuls ceux qui bénéficient de l'agrément de la fédération marocaine d'athlétisme, c'est-à-dire les plus performants localement, obtiennent un visa, synonyme pour eux de participation aux compétitions européennes. Une fois en Europe – et pour la plupart en France – beaucoup décident d'y rester, quitte à « casser le visa » et à rester sur le territoire national en situation irrégulière.

socialisation anticipée, expression qui renvoie l'idée d'un plan consciemment conçu pour faciliter l'adaptation sur la terre d'accueil, il y a à prendre acte du fait que les athlètes n'arrivent pas vierges sur leur terre d'accueil, qu'ils ont traversé au Maroc toute une série d'expériences qui ont fait d'eux des émigrés potentiels dans l'attente de se réaliser en émigrés effectifs, l'immigration ne venant, le cas échéant, qu'attester et sanctionner une adhésion intervenue largement en amont.

Cette adhésion première ne suffit bien sûr pas à rendre compte des parcours d'immigration de ces athlètes et il y a lieu de sonder comment, en partant de cette base, se construisent ces parcours et se constitue le processus d'« intégration ». Avant toute chose, il faut pointer une spécificité de cette migration : à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres sports, à commencer par les 'grands' sports collectifs professionnels, mais aussi pour d'autres populations d'athlètes – et notamment les coureurs kenyans dont la venue et le séjour en Europe sont entièrement organisés par des managers anglo-saxons –, la plupart de ces athlètes ne sont ni sélectionnés⁹⁰, ni pris en charge par des structures hexagonales. A leur arrivée, c'est donc seuls, en dehors de tout cadre institutionnel sportif, qu'ils ont à faire face au marché libéral et hautement concurrentiel de l'athlétisme international. Leur installation n'est alors possible que par la mobilisation d'immigrés marocains déjà présents en France et qui jouent pour eux le rôle de pourvoyeurs d'assistance. C'est sur ces derniers que reposent donc la venue et la qualité de la prime installation des néo-arrivants qui s'appuient sur cet ensemble de relations interpersonnelles s'étendant entre les deux pays (Maroc et France) pour bâtir leurs « stratégies de séjour » (Engbersen, 1999). Entièrement pris en charge par ceux qui les accueillent, il leur faut en retour rapidement participer aux frais de la vie en commun en monnayant leurs compétences athlétiques dans des courses sur route locales de faible envergure. Leur offrant une relative sécurité et les sommant d'utiliser leurs ressources pour s'inclure dans un collectif, cette configuration facilite leur adaptation et leur permet de faire leurs premières armes dans l'athlétisme français. C'est donc, paradoxalement⁹¹, le groupe immigré d'accueil, qu'il faut voir comme indissociablement marocain et français⁹², qui permet l'intégration première. Plutôt qu'un obstacle – sinon un danger – à l'intégration, le recours à de tels liens communautaires est donc ce qui opère la médiation entre la société de départ et celle d'arrivée, et ce qui assure la prime installation de ces coureurs en France, car il leur permet d'éviter l'isolement et de s'inscrire activement dans un cadre collectif, facilitant ainsi leur arrivée et leur adaptation à leur pays d'accueil (Beaud et Noiriel, 1990).

Mais cette situation ne saurait à elle seule fournir l'ensemble des conditions nécessaires à la parfaite adaptation d'un coureur marocain à la société et à l'athlétisme français car tant qu'il demeure inséré dans cette configuration de relations d'interdépendances avec ceux qui l'ont accueilli, celle-ci détermine sa modalité propre de comportement. Il se trouve alors conduit à différer, sinon à sacrifier, son idéal – forgé au Maroc – de réussite sur piste – conçue comme le domaine de pratique légitime où se joue la 'vraie' hiérarchie – à la pratique hebdomadaire de la course sur route. Tout l'enjeu est alors pour l'athlète de s'appuyer sur cette dernière et sur ce qu'elle permet, et de faire valoir les succès obtenus dans ce domaine pour échapper au système de contraintes dans lequel il est pris. Apprenant progressivement à optimiser pour chacune de ses compétitions le rapport entre le capital corporel investi et les dividendes procurés (en termes d'expériences, d'argent, de notoriété et de liens avec des personnes influentes dans l'athlétisme local ou national), ses prestations sur route le dotent progressivement de gains monétaires et de relations athlétiques qui lui permettent de se détacher peu à peu de l'emprise du réseau de solidarités dans lequel il était enfermé. Cela se

⁹⁰ La fédération marocaine ne leur accordant qu'un droit de sortie.

⁹¹ Du moins, tant que l'on s'appuie sur les modes de pensée qui assimilent la 'communauté' à la fermeture sur soi et au refus de s'intégrer.

⁹² On pense ici, en s'appuyant sur la lecture qu'en font Beaud et Noiriel (1990), à l'ouvrage classique de Thomas et Znaniecki, intitulé *The Polish peasant in Europe and America*, où l'on peut lire que l'immigration polonaise aux Etats-Unis donne lieu à la naissance d'un nouveau groupe indissociablement polonais et américain, « une nouvelle société polono-américaine à partir de fragments séparés de la société polonaise et encastrés dans la société américaine ». Ce nouveau groupe jouant un rôle essentiel de médiation entre la société d'origine et la société d'accueil.

traduit par toute une série de changements aux premiers rangs desquels figurent le fait d'acquiescer une indépendance financière et celui de prendre un logement individuel. Ces transformations, qui sont contemporaines d'un déplacement du centre de gravité relationnel de l'athlète, qui passe d'une sociabilité toute entière organisée autour du «réseau immigré» (Ferrié et Boëtsch, 1993) à une configuration de vie où priment les liens avec l'univers athlétique, n'ont bien sûr rien d'automatique, l'accès à cette nouvelle situation se construisant dans la durée et de manière variable – tant dans sa forme que dans sa conclusion – selon les cas. Pour ceux qui ont pu et ont su déployer des stratégies de promotion de soi appropriées, commence alors une deuxième étape de leur carrière en France. Comme la première, elle relie une forme d'intégration sociale⁹³, un mode de vie et un niveau sportif⁹⁴.

Si la précédente se caractérisait par une totale dépendance à l'égard du groupe d'accueil qui assure la prime installation (en pourvoyant notamment aux besoins matériels et affectifs) et contraint à la pratique alimentaire de la course sur route, freinant par là les possibilités de progression, celle qui suit est structurée par des conditions de vie et de pratique à la fois plus individualisées et plus stables qui dégagent l'athlète de l'obligation de «*courir le cachet*» tous les dimanches. Grâce à ses revenus directement ou indirectement liés à ses succès antérieurs sur route, l'athlète peut alors prendre son propre logement et envisager sa carrière à un horizon plus lointain, tant dans le temps (en se préparant à plus longue échéance) que dans l'espace (en élargissant le périmètre dans lequel il concourt).

Cette étape, bien qu'elle traduise d'un niveau d'adaptation 'supérieur' à la terre d'accueil, est en fait celle où l'athlète renoue avec les modes de pratique qui étaient les siens au Maroc, à savoir se préparer à long terme pour réussir sur piste. «Intégration» n'est donc pas nécessairement synonyme d'un abandon des manières de faire antérieures et il convient de substituer à la conception ordinaire de l'intégration – conçue comme rupture radicale et définitive avec l'ancien et formation d'un homme nouveau qui a rompu avec tout ce qu'il était – un mode de problématisation qui envisage le parcours de ces immigrés sous l'angle d'une dialectique entre permanence et changement des dispositions acquises au Maroc, chaque étape se caractérisant par un équilibre spécifique entre ces deux lignes de tension chez chacun de ces athlètes.

On voit ainsi que la vision de l'intégration comme abandon total et fusion de soi dans un ensemble relève avant tout de la fiction politique qui ne peut voir dans les parcours des immigrés que la menace permanente d'un déficit d'intégration (Sayad, 1994). Postulant qu'il existe des états de «désorganisation sociale»⁹⁵ et de moindre intégration sociale, cette vision s'avère incapable de considérer que les différentes formes de vie collective se caractérisent par des modes d'organisation et d'intégration⁹⁶ différents. En définitive, si l'analyse sociologique du processus d'«intégration» livre une image différente de celle qu'induit une définition politique de la notion d'intégration, c'est qu'elle est disposée à voir de la différence, de l'organisation et de la spécificité (le tout défini sous l'angle d'une dynamique), là où la seconde ne lit la réalité qu'à travers le prisme d'un idéal largement fantasmé et définit tout ce qui ne lui correspond pas en termes de manque(s).

⁹³ Ici définie au sens durkheimien (cf. note ultérieure).

⁹⁴ Pour une description détaillée de chacune de ces étapes et de la manière dont mode de vie et de pratique, inscription dans un réseau de liens interpersonnels et dispositions entrent dans des relations dynamiques d'interdépendances, voir Schotté (2004 b).

⁹⁵ Notion dont Whyte (1995) a fourni une critique radicale dans son étude d'un quartier italo-américain dont il montre précisément comment il est structuré, allant par là à l'encontre des discours qui y voyaient un ensemble désorganisé, chaotique, imprévisible, et par conséquent dangereux.

⁹⁶ Là aussi, la référence à Durkheim (1978) s'impose puisqu'il met en évidence l'existence de formes de solidarité différente (solidarité organique *versus* solidarité mécanique), caractérisant des modes d'intégration sociale différents.

BIBLIOGRAPHIE

- Bancel N. (1999), *Entre acculturation et révolution. Mouvements de jeunesse et sports dans l'évolution politique et institutionnelle de l'AOF (1945-1960)*, Thèse de doctorat non publiée, Université de Paris I- Sorbonne
- Beaud S. et Noiriel G. (1990), «Penser l' 'intégration' des immigrés », *Hommes et migrations*, n° 1133, pp.43-53
- Bonniel J. et Lahire B. (1994), «Remarques sociologiques sur la notion d'insertion », in *L'insertion sociale*, sous la direction de Guth S., L'Harmattan, pp.21-31
- Bourdieu P. (1963), «La société traditionnelle. Attitude à l'égard du temps et conduite économique », *Sociologie du travail*, vol 5, n°1, pp.24-44
- Bourdieu P. (1977), *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Minuit
- Bourdieu P. (2000), «Making the economic habitus : Algerian workers revisited », *Ethnography*, vol 1, n°1, pp.17-41
- Bourdieu P. (2003), «La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 150, pp.79-90
- Durkheim E. (1978), *La division du travail social*, PUF (réédition)
- Engbersen G. (1999), «Sans-papiers. Les stratégies de séjour des immigrés clandestins », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, pp.26-38
- Ferrié J.N. et Boëtsch G. (1993), «L'immigration comme domaine de l'anthropologie », *Anthropologie et sociétés*, vol 17, n° 1-2, pp.239-252
- Guttman A. (1995), «Amères victoires. Les sportifs noirs et le rêve américain de mobilité sociale », *Terrain*, n° 25
- Hoberman J. (1997), *Darwin's athletes: how sport has damaged black america and preserved the myth of race*, Houghton Mifflin Co.
- Laacher S. (1992), «L'intégration comme objet de croyances », *Confluences*, n° 1
- Lahire B. (1995), *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Gallimard/Seuil
- Passeron J. C. (1970), «Présentation », in *La Culture du pauvre*, Hoggart R. , Minuit, pp.7-25
- Passeron J.C. (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Nathan
- Sayad A. (1994), «Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes et migrations*, n° 1182, pp.8-14
- Sayad A. (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil
- Schotté M. (2004a), «Destins improbables. Le succès international des coureurs marocains », *Communication présentée au 1^{er} congrès de l'AFS*, Février 2004.
- Schotté M. (2004b), «Le 'jeu' des dispositions des coureurs marocains », à paraître, ouvrage collectif dirigé par Clément J.P. et Menesson C.
- Thomas W. I. et Znaniecki F. (1958), *The Polish peasant in Europe and America*, Dover Publication (réédition)
- Wacquant L. (2000), *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti-boxeur*, Agone.
- Whyte W. F. (1995), *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, La Découverte (traduction).

Peut-on acquérir le goût de l'effort ?

L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport

**Sandrine Knobé, docteur en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives,
membre du laboratoire Activités Physiques et Sportives et Sciences Sociales (EA 1342)**

INTRODUCTION

Dans les années 1990, certains «quartiers» de grandes villes françaises vont connaître des faits divers⁹⁷ fortement médiatisés où des «jeunes» seront en première ligne. L'ampleur prise par ces événements incitera les responsables politiques des villes sujettes à ces «désordres» à (re)penser leurs actions en faveur de ces «jeunes». Ainsi, une prise en charge institutionnelle⁹⁸ voit le jour offrant une place privilégiée au sport (Clément, 2000). La construction massive de nouvelles infrastructures sportives⁹⁹ et la mise en place d'animations sportives spécifiques¹⁰⁰ participent de cette orientation. Le sport apparaît alors comme un vecteur fort de socialisation, de citoyenneté (Chantelat, Fodimbi & Camy, 1996) et d'éducation (Clément, 2000). Qu'il s'agisse d'une conception de sport-*outil* ou de sport-*éthique* (Charrier & Jourdan, 1999), il semble avoir les faveurs des acteurs oeuvrant dans le domaine de l'insertion sociale.

L'objectif est généralement double (Travert & L'Aoustet, 2003). L'ambition est d'une part, de confronter les «jeunes» à un système de droits et de devoirs (règles sportives) et d'autre part, d'amener les pratiquants à une gestion «optimale» ou «efficace» de l'adéquation entre les moyens et les buts. Quelque soit l'objectif considéré, l'accent est souvent mis sur la possibilité d'un «transfert» de valeurs et/ou de comportements du sport à la «société». Ainsi, le respect des règles sportives devraient, par exemple, favoriser le respect d'autres règles «juridiques» et «sociales» (à l'école, dans l'espace public etc.).

Cette vision «idéale» soulève aussi des critiques rappelant que le sport n'est pas intrinsèquement vertueux et intégrateur (Gasparini, 2002). Pourtant, l'idée plus spécifique des «bienfaits» de l'effort sportif semble moins souffrir la critique. Ainsi, le sport resterait «*d'abord et encore un élément important de l'épanouissement personnel. Ne donne-t-il pas, en effet, aujourd'hui comme hier, l'assurance, la confiance en soi ? Ne développe-t-il pas le goût de l'effort ? Toutes qualités indispensables à l'apprentissage des responsabilités et, bien entendu, à la citoyenneté*» (Fize, 1993 : p.42). Le sport constituerait le lieu par excellence de «l'acquisition» ou du «développement» du goût de l'effort, d'autant plus par la confrontation aux «limites physiques» (Le Breton, 1993). A nouveau, l'intention sous-jacente est que l'individu en «difficulté» réinvestisse ce goût de l'effort «sportif» dans une insertion sociale et professionnelle réussie.

Cette idée soulève plusieurs interrogations auxquelles nous tenterons de répondre ici. Dans un premier temps, nous expliciterons comment l'effort sportif, en tant que «morale en acte», véhicule un certain nombre de valeurs. Puis, nous préciserons les enjeux théoriques de «l'acquisition» et du «transfert» de ce fameux goût de l'effort. Sur la base d'une monographie d'un dispositif local

⁹⁷ Dans les années 1990, des «incidents» qualifiés tantôt de «violences», tantôt «d'émeutes» urbaines, éclatent dans certains quartiers faisant la une des médias. Exemples: le Mas-du-Taureau – Vaux-en-Velin (1990); les Indes – Sartrouville (1991); le Val Fourré – Mantes-la-Jolie (1991); le Mirail – Toulouse (1998); la Petite Hollande – Montbéliard (2000).

⁹⁸ En 1991, sera créée la section «violences urbaines» aux Renseignements Généraux.

⁹⁹ En 1991 est lancée, au niveau national, l'opération «5000 équipements sportifs J-Sports». La seconde tranche de 5000 sera lancée en 1992.

¹⁰⁰ Des exemples sont donnés dans l'ouvrage *Du stade au quartier* (1993). Nous développerons par la suite plus précisément le dispositif proposé par la ville de Strasbourg.

d'insertion par le sport, nous montrerons alors comment les différents acteurs concernés prennent position par rapport à cette « morale de l'effort ».

LA MORALE DE L'EFFORT

Dans le milieu sportif, l'effort revêt essentiellement des significations positives. Celles-ci semblent d'ailleurs exacerbées dans le sport compétitif qui prône le rendement et la recherche effrénée du record (Brohm, 1976). Dans le sport de compétition, la morale de l'effort¹⁰¹ prône l'abnégation, le renoncement et la ténacité en vue d'un résultat différé et toujours incertain. La souffrance « physique » y acquiert un statut particulier. Elle n'est pas seulement inévitable, mais obligatoire quand elle ne sert pas de référent à la qualité de l'entraînement. Efforts et résultats sont ainsi directement corrélés rendant la question du mérite d'autant plus vive. Ce modèle de la compétition sportive, en tant qu'il valorise la performance et l'individu s'efforçant d'accomplir par lui-même son destin, s'est diffusé plus largement dans la société française à partir des années 1980 amenant à parler de *Culte de la performance* (Ehrenberg, 1991)¹⁰². Faire des efforts pour atteindre un but, voire se dépasser, est moralement loué par rapport à cette conception de l'individu qui, se faisant lui-même, est totalement maître de son destin. Les efforts réalisés permettraient alors de départager des individus considérés au départ comme égaux¹⁰³.

D'autres espaces sociaux telles que l'entreprise ou l'école semblent également animés par ces logiques. La gestion entrepreneuriale ne se baserait plus sur des contraintes disciplinaires mais sur l'implication des salariés prônée par le « management participatif ». C'est avant tout l'autonomie de l'individu et la réalisation, par lui-même, de son destin social et économique qui sont valorisées¹⁰⁴. A l'école également le mérite revient à celui qui a su faire les efforts nécessaires pour réussir. Comme le salarié est maître de son parcours professionnel, l'élève, et d'autant plus l'étudiant, devient maître (et donc responsable) de son parcours scolaire.

Dans le milieu sportif toutefois, la recherche de la performance à tout prix est sujette à de vives critiques qui se focalisent généralement sur le phénomène du dopage. Si « l'attitude dopante » peut correspondre à une « attitude libérale devant la vie » où l'individu en tant que « propriétaire de son corps » peut « l'entreprendre » à sa guise (Gasparini, 2004), elle apparaît moralement répréhensible dans la mesure où elle contrecarre l'idée d'un effort désintéressé et méritoire. A l'encontre de cette « dégradation morale » des valeurs sportives se développent d'autres formes de pratiques¹⁰⁵ privilégiant l'hédonisme, mais où, toutefois, une forme de dépassement de soi n'est pas exclue, et parfois même valorisée, dans la mesure où elle ne s'inscrit pas dans les contraintes d'un système,

¹⁰¹ Ces valeurs sont peut-être d'autant plus mises en avant que le sport semble détaché de toute influence socio-politique et porteur d'une morale universelle. En effet, « les règles de sport deviennent de simples règles de conduite et acquièrent, à ce titre, le statut d'une morale qui, bientôt, apparaît comme le modèle d'une morale universelle : des traits tels que loyauté, sens de l'effort, exigence de dépassement, camaraderie, fair-play, pour citer les plus répandus, ne sont-ils pas des caractères bénéfiques que doit respecter tout homme bien né ainsi qu'une humanité civilisée ? » (Coornaert, 1980 : p.192).

¹⁰² Ehrenberg explique que la généralisation du modèle compétitif reflète un double mouvement sociétal, celui du *néo-individualisme* (qui valorise l'individu souple, mobile trouvant par lui-même ses repères dans l'existence) et celui du *néo-communautarisme* (qui s'exprime par le développement de formes d'appartenance communautaires nouvelles).

¹⁰³ « Le champion est exceptionnel parce qu'il n'est rien à l'origine, rien d'autre que notre semblable » (Ehrenberg, 1991 : p.68).

¹⁰⁴ « Ainsi s'instaure le règne absolu de la flexibilité, avec les recrutements sous contrats à durée déterminée ou les intérim et les "plans sociaux" à répétition, et l'instauration, au sein même de l'entreprise, de la concurrence entre filiales autonomes, entre équipes, contraintes à la polyvalence, et, enfin, entre individus, à travers l'individualisation de la relation salariale » (Bourdieu, 1998 : p.111).

¹⁰⁵ « Face aux effets pervers de la professionnalisation d'une élite sportive et à la production marchande d'événements, à forte visibilité, on peut observer, en contrepoint, une montée en puissance de nouvelles modalités de loisirs sportifs à fonctions ludiques ou récréatives, fondées sur le jeu, la joie, la découverte, la recherche de sensations (qui peut aller jusqu'à la démesure), sur des désirs intimes ou des émotions partagées et, en un sens, sur la transgression des valeurs sportives établies » (Pociello, 1994 : p.148-149).

mais comme ascèse délibérément choisie. Est alors mis en avant l'individu qui est capable, par lui-même¹⁰⁶, de se dépasser.

L'exercice physique, par la visibilité même des efforts semble offrir ainsi une morale de l'effort exemplaire, à tel point qu'elle a constitué, à elle seule, un objectif éducatif de premier plan pour l'éducation physique scolaire. Ainsi, *« l'essoufflement, la sueur et la grimace donnent la possibilité, en éducation physique et sportive (EPS), de vérifier la réalité de cet effort, conçu comme passage obligé des apprentissages et comme fondement de la "méritocratie" scolaire. (...) L'EPS est [de fait] la seule discipline où l'effort n'est pas uniquement un moyen, mais un objectif en soi : "acquérir (...) le sens de l'effort", "affirmer sa personnalité par le sens de l'effort physique" »* (Méard, 2000 : p.77).

Toute l'histoire de l'EPS est d'ailleurs traversée par l'idée d'un impact moral de l'effort sur les élèves. Les Instructions Officielles de l'EPS soulignent avec acuité l'importance de l'effort et surtout, au-delà de ses implications physiologiques, ses finalités morales¹⁰⁷. Cette valorisation morale de l'effort semble également marquer les représentations des enseignants d'EPS. Ils estiment par exemple, qu'être bon en EPS, c'est bien entendu avoir de bonnes performances et bien connaître les activités, mais c'est aussi avoir le goût de l'effort. C'est pourquoi ces enseignants, même lorsque les Instructions Officielles n'y exhortent plus, accordent de l'importance, au niveau de l'évaluation des élèves, aux efforts fournis (Cogérino, 2000). Selon C. Couturier et P. Duret (2000 : p.60-61), *« survaloriser les efforts revient à une "marque de mauvaise conscience" exprimant une conviction morale essentielle : ne pas renoncer à l'idéal de l'égalité des chances. (...) Seul l'effort offre une vision égalitaire du monde scolaire. Sa mise en légende voudrait qu'il soit suffisant de faire des efforts pour dissiper tous les problèmes et gommer les différences inter-individuelles. (...) Les efforts comme vision enchantée produisent (...) une double fiction : celle de l'enseignant parfaitement juste et celle de l'élève parfaitement vertueux. Faire des efforts est alors l'ultime référence pour juger de l'engagement individuel de chaque élève »*.

Si l'ambition de l'éducation physique a pu être l'acquisition d'un goût de l'effort, elle n'a pas pour autant interrogé au préalable la possibilité même d'une telle acquisition ni la pluralité des significations accordées à l'effort sportif.

PEUT-ON ACQUERIR LE GOUT DE L'EFFORT ?

La morale de l'effort montre à quel point est associée à l'effort l'idée de mérite. L'effort apparaît alors comme un gage de réussite ou du moins comme l'expression d'une « bonne volonté ». Pourtant, cette vision globale tend à masquer certaines différences de points de vue. L'effort sportif ne renvoie pas à une définition unique et unanimement partagée. Si son caractère moral est fortement souligné, des variations entre individus s'avèrent perceptibles en fonction d'une part, des enjeux qu'ils poursuivent et d'autre part, de leur histoire personnelle (Knobé, 2002). L'engagement compétitif contribue, par exemple, à considérer la souffrance comme un facteur de progression alors que dans le cadre non-compétitif, elle est davantage associée à un « plaisir » corporel.

¹⁰⁶ « Le temps d'une épreuve pour la préparation de laquelle ils ont dû sacrifier une quantité de temps libre, des relations sociales et familiales, pour l'accomplissement de laquelle ils ont dû acquitter des droits d'engagement, ces purs amateurs [que sont les marathoniens de masse] se regroupent et rendent visibles, par cette mise en collectif, leur volonté (...) et leurs aptitudes singulières, éparpillées". Ainsi, le marathonnier "se présente [avant tout] faisant effort contre lui-même, luttant pour lui » (Yonnet, 1998 : p.117 et 122).

¹⁰⁷ En effet, « à l'exception des Instructions de 1938, la morale prônée dans les textes est entièrement tournée vers l'effort, passage obligé de l'acquisition de la force physique et surtout morale d'une nation (...). La morale de l'effort en EP s'inspire de celle de l'effort intellectuel prônée par la philosophie d'Alain. "L'homme apprend par la peine, ses vrais plaisirs, il doit les gagner, il doit les mériter. Il doit donner avant de recevoir, c'est la loi". Souffrir pour se construire et se donner à son pays relève du devoir individuel dans ce contexte de tensions et de guerres internationales » (Nérin, 1999 : p.124).

Ces prises de position s'avèrent certes liées à des intérêts spécifiques mais sont également fortement influencées par l'histoire sportive et familiale de chaque individu. Raisonner ainsi, en termes de dispositions, éclaire pertinemment la pluralité des discours tenus à propos de l'effort sportif (Knobé, 2003). Cependant, l'existence de dispositions pourrait également, dans une certaine mesure, venir contredire l'idée d'une possible « acquisition » ou d'un probable « développement » d'un certain « goût de l'effort ». Elle soulève ainsi des interrogations quant au caractère plus ou moins « durable » et « unificateur » des dispositions de l'habitus.

L'habitus, concept central de l'œuvre de P. Bourdieu, accorde une importance primordiale à l'histoire de l'individu, à travers notamment toutes les expériences vécues au cours de la prime enfance, qui seraient intériorisées et explicatives autant du choix de ses pratiques que de ses manières de pratiquer. Toutefois, il ne faut pas voir dans l'action de cette histoire faite corps un principe mécanique et uniforme, toujours renouvelable à l'identique sans modifications possibles, à la manière d'une machine¹⁰⁸. Si P. Bourdieu insiste sur l'aspect ouvert de l'habitus, il souligne toutefois également son caractère « unificateur ». Une certaine régularité¹⁰⁹ dans les pratiques d'un même individu serait perceptible. Les « nouveaux apprentissages », s'ils s'avèrent possibles, auraient, selon P. Bourdieu, tendance à s'inscrire en accord avec les schèmes déjà intériorisés par l'individu. De véritables changements seraient donc plutôt rares.

Sans aller jusqu'à évoquer la possibilité d'une « rupture d'habitus » (Karidy, 1997), un certain nombre d'auteurs¹¹⁰ remettent en cause l'aspect « systématique » et « unificateur » de l'habitus décrit par P. Bourdieu. Dans nos sociétés actuelles où l'individu est confronté à de nombreuses expériences différentes, l'unicité de l'habitus serait plus problématique¹¹¹. Les individus pratiquant plusieurs activités sportives (Augustini, Irlinger & Louveau, 1996) et parfois selon des modalités différentes (e.g. détente *versus* compétition) ne s'y engagent pas de manière identique et nécessairement aussi intense par exemple. Les individus ne seraient donc pas de simples « reproducteurs » d'un rapport à l'effort identique en toute situation. La prise en compte des variations au niveau des enjeux spécifiques de l'espace pourrait expliquer des différences d'engagement dans l'effort.

¹⁰⁸ « L'habitus n'est pas le destin que l'on y a vu parfois. Etant le produit de l'histoire, c'est un système de dispositions ouvert, qui est sans cesse confronté à des expériences nouvelles et donc sans cesse affecté par elles. Il est durable mais non immuable. Cela dit, (...) la plupart des gens sont statistiquement voués à rencontrer des circonstances accordées avec celles qui ont originellement façonné leur habitus, donc à avoir des expériences qui viendront renforcer leurs dispositions » (Bourdieu, 1992 : p.108-109).

¹⁰⁹ P. Bourdieu donne un exemple de cette régularité : « la vision du monde d'un vieil artisan ébéniste, sa manière de gérer son budget, son temps ou son corps, son usage du langage et ses choix vestimentaires, sont tout entiers présents dans son éthique du travail scrupuleux et impeccable, du soigné, du figolé, du fini et son esthétique du travail pour le travail qui lui fait mesurer la beauté de ses produits au soin et à la patience qu'ils ont demandés » (Bourdieu, 1979 : p.193-194).

¹¹⁰ Pour une vision générale de ce débat en sciences sociales :

CORCUFF P., "Acteur pluriel contre habitus ? A propos d'un nouveau champ de recherches et de la possibilité du débat en sciences sociales", in *Politix*, n°48, 1999, pp.157-173. On peut citer encore :

DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Paris, 1994.

CORCUFF P., "Théorie de la pratique et sociologies de l'action. Anciens problèmes et nouveaux horizons à partir de Bourdieu" in *Actuel Marx – Autour de Pierre Bourdieu* -, n°20, 1996.

CORCUFF P., "Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus", in B. LAHIRE (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Editions La découverte & Syros, Paris, 1999, pp.95-120.

LAHIRE B., *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, Paris, 1998.

LAHIRE B., "De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique", in B. LAHIRE (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, op. cit. pp.121-152.

¹¹¹ « Plutôt que de considérer la cohérence et l'homogénéité des schèmes qui composent le stock de chaque acteur individuel comme la situation modale, celle qui est la plus fréquemment observable dans une société différenciée, nous pensons donc qu'il est préférable de penser que c'est cette situation qui est la plus improbable, la plus exceptionnelle et qu'il est bien plus courant d'observer des acteurs individuels moins unifiés et porteurs d'habitudes (de schèmes d'action) hétérogènes et, en certain cas, opposées, contradictoires » (Lahire, 1998 : p.35).

B. Lahire (1998 : p.145) nous donne également un exemple de la complexité des logiques d'action : *« la sociologie de l'éducation peut opposer les étudiants selon qu'ils tendent plutôt vers le pôle ascétique ou plutôt vers le pôle hédoniste. On pourra ainsi avoir deux figures idéaltypiques de l'étudiant à l'esprit, à savoir d'une part l'étudiant ascète, tout entier tourné vers le travail scolaire, sacrifiant tout (sociabilité amicale, sentimentale et familiale, loisirs et vacances...) pour se consacrer à l'étude et d'autre part l'étudiant bohème, aimant la fête, les loisirs, les amis, les amours et travaillant de manière forcément discontinue, occasionnelle. Néanmoins, si l'on cherche dans la réalité les étudiants qui correspondent le mieux à ces deux pôles, on risque bien de n'avoir statistiquement que très peu de candidats. La grande majorité d'entre eux seront entre les deux, dans des situations "moyennes" qui sont en fait des situations mixtes, ambivalentes : ils ne sont ni des monstres de travail, ni des fêtards accomplis, mais alternent, selon les contextes et, notamment, leur entourage (et ses pressions) du moment, temps de la mise au travail et temps de la détente, souffrant alternativement de la lourdeur de leur ascétisme contraint et de la mauvaise conscience de l'étudiant hédoniste ».*

Il est effectivement nécessaire d'effectuer une différenciation entre propriétés de position et propriétés de situation (Bourdieu, 1966). Or, la difficulté ne consiste pas tant à saisir ce qui relève de la situation, qu'à comprendre en quoi elle peut être à l'origine de l'acquisition de nouvelles dispositions ou de la modification de dispositions préalablement intériorisées. Ainsi, des aspects « circonstanciels » peuvent vraisemblablement avoir des effets de « situation » qui ne modifie en rien les dispositions¹¹². De plus, la question de la possibilité d'un « transfert » de schèmes d'un univers social à un autre reste ouverte et problématique. Selon B. Lahire (1998 : p.104), *« le sens de l'effort, de l'entraînement ou de l'ascèse acquis à travers l'entraînement sportif régulier ne sera pas forcément transférable à d'autres contextes sociaux (e.g. professionnels, scolaires ou domestiques) ».* Le rapport à l'effort sportif serait peut-être spécifique à cet univers et ne se verrait pas réactualisé dans d'autres domaines de pratique. L'individu ne mobiliserait pas nécessairement à chaque fois un rapport à l'effort identique mais pourrait, selon les situations¹¹³ qui se présentent à lui, le modifier, l'adapter.

Ces idées d'acquisition, de modification et de transfert sont au cœur même des enjeux des politiques d'intégration sociale par le sport (au-delà de la simple considération ici de l'effort). Les dispositifs mis en place dans le cadre de ces politiques sont-ils susceptibles d'engendrer de telles modifications ou transferts ? Permettent-ils aux « jeunes » d'acquiescer le goût de l'effort ? Les discours soulignant l'opportunité de développer un goût de l'effort postulent d'ailleurs souvent que le « jeune » à insérer en est dépourvu. Mais est-ce réellement le cas ? Ne s'agit-il pas simplement de la confrontation de significations différentes attribuées à l'effort ? La prise en compte de la pluralité des positions et des prises de position semble ici incontournable. C'est pourquoi nous prendrons

¹¹² Exemple : un pratiquant de lutte qui, à l'occasion de l'assemblée générale de son club omnisports, fait la connaissance d'un danseur, ne va pas nécessairement lui faire part de ses jugements connotés négativement à propos des efforts « très peu intenses » à fournir, selon lui, en danse. Le danseur, quant à lui, s'abstiendra très certainement de dévoiler son aversion pour ses combats de corps à corps. Les discours recueillis, en ce qui concerne ces deux agents, au cours de cette situation particulière, pourraient laisser croire à une incohérence. Or, c'est l'analyse même de la situation qui peut permettre de comprendre les prises de position (attachées justement à cette situation), ce qui ne remet pas en cause l'existence de schèmes intériorisés par les agents. La soi-disant non-cohérence de l'habitus proviendrait, dans ce cas, de l'enregistrement de circonstances particulières.

¹¹³ « Les répertoires de schèmes d'action (d'habitudes) sont des ensembles abrégés d'expériences sociales, qui ont été construits-incorporés au cours de la socialisation antérieure dans des cadres sociaux limités-délimités, et ce que chaque acteur acquiert progressivement et plus ou moins complètement, ce sont autant des habitudes que le sens de la pertinence contextuelle (relative) de leur mise en œuvre » (Lahire, 1998 : p.42). « L'action (la pratique, le comportement...) est donc toujours le point de rencontre des expériences passées individuelles qui ont été incorporées sous forme de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.) d'habitudes, de manières (de voir, de sentir, de dire et de faire) et d'une situation sociale présente. Face à chaque situation « nouvelle » qui se présente à lui, l'acteur va agir en "mobilisant" (sans nécessaire conscience de cette mobilisation) des schèmes incorporés appelés par la situation » (Lahire, 1998 : p.81).

appui de manière détaillée sur l'étude d'un dispositif local d'insertion par le sport : les « animations sportives de proximité » proposées par la ville de Strasbourg.

MONOGRAPHIE D'UN DISPOSITIF LOCAL D'INSERTION PAR LE SPORT

C'est fin décembre 1994, suite à des incidents de vandalisme, qu'une première action d'intégration sociale par le sport va être mise en place dans un quartier strasbourgeois (Cronenbourg). Il s'agissait, pour la première fois à Strasbourg, de proposer des activités sportives à des pratiquants non-licenciés. Cette première expérience s'étendra progressivement, les années suivantes, à tous les quartiers de Strasbourg dans le cadre d'un programme intitulé : Animation Sécurisation Insertion. Des animations sportives sont ainsi proposées en soirée ainsi que dans la journée les mercredi, samedi, dimanche et lors des vacances scolaires. L'encadrement est toujours assuré par deux personnes¹¹⁴. Pour mener à bien toutes ces actions, une équipe de trente-six personnes œuvre à temps complet.

Les principaux objectifs de ce programme¹¹⁵ d'intégration sociale par le sport sont :

- proposer des animations afin d'élargir l'offre existante (ou inexistante)
- proposer des pratiques de proximité en offrant de temps en temps la possibilité de déplacements vers d'autres quartiers
- deux principaux objectifs d'insertion :
 - o insertion sociale des animateurs (formés et diplômés)
 - o insertion « fédérale » des jeunes dans des clubs sportifs

Notre attention se portera ici plus particulièrement sur le quartier de Hautepierre parce qu'il fait partie de ces quartiers strasbourgeois médiatiquement stigmatisés¹¹⁶. Ce quartier, édifié à partir de 1969, propose une structure sous forme de mailles. Parmi les huit mailles, cinq sont consacrées à l'habitat (essentiellement locatif) et trois à des activités commerciales (centre commercial), hospitalières (CHU) et sportives (stade d'athlétisme, vélodrome, terrains de football, de tennis, piscine). La population de Hautepierre¹¹⁷ est relativement jeune puisque 45,6% des habitants y ont moins de 25 ans (contre 35,6% pour Strasbourg). Le taux de chômage de ces mêmes jeunes (15-24 ans) y est assez élevé : 31,9% pour les hommes et 36,1% pour les femmes de cette tranche d'âge (contre environ 9% pour cette tranche d'âge à Strasbourg). Les logements sociaux représentent aussi 59,5% des logements du quartier. Des animations sportives de proximité sont proposées dans ce quartier depuis 1996. Afin de mieux saisir le fonctionnement de ces animations, nous avons recueilli, sous forme d'entretiens semi-directifs, les discours des différents acteurs impliqués. Notre échantillon¹¹⁸ se décompose ainsi :

Elus	2
Responsables - service des sports -	3
Animateurs socio-sportifs	4
Jeunes	12
Parents	6
<i>Total</i>	<i>27</i>

¹¹⁴ Au départ, un « technicien sportif » (en général une personne ayant une formation en STAPS) devait travailler en collaboration avec un « grand frère » issu du quartier. Progressivement, les « grands frères » ont été remplacés par d'autres techniciens sportifs.

¹¹⁵ Ce programme d'action s'est étendu, depuis peu, aux adultes et aux personnes handicapées.

Une extension aux publics scolaires a aussi donné lieu à la création d'une classe « transplantée » au Baggersée (plan d'eau) qui fonctionne toute l'année (accueil de différentes classes sur différents projets pédagogiques : travail sur la nature, le respect...). Cette classe existe depuis 2001.

¹¹⁶ Au mois d'octobre 2003 par exemple, des incendies de voitures ainsi que l'incendie d'un théâtre font suite au décès par noyade d'un jeune du quartier de Hautepierre qui tentait d'échapper à la police.

Le 17 mars 2004, un jeune homme de 33 ans est tué par une balle en pleine tête tirée « accidentellement » par un policier à l'issue d'une course poursuite. Ce décès donne lieu à des incidents dans plusieurs quartiers strasbourgeois, dont Hautepierre (voitures brûlées, véhicules des pompiers dégradés par des jets de pierre...).

¹¹⁷ Données INSEE recensement 1999.

¹¹⁸ Il s'agit d'une enquête en cours. Nous prendrons ainsi appui sur des données partiellement recueillies (15 entretiens sur 27 ont été réalisés).

UN GOUT DE L'EFFORT « CONTROVERSE »

Comme nous l'avons souligné précédemment, les objectifs du dispositif « animations sportives de proximité » étudié ici ne sont pas spécifiquement de développer ou de faire acquérir aux pratiquants un « goût de l'effort ». Toutefois, nous avons volontairement questionné les différents acteurs sur ce thème précis afin de mieux cerner leurs prises de position à cet égard. Plus largement ont été interrogées les attentes des différents acteurs par rapport au dispositif proposé.

Le clivage « petits » / « jeunes »

Le dispositif « animations sportives de proximité » qui existe depuis bientôt dix ans a connu quelques évolutions remarquables. En effet, le public visé s'est élargi. Au départ, seul du football en salle était programmé à destination de jeunes âgés d'au moins quinze ans. Mais depuis 2002, les créneaux ont été redistribués en fonction des tranches d'âge. Ainsi, des activités sportives diverses sont proposées aux enfants de huit à treize ans (les « petits ») sous forme de cycle de sept à huit séances. Au-delà de cet âge, c'est essentiellement du football en salle qui est organisé. Les créneaux attribués aux plus de treize ans ont progressivement diminué au profit des plus jeunes¹¹⁹.

La re-définition du public cible semble être corrélée aux attentes et aux propriétés sociales des personnels d'encadrement recrutés. « L'échec » de l'initiative des « grands frères » a en effet conduit la ville de Strasbourg à mettre davantage l'accent sur les compétences « sportives » en matière de recrutement. Les animateurs sont ainsi pour la plupart titulaire d'une licence en STAPS¹²⁰. Le succès du dispositif lui-même a insufflé cette orientation puisque sa consolidation passe par la titularisation des animateurs qui, pendant longtemps, occupaient des postes précaires (statutairement vacataires ou emplois jeunes). Ce sont maintenant essentiellement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) qui occupent les postes d'animateurs au sein du dispositif.

Or, ce personnel ne conçoit pas son rôle dans une seule optique de « sécurisation ». C'est pourquoi, trois animateurs sur quatre remettent ouvertement en cause l'existence de créneaux « football » destinés aux plus de treize ans. Leur rôle semble alors se limiter à celui de « gardien de gymnase ». Mais pour des raisons « politiques », essentiellement de « paix sociale dans le quartier », ces créneaux sont maintenus. Dans ce cadre, les animateurs « ouvrent le gymnase », « donnent la balle » et assurent une répartition équitable de la durée des matchs. Ils ne peuvent proposer un autre mode de fonctionnement sans soulever une réprobation générale. Ils ont ainsi globalement le sentiment d'être inutiles.

Cette impression semble encore renforcée par l'idée qu'ils se font de l'efficacité de leurs actions sur ce public de « jeunes » (plus de treize ans). En effet, le clivage « petits » / « jeunes » n'apparaît pas seulement comme une différence en termes de modalité d'intervention (cycles sportifs contre matchs de football) mais également plus profondément comme une opposition en matière de possibilités véritables d'intervention. Si les « petits » sont encore malléables et dociles, les « jeunes » au contraire ne le seraient plus du tout. L'autorité des animateurs vis-à-vis des « jeunes », qui est déjà relativement réduite en pratique, fait encore l'objet de confrontations plus ou moins virulentes, sanctionnées par des avertissements voire des fermetures de gymnase. L'efficacité de leurs actions semble, selon les animateurs, se focaliser sur les « petits ».

Un engagement ambigu

Le clivage sur lequel se fixe les discours, autant des animateurs que du responsable de secteur, à savoir les « petits » d'un côté, les « jeunes » de l'autre, va réapparaître en ce qui concerne l'interprétation de l'intensité de leur engagement sportif mais d'une manière peut-être inattendue. En effet, de ce point de vue, les « jeunes » sont unanimement mis en avant pour la qualité et

¹¹⁹ Sur les sept créneaux proposées durant la semaine à HautePierre, seuls deux sont consacrés aux plus de treize ans.

¹²⁰ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

l'intensité de leur pratique sportive. Ils ne rechignent pas quant aux efforts à fournir, n'hésitent pas à « se donner à fond » et sont même interpellés par leurs partenaires s'ils semblent ne pas en faire assez. D'ailleurs, certains jeunes considèrent le football comme l'activité sportive la plus difficile physiquement.

L'intensité de l'engagement serait plus faible chez les « petits » comparativement aux « jeunes ». Mais, selon les animateurs, ces variations sont imputables à la modalité de pratique. En effet, en situation de « compétition », les « petits » se donneraient également à fond. Ainsi, lorsque la victoire serait en jeu, « petits » et « jeunes » se dépenseraient sans compter. Au football, l'engagement des « jeunes » seraient d'autant plus fort que la concurrence y est très vive. Des matchs d'une durée de sept minutes se succèdent, sachant que l'équipe gagnante reste sur le terrain. Vu le nombre parfois très élevé de joueurs (jusqu'à quarante ou cinquante), l'enjeu premier est de rester le plus longtemps possible sur le terrain, c'est-à-dire de gagner.

Pour les « petits », le fonctionnement est totalement différent. Les séances se présentent sous forme de situations pédagogiques successives et variées sur le modèle des séances d'EPS. Le nombre de participants est aussi plus réduit (en général entre dix et quinze). Lorsqu'une situation de compétition est proposée, ce n'est souvent qu'en fin de séance ou de cycle. Les animateurs insistent sur ces aspects, rappelant fréquemment que les animations proposées le sont sous forme de pratique libre et ne cherchent en aucun cas à reproduire un fonctionnement de « club » (sous entendu de compétition). L'esprit même de ces animations irait à l'encontre de tout ce que prône le sport de compétition : régularité, intensité, progression, dépassement. Ainsi, si les « petits » ne semblent pas « se donner à fond », ce serait essentiellement parce que le cadre des animations ne les y incite pas.

Pourtant, certains animateurs n'hésitent pas à mettre en question l'existence d'un véritable goût de l'effort chez certains « petits ». Est alors surtout déconsidérée la manière dont ils baisseraient rapidement les bras face à la moindre difficulté. Confrontés à un obstacle, ils préféreraient abdiquer plutôt que de persévérer. Cette vision des choses est, semble-t-il, surtout soutenue par les animateurs aux propriétés sportives les plus « compétitives ». Pour eux, le modèle sportif par excellence resterait le système compétitif fédéral. Et c'est à travers ce filtre de la compétition qu'ils paraissent évaluer la « qualité » et « l'intensité » des efforts des participants aux animations sportives de proximité.

La question des « acquisitions » et des « transferts »

Contrairement à une idée reçue, les « jeunes » n'hésitent pas à se donner à fond et à se dépasser dans leurs activités sportives du moins. Leur rapport à l'effort sportif semble marqué par deux aspects : d'une part, faire du sport, c'est par définition même se donner à fond et d'autre part, leur sport de prédilection reste le football où pour être champion à l'image de leurs idoles (Zidane en particulier), il faut s'entraîner énormément. Toutefois, c'est essentiellement en situation de compétition qu'ils ne semblent pas compter leurs efforts. Il s'agit là aussi de leur seule manière de concevoir le football. En effet, axer leurs efforts sur des exercices particuliers en vue de corriger un geste technique par exemple, leur paraît rébarbatif et contraignant. L'effort « disciplinaire » et contraint ne leur conviendrait pas. Les « petits », bien qu'ils plébiscitent également le football, acceptent « encore » les contraintes imposées par les animateurs (dans le choix des activités et des exercices notamment). Toutefois, les exercices ne doivent pas présenter trop de difficultés afin d'éviter l'abandon assez rapide des « petits ».

Les animateurs ne cherchent d'ailleurs pas à faire acquérir le goût de l'effort aux pratiquants dans la mesure où un tel objectif relève plus du « club » que des animations sportives de proximité. Par contre, leur préoccupation première est de leur inculquer la notion de respect (de soi-même, des autres et du matériel). Des « petits » seront exigées ponctualité et politesse. En cas de non-respect des sanctions individuelles peuvent être appliquées, contrairement aux « jeunes » à l'encontre desquels seules des sanctions collectives sont décidées afin d'éviter des conflits éventuels avec les

animateurs. Ces règles de fonctionnement et de comportement ne semblent pas aller de soi et nécessitent un rappel constant de la part des animateurs.

Toutefois, ce leitmotiv qu'est le respect semble porter ses fruits, du moins dans les discours des « petits » comme des « jeunes ». En effet, c'est la principale pour ne pas dire la seule valeur qu'ils mettent en rapport avec les animations sportives de proximité. Cette notion semble, dans leurs discours, fortement limitée à l'univers sportif, c'est-à-dire que si respect il y a et il doit y avoir, c'est dans ce cadre précis. La question du transfert reste alors ouverte. De même, si les « jeunes » s'engagent intensément dans leur pratique du football, rien ne nous permet de penser qu'ils s'engagent de manière similaire dans leur travail scolaire¹²¹ par exemple. La prise en compte des propriétés de situation ainsi que des enjeux et intérêts spécifiques nous paraît ici essentielle.

CONCLUSION

Si, pour certains animateurs les « petits » n'ont pas le goût de l'effort, c'est surtout parce qu'ils ne le conçoivent que dans une acceptation compétitive où contraintes et discipline semblent être les maîtres mots. Ainsi, marqués par leur propre histoire sportive et ayant eux-mêmes acceptés ces contraintes et cette discipline, ils ne reconnaissent pas le goût de l'effort dans une seule recherche de plaisir. Alors, que penser de ces pratiquants qui ne viennent que pour « se faire plaisir » et éviter les contraintes de l'organisation fédérale ? Les points de vue sont ici voués à s'opposer. C'est pourquoi les « jeunes » qui se donnent à fond dans le cadre de leurs matchs de football paraissent davantage valorisés par les animateurs, du moins pour ce qui est de l'effort fourni.

Les possibilités d'actions paraissent toutefois plus limitées en matière d'insertion sociale en ce qui concerne les « jeunes » que les « petits ». Les animateurs ne sont pas reconnus dans ce rôle par les « jeunes » ce qui crée des tensions mais également un sentiment très fort d'inutilité. Ils ne peuvent exprimer les compétences pour lesquelles ils ont été recrutés, ce qui renforce leur impression d'inaction vis-à-vis des « jeunes ». A l'opposé, ils pensent jouer un rôle éducatif avec les « petits » qui, étant plus dociles, leur paraissent plus malléables. Leur espoir est que ces « petits » ne deviennent pas les « jeunes » qu'ils connaissent.

Si de possibles modifications de comportements ou acquisitions de valeurs semblent déjà difficiles à engendrer, un probable transfert reste encore plus problématique. Notre enquête ne nous permet pas d'y répondre précisément tant les « petits » et les « jeunes » ne semblent pas, dans leurs discours, évoquer cette éventualité. Pourtant, pour ne pas être cantonnées à une fonction occupationnelle, les politiques d'intégration sociale par le sport doivent continuer à interroger ces possibles transferts.

BIBLIOGRAPHIE

Augustini M., Irlinger P., Louveau C. (1996), « Un aspect négligé par l'étude de l'engagement sportif : la multipratique et ses modalités », *Loisir et société*, Vol.19, n°1, pp.237-262.

Beaud S. & Pialoux M. (2003), *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris : Fayard.

Bourdieu P & Wacquant L. (1992), *Réponses*, Paris : Seuil.

Bourdieu P. (1966), « Condition de classe et position de classe », in *Archives Européennes de sociologie*, Vol.7, pp.201-223.

Bourdieu P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Editions de Minuit.

Bourdieu P. (1998), *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Liber-Raisons d'agir.

¹²¹ Beaud & Pialoux (2003 : p.22) indiquent par exemple : « Les enseignants des écoles primaires et des collèges de ZEP ont souvent mentionné devant nous ce qui leur était apparu comme caractéristique de la rupture des années 1990 : la fin de l'effort scolaire pour une partie croissante de leurs élèves qui leur répondaient amèrement : "A quoi bon ?" ou "Pour finir chômeurs" »..

- Brohm J-M. (1976), *Sociologie politique du sport*, Paris : J-P. Delarge-Editions Universitaires.
- Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J. (1996), *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris : L'Harmattan.
- Charrier D. & Jourdan J. (1999), « Insertion par le sport : le choc des cultures », *Revue européenne de management du sport*, n°2, pp.35-51.
- Clément M. (2000), *Sport et insertion*, Paris : Presses Universitaires du Sport.
- Cogérino G. (2000), « Evaluation et représentation de l'effort en EPS », in Delignières D., *L'effort*, Paris : Revue EPS, pp.91-107.
- Coornaert M. (1980), « Règle et morale dans le sport », *Année sociologique*, n°30, pp.161-202.
- Corcuff P. (1996), « Théorie de la pratique et sociologies de l'action. Anciens problèmes et nouveaux horizons à partir de Bourdieu », *Actuel Marx – Autour de Pierre Bourdieu* -, n°20.
- Corcuff P. (1999), « Acteur pluriel contre habitus ? A propos d'un nouveau champ de recherches et de la possibilité du débat en sciences sociales », *Politix*, n°48, pp.157-173.
- Corcuff P. (1999), « Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus », in Lahire B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris : Editions La découverte & Syros, pp.95-120.
- Couturier C. & Duret P. (2000), *Enseigner l'EPS : l'identité professionnelle à l'épreuve du sport*, Paris : Centre National d'Etudes EPS et Société.
- Du stade au quartier* (1993), Actes du colloque « Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes », 28-29/01/1992, Paris : Editions Syros.
- Dubet F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris : Seuil.
- Ehrenberg A. (1991), *Le culte de la performance*, Paris : Calman-Lévy.
- Fize M. (1993), « Socialisation-sociabilité : qu'en dire ? Qu'en faire ? », in *Du stade au quartier*, Actes du colloque « Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes », 28-29/01/1992, Paris : Editions Syros, pp.39-42.
- Gasparini W. (2002), « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? », in *Sociologie : deug, licence, questions-réponses, rédaction d'un sujet, définitions-concepts*, Thomas R. (dir.), Paris : Vigot.
- Gasparini W. (2004), Sport, performance santé. Perspectives éthiques, Actes de la journée d'études du même nom organisé à Strasbourg le 28 mars 2003, Strasbourg : Editions Marc Bloch, pp.23-33.
- Karidy V. (1997), « Les juifs et la violence stalinienne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°120, pp.3-31.
- Knobé S. (2002), *Significations sociales de l'effort sportif. Des investissements pluriels*. Thèse de doctorat STAPS, Strasbourg II.
- Knobé S. (2003) « L'influence des dispositions sociales dans l'acte de désigner. L'exemple des qualifications plurielles de l'effort sportif », *Revue Carnets de Bord*, n°6, pp.63-71.
- Lahire B. (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris : Nathan.
- Lahire B. (1999), « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Lahire B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris : Editions La découverte & Syros, pp.121-152.
- Le Breton D. (1993), « Adolescence, escalade et thérapie : quelques réflexions anthropologiques », in *Du stade au quartier*, Actes du colloque « Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes », 28-29/01/1992, Paris : Editions Syros, pp.115-121.
- Méard J-A. (2000), « Donner aux élèves le goût de l'effort », in Delignières D., *L'effort*, Paris : Revue EPS, pp.77-90.
- Nérin J-Y. (1999), *Les instructions officielles et l'EPS au XX^{ème} siècle*, Dossier EPS n°44, Paris : Revue EPS.
- Pociello C. (1994), « Le futur comme une nouvelle forme d'enjeu. Les tendances d'évolution des loisirs sportifs dans la société française; enjeux, stratégies et prospective », in Clément J-P., Defrance J., Pociello C., *Sports et pouvoirs au XX^{ème} siècle*, Grenoble : PUG, pp.139-174.
- Travert M. & L'Aoustet O. (2003), « Déviations sportives et intégration sociale ? », *Agora Débats/Jeunesse*, n°33, pp.42-49.
- Yonnet P. (1998), *Systèmes des sports*, Paris : Editions Gallimard.

Hip-hop, capoeira et cirque à l'école

Marie-Carmen Garcia, maître de conférences à la faculté d'anthropologie et de sociologie de l'Université Lumière-Lyon 2, membre du Groupe de Recherche sur la Socialisation (UMR 5040), Université Lyon 2, CNRS

INTRODUCTION

Les politiques éducatives qui mobilisent l'art s'orientent prioritairement vers la "démocratisation culturelle" qui vise l'égalité des chances pour tous et l'intégration scolaire pour les élèves issus de milieux dits défavorisés¹²². À cela s'ajoute fréquemment une volonté d' "ouverture de l'école"¹²³ qui favorise l'intervention d'artistes auprès des élèves. Les projets d'action culturelle en milieu scolaire s'inscrivent également dans une politique de valorisation de la "culture des élèves" pensée comme devant aider les jeunes à développer des proximités avec l'univers scolaire. Enfin, certains acteurs institutionnels considèrent le cadre scolaire comme un lieu de promotion des "cultures émergentes" parmi lesquelles on trouve des pratiques issues des cultures populaires.

Ces logiques scolaires et culturelles font apparaître les "arts populaires" qui sont à la lisière des pratiques artistiques légitimes, comme particulièrement pertinents pour la démocratisation culturelle. Et, parmi les pratiques culturelles d'origine populaire, les activités physiques artistiques constituent une base de travail très intéressante, du point de vue des acteurs de l'éducation, car elles mobilisent directement le corps. En effet, le modèle idéologique des "vertus du sport et de l'éducation physique"¹²⁴ (vertus éducatives, civiques, intégratives)¹²⁵ fonde l'idée selon laquelle les activités sportives permettraient de "canaliser" les énergies des élèves turbulents et d'actualiser certains comportements cognitifs et moteurs jugés nécessaires pour intégrer les savoirs scolaires. Ce raisonnement mobilise tacitement la thèse de la transférabilité de comportements ou de compétences d'une situation scolaire (la séance de sport ou la danse par exemple) à une autre¹²⁶.

Ainsi, la question des relations entre sport et intégration trouve un terrain d'investigation privilégié dans le domaine scolaire lorsqu'on s'attache aux enjeux de l'introduction, au collège, des pratiques physiques artistiques que sont la danse hip-hop, la capoeira et le cirque. Deux axes d'analyse peuvent être dégagés dans cette problématique. Premièrement, on peut voir la manière dont des politiques culturelles, des politiques d'intégration sociale et des politiques scolaires se conjuguent pour la "démocratisation culturelle" et construisent les conditions de possibilité d'entrée "d'arts populaires" à l'école. Deuxièmement, le hip-hop, la capoeira et le cirque apparaissent, à des enseignants confrontés à des résistances de filles envers le sport et, de garçons envers la danse (obligatoire en EPS) comme des passerelles intéressantes pour aller du sport vers l'art et inversement et donc pour renforcer la mixité sexuelle à l'école. D'une part, l'image de la *break dance* et des sports de combat (que l'on retrouve dans la capoeira) les rendent attirantes pour les

¹²²R. Cittério, *Action culturelle et pratiques artistiques*, Paris, Hachette éducation, 1993

¹²³ D. Franji analyse ainsi "le mécanisme de d'inclusion et de sur-sélection" à l'œuvre à l'école, in : *L'École : entre nécessité, réalités et possibilité. Le sens de l'école et sa mise en crise au collège*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S. Marseille, 1999, p. 260.

¹²⁴ Voir M. Fondimbi, "L'intégration/insertion par les sports. Normalisation ou construction identitaire ?", *Ville-Ecole-Intégration*, 1999, n° 116.

¹²⁵ Le Bulletin Officiel, n° 23 du 8 juin 1995, sur l'éducation artistique et la danse à l'école débute par un texte de M. Bonjour et M.-H. Trichard qui estiment qu'une des vertus de la danse à l'école est d'orienter le "trop plein d'énergie" des élèves et évite en cela la "violence" en la "canalisant" dans une démarche de création et dans une politique du "projet".

¹²⁶ Voir S. Faure, M.-C. Garcia, "Le corps dans l'enseignement scolaire : regard sociologique", *Revue française de pédagogie*, INRP, n° 144, juillet-août-septembre 2003, p. 85-94.

garçons (notamment d'origines sociales populaires). D'autre part, cirque et danse hip-hop en appellent à une scénographie et une créativité, à même de plaire aux filles. Parmi les trois "activités" étudiées, le hip-hop tient une place centrale dans le sens où hors des institutions éducatives et socio-éducatives, il est largement investi par les garçons, et, dans les murs de l'école, ce sont les filles qu'il intéresse le plus. En outre, le hip-hop est fortement associé, chez les acteurs institutionnels, aux "jeunes des cités", population cible des politiques d'insertion et d'intégration sociales. C'est pourquoi nos analyses¹²⁷ se centrent sur la danse hip-hop comparée au cirque et à la capoeira.

MODES D'ENTREE DE PRATIQUES ARTISTIQUES A L'ECOLE

Des outils politiques d'insertion et d'intégration sociales

En France, le hip-hop, promu par les médias, a rapidement connu un important succès auprès des jeunes issus de milieux populaires. Il a été pensé comme un outil d'insertion sociale dès les années 1980 par des acteurs institutionnels. Le hip-hop est perçu comme un moyen d'extraire des jeunes des logiques de l'anomie et de la désaffiliation sociale dans des cités de banlieue. Il est ainsi pensé comme favorisant l'intégration sociale, la valorisation de soi et le dépassement de soi.

La reconnaissance institutionnelle de la danse hip-hop a ainsi d'abord été d'ordre social et éducatif. Mais, le contexte politique du premier septennat de François Mitterrand est aussi marqué par le développement du ministère de la Culture et par l'intérêt qu'il a porté d'une part à la danse contemporaine, et d'autre part aux "arts mineurs". La rencontre de la danse hip hop avec les politiques culturelles est devenue effective au début des années 1990, avec la proposition de formations professionnelles pour danseurs hip hop. Ainsi, dès 1991, le Théâtre Contemporain de la Danse a ouvert ses studios à des groupes de danse hip hop. Ce processus de légitimation a conduit à l'élaboration d'une forme de danse hip hop différente de la danse hip hop amateur inscrite dans la logique du défi qu'on retrouve dans les *battles* (compétitions de danse hip hop). Il s'agit d'une danse debout (*hippe, smurf...*), chorégraphiée, répondant aux normes esthétiques de l'art dominant ("beauté du geste", etc.).

Ainsi, le passage du "défi" (logique que l'on retrouve aujourd'hui dans les *battles*) à la "création" scénique est l'enjeu principal du travail des institutions culturelles et socio-éducatives. Mais, les objectifs institutionnels divergent schématiquement autour de deux pôles majeurs : la professionnalisation par une qualification artistique *versus* une professionnalisation socioculturelle.

La capoeira est associée au hip-hop dans les institutions socio-éducatives car toutes les deux sont considérées comme ayant été "inventées" par des populations "déracinées" vivant en milieu urbain. Mais, les origines de cette "lutte", pratiquée au XIXe siècle par des esclaves brésiliens, se situeraient dans des rituels africains comme le *n'golo* et la *baçula* (deux luttes ritualisées de l'actuel Angola). La première académie de capoeira a vu le jour, au Brésil, en 1932 et a été légalisée en 1937 dans un grand mouvement d'institutionnalisation de manifestations culturelles populaires. Durant, les années 1960-1970, la valorisation de la "culture populaire", a attiré les classes moyennes et supérieures brésiliennes vers cette pratique qui, a alors été travaillée par le souci de la perfection du mouvement aussi bien au niveau esthétique que technique. L'adoption d'un système de

¹²⁷ Les analyses proposées s'appuient sur deux recherches :

- S. Faure, M-C. Garcia, *Danses des villes et danses d'école : le hip hop (procédures de l'inventivité quotidienne des "danses urbaines" confrontées aux modalités d'apprentissage lors de leur insertion en milieu scolaire)*, Appel d'offre interministériel "Cultures, villes et dynamismes sociales", *Apprentissages, transmission & créativité, de la ville et dans la ville*, décembre 2002.

- M-C. Garcia, *Les arts du cirque : modes de légitimation, modalités d'apprentissage et genre*, Centre Louise Labé, Université Lumière Lyon 2, amorcé en septembre 2003.

gradation matérialisé par des cordes colorées et de nouvelles méthodes d'enseignement la rapproche ainsi des modes pédagogiques de transmission.¹²⁸

Les "arts du cirque" s'inscrivent, eux, dans un processus de reconnaissance institutionnelle similaire en de nombreux points à celui des "arts urbains". En effet, les années 1970 ont donné le jour à un "nouveau cirque" impulsé par des artistes en provenance du théâtre et de la danse principalement. Les spectacles mobilisent ainsi fortement la chorégraphie, les mises en scènes théâtrales, le mime, les "arts de la rue". Le cirque a quitté, durant cette même période le ministère de l'Agriculture pour rejoindre celui de la Culture. Le développement des Arts et de la Culture qui a été proposé par Jack Lang a ainsi constitué un levier propice pour le développement de nouvelles pratiques circassiennes. En 1985, la création du Centre national des arts du cirque (CNAC) a marqué le début de la création de nombreuses écoles, fédérées en 1988 (Fédération française des écoles de cirque). L'artiste-formateur a ainsi émergé dans ce domaine et comme dans celui des "arts urbains", les frontières entre enseignement, développement socioculturel et création artistique sont devenues floues et enjeux de luttes symboliques entre les différents acteurs sociaux.

À l'instar de la danse hip-hop et, dans une moindre mesure de la capoeira, le cirque est pensé par les acteurs de l'éducation populaire et de l'action culturelle comme un outil d'intégration sociale. Mais, alors que la convocation des "arts urbains" dans des institutions socioculturelles s'appuie sur une homologation entre les pratiques artistiques et les pratiques ordinaires des jeunes, dans une approche "sociologisante" du réel; le registre de justification des discours à propos du cirque dans les contextes socio-éducatifs d'apprentissage, est d'ordre plus "psychologisant". Il en appelle au développement de l'affectivité, à l'expression des émotions et au renforcement de l'estime de soi. C'est pourquoi, il y a une articulation moins forte entre cirque et politique de la ville ou développement local, qu'entre hip-hop et politiques d'intégration sociale. Cela étant, les glissements entre "problèmes sociaux" et "problèmes psychoaffectifs" sont courants dans les discours socio-éducatifs et, si le cirque n'est pas directement associé aux quartiers populaires, les jeunes habitant dans ces quartiers sont souvent perçus comme en "détresse psychoaffective".

La différenciation entre un "cirque traditionnel" et un "nouveau cirque" couvre en partie la différence entre danse hip-hop chorégraphiée et *battles*. En effet, dans les deux cas, les différenciations sociales et les divisions institutionnelles s'opèrent sur le registre des modalités de création artistique fortement articulées aux modalités de transmission. La légitimation artistique se conjugue avec des modes pédagogiques de transmission. C'est pourquoi, on peut considérer que la forme scolaire des pratiques (à travers l'appel à la chorégraphie et à l'écriture pour la création de spectacles et à des apprentissages pédagogisés pour la professionnalisation) constitue le préalable d'entrée à l'école de pratiques culturelles populaires. Et, l'on constate que les institutions de la Culture et de l'Education populaire, portées par des logiques différentes (la reconnaissance de "nouvelles formes culturelles" d'une part et l'intégration sociale d'autre part) travaillent les pratiques culturelles populaires en les rapprochant de la forme scolaire (séparation des temps d'apprentissage des temps de la vie ordinaire, modes pédagogiques de transmission, recours à l'écriture et à la chorégraphie pour la création...).

Des pratiques physiques artistiques pour l'intégration scolaire

Les projets d'action culturelle en milieu scolaire se fondent fréquemment sur des préjugés "déficitaires" selon lesquelles les élèves en difficultés scolaires seraient en "déficit" culturel. Alors, leur travail cognitif est pensé comme pouvant être facilité si on leur proposait des activités à

¹²⁸ S. Ponde-Vassalo, "La capoeira à Rio de Janeiro, des rues aux académies", E. Dorier-Apprill, *Danses "latines" et identité, d'une rive à l'autre. Tango, cumbia, fado, samba, rumba, capoeira...*, Paris, L'Harmattan, col. Musiques et champ social, Logiques Sociales, 2000, p. 90.

support référentiel “concret ” proche de leur expérience de vie.¹²⁹ De fait, pour la plupart des professeurs rencontrés, qui exercent dans des établissements classés en Zone d’Education Prioritaire (ZEP) et/ou intégrés dans un Réseau d’Education Prioritaire (REP), la danse hip hop, comme le cirque ou la capoeira sont un moyen de conduire des collégiens (notamment les garçons réfractaires à s’engager dans une activité de danse) vers des pratiques appartenant au champ artistique légitime (ici la danse contemporaine) *via* une activité qui leur serait familière ou attirante dans le cadre scolaire.¹³⁰ Ces théories éducatives donnent lieu, encore, à l’idée que des stratégies de *compensation* doivent être pensées pour ce type d’élèves ; elles coexistent, dans les discours, avec la volonté de mettre en place des stratégies de “rapprochement ” entre des élèves et l’école.

Selon les contextes socio-démographiques des établissements et selon les projets, de telles orientations politico-pédagogiques des activités physiques artistiques diffèrent légèrement. Néanmoins, elles ont trois idées en commun :

Premièrement, le but de la pratique n’est pas tant l’initiation des élèves à des techniques de corps singulières (*break dance*, *smurf*, jonglage, ...) mais de susciter leur intérêt pour une pratique qu’ils sont censés connaître ou pouvoir apprécier. Il s’agit ainsi de les faire accéder, d’une part à des méthodologies de travail (la composition chorégraphique, la recherche de mouvement seul ou avec d’autres et leur organisation, l’expression de soi...), et d’autre part à l’art chorégraphique et à la mise en scène contemporains.

Deuxièmement, les acteurs éducatifs semblent espérer que, de cette manière, ils vont aider certains élèves à renouer avec l’école et les règles scolaires.

Troisièmement, la mixité pourrait être renforcée dans les cours d’EPS grâce à des activités qui pourraient plaire à la fois aux filles et aux garçons.

L’INTEGRATION SCOLAIRE A L’EPREUVE DU GENRE

Dispositions féminines, stratégies masculines

Les garçons des quartiers populaires sont très sollicités pour prendre part au cours de danse hip-hop proposés dans le cadre de l’Association sportive. D’une part, parce qu’ils sont plus souvent éloignés de la forme scolaire que les filles de mêmes origines sociales. D’autre part, parce que leur présence est valorisante pour l’enseignant (surtout si c’est une femme) qui a, alors, le sentiment d’avoir su intéresser des élèves peu enclins à participer aux cours de danse. Or, on constate que lorsque les séances ne sont pas obligatoires, les collégiens désertent les cours de danse hip-hop. En revanche, les filles sont régulières, voire demandeuses de telles séances, alors que la plupart d’entre elles ne pratique pas cette forme de danse à “l’extérieur ” de leur établissement scolaire. En fait, la danse hip hop dans un cadre scolaire diffère de celle que pratiquent les danseurs amateurs inscrits dans les logiques du “défi ” car elle comporte des dimensions expressive et chorégraphique que les garçons attribuent plutôt à la féminité.

Le premier élément d’explication de l’implication des collégiennes dans les cours de danse hip hop (non obligatoires) se situe, en partie au moins, du côté de leurs dispositions à accepter ou à “faire avec ” le cadre scolaire. Un deuxième élément d’explication, renvoie aux possibilités d’actualisation des dispositions “féminines ”, acquises lors de la socialisation primaire des petites filles dans la

¹²⁹ B. Charlot, E. Bautier, J-Y. Rochex, *Ecole et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 225-226.

¹³⁰ Dans les dispositifs étudiés (Action culturelle de l’Académie de Lyon), les interventions en danse hip hop ont été réclamées très majoritairement (six établissements sur huit en 1999 dans l’Académie de Lyon) par des enseignant(e)s exerçant dans des établissements intégrés dans des ZEP et/ou des REP. La capoeira a, par ailleurs, été choisie dans des établissements non classés ZEP ou REP. mais pour des “classes-relais ”, l’intervention d’artistes circassiens concerne à Lyon deux établissements classés en REP/ZEP (2003-2004).

démarche de création chorégraphique, sans qu'il y ait nécessairement appétence pour la danse ou le sport scolaire. Effectivement, le travail chorégraphique fait appel à des dispositions au classement, à l'ordonnement¹³¹, à la mise en forme et en cohérence d'un ensemble de mouvements. Ces quelques éléments de la démarche de création, initiée dans le cadre de la danse scolaire peuvent être comparés à un travail d'écriture proprement dit, qui est l'activité centrale de l'école. Or, des modalités de la socialisation des filles encouragent l'apprentissage précoce des pratiques scripturales domestiques largement déléguées aux femmes.¹³²

Cela étant dit, l'abandon des garçons ne se fait pas partout avec autant d'intensité. Ainsi, dans un des collèges où nous avons mené des entretiens et des observations, l'intérêt de garçons n'a fait que croître avec celui des filles. Ces collégiens, proches de la forme scolaire, bien que d'origines sociales populaires, utilisent l'école dans une logique d'optimisation de l'apprentissage pour se parfaire en hip hop : ils gagnent du temps. En effet, ces élèves ont su mettre en avant l'intérêt (stratégique) que représentait pour eux la pratique scolaire du hip hop, s'entraînant en fin de compte pendant les heures d'école. Il faut noter que les garçons de familles populaires investis dans la danse hip-hop (faisant partie de notre enquête) n'ont pas l'occasion de travailler entre pairs en dehors de l'école ni même dans leur lieu d'habitation, en raison des choix résidentiels des familles (ils n'habitent pas tous au même endroit) et en raison de l'absence de structures d'accueil (MJC...) de proximité. En fait, on retrouve cette optimisation des ressources proposées par l'école chez des garçons dont les familles font partie de fractions dominantes des classes populaires. Cela engage des stratégies résidentielles qui tendent à éloigner les enfants des "mauvaises fréquentations" que peuvent constituer des pairs dans un quartier HLM.

Aux stratégies d'instrumentalisation de l'école à des fins non scolaires, s'ajoutent les tactiques de détournement des cours de danse hip-hop en faveur d'une danse moins scolaire que celle proposée par l'équipe pédagogique. Pratique dominée dans l'espace de l'éducation physique et sportive, pratique plutôt "féminine", la danse scolaire, surtout quand elle s'oriente sur la danse hip hop pour les "raisons" pédagogiques et politiques énoncées, cherche sa légitimité en travaillant à sa masculinisation. Nous avons remarqué combien il était important pour les enseignantes d'E.P.S. s'efforçant de faire reconnaître la légitimité de la danse d'attirer les garçons vers cette pratique. Tout se passe comme si l'accroissement de la part de garçons dans le cours de danse était le principal critère de succès de l'entreprise ; leur désaffection étant vécue par les enseignantes comme un échec. Cela conduit des enseignant-e-s à accepter et à valoriser l'"importation" de valeurs et de manières de faire d'élèves *breakers* dans leurs séances de danse. Ainsi, les garçons qui ont du goût pour le break, tout en semblant participer sérieusement aux échauffements et aux créations chorégraphiques, construisent à l'intérieur du cours, un espace d'apprentissage de *break dance*, mettant en œuvre des tactiques de détournement des cours proposés. Acceptées par l'enseignante et par l'intervenant avec lequel ils ont entretenu une grande complicité, ces tactiques ont été interprétées par l'enseignante comme une preuve de leur bonne volonté scolaire. Au-delà de la tolérance à l'égard de ces transgressions du cours, elle valorisait également ces garçons en acceptant d'introduire leurs solo et duo de *break dance* dans la chorégraphie pour le spectacle de fin d'année. En analogie avec le ballet classique, ces collégiennes ont finalement constitué le corps de ballet mettant en valeur leurs confrères qui ont ainsi tenu les premiers rôles dans le spectacle. La pratique du hip hop, dans ce cas de figure, met entre parenthèse des exigences scolaires pour certains élèves.

Mais, il faut nuancer notre propos en rapportant le cas de filles de milieux populaires qui, dans une trajectoire "d'échec scolaire" peuvent se rapprocher des garçons notamment en s'inscrivant (plus

¹³¹ Les enchaînements et les chorégraphies demandent aux élèves de classer et d'ordonner des mouvements.

¹³² B. Lahire, "L'inégale "réussite scolaire" des garçons et des filles de milieux populaires : une piste de recherche concernant l'écriture domestique", résumé de communication au colloque "Société et communication", 12-13 décembre 1991, Lyon.

que les filles en réussite scolaire) dans les sports de combat ou les sports collectifs.¹³³ Les quelques élèves que nous avons connues qui étaient dans ce cas associaient sagement des dispositions féminines et des stratégies masculines pour apprendre la danse hip-hop. Il était remarquable de voir ces filles, par ailleurs perçues par les acteurs éducatifs comme “perturbatrices”, activer des dispositions scolaires dans les cours de danse hip-hop parce que c’était quasiment le seul espace dans lequel elles pouvaient apprendre cette danse “de garçons”. Nous avons également observé, comment des filles, plutôt “discrètes”, réfractaires au sport et à l’acrobatie, prenaient goût à la Roda¹³⁴ et s’affrontaient (sur le mode symbolique) à des garçons. En somme, bien que les activités physiques artistiques ne permettent pas des “raccrochages” scolaires ou la naissance de goûts artistiques ou sportifs pour des élèves faiblement disposés à les développer, dans certains cas, elles permettent l’activation des dispositions et donc le développement d’appétences mises en veille dans d’autres contextes d’apprentissage. Mais, nous avons aussi constaté que les dispositions scolaires, esthétiques ou sportives activées dans les cours de hip-hop ou de capoeira, pour certain-es élèves, ne sont pas transférées dans d’autres contextes d’apprentissage au sein même de l’école, voir dans les cours d’EPS eux-mêmes¹³⁵.

Des apprentissages sexués dans des espaces sexuellement mixtes

Les cours de danse hip hop, de capoeira, de cirque constituent des espaces “ensemble-séparé”, pour reprendre un terme de Erving Goffman, c’est-à-dire un lieu de ségrégation tacite entre filles et garçons renforçant en fin de compte la construction des identités sexuées ainsi que la logique sexuée de la danse hip hop et des pratiques circassiennes.¹³⁶ Les attentes pédagogiques envers les filles diffèrent ainsi des attentes envers les garçons, puisque les premières doivent développer leur “créativité” dans le respect des règles scolaires, dans la concertation et la mise en concordance des mouvements. Les seconds peuvent importer non seulement des savoir-faire construits en dehors du cours de danse, mais aussi une performance physique qui les valorise individuellement, alors que le travail de composition chorégraphique (des filles) requiert plutôt l’appréciation du travail collectif. Ces constats montrent les ambiguïtés de la mixité dans certains contextes scolaires où sont renforcés des comportements stéréotypés de genre.¹³⁷

Une accumulation de logiques institutionnelles et de socialisation jouent ainsi en faveur de la sexuation des activités physiques artistiques. Toutes vont dans le sens de la valorisation de dispositions traditionnellement masculines dans les activités sportives. Christian Pociello constate une “tendance à l’esthétisation des gestuels sportifs dans le raffinement de leurs mises en scène”.¹³⁸ Il explique comment les sports de glisse rompent en partie avec les vertus viriles des forces paysannes, avec les qualités ouvrières sans toutefois se départir des rapports de domination entre les sexes. En fait, loin de disparaître sous couvert d’esthétisation et de féminisation, la domination masculine revêt des habits neufs¹³⁹ dans les pratiques physiques et sportives et s’exprime dans la hiérarchisation tacite et sexuée des pratiques mais aussi et surtout dans les schèmes d’appréciation des acteurs sociaux. Aux cours de nos enquêtes, nous avons remarqué, en effet, que les principes de perception et d’appréciation de la danse hip hop, de la capoeira et du cirque, des acteurs sociaux (publics de spectacle, enseignants, acteurs institutionnels...)

¹³³ Voir C. Suaud, “Sports et esprit de corps”, F.Landry, M.Landry, M.Yerlès (Eds). *Sport...le troisième millénaire*, Sainte-Foy, Presses de l’Université de Laval, 1991.

¹³⁴ La Roda consiste en une ronde des participants qui chantent et frappent le rythme dans les mains pendant que tour à tour deux capoeiristes, après s’être salués, entament leur combat joué, enchaînant et ajustant les figures d’attaque et de défense. Lorsque l’un des adversaires sort du cercle, un membre de la ronde prend sa suite.

¹³⁵ S. Faure, M-C Garcia, “Les “braconnages” de la danse hip hop dans les collèges de quartiers populaires”, *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°133, juin 2003, p. 244-257.

¹³⁶ E. Goffman, *L’Arrangement des sexes*, La Dispute, 2002.

¹³⁷ Cf. Duru-Bellat et A. Jarlégan, “Garçons et filles à l’école primaire et dans le secondaire”, in T. Blöss (sous la dir. de), *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 73-101 (voir p. 79).

¹³⁸ C. Pociello, “Les défis de la légèreté. Les pratiques corporelles en mutation”, *Esprit*, novembre 1993, n°11, p. 50.

¹³⁹ F. de Singly, “Les habits neufs de la domination masculine”, *Esprit*, novembre 1993, n°11, p. 50, p. 54-63.

privilégiaient les pratiques masculines (virtuosité, performance, adresse...). Il s'avère ainsi que si des garçons éloignés socialement de l'art légitime accèdent à l'esthétisation du geste *via* la danse hip-hop ou le cirque, ce n'est pas dans le sens d'une féminisation mais d'une incorporation des valeurs masculines légitimes dans les groupes sociaux culturellement dominants. Une distanciation vis-à-vis des valeurs de virilité des milieux populaires¹⁴⁰ pour aller vers des formes de valorisation du corps masculin plus euphémisées peut ainsi être interprété comme un rapprochement des valeurs scolaires.

CONCLUSION : DEL'ART AU SPORT ET RETOUR

L'introduction de pratiques artistico-sportives dans des établissements scolaires du secondaire répond à des injonctions institutionnelles d' "ouverture " de l'école et de "rapprochement " des élèves par rapport aux logiques scolaires. Cependant, des paradoxes apparaissent au cœur des logiques d'intégration scolaire : renforcement des différenciations sexuées ; illusions d'une forme de pratique connue des élèves ou censée leur plaire ; illusions d'un accès à la culture légitime *via* des "arts populaires " ; mais aussi révélation de dispositions et de comportements valorisés à l'école (discipline, mémorisation, attention...), de goûts esthétiques (il faut insister ici sur l'association dans les classes dominantes entre esthétisme, sport et virilité) ou sportifs. Et, ces élèves "révélés " par le hip-hop, le cirque ou la capoeira se voient particulièrement valorisés par les enseignants. En ce sens, et non pas dans celui d'un hypothétique transfert de compétences ou d'appétences d'un contexte à un autre, l'entrée de ces pratiques, tout à la fois physiques et artistiques, peut avoir des effets positifs sur les modalités d'intégration scolaire de certains élèves. Mais, par ailleurs, la sexuation des pratiques, les tactiques masculines de détournement des objectifs artistiques associés aux modes de légitimation des "arts populaires " questionnent les logiques d'intégration sociale *via* la culture pour les fractions les plus dominées des classes dominées.

¹⁴⁰ Cf. G. Mauger, " Bandes et valeurs de virilité ", *Regards sur l'actualité*, juillet-août 1998, p. 29-39.

Des espaces de marge pour des jeunes en transit. Le cas de Saint Jacques de la Lande en Bretagne.

**Patrick Le Guirriec, professeur au département de sociologie
de l'Université François Rabelais à Tours,
et Omar Zanna, enseignant en sociologie à l'Université du Maine (STAPS)**

Il y a un an environ, nous avons été contactés par la mairie de Saint Jacques de la Lande, près de Rennes, pour effectuer une étude sur les attentes des jeunes en matière d'activités culturelles et sportives. Si la recherche en elle-même n'a guère posé de problèmes, nous avons été rapidement confrontés à des pratiques d'évitement entre les jeunes habitant les différents quartiers de la commune. Cette réalité nous a alors contraint à dépasser l'objet de la commande pour nous interroger sur les raisons de ces pratiques et les solutions qu'il était possible d'y apporter tout en restant dans le domaine des activités sportives.

Les résultats de notre enquête reposent sur trois sources d'informations complémentaires : un questionnaire passé auprès d'une centaine de jeunes jacquolandins, une vingtaine d'entretiens approfondis, auxquels s'ajoutent des discussions informelles, et une quinzaine d'entretiens avec les animateurs et les responsables politiques chargés de près ou de loin de la politique jeunesse. Précisons que l'ensemble de ce matériau a été recueilli au cours d'une immersion *in situ* d'une durée de 4 mois. Ces 4 mois d'observation participante nous ont, entre autres, permis de cerner, de l'intérieur, ce que les mots ne permettent pas de traduire, mais aussi les ressorts inconscients qui guident les comportements.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons intégré dans notre corpus autant les jeunes inscrits dans le cadre d'une pratique sportive de club que ceux qui privilégient les pratiques sportives non encadrées par les adultes. La rencontre avec ces jeunes s'est toujours faite sur les terrains de leurs pratiques (clubs et espaces publics, friches industrielles, terrains vagues, etc.) ou bien aux alentours des lieux d'habitation (cage d'escalier, parking transformé en terrain de foot de fortune, local devenu salle de danse...), bref tous les lieux où la motricité se donne à voir.

Notre communication présentera l'espace géographique et le contexte idéologique dans lequel s'est développée cette commune (I), les pratiques d'évitement et leurs motivations (II), et enfin les solutions que nous avons proposées afin de favoriser l'intégration des jeunes au sein de la collectivité par le truchement de Activités Physiques et Sportives (APS) (III).

LA COMMUNE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE

Jusqu'en 1996, la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande est caractérisée par une organisation bipolaire (voir carte 1). Au Sud, l'ancien bourg, détruit pendant la guerre en raison de la proximité de l'aéroport, est aujourd'hui constitué de quelques lotissements et immeubles collectifs regroupés autour de l'église et des commerces. Au Nord, le second quartier s'est développé le long de la route de Redon et se dilue sans aucune rupture dans l'agglomération rennaise. Il regroupe, dans un habitat hétéroclite, l'essentiel de la population communale, on y trouve la mairie et les principaux équipements. Entre les deux, des prairies bocagères qui impriment au paysage une sereine horizontalité s'étalent sur 4 kms. C'est sur ces étendues herbeuses situées au centre géographique de la commune, que se construit un nouveau centre de 8000 habitants avec la mairie, le collège, de nombreux équipements socioculturels, un centre commercial autour desquels a été réalisé un habitat dense principalement constitué de logements collectifs, de maisons de ville et de quelques pavillons. Il en résulte que Saint Jacques qui hier était constituée de deux entités séparées en compte aujourd'hui trois qui ont, en raison de leur histoire, de leur peuplement et de leur situation

géographique, développé des identités et des formes de sociabilité spécifiques qui réduisent sensiblement les relations inter-quartiers.

Par ailleurs, la réalisation de ce centre ville a été sous-tendue par des principes idéologiques explicites en contradiction totale avec les tendances urbanistiques actuelles, puisqu'ils refusent l'étalement urbain et prônent la densité et la mixité. Le Maire postule en cela que le type d'habitat détermine les manières d'habiter et que la mixité spatiale est garante de la mixité sociale. Un tel postulat nous ramène aux idéologies dominantes du milieu du siècle dernier, développées entre autres par Le Corbusier, qui ont largement orienté la politique urbanistique de l'après-guerre. Cette idéologie prônait notamment l'abandon de la maison individuelle, considérée comme passéiste et témoignant d'un égoïsme petit-bourgeois, au profit de l'habitat collectif favorisant les relations sociales dans un espace géré plus rationnellement. Or, dès les années 1960, alors même que la construction des collectifs était à son apogée, les Français dénonçaient déjà ce type d'habitat et aspiraient à la propriété d'une maison individuelle afin de fuir l'entassement urbain et les voisinages qu'ils n'avaient pas choisis. L'idéologie qui guidait l'urbanisme moderne se heurtait à la réalité empirique qui montrait que les formes urbanistiques et architecturales ne constituent pas le moteur des rapports sociaux et qu'il ne suffit pas de rapprocher physiquement des personnes différentes pour qu'elles entretiennent des relations de voisinage. Autrement dit la distance sociale n'est pas toujours mesurable de façon adéquate en termes purement physiques. Par ailleurs, la mixité, phénomène qui n'a toujours pas été défini, ne se décrète pas.

LES LOGIQUES DE REGROUPEMENT, D'EVITEMENT ET LEURS MOTIVATIONS

Convaincu que la question du sport comme moyen d'intégration se pose d'abord en termes d'accessibilité, non pas d'une accessibilité de type financier ou bien encore matériel, mais d'une accessibilité psychique, une meilleure connaissance des attentes, appréhendée par le truchement des représentations, devait, nous semble-t-il, servir de viatique à une réflexion quant à l'intégration des espaces et des structures sportives sur le territoire.

A travers les entretiens et les observations, nous avons tout d'abord cherché à appréhender les sociabilités qui se nouent au sein de chaque micro territoire (A). Puis, nous nous sommes astreints à comprendre les raisons pour lesquelles il y avait si peu de relations entre les jeunes des différents quartiers. Pour ce faire, nous nous sommes interrogés sur la manière dont ils se percevaient et percevaient les autres (B).

Sociabilités et identités locales

L'analyse du questionnaire a montré que les relations de voisinage, prises au sens large, ne constituaient pas le fondement privilégié des relations amicales, à l'inverse des relations d'école qui se pérennisaient dans le temps. De ce point de vue les discours de Lucien et Franck apparaissent sans équivoque :

“ Ici au bourg, on se connaît tous, on a tous été dans la même école. Dans le quartier tout le monde se connaît et on joue tous ensemble ” (Lucien, 17 ans).

“ Ici heureusement qu'on a le terrain de foot pour nous retrouver le soir après l'école. On se retrouve entre nous pour jouer, discuter, pour draguer les filles aussi. Il faut leur dire de nous laisser notre terrain, parce qu'on est bien ici ” (Franck, 15 ans, La Morinais)

Ainsi dans les discours de tous ces jeunes que nous avons rencontrés, en particulier la frange des plus âgés (les plus de 14 ans), la période de l'enfance est souvent alléguée et associée à une période affective forte qui explique l'attachement à “son” quartier, là où l'on se (re)trouve pour jouer ensemble : *“ ici on s'arrange entre nous. Comme on se connaît, c'est plus facile. En plus c'est vite fait. T'es là à rien faire et y'en a un qui dit on fait un foot ou des corner, c'est parti. Il y a les arbres*

pour les poteaux où tu mets des fringues par terre et voilà... Pareil quand t'as plus envie, t'arrête, c'est comme tu le sens. Des fois t'arrête parce qu'il faut rentrer c'est les parents qui nous disent de rentrer manger quelque chose comme ça.... ” (Patrick 15 ans) Tout se passe comme si l'occupation des espaces afférents aux lieux d'habitation correspondait à une expérience existentielle et sociale qui s'ancre sur des repères spatiaux. C'est sans doute pour cette raison que les jeunes se reconnaissent tous d'un quartier avant d'être de la commune. Cet attachement territorial connexe à une formation identitaire locale trouve son explication dans les niveaux de référence aux espaces qui vont du plus petit au plus grand et qui, au fur et à mesure que les jeunes grandissent, s'apparente à une “ identité gigogne ” liée au cycle de la scolarisation.

Tous les jeunes que nous avons rencontrés font de leur quartier une aire de vie à laquelle ils tiennent. En constituant des points de référence, leur lieu de résidence associé au groupe de pairs sont sans conteste des éléments structurants. C'est là, dans le cadre d'une activité sportive, encadrée ou non, qu'ils partagent une convivialité sans fard avec “ les leurs ”. A ce sujet, Lucas parle de son quartier en ces termes :

“ On aime bien notre bourg, on trouve ça calme et agréable à vivre et on n'a pas forcément envie de partir. Les plus jeunes jouent avec les grands. Des fois dans le même groupe il peut y avoir des jeunes de 12 ans et d'autres de 22. Des fois on est nombreux à se retrouver. En fait, on aime bien être entre nous, au bourg on forme un groupe solidaire. ”

Au sein de ces micro territoires, on observe une interconnaissance importante entre les jeunes mais aussi entre les générations. Chacun sait exactement qui est qui et chacun a une lecture fine de son aire de vie. A ce titre, lorsque vous demandez à un jeune de vous indiquer la manière de se rendre à tel ou tel endroit, ses explications sont généralement émaillées de références aux gens qui habitent ou qui font l'histoire de l'itinéraire indiqué. Ils connaissent mieux que quiconque tous les passages, les raccourcis, les arbres ou bien encore les murs qui mettent à l'abri des regards. Ils ont tous une lecture sensible de leur espace de vie. Même si, comme les discours le laissent entendre, le degré d'attachement local présente quelques variations, eu égard au quartier d'origine, on constate, dans les faits, un ancrage substantiel dans l'espace résidentiel. Pareil à une coquille, chacun des trois quartiers, semble se protéger en se refermant sur lui-même, créant de fait les conditions d'une “ sociabilité de proximité ” nécessaire, nous semble-t-il, à des sociabilités plus élargies, garantes de l'intégration.

Ces quelques remarques nous incitent à n'approuver qu'en partie la politique mise en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sport au début des années 1990 qui a consisté à développer les équipements sportifs de proximité dans les quartiers d'habitat social. Nos réserves sont de deux ordres. Tout d'abord, il nous semble que ce type d'actions ne doit pas être uniquement destiné aux jeunes des quartiers dit “ sensibles ”, dans la mesure où cette envie de se retrouver entre soi transcende la question des conditions de vie. D'autre part, il nous semble que ces équipements ludosportifs de proximité doivent s'accompagner d'une action de veille afin d'éviter la constitution d'un “ style de quartier ”, d'une appartenance territoriale trop prononcés auquel les jeunes s'identifieraient, réduisant de fait les situations d'ouverture sur l'altérité et plus largement sur la ville, condition nécessaire à l'intégration.

Les relations inter-quartier

On a pu constater que les représentations du territoire transcendent les variables sociologiques classiques, en témoigne les propos d'Ali : *Ici c'est des fils de bourgeois, des biens éduqués. On n'a jamais eu les flics comme ailleurs.* Cette réflexion est d'autant plus remarquable qu'elle émane d'un fils d'ouvrier immigré, originaire de la ZUP¹⁴¹ de Rennes et habitant un logement social. Elle

¹⁴¹ Zone d'Urbanisation Prioritaire.

souligne la force d'intégration qu'est capable d'exercer le Bourg sur ses habitants quelles qu'en soient les caractéristiques sociologiques. La Morinais est, quant à lui, un quartier de déracinement, de désintégration des appartenances et des liens sociaux antérieurs, d'hétérogénéité sociale et culturelle. Pour autant, même si, comme nous avons pu le constater, les jeunes s'investissent peu ou prou dans les activités sportives et/ ou culturelles qui leur sont proposées sur le quartier, leur préférant les pratiques sportives auto-organisées dans les espaces publics, ils se (re)connaissent tous comme des habitants de la "Morinais". Bien que différentielle, on retrouve ce même sentiment d'appartenance chez les jeunes du Pigeon-Blanc.

Nos observations ont été réalisées à des moments différents de la journée (parfois très tard le soir), de la semaine et dans différents espaces (espaces publics, commerces). Ce temps de présence nous a permis de repérer les espaces de polarités des jeunes Jacquolandins. C'est ainsi que nous avons pu remarquer que dans tous les quartiers, plusieurs espaces étaient investis, parfois transformés, de manière éphémère en un support d'une pratique sportive. Parmi tous les espaces sur lesquels les jeunes ont jeté leur dévolu, un a plus particulièrement retenu notre attention dans la mesure où il constitue la figure archétypale du mode d'appropriation des espaces publics par les jeunes, à des fins sportives. Il s'agit du plateau stabilisé, situé à la "Morinais" qui a progressivement été transformé en terrain de football et /ou de rencontre et dont la caractéristique principale est d'être au cœur du quartier. L'observation de cet espace révèle tout d'abord que l'organisation des pratiques sportives témoigne d'un souci de partager du temps de pratique et des espaces de jeu. Par exemple, lorsqu'un tournoi de football est organisé, l'équipe qui encaisse deux buts laisse sa place à l'équipe suivante. Ce droit de jouer s'applique à tous, filles, garçons quel que soit leur âge à condition qu'ils aient manifesté le désir de participer. D'autre part - comme nous avons pu le remarquer dans d'autres études (O.Zanna, 2003) - le jeu n'impose aucune qualité physique ou technique a priori. Il n'y a pas de discrimination au sein des équipes. Chacun joue à hauteur de son niveau. Ici il semble bien que l'essentiel soit la participation de tous. Dans ce cas précis, la pratique sportive remplit une fonction essentielle; elle exprime "l'âme collective" (Durkheim, 1930), ce sentiment d'appartenance nécessaire à la vie en société. Chacun ici, doit s'astreindre à traiter les autres avec déférence. Aussi, l'attrait pour ces espaces où est possible le jeu collectif ou encore "l'être ensemble" peut traduire un besoin conjoncturel, de la part des jeunes, de faire des choses en commun. Ce qui nous fait dire que les espaces publics fortement investis au sein des micro-territoires constituent des supports privilégiés de l'identité individuelle/ collective.

Le questionnaire faisait apparaître, d'une part une certaine satisfaction quant à l'éventail de l'offre socioculturelle à Saint Jacques, d'autre part, que le comportement des jacquolandins est conforme aux tendances constatées ailleurs, à savoir que la pratique associative, encadrée diminue avec l'âge au profit d'activités auto-organisées ou de découverte d'autres espaces. La catégorie d'âge des plus de 14/15 ans n'est pas à la recherche d'un supplément de structures puisque justement ils sont dans des logiques d'indépendance et on observe d'ailleurs que peu d'entre eux quittent la commune pour pratiquer des activités associatives à l'extérieur. Leurs revendications principales portent sur la mise à disposition d'un local, de préférence dans leur quartier, auquel ils peuvent avoir accès librement et la mise en place d'activités ponctuelles plutôt que régulières. En témoignent les propos suivants :

A SJ y'a pas mal d'activités, surtout du sport. Sur l'animation, je trouve que ça touche plus une moyenne d'âge. Quand on a dépassé 17/18 ans y'a plus grand chose à faire à Saint Jacques. C'est peut-être pour ça que les jeunes vont ailleurs c'est parce qu'il n'y a rien à faire ici. (Christine 18 ans)

Je trouve qu'à St Jacques il y a plein de trucs toute l'année comme le sport et d'autres activités, mais c'est surtout pour les p'tits. Il pourrait proposer des trucs pour les plus grands, genre des tournois de foot ou de basket entre les quartiers,...(Luc, 17 ans)

Ces réflexions confirment les enseignements précédents sur la difficulté que les jeunes rencontrent à passer d'un quartier à un autre pour diverses raisons. Plus qu'une remise en cause de l'offre, ce sont

donc les localisations de celles-ci qui sont critiquées, et de surcroît quand elles sont fortement identifiées à un quartier spécifique : "A SJ il y a pas mal d'activités qui nous sont proposées, de ce côté on s'plaint pas, mais je trouve qu'il faut toujours se déplacer c'est dans d'autres quartiers. Tu vois, par exemple quand on veut aller à la médiathèque, c'est pas évident. Déjà il faut marcher ou prendre le bus et en plus la Morinais ça craint un peu, alors on préfère rester ici"

Les micro-territoires qui constituent la commune de Saint Jacques font figure, pour les jeunes – comme nous avons pu le constater ailleurs (P. Le Guirriec et O.Zanna, 2003) - de véritables espaces intimes, de sanctuaires sur lesquels vient s'adosser l'identité. Le bourg, la Morinais et le Pigeon Blanc ont, en raison de données différentielles quant à leur histoire, leur peuplement, leur topographie, développé des identités et des formes de sociabilité spécifiques. Précisons que ce degré d'appartenance territorial est incrémenté, voire exacerbé de manière quasi-automatique, par la propension qu'ont les jeunes d'un quartier à réagir, parfois de manière violente, contre ceux des autres quartiers. A cet égard, les propos des jeunes que nous avons rencontrés sont éloquentes :

“ Les mecs de la Morinais c'est de la racaille,...on n' a pas envie d'aller là-bas ”

“ Les mecs du bourg, ils se la jouent, genre intello parce qu'ils ont l'Aire Libre,... ”

“ Les gens du Pigeon Blanc, c'est pas des Jacquolandins, c'est des Rennais,.. ”

C'est donc aussi dans la négation de l'autre, des membres des autres quartiers, que les identités locales se consolident et se resserrent. Ce mécanisme identitaire pose la question de la constitution de l'identité de la commune. En effet comment, dans ces conditions, envisager l'émergence d'une identité Jacquolandine. A cette interrogation, nos observations apportent sinon une solution au moins des pistes de réflexion.

DU BON USAGE DES MARGES.

Interrogés sur les espaces (ludo-sportifs) auxquels les jeunes s'identifient, nous avons répertorié trois types d'espace jouant des fonctions spécifiques.

A. Des espaces qui se situent au sein même des quartiers. Il s'agit le plus souvent de lieux de passage où les jeunes se regroupent régulièrement afin de discuter et de programmer ou de pratiquer des activités.

B. Des espaces lointains hors périmètre de la commune. Il s'agit principalement de Rennes et dans une moindre mesure des communes environnantes où les jeunes rencontrent leurs amis d'école

C. Et enfin des espaces alternatifs, situés dans les interstices de l'espace bâti qui sont, du point de vue de notre problématique, les plus intéressants. Ils possèdent deux caractéristiques qu'il nous a paru important de mettre en évidence : d'une part, il s'agit d'espaces en transition, d'autre part ils sont situés sur les franges des différents quartiers et servent de lieux de regroupement aux jeunes d'origine résidentielle très large. A ce titre, le stade Allende, un complexe sportif, fait figure de parangon puisque dans les discours il n'est associé à aucun quartier. Pour tous, il symbolise avant tout la commune.

Nous entendons par marges les friches industrielles, les terrains vagues et les espaces aménagés qui sont souvent situés à la périphérie des aires de vie (quartiers). On a observé que les uns comme les autres constituaient des lieux de regroupements privilégiés et que, contrairement aux espaces internes aux quartiers, ils attiraient des jeunes aux origines résidentielles diverses. Cette situation n'est pas sans rappeler les propositions d'Ernest Burgess, l'un des principaux représentants de l'École de Chicago, qui dès 1920 observe que, dans la ville, certaines “zones de transition” instables et souvent dégradées peuplées d'habitants en transit, d'intellectuels, d'artistes et de contestataires étaient aussi des aires de régénération. Ces remarques nous permettent d'émettre l'hypothèse que le lien qui existe entre un type d'aire urbaine et un type de regroupement est encore plus prononcé

quand ces regroupements concernent des jeunes dont la caractéristique commune est d'appartenir à une catégorie d'âge vécue comme une période de transition. On a pu en effet observer une forme d'homothétie entre cette phase instable de la vie et l'aspect erratique des marges qui leur servent d'espace de jeu. A ce titre, les friches du Pigeon Blanc, autour de La Rennaise¹⁴² en sont un exemple : *"avec mes copains d'école ou du club de foot on fait des parties de bullets, y' un terrain en friche avec des grands buissons. Plus on est nombreux, plus on rit, mais il a des règles, les billes doivent faire entre 0,12 et 0,20 grammes, les lunettes sont obligatoires, on ne joue jamais dans les espaces publics."* Cette remarque montre la capacité des jeunes à investir un espace autre que celui dans lequel ils sont habituellement inscrits, à organiser des pratiques et à établir des règles d'usage en dehors de la présence des adultes. Sont aussi investis la cour de l'école et son préau ainsi que l'allée verte. On le voit bien, il y a sur le territoire de la commune des lieux qui remplissent, en raison de leur situation géographique et/ou leur définition comme espace de transit, une fonction irénique.

En séparant les entités géographiques, les marges créent les conditions de sociabilité au sein des micro-territoires. En assurant la continuité, elles préfigurent la constitution d'une identité communale. La caractéristique de ces espaces réside dans le fait qu'ils ne sont appropriables par aucun groupe en particulier, mais aussi et surtout parce que leurs usages ne sont pas définis une fois pour toutes. Ils font l'objet d'une construction permanente au gré des interactions entre les individus. C'est l'usage labile de ces lieux, qui nous fait dire qu'une politique cohérente de la ville et de la jeunesse se doit de les penser comme des espaces polyvalents et surtout de veiller à ce qu'ils conservent, à l'instar des espaces publics, leur statut d'espace neutre, ouvert sur l'altérité. Pour que ces lieux puissent relier les jeunes des différents quartiers entre eux, afin qu'ils s'intègrent dans la ville, il semble nécessaire que ces espaces les délient, les séparent, qu'ils instaurent l'altérité comme moyen d'individuation et de socialisation. Dans cette logique, pour que le sport intègre, qu'il " fasse société ", le territoire sur lequel il se joue, ne doit pas simplement établir des liens, il lui faut aussi créer des séparations entre les individus et groupes d'individus. Ainsi, la marge en liant et séparant décoche deux flèches qui, paradoxalement, bien que partant dans des sens contraires atteignent la même cible : la socia(bi)lité.

L'anthropologie rurale a montré que les principaux marchés se tenaient aux points de rencontre de différents pays, dans ces sortes de no man's land là où il était possible de se rendre sans violer le territoire de l'autre. Les recherches sur les sociétés rurales ont déjà montré l'importance des marges et des marches en tant que lieux d'implantation des marchés et espaces de rencontres de populations appartenant à des pays différents, dépositaires de cultures distinctes. Comme l'a montré I. Chiva (1980) "Espace neutre, vide et rempli successivement, lieu marqué, la place marchande est très souvent, sinon toujours, liées aux limites et aux frontières, aux marges et aux marches. Ses acteurs et ses fonctions composent une image complexe où la sociabilité, l'événement festif, l'échange d'informations sont aussi importants que les activités économiques proprement dites. Le marché physique reste pour les ruraux un espace de liberté, d'expression de comportements". Nous-mêmes (P. le Guirriec, 1987), avons constaté dans l'étude d'une commune rurale bretonne, que les seuls bistrotts de campagne qui avaient survécu à l'exode rural se situaient aux confins de plusieurs communes, là où il était possible de se rendre sans pénétrer dans le territoire de l'autre, tout en le rencontrant. Il s'agit donc de lieux aux fonctions multiples, lieux de rencontre, d'échange et d'expression de la différence.

Or à Saint Jacques, comme ailleurs ces zones de marge ne manquent pas. Situés à l'orée des territoires, elles n'y sont pas confondues, ce qui leur permet de représenter pour tous les jeunes, quelles que soient leurs origines géographiques et sociales, un espace neutre, facile d'accès, où les liens sociaux peuvent se tramer, créant ainsi une continuité entre les quartiers. La mise en perspective des marges rurales et urbaines nous permet de penser que la situation jacquolandine

¹⁴² Usine désaffectée

n'est pas contextuelle, mais a valeur heuristique dans les problématiques de l'intégration socio-spatiale. Nous envisageons alors que les "marges" peuvent remplir une fonction essentielle; elles peuvent autoriser l'expression d'un sentiment d'appartenance nécessaire à la vie en société. Ce qui nous fait dire que les "natures" intégratives du sport sont fortement subordonnées à une intégration raisonnée des espaces et des infrastructures sportives sur le territoire. C'est en tout cas ce que notre terrain nous autorise à postuler et c'est cette perspective que nous avons soumise à la réflexion des responsables des associations sportives, des travailleurs sociaux et des élus de la commune de Saint-Jacques.

BIBLIOGRAPHIE

- Burgess Ernest W., "La croissance de la ville. Introduction à un projet de recherche", in Yves Grafmeyer, Isaac Joseph (eds.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1999
- Chiva Isac, "Les places marchandes et le monde rural", *Etudes rurales*, oct.-déc. 1980, N° 78, 79, 80, pp. 7-13
- Durkheim Emile, *Le suicide*, Paris, PUF, 2002 (1^{er} éd. 1930)
- Haumont Nicole, *Les pavillonnaires*, Paris, L'Harmattan, 2001 (1^{er} éd. 1964)
- Le Guirriec Patrick et Zanna Omar, "*Clichy, une ville en rupture. Rapports sociaux dans la ZAC "Entrée de ville" à Clichy la Garenne*", Rapport de recherche pour la SEMERCLI (Ville de Clichy la Garenne), 2003.
- Le Guirriec Patrick, *Paysans, parents, partisans dans les Monts d'Arrée*, Brasparts, Beltan, 1987
- Zanna Omar, Lacombe Philippe, "Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral", *Agora débats/jeunesses*, n°33 4^{ème} trimestre, 2003.

Le sport en prison entre insertion et paix sociale : Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles

Dominique Bodin, maître de conférences

Gaëlle Sempé, doctorante

et Ana Criado-Contreras, doctorante

**Membres du Laboratoire « didactique, expertise et technologie des APS »
de l'Université de Rennes 2**

Sans se lancer dans une historiographie complète et détaillée des pratiques corporelles, physiques et sportives dans les établissements pénitentiaires français, quelques repères semblent néanmoins essentiels pour appréhender la genèse et le sens des pratiques sportives en milieu dit « fermé » pour les différents acteurs.

En 1949, apparaît pour la première fois en France, au sein des établissements pénitentiaires, la pratique de la « culture physique », selon les termes utilisés dans la note du 10/8/1949 par le bureau de l'application des peines énonçant entre autres :

« Monsieur le Garde des Sceaux a décidé que dans les établissements pénitentiaires où sont détenus des condamnés à des longues peines, une leçon de culture physique, d'une demi-heure par jour, serait donnée à ceux des détenus qui, âgés de moins de 35 ans, déclareront vouloir y participer [...] ». »

Cette mesure innovante rompt avec les principes traditionnellement utilitaristes des peines qui se voulaient exemplaires, correctrices et rédemptrices durant les siècles, ou simplement les quelques années qui précèdent (Foucault, 1975 ; Petit, Faugeron et Pierre, 2002). Elle nous invite ainsi, comme le suggère Guillaume (2003), à « penser la peine ». Cette dernière doit-elle en effet se cantonner à des aspects punitifs, ou bien l'enfermement doit-il également offrir aux détenus un cadre humanisé bien que normatif et punitif afin de mieux les réinsérer dans la vie sociale ordinaire ? Il s'agit là d'un changement de paradigme important puisque l'introduction des pratiques sportives, comme c'est le cas également des formations qualifiantes et diplômantes dans la prison, rompt avec le souci de l'exemplarité de la peine qui pouvait se concrétiser par le long cheminement des chaînes de bagnards dans la France du 19^{ème} siècle. Dans ses préceptes, du moins, on assiste à la lente genèse et à la transformation de l'institution carcérale amorcée au siècle des lumières (Joannic-Seta, 2000). Force est de constater, à travers cette note, que ces premières mesures ne concernaient, probablement pour des raisons d'infrastructures et d'encadrement en premier lieu, qu'une minorité de détenus : tous volontaires, les plus jeunes mais aussi les plus lourdement condamnés¹⁴³.

S'il s'agit bien ici d'une humanisation de la peine et du milieu carcéral qui s'amorce dans le but tout d'abord de répondre à la critique du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire fustigeant les conditions de détention, qui « *concourent à l'affaiblissement physique des détenus par suite de l'excès d'immobilité* », l'objectif est ensuite probablement aussi d'assurer la « *pacification des mœurs* » en offrant un cadre ou un « *espace toléré de débridement des émotions* » tout autant qu'un lieu « *d'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions et des émotions* » (Elias & Dunning, 1986) dans des prisons surpeuplées, aux conditions de vie parfois misérables et aux injustices sociales,

¹⁴³ Ramenés aux nombres de personnes incarcérées en 2003, toute chose étant égale par ailleurs, cette mesure appliquée aujourd'hui en ces termes ne concernerait au maximum que 22 % des individus emprisonnés.

dénoncées quelques années plus tard par le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP)¹⁴⁴, parfois flagrantes qui entraîneront les grandes révoltes du tout début des années 70¹⁴⁵.

En 1954 le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'administration évoque pour la première fois la nécessité de la pratique de « l'éducation physique » en lui fixant comme objectifs essentiels l'hygiène physique et morale des détenus et leur réinsertion. Si les objectifs sont ainsi clairement énoncés et fixés, l'utilisation pour la première fois du mot « éducation » physique ne l'est pas moins soulignant, par là même, l'intérêt présenté et recherché par cette pratique nouvellement introduite dans l'univers carcéral. Elle sera étendue aux mineurs incarcérés à partir de 1952¹⁴⁶ et encadrée parfois, lorsqu'il en existe au sein de l'établissement, par des surveillants ayant suivis une formation de moniteurs techniques d'éducation physique depuis la circulaire du 10/8/1949¹⁴⁷.

Mais c'est en octobre 1958¹⁴⁸, avec l'apparition des instructions générales sur la pratique de l'éducation physique et du sport dans les établissements pénitentiaires, que l'on reconnaît et organise plus concrètement le sport dans la prison, sur un plan pédagogique et pratique donc pour les installations, l'encadrement, etc.

Là, l'éducation physique et le sport ont une valeur de rééducation, à l'image des politiques sportives de l'époque : « Ces activités offrent un surplus d'indéniables avantages sur le plan psychologique, en développant le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et le respect d'une discipline d'autant mieux acceptée qu'elle est plus aisément comprise ; elles aident en outre à l'affirmation de la personnalité des détenus et, en leur permettant de démontrer leurs aptitudes physiques, elles consacrent la première réhabilitation. Elles constituent un dérivatif puissant pour les intéressés, qu'elles détournent de leurs préoccupations journalières et auxquels elles ouvrent la perspective de participer à des jeux collectifs ou des compétitions »¹⁴⁹.

LE SPORT EN PRISON : ENTRE OBJECTIFS ET ENJEUX

Du problème de l'insertion

N'y a-t-il pas là cependant confusion de termes (et d'objectifs) puisque au gré des différentes directives qui seront édictées, tout au long des cinquante dernières années, « l'éducation physique » se verra fixer pour objectif l'insertion, la réinsertion, l'intégration et la socialisation ?

La finalité de ce propos n'est pas de nous appesantir sur ces différences sémantiques pour intéressantes qu'elles soient. Elles manifestent en effet une conception laudative des activités physiques et sportives (APS) tout autant qu'elles posent une question sociologique évidente : celle de la naturalisation des APS qui est en même naturalisation des détenus qu'il convient d'occuper et de pacifier. A moins qu'il ne s'agisse tout simplement, dans un évident désir de bien faire ou

¹⁴⁴ Le GIP, créé le 8 février 1971, autour de Michel Foucault, Jean-Marie Domenach, Pierre Vidal-Naquet regroupe des militants d'origines diverses qui se donnent pour objectif d'informer le monde extérieur, de faire sortir les prisons du silence, de donner la parole aux détenus et de dénoncer les injustices sociales et l'intolérable.

¹⁴⁵ Comme le suggèrent Petit et *al.* (*op. cit.* 223) : « la détérioration des régimes et les abus dans le maintien de la discipline avaient déjà commencé de préoccuper les responsables de l'administration pénitentiaire [...] bien avant le début des révoltes ».

¹⁴⁶ La circulaire du 29 décembre 1952 relative au régime de détention des mineurs dans les maisons d'arrêt édictait des instructions précises en la matière en énonçant : « Ils doivent bénéficier chaque jour d'une promenade en commun au préau. La durée de cette promenade, pendant la belle saison, est de deux heures au moins, et peut être supérieure si les nécessités du service le permettent. Les mineurs doivent au surplus suivre les leçons d'éducation physique s'il en est organisé à l'établissement ».

¹⁴⁷ La circulaire du 10 août 1949 instituait la formation de surveillants à des stages de formation de moniteurs techniques d'éducation physique, précisant cependant que « en attendant et au cas où il ne serait pas possible de trouver un fonctionnaire de l'établissement susceptible de remplir le rôle de moniteur, il conviendra de désigner à cet effet, un détenu qualifié qui dirigera ses co-détenus sous la surveillance et le contrôle d'un agent ».

¹⁴⁸ L'Administration Pénitentiaire collabore alors avec la Direction Générale des Sports qui relève du Ministère de l'Éducation Nationale.

¹⁴⁹ Instruction AP.154 du 1/10/1958, (Fillet et Bibal, 1987).

d'humanisation des conditions carcérales, d'une confusion dans les buts fixés (ou attendus) à l'activité sportive.

Mais qu'en est-il de la réalité du terrain ? A la volonté de substituer aux temps libres ou de désœuvrement une activité, au souhait d'offrir des activités corporelles qui participent de la recherche de l'amélioration de la santé morale et physique des détenus, à la recherche à travers la pratique sportive de l'apprentissage de normes et de règles, mais aussi de comportements citoyens faits de respect de l'autre différent qui n'est pas soi et qui peut ne pas être d'ici¹⁵⁰, que représentent les APS pour les différents acteurs en présence ?

Étendant son point de vue en faisant abstraction de toute question de genre, nous postulons en effet, à l'instar de Rostaing, (1997), que la relation carcérale met en évidence une complexité d'enjeux et d'interactions sociales subtiles et complexes entre les différents acteurs (détenus, surveillants, surveillants moniteurs de sport, intervenants extérieurs, direction de l'établissement) qui font du sport un « accomplissement pratique » (Garfinkel, 1967) dont l'objectif est différencié en fonction du statut de chacun.

Terrains et méthodologie

Pour répondre à ce questionnement nous avons réalisé depuis novembre 2001 une enquête dans 11 établissements pénitentiaires du grand-ouest (1 centrale, 3 centres de détention, 7 maisons d'arrêt) en essayant plus particulièrement de comprendre et d'observer le sens des pratiques sportives pour les différents acteurs en présence.

Trois techniques ont été principalement utilisées : des entretiens semi directifs de type histoire de vie (Becker, 1986 ; Demazière et Dubar, 1997) réalisés auprès de 15 directeurs et directeurs adjoints, 53 surveillants, 9 surveillants moniteurs de sport et 165 détenus¹⁵¹, un questionnaire remis aux directeurs des établissements pénitentiaires visant à identifier les moyens mis en œuvre et des observations participantes durant les séances d'APS.

Notre étude n'est cependant pas généralisable dans l'état actuel de la recherche. Il s'agit ici à l'image de Beaud (1996, 233) de reconnaître et d' « assumer le caractère "non représentatif" de l'entretien ». Elle est tout d'abord un point de vue, un instantané qui met en évidence les ruptures sociales ou fait émerger des similitudes entre des individus contactés par hasard, au gré des séances d'APS, ou à travers un réseau de relations au sein des différentes prisons. Elle demande peut-être à être complétée par d'autres interviews et observations, compte tenu des différences qui existent entre les établissements en terme d'infrastructures sportives, de matériels disponibles, de la présence ou non de surveillants moniteurs de sport, mais aussi des publics distincts qui les composent : prévenus et condamnés ; hommes et femmes, adultes et mineurs, etc. Notre propos consistera donc à interroger les « homologues structurales » et à reconstruire le sens des différents récits, en confrontant les points de vue différenciés des acteurs aux observations effectuées ainsi qu'aux données recueillies par questionnaires. Il s'agit, comme le suggèrent Crozier et Friedberg (1977, 474), de mettre en évidence la manière dont « ces données témoignent de la perception stratégique qu'ont les différents acteurs de leurs situations respectives, et de leur ajustement à un système de relation plus ou moins conscient dont il s'agit précisément de faire ressortir les propriétés. Par un jeu de miroir incessant entre les données convergentes et/ou discordantes [...] de retrouver la logique interne qui pour les diverses catégories d'acteurs, structure implicitement

¹⁵⁰ En dehors de toute question de confession religieuse ou de couleur de peau qui peut ségréguer davantage encore la population carcérale les étrangers représentent 21.5 % des personnes incarcérées (prévenus et condamnés confondus) dans les prisons françaises. Source Ministère de la justice. Octobre 2003. <http://www.justice.gouv.fr>.

¹⁵¹ De manière à préserver au maximum l'anonymat des détenus mais aussi celui des divers personnels de l'administration pénitentiaire, qui compte tenu de la situation géographique relativement restreinte de notre étude seraient facilement identifiables, seul le statut sera indiqué à la fin de chaque entretien faisant abstraction des indications d'âge, de sexe, de durée de peine et d'établissement.

l'ensemble de leurs perceptions, sentiments et attitudes, et ainsi de dégager et expliciter les stratégies en présence ». En d'autres termes, il s'agira bien d'expliciter la « médiation implicite » qui existe entre un ensemble de contraintes propres au champ étudié, en définissant des zones d'incertitudes, et un ensemble de stratégies qui reflètent la perception stratégique que les différents acteurs en présence ont de leurs possibles et de leurs limites face aux contraintes du système dans le quel ils évoluent.

DU SENS PARTAGE AU POINT DE VUE DE CHACUN DES ACTEURS

Le sport comme exutoire

De tous les entretiens réalisés, et ce sans aucune exception, la fonction principalement attribuée au sport quels que soient les acteurs est celle d'exutoire. Le sens et la finalité donnés à celui-ci ne sont cependant pas les mêmes en fonction du statut de chacun. Les détenus parlent de défoulement, de dépense physique, d'une activité qui permet d'échapper à l'inaction, tandis que surveillants et directeurs insistent bien davantage sur l'abaissement des tensions, la fatigue physique engendrée par les APS et par voie de conséquence d'un contrôle social facilité par la pratique des APS. Ainsi :

« Tu sais quand t'es enfermé toute la journée dans ta cellule, t'as l'impression d'exploser, t'as vite fait le tour. Si t'es devant la télé toute la journée t'explose. Le sport c'est un moment où tu peux te défouler, te vider physiquement et nerveusement. Sans le sport je sais pas si je tiendrais » (détenu).

« Bon les détenus, il faut le dire ce sont... comment dire... bon c'est peut être choquant ce que je vais dire, ce sont des fauves, faut s'en méfier sans cesse. Ils sont bien avec toi et puis ils peuvent te faire un coup tordu comme ça parce que à un moment bon ça ne va plus. Rien ne va plus. Une prison c'est une cocotte minute. Et le sport et bien c'est tout simplement le meilleur moyen pour que les gars ils se libèrent, ils se vident. Avec le sport ils sont un peu moins nerveux. Un peu plus fatigués. Les tensions sont moins importantes » (surveillant).

« Quand ils font du sport ils sont c'est vrai différents. Nous on ne les voit pas tout à fait de la même manière que nos collègues surveillants. Il faut faire attention de la même manière, à tout. Mais pendant le sport les mecs ils se la donnent. Bon il y a plein de raison à ça mais bon je crois qu'en premier lieu pour eux c'est un défouloir, un exutoire et c'est vachement utile dans une prison » (surveillant moniteur de sport).

« Disons le franchement si pour répondre à votre question je dois donner un rôle privilégié au sport au sein des établissements pénitentiaires je répondrai sans hésiter : exutoire ! Si les détenus font du sport, entre autres choses, il n'y a pas que cela quand même, on pourra parler après si vous le voulez bien de la manière dont on peut ou non avoir un établissement relativement tranquille, vous obtenez une certaine paix sociale. Ils font du sport, ils sortent de la cellule, ils se défoulent, ils sont plus calmes après. J'aurais tendance à dire même que ce sont aux plus dangereux entre guillemets que profitent le plus l'activité physique » (directeur adjoint).

Cette fonction d'exutoire doit bien évidemment être analysée sous l'angle de l'enfermement qui tout à la fois confine les individus dans un espace restreint, étouffant et cristallise les tensions et les oppositions, aussi bien entre détenus qu'entre détenus et surveillants. Ainsi, comme le suggère un surveillant, tout peut arriver et un simple événement déclencheur activant ce potentiel d'excitation, et de frustration accumulée et parfois contenue depuis de longues semaines, peut se transformer en violence collective comme l'a montré Gurr (1970) entre autres. La violence en prison ne peut pas s'analyser, comme la violence urbaine, sous l'angle de la paupérisation. La prison nivelle en effet les statuts sociaux même si d'autres émergent, comme le caïdat, mais qui ne reprennent pas obligatoirement les positions de chacun dans la vie civile. D'autres formes d'oppositions, qui peuvent être culturelles ou ethniques, s'y retrouvent nettement exacerbées. Mais la violence s'analyse davantage dans le décalage qui existe entre les conditions de vie, réelles ou perçues, des

détenus, leurs attentes ou aspirations et les frustrations engendrées tout à la fois par leurs conditions de détenus mais également les injustices ressenties.

La fatigue comme moyen d'assurer la paix sociale

Le second argument communément partagé découle du premier. Si la pratique sert d'exutoire, elle fatigue les corps et les esprits et, ce d'autant plus que l'enfermement induit, comme le suggérait le rapport de 1949, « l'affaiblissement des détenus ». Le manque d'activité, l'impossibilité de déambuler librement en dehors du cadre confiné de la cellule, la nécessité de respecter les autres afin de ne pas les provoquer et subir éventuellement des représailles, oblige bien souvent les détenus à l'inactivité intellectuelle, morale et physique. Si la pratique sportive est exutoire, si elle participe, comme le suggèrent les textes relatifs à son application, à la santé physique des détenus, elle fatigue les corps et les esprits bien davantage qu'elle ne le ferait dans la vie ordinaire. Elle devient alors un moyen au sein des établissements pour assurer la quiétude et la paix sociale au même titre que les divers tranquillisants délivrés chaque jour pour aider les détenus à dormir.

« Tu fais du sport et ça te permet de te fatiguer. C'est le seul truc que t'as pour avoir une fatigue normale quoi. C'est la seule activité réelle que t'as si c'est le travail mais bon tous peuvent pas y aller. Après le sport tu te sens bien quoi, enfin mieux. Après t'es dans ta cellule et puis t'attends t'es plus calme même avec les autres t'es plus calme » (détenu).

« Faut le dire les détenus en dehors du travail et du sport ils ont pas la possibilité de vraiment avoir une dépense physique. Ils sont fatigués parce que c'est ça l'enfermement ça use les détenus comme cela nous use nous, c'est très dur nerveusement. Mais physiquement ? Après le sport ils sont vidés. Certains n'en peuvent plus car le corps s'habitue à rien faire. Et quand tu fais du sport la fatigue devient énorme » (surveillant).

« En prison pour avoir la paix, il faut finalement des choses simples. Pas de provocations de la part du personnel. Les provocations cela peut être des fouilles intempestives mais, des fois, il faut le dire cela peut aussi être des détenus qui sont devenus, à tort ou à raison, plus souvent à raison d'ailleurs, des bêtes noires pour les surveillants. Une cantine correcte. Des activités dont le sport surtout car non seulement ça les défoule, ça sert d'exutoire mais en plus ça les fatigue. Et les tranquillisants ! Honnêtement moi je préfère les voir faire du sport que prendre des tranquillisants car au moins ils peuvent y apprendre autre chose et d'abord à vivre ensemble et à se respecter même si ce n'est que durant le temps d'un match de sport collectif mais c'est déjà ça » (directeur).

Il est évident à travers ces discours que la perspective santéiste attribuée au sport se trouve reléguée derrière une fatigue qui assurant une certaine paix sociale devient un but poursuivi par l'administration pénitentiaire qui y voit non seulement un moyen « d'épuisement » des détenus, espérant ainsi une diminution des problèmes éventuels qu'ils peuvent poser mais, également un moyen « d'apprendre autre chose ». Cet autre chose ne consiste pas en la fabrication de lien social entre détenus, ou entre détenus et surveillants, mais correspond à un processus de socialisation dans la pratique d'APS qui nécessitent la coopération à travers le respect des normes et règles sportives.

Le sport comme lieu d'intégration de règles et de normes édulcorées

On voit ainsi se dessiner progressivement les contours du sens communément partagé par les différents acteurs en présence. Le sport semble perçu par tous comme pacificateur et peut-être comme l'espace privilégié « d'apprentissage des normes et des règles ».

« C'est vrai que quand on fait du sport généralement les relations sont bonnes. Bon j'ai vu des fois des matches où ça dégénérerait. Ou même après des règlements de comptes. Mais bon en général quand tu fais du foot ou du volley les autres ils te respectent, peut être parce qu'ils ont besoin de toi, mais bon, nous on nous prend toujours pour des bêtes, des monstres, mais en sport ça surprend

toujours parce que tout le monde respecte les règles. Les matons ils sont souvent surpris. Bon on n'a pas le choix non plus hein. Si tu fais n'importe quoi t'iras plus au sport. Bon ça motive hein ! Mais bon c'est rigolo car on a tous fait des trucs, bon contourné la loi quoi mais là on respecte le règlement et les autres » (détenu).

Ce premier extrait montre que le respect de la règle est lié en premier lieu à la contrainte imposée, celle de bien se comporter comme condition *sine qua non* pour venir au sport. Ce respect quasi consensuel des règles peut cacher d'autres objectifs pour les détenus, par exemple, dans certains établissements, de pouvoir prendre une douche supplémentaire après la séance de sport, mais aussi bien évidemment comme nous l'avons vu précédemment de pouvoir se défouler. Est-ce à dire qu'en l'absence de ces contraintes les détenus se comporteraient différemment ? Un autre entretien nous apporte ici quelques précisions qui valorisent l'image que veulent renvoyer les détenus d'eux-mêmes :

« Ceux de l'extérieur quand ils viennent pour faire une rencontre chez nous ils sont toujours surpris, surtout quand c'est la première fois qu'ils viennent dedans, parce que, bon je ne sais pas comment dire ils ont sûrement un peu peur de nous et puis, ben ils voient que on leur casse pas les jambes, qu'on leur saute pas dessus et qu'on respecte les règles et tout quoi. Qu'on est fair-play. Bon mais c'est vrai qu'on a à cœur de montrer ça ! C'est vrai quoi de montrer qu'on peut être autre chose que ce que les gens imaginent. Alors on fait attention. J'ai même envie de dire qu'on est encore plus règlement-règlement que ceux de l'extérieur » (détenu).

Cet entretien se trouve renforcé par les propos d'un moniteur de sport et d'un représentant de l'administration.

« On cherche à multiplier les rencontres avec l'extérieur bon c'est difficile car ça demande une organisation, de la sécurité, des autorisations mais ce qui est incroyable c'est que non seulement cela sort les détenus de leur train-train mais en plus ils ont à cœur de montrer aux sportifs qui viennent de l'extérieur qu'ils peuvent être des gens bien même s'ils sont là en prison. Et ils font des efforts de comportement pour ça. Alors je crois que ça vaut le coup car je pense que cela les aide à se contrôler mais aussi à avoir une bonne image d'eux » (surveillant moniteur de sport).

« Les activités sportives sont pour moi le lieu privilégié d'apprentissage de quelques règles simples qu'ils acceptent d'autant plus facilement que c'est du sport, donc un moyen de se défouler, de se vider, d'aller à la douche, d'avoir un semblant de loisir. Mais au sport ils apprennent à se respecter, attention j'ai pas dit s'aimer, parce que ça en prison cela n'existe pas, mais à se respecter dans le sens où ils se voient différemment. Mais le plus qu'on peut leur apporter, je l'ai vu à ... pas ici car on ne le fait. C'est quand on peut organiser des rencontres avec des clubs sportifs. Alors là les détenus font un effort pour apparaître comme des individus normaux, non violents, sympathiques, respectueux comme vous ne pouvez pas imaginer. Mais si vous pouvez un jour assister à une rencontre comme ça vous verrez » (directeur).

Le sport outre le fait de favoriser l'apprentissage de l'autocontrôle à travers de règles édulcorées semble permettre, ou favoriser, en partie du moins, l'insertion et la socialisation dans le cas de rencontres organisées avec l'extérieur. Il sort les détenus de «l'entre soi», qui *a contrario* des jeunes observés par Fize (1993) n'est pas une forme de socialisation en soi. Les raisons en sont multiples. Tout d'abord la population carcérale est fluctuante. Les individus sont amenés à se renouveler en fonction de leur position (prévenus, condamnés), de la durée des peines, des quartiers ou des prisons dans lesquels ils seront transférés. Mais elle est composée également d'individus qui s'inscrivent déjà en marge des règles sociales et qui sont mis à l'écart, temporairement du moins de la société. La ségrégation des détenus est enfin ethnique. Pour sortir de «l'entre soi», l'effort à accomplir est important car il les oblige à lutter tout à la fois contre les «stigmates» (Goffman, 1963) et les «mauvaises réputations» (Croizet, Leyens, 2003) dont ils sont l'objet en raison des crimes et délits commis. Mais il les oblige et surtout, en cherchant à donner aux autres, à ceux de

l'extérieur, du monde « normal » une image positive d'eux-mêmes, en se contraignant à des efforts normatifs importants qui les pousse à se « mettre en scène » et participe ainsi à lutter contre la « disqualification sociale » qu'ils ont progressivement intégrée et intériorisée (Paugam, 1991).

« L'évasion »

Mais au delà de la reconstruction identitaire qui est peut être socialisation avant de participer éventuellement à la réinsertion, le sport représente pour chacun des acteurs en présence, un champ dans lequel s'exprime des stratégies qui organisent, sous-tendent et rythment la vie au sein des établissements.

Si le sport est exutoire et permet au détenu d'oublier l'espace d'un instant qu'il est enfermé pour un temps certain dans un espace contraignant et rythmé par des activités et des contraintes répétitives et temporellement régulées, il devient aussi l'espace d'un moment « évasion ».

« Pour moi le sport c'est l'évasion, l'évasion de la prison, des autres, un moment où quand tu es en sport, sans surveillant t'as l'impression d'être libre, sans contrainte quoi. Bon c'est pas vrai. Mais c'est un moment où t'es pas en prison c'est pas pareil » (détenu).

Le sport permet donc peut être de supporter l'incarcération en offrant cet espace de détente et de liberté. Cette liberté n'est pourtant que sensation car si les surveillants moniteurs de sport ne sont pas toujours présents lors des activités physiques et sportives, ils restent à proximité pour que la salle de musculation ne devienne pas le lieu de règlements de compte et les haltères des armes par destination. La surveillance est constante. En-dehors de la simple prévention des violences potentielles, les surveillants moniteurs de sport, restent attentifs aux moindres signes qui pourraient trahir des tentatives d'évasion.

Un exemple concret suffit à le démontrer. Une des prisons nous avait demandé d'organiser des séances sportives pour un groupe de détenus qui ne bénéficiait pas d'APS avec les autres. Pour ce faire elle a mis à notre disposition une salle aux murs immaculés et au plafond revêtu de triply¹⁵². Notre demande de décorer la salle avec des posters sportifs ou des affiches décrivant des exercices de stretching afin de la rendre plus conviviale a été acceptée à condition que notre décoration ne vienne en aucun cas recouvrir les vis et fixations des plafonds et des murs, pouvant éventuellement faciliter la dissimulation d'objets ou des tentatives d'évasion par les toits. Si l'activité sportive est une évasion symbolique, l'espace de liberté qu'elle offre peut réellement devenir le moyen de s'évader.

Le sport participe de la construction des identités sexuelles

Le sport au masculin : la musculation comme gage de virilité.

S'il est une activité plébiscitée parmi d'autres quel que soit l'établissement pénitentiaire c'est bien de la musculation dont il s'agit. Nous touchons ici tout le problème de la question de l'insertion, de la réinsertion ou de la socialisation à travers la pratique des APS en prison. Car s'insérer ou se réinsérer induit qu'il nous faut trouver une place quelque part, et plus particulièrement dans la société après la levée d'écrou pour les détenus. Se socialiser c'est accepter de vivre avec les autres et de s'entendre sur un minimum de règles et de normes qui communément partagées organiseront la vie sociale.

Un des prémisses de l'insertion, de la réinsertion ou de la socialisation pourrait donc se trouver dans la participation aux sports collectifs. Sans rentrer dans le détail de la logique interne qui sous-tend chacun d'eux, force est d'accepter que, davantage peut être que beaucoup d'autres activités individuelles, les sports collectifs obligent à la coopération des individus vers un même but, ils

¹⁵² Matériau composite fait de déchets de bois entrecroisés.

rassemblent en équipes des individus, certes pour les opposer, qui doivent s'organiser pour réussir. Ils les obligent à communiquer tout en les contraignant à travers des règles simples.

L'activité réclamée et la plus pratiquée, notamment par les plus jeunes des détenus, est pourtant la musculation. Plusieurs raisons expliquent cela. Tout d'abord le manque d'infrastructures sportives est flagrant dans les établissements pénitentiaires. L'organisation de sports collectifs n'est donc pas sans poser de problèmes. Les détenus jouent au foot dans la cour sur des terrains de handball. Les gymnases sont peu nombreux. Les détenus sont par contre très nombreux à vouloir participer aux APS pour les raisons évoquées précédemment. L'organisation de séances de sports collectifs posent donc des problèmes importants de gestion humaine qui vont jusqu'au contrôle d'un nombre important d'individus sous la surveillance proximale d'un unique moniteur de sport. La salle de musculation offre donc du point de vue de l'administration bien des avantages puisqu'elle confine en un espace restreint et fermé un petit nombre d'individus qu'il suffit d'amener et faire sortir.

Les raisons invoquées par les détenus sont différentes. A travers les discours elles relèvent de façon implicite et parfois inconsciente du culte du corps, de la construction des identités masculines ou encore d'une virilité exacerbée qui sert tout à la fois à exister mais également à se construire une image « d'homme fort » qu'il faut respecter.

« Moi je fais de la musculation parce que pour être un homme pour être respecté faut que t'es des muscles. Bon c'est vrai que la muscul' ça te défoule mais c'est surtout que t'es là, tu soulèves la fonte et t'es un homme quoi » (détenu).

« Faut le dire hein quand t'es là dans la salle bon les autres ils voient ce que tu soulèvent ils voient comment t'es gaulé et ben ils te respectent. Parce que tu peux pas imaginer. En prison c'est très dur. Tu dois pas chercher les autres, tu dois pas les chébran mais tu dois aussi te faire respecter. C'est ça la musculation » (détenu).

« On voit bien la population qui demande à faire de la musculation. C'est d'une part les jeunes. Pour eux c'est le culte du corps. C'est un moyen de se valoriser mais aussi de se faire respecter. Et puis il y a aussi les autres les caïds, ou ceux qui veulent le devenir, qui sont là pour asseoir leur autorité en montrant que ce sont des hommes forts » (moniteur).

Si la pratique de la musculation participe bien de la construction des identités masculines à travers une virilité exacerbée, ces propos ne sont pas sans rappeler aussi les caractéristiques distributionnelles des APS pour Bourdieu (1979, 1984). Même si aujourd'hui la délinquance en « col blanc » augmente ou est davantage pénalisée, il n'en reste pas moins vrai que l'essentiel de la population carcérale est composée d'individus provenant des milieux populaires. Il existe en effet une sur-représentation, par rapport à la population nationale, statistiquement significative d'employés, d'ouvriers et de sans profession parmi les personnes incarcérées, principalement issus également des familles les plus modestes : « les informations sur les professions et lieux de naissance des parents confirment la sur-représentation des classes à bas revenu : 47 % des pères, et 31 % des mères, sont ouvriers »¹⁵³. La musculation trouve donc vraisemblablement aussi son origine dans le « rapport au corps propre, comme dimension privilégiée de l'habitus qui distingue les classes populaires des classes privilégiées » (Bourdieu, 1984, 192) et sur « les effets attendus de l'exercice corporel, effets sur le corps externe comme la force apparente d'une musculature visible, préféré par les uns [des classes populaires¹⁵⁴] » (Bourdieu, *op. cit.* 189). La musculation offre donc vraisemblablement au sein de la prison cette double image d'un « sport de classe » et d'un « sport qui classe » pour ceux qui la pratiquent.

¹⁵³ Source ministère de la justice au 1^{er} juillet 2001 : <http://www.justice.gouv.fr>

¹⁵⁴ C'est nous qui précisons.

Pratique féminine, un jeu de séduction

La pratique sportive féminine se veut foncièrement différente sur bien des points de celle des hommes. Il n'est pas exagéré de dire qu'il y règne une tranquillité insoupçonnée. Pas de bagarre, une faible préoccupation sécuritaire, pas non plus de compétition ou de performance sportive. En revanche un énorme besoin d'attention et de reconnaissance se fait sentir. Le travail chez les femmes demande aux moniteurs des qualités qui ne sont ni la force, ni l'autorité, mais l'écoute, l'attention et la patience, en somme des qualités humaines profondes et essentiellement relationnelles.

Cette approche différente chez les publics hommes et femmes, implique un changement de statut du moniteur. Si pour les hommes il reste la plupart du temps un surveillant, chez les femmes il occupe une fonction de confident, quelqu'un qui rassure, à qui l'on fait confiance.

« C'est vrai que pour ça, la tâche semble plus facile chez les femmes. Tu me diras, certains seraient incapables de s'y prendre comme il faut. Comme je le disais, on ne s'y trompe pas, la fonction n'est pas la même » (Moniteur).

« Le statut est différent pour les deux publics. Chez les hommes le moniteur reste un surveillant, alors que chez les femmes il occupe une place toute particulière. Une fois qu'il y a une confiance qui s'instaure avec elles, etc. Elles se confient, mais il faut dire qu'on est à l'écoute aussi. Mais attention, chez les hommes certains se confient aussi, le moniteur peut être à l'écoute aussi, mais la relation est différente. Les femmes ont besoin de sécurité et nous on est là, on les écoute. On dirait qu'il n'existe pas, du moins entre elles et nous, ce rapport de force permanent qui s'impose entre deux hommes » (Moniteur).

De plus le moniteur représente la plupart du temps une des rares présences masculines dans l'établissement¹⁵⁵, et qui plus est un homme souvent jeune, sportif et musclé, etc. Une relation plus intime s'installe alors et un jeu de séduction parfois inconscient s'articule logiquement entre les acteurs. Le terrain de sport est un lieu privilégié où la détenue peut exercer son charme et tenter de faire ses preuves. Ainsi, elle peut se surpasser puisque quelqu'un la regarde, la conseille et l'encourage. La simple présence masculine des moniteurs peut inspirer chez la femme détenue une source de motivation non seulement pour la pratique sportive, mais aussi pour la vie en détention.

Les femmes attendent beaucoup des moniteurs même si elles ne le manifestent pas. En ce sens les deux publics semblent fidèles aux attitudes qu'ils adoptent souvent dans la vie civile. En prison comme dehors, les modalités de pratiques restent inévitablement différenciées sexuellement.

« C'est bien, chacune fait son petit truc de son côté, quand il faut faire des équipes pour un match ça se fait naturellement : quelques unes avec un des moniteurs et quelques unes avec l'autre, le tour est joué » (Détenue).

« Les femmes, si le téléphone sonne en plein match de volley, ben le temps qu'on parte, elles s'assoient par terre ou elles discutent avec la copine, euh une mi-temps, un écran pub ! C'est incroyable ! Combien de fois je suis revenu du téléphone en leur disant " mais les filles, continuez à jouer, je suis pas indispensable ! ". Mais c'est de participer avec elles qui compte » (Moniteur).

Les moniteurs semblent percevoir cette relation comme très riche et intéressante. Ceux qui travaillent chez les femmes sont enviés non seulement pour la facilité de la gestion de la sécurité, mais aussi pour la richesse de l'échange. Certains nous confient même que travailler chez les femmes les a transformés, leur a ouvert les yeux et sensibilisés à d'autres problèmes, tout à fait différents de la simple pratique sportive.

¹⁵⁵ Les autres hommes sont soit les gradés qui ont avec elles le plus souvent un rapport disciplinaire, soit les rares intervenants extérieurs comme des enseignants, ou éducateurs qu'elles voient de manière plus ponctuelle.

Ces rapports semblent positifs et équilibrants pour la détenue. Ils lui apportent un but, même si elle n'en a pas conscience, et lui permettent de construire des projets. Toutefois ils peuvent également présenter un risque de conflits entre détenues en créant des rivalités et de la jalousie, ce que certaines ne manquent pas de nous évoquer.

« Y a quand même pas mal de minettes qui viennent que pour ça, moi je viens avant tout pour le sport, elles sont des allumeuses, elles se prennent la tête pour rien parce que pour ce qu'elles sont intéressantes... Moi j'aime le sport pour le sport. Et puis à l'extérieur, je n'ai jamais fréquenté beaucoup de minettes, j'étais dans un milieu d'hommes. Je me suis toujours mieux entendue avec eux » (Détenue).

Le sport comme enjeu

Il semble ainsi évident que pour tous (détenus, surveillants quelques que soient leurs statuts et directeurs) le sport facilite la vie carcérale. Il est aussi le théâtre de multiples enjeux, de l'établissement de relations de pouvoir qui régissent les interactions des acteurs en présence.

La relation de pouvoir entre surveillants et détenus

Si le sport est un droit reconnu pour les détenus, prévu et organisé par différents textes réglementaires, décrets et circulaires. Il n'en reste pas moins vrai que la possibilité d'y participer reste soumise à l'autorisation par l'administration prise dans son ensemble. Il convient alors de « bien se comporter », de respecter les surveillants et les règles implicites ou explicites qui régissent l'univers carcéral. Car le sport est en quelque sorte une récompense offerte à ceux qui ne dérogent et ne dérangent pas l'ordre établi et les règles définies. Il facilite la vie permettant de sortir de sa cellule et permet de bénéficier comme nous l'avons évoqué précédemment de douches supplémentaires.

« C'est cool y a pas d'histoires, y a pas à se plaindre. De toute façon en général ils ne prennent pas n'importe qui, et quelqu'un d'irrespectueux ou qui pourrait tâcher l'ambiance du groupe, il n'est pas au sport. Un type qui se fait trop remarquer et qui fait chier son monde ça l'fera pas. Là l'ambiance est saine : t'es là pour le sport rien d'autre » (Détenue).

« Non, y a surtout des problèmes en promenade, les mecs ils savent qu'y a plutôt intérêt à se tenir sinon tu dégages du sport ou tu vas au mitard et je sais pas si tu as vu comment c'est ? » (Détenue).

S'établissent ainsi des relations de pouvoir, telles que les défissent Crozier et Friedberg (*op. cit.*) comme relations instrumentales qui pour être réciproques n'en restent pas moins déséquilibrées. Ce sport qui pacifie et régule la vie carcérale met en évidence tout à la fois « la marge dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est à dire dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande » (Crozier et Friedberg, *op. cit.* 69-70), la pratique sportive par exemple, et les caractéristiques structurelles de l'organisation, la prison, qui « régularise le déroulement des relations de pouvoir » (Crozier et Friedberg, *op. cit.* 79), lors de réunions entre direction et surveillants afin d'examiner les éventuelles sanctions, à infliger ou non, aux détenus contrevenants, afin de ne pas rendre de sanctions injustes ou iniques, et réguler la paix sociale de l'établissement. Si la relation aux autres est bien une relation de pouvoir, celle-ci devient un construit social qui met en exergue la marge de liberté et de manœuvre dont chacun dispose et use pour tenter de bénéficier du maximum d'avantages possible.

La relation de pouvoirs entre surveillants

Si le sport est un enjeu entre détenus et administration carcérale prise dans son ensemble, il établit également des relations de pouvoirs entre les différentes catégories de surveillants : « ordinaires » ou moniteurs de sport. Le métier de surveillant est délicat. Les écrits relatifs à l'univers carcéral, qu'il s'agisse de ceux de chercheurs ou de journalistes, rendent compte de manière totalement

disproportionnée de la vie des détenus eu égard de celle des surveillants. Leur image dans la société civile reste, dans l'imaginaire collectif depuis les grandes révoltes des années 70, celle de gardiens intransigeants qui n'ont pas choisi ce métier mais accepté par défaut d'intégration dans d'autres secteurs de l'activité économique et/ou sociale. A l'intérieur des établissements ils sont les « matons ». Dans le même temps, à l'instar des détenus, ils sont enfermés dans l'univers carcéral, confrontés quotidiennement aux problèmes, à la violence, aux contraintes, à la misère humaine et aux méfaits de la paupérisation d'une partie de la population. Comme le suggère, Wacquant (1999, 11) il convient de s'interroger aujourd'hui « sur le nouveau sens commun pénal visant à criminaliser la misère » et qui entraîne un peu partout en Europe « la tentation de s'appuyer sur les institutions judiciaire et pénitentiaire pour juguler les effets de l'insécurité sociale engendrée par l'imposition du salariat précaire et par le rétrécissement corrélatif de la protection sociale » (Wacquant, *op. cit.* 95). S'ils surveillent les détenus, ils sont eux-mêmes emprisonnés et surveillés par une administration qui contrôle leurs actions pour organiser la vie collective la plus sereine possible au sein de l'établissement.

Le statut des surveillants n'est pas vécu par chacun d'entre eux, ni perçu par les détenus de la même manière. Le surveillant « ordinaire » représente l'ordre et la contrainte tandis que le moniteur de sport offre aux détenus « exutoire et évasion ». Les relations oscillent donc entre mépris ou indifférence, à peine feinte et dissimulée, et une relation de pouvoir que Crozier et Friedberg qualifiait « d'affective ». Les surveillants se décomposent ainsi pour les détenus entre « mauvais » et « gentils ». Ce sont pourtant bien souvent les mêmes qui en-dehors de toute formation ont simplement été affectés à cette tâche particulière. Les moniteurs de sports formés en tant que tels restent très minoritaires. Les actions qu'ils mènent consistent pourtant bien souvent seulement à conduire les détenus de leur cellule à la salle ou au terrain de sport sans implication réelle dans la construction de la séance. Il n'empêche que dans ce milieu confiné et fermé ces menus avantages, qui ne sont pas sans soulever des dissensions au sein des personnels, structurent implicitement les perceptions, sentiments et attitudes des surveillants.

« C'est vrai que des fois je me dis bon ils ont de la chance parce que les détenus ne les considèrent pas comme nous, comme des simples matons, qui ferment et ouvrent leurs cellules, qui sont là pour les emprisonner. Quelque part je les envie » (surveillant « ordinaire »).

« Nos relations avec les détenus sont différentes. C'est net. Avec nous les détenus sont plus, je ne sais pas comment dire, je ne sais pas si c'est le mot juste je vais dire plus cool. Je le sens bien puisque avant je ne m'occupais pas du sport » (surveillant moniteur de sport).

Ces dissensions, ne sont certes pas très importantes et ne détériorent pas fondamentalement les relations à l'intérieur de l'univers carcéral mais, elles permettent cependant en les reconstruisant de l'intérieur de comprendre « la logique propre des situations telle qu'elle est perçue et vécue par les acteurs eux-mêmes [...] découvrir les données implicites par rapport auxquelles seules leurs conduites, apparemment aberrantes, prennent sens et signification » (Crozier et Friedberg, *op. cit.* 456). Il en va ainsi des revendications, des oppositions entre certains personnels, tout autant que des décisions prises en faveur ou à l'encontre des détenus. Il s'agit bien ici d'un jeu social qui conditionne la vie carcérale.

La relation de pouvoirs entre détenus

Le sport peut également représenter un enjeu de pouvoir entre les détenus et cela à bien des niveaux. Par exemple en terme d'intégration dans la prison, cette pratique peut avoir des effets pervers et comme « Nos sociétés démocratiques sont beaucoup plus promptes à organiser des cérémonies d'exclusion que des cérémonies de réintégration, l'ambiguïté chronique du sport demeure, puisqu'il peut développer le même zèle à servir les deux » (Courtine, 1998, 121).

Le sport peut être un révélateur des rapports de force qui s'organisent entre détenus. Ainsi non seulement il peut reproduire les inégalités mais en plus il les cultive. Nous pensons ici par exemple aux différences de corpulences entre les détenus qui permettent de classer l'autre dans une catégorie et d'évaluer ainsi la menace qu'il représente. Le sport, et tout particulièrement la musculation, participe à cette « loi » du plus fort dans la prison. Être performant, puissant ou endurant inspire le respect et donc la tranquillité du détenu. Or sur le terrain le respect peut éviter certains désagréments. Le désir de victoire et ce qu'on appelle communément la « gagne » prennent ici tout leur sens. Pour certains détenus il est clair qu'il est préférable de gagner et si possible de faire gagner son équipe. Dans le cas inverse, être mauvais joueur peut être un facteur d'exclusion. Il vaut mieux alors s'abstenir de jouer plutôt que de perdre la face devant les autres détenus.

« Ben quand même, faut pas que perdre tout le temps parce que là t'es le minable du groupe et pour te mettre dans l'équipe après ça devient chaud. Chacun fait de son mieux et voilà si tu sais que t'es pas bon tu lâches l'affaire et t'essayes de trouver un pote pour le ping-pong ou tu vas en muscu'. De toute façon, tu comprends tout de suite si ça le fait pas ...» (Détenu).

N'existe-il pas alors une sorte de sélection naturelle entre détenus poussant d'ores et déjà les détenus dominants à pratiquer et les dominés à s'abstenir ? Le problème sous-tendu ici est également celui du regard de l'autre et la peur d'aller au sport. Comme si le gymnase, la salle de musculation ou encore le terrain de football représentaient une menace, un "no man's land" où ne se risquent que les plus forts. Ce problème évoqué à plusieurs reprises nous interpelle sur les capacités de socialisation et de réinsertion du sport carcéral.

« Ben à toi de vaincre cette peur, il faut montrer que t'es pas un planqué et que t'es pas une balance non plus parce que tu t'es démerdé tout seul sur ce coup là. C'est ça la prison, ça t'apprend à survivre quand même, c'est un peu comme la jungle y a plus d'animaux dangereux qu'ailleurs alors tu apprends à te défendre ! » (Détenu).

« Mais ils sont pas partout en même temps les moniteurs, et celui qui veut chopper quelqu'un il peut le faire quand il veut ! C'est comme ça y a des gueules qui ne plaisent pas ? Et ça ne peut pas se régler que sur le terrain ! Ça va plus loin que ça c'est le but la bagarre, c'est pas juste un défi, en plus les mecs quand ils jouent ils ont intérêt à être sport, enfin à bien se tenir sinon tu dégages du sport ou tu vas au mitard, alors que là, dans un p'tit coin, personne ne les voit et si le mec crache ça se saura. C'est encore pire, vaut mieux la fermer » (Détenu).

D'autres facteurs, indépendants du sport, peuvent entrer en compte dans les enjeux de pouvoirs lors de la pratique sportive. Il s'agit par exemple des comparaisons autour de la durée de la peine, du statut du détenu (prévenu ou condamné, type de délit ou de crime), des phénomènes de regroupements ethniques, des enjeux idéologiques (nous pensons ici aux détenus politiques appartenant à des organisations différentes), des distinctions d'ordre social, etc.

Ainsi le sport est un parfait analyseur des rapports de force qui se tissent entre détenus dans l'établissement. Et même s'il tend à les reproduire sur le terrain, il se présente comme un outil précieux puisqu'il permet également de les révéler pour les analyser et mieux les réguler.

EN GUISE DE CONCLUSION

Alors que les prisonniers évoquent « l'évasion », la rupture temporelle, la dépense physique ou tout simplement la construction d'une certaine forme de virilité masculine, les surveillants parlent de paix sociale, de l'inégalité des statuts au regard des détenus (entre surveillants et surveillés sports), de la « négociation » du droit au sport, tandis qu'administration et intervenants extérieurs recherchent l'insertion et la socialisation.

Au-delà des textes grandiloquents sur la politique d'insertion se confronte la réalité carcérale qui consiste pour certains à vivre, et pour d'autres à faire vivre, le plus sereinement possible des

populations hétérogènes au regard de leurs caractéristiques sociales, culturelles, religieuses et même des infractions qui les ont conduit en détention.

BIBLIOGRAPHIE

- Becker, H-S. (1986). Biographie et mosaïque scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 105-110.
- Beaud S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. *Politix*, n° 35, 226-257.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie* ; Paris, Editions de minuit.
- Courtine F. (1998). Le développement du sport en milieu carcéral depuis 1945 : du traitement punitif... au droit dans la politique de la ville. *Le sport dans la ville. Paris : L'harmattan*.
- Croizet, J-C., Leyens, J-P. (2003). *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*. Paris, Armand Colin.
- Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, coll. Points essais.
- Demazière, D., Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques*. Paris : Nathan, coll. Essais et recherches.
- Elias, N., Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, traduction française 1994.
- Fillet B. et Bibal D. (1987). *Les activités physiques et sportives en milieu carcéral*. Paris : Le point sur n° 6.
- Fize, M. (1993). *Les bandes : l' « entre soi » adolescent*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Goffman, E. (1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Les éditions de minuit, coll. Le sens commun, traduction française 1975.
- Guillarme, B ; (2003). *Penser la peine*. Paris, Puf, coll. Questions d'éthique.
- Gurr, T. (1970). *Why men rebel ?*. Princeton, N. J., Princeton university Press.
- Joannic-Seta, F. (2000). *Le bagné de Brest. Naissance d'une institution carcérale au siècle des lumières*. Rennes, Pur, coll. Histoire.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale*. Paris, Puf, coll. Quadrige, 2^{ème} édition 2002.
- Petit, J-G., Faugeron, C., Pierre, M. (2002). *Histoire des prisons en France (1789-2000)*. Toulouse, Privat, coll. Hommes et communautés.
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapport sociaux dans les prisons de femmes*. Paris, PUF, coll. Le lien social.
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris, Raisons d'agir.

CONFERENCE CONCLUSIVE

Les contradictions de l'intégration par le sport

William Gasparini, maître de conférences HDR à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

Depuis la fin des années 80, le sport trouve une nouvelle utilité sociale dans sa participation à la lutte contre la crise du lien social. Puissant facteur de cohésion (surtout chez les jeunes, notamment les garçons), le sport semble permettre la réussite de quelques-uns, malgré des origines ethniques, culturelles et socio-économiques qu'ailleurs on stigmatisera. Les exemples de Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi, Brahim Asloum, Mehdi Baala et d'autres (notamment dans le football, le basket, les sports de combat, les courses d'endurance) nous montrent qu'à la différence de la culture, de l'économie ou de la politique, le sport peut fonctionner comme un ascenseur social. Réalisée en 2003 par la SOFRES, une enquête auprès de jeunes français d'origine maghrébine indique que le sport est considéré comme le 3^{ème} lieu d'intégration après l'école et le travail¹⁵⁶. Ce résultat est à resituer dans un contexte où les champions sportifs deviennent progressivement des symboles de l'excellence sociale¹⁵⁷ alors qu'autrefois, ils étaient plutôt le signe de l'arriération populaire. Dans le même temps, on assiste en France à une « crise » de l'intégration, révélée par une série de phénomènes : violences urbaines et scolaires dans les quartiers à forte population ouvrière issue de l'immigration maghrébine, africaine et turque, échec scolaire d'une partie des jeunes nés de parents d'origine étrangère, abstentionnisme élevé dans ces populations, discriminations raciales à l'embauche dans le secteur privé et enfin, « affaire » de la laïcité à l'école (qui est devenue d'ailleurs « l'affaire du voile islamique » pour les médias). Les dispositifs d'intégration mis en place par les gouvernements français successifs (loi contre l'exclusion, politiques publiques de réduction des inégalités dans les zones urbaines et les zones d'éducation, dispositifs d'éducation à la citoyenneté, etc...) seraient-ils « en panne » ? Assiste-t-on alors à un affaiblissement de l'appareil intégrateur ? Dans ce contexte, comment le sport peut-il participer à la lutte contre les nouvelles formes d'exclusion sociale et favoriser l'insertion sociale des jeunes ?

Après l'analyse du sens des termes utilisés pour appréhender l'intégration et l'insertion par le sport ainsi que leur inscription sociologique, nous tenterons de relever dans un deuxième temps les paradoxes et les effets secondaires des politiques d'insertion. Pour tenter d'en rendre compte, il semble alors important de prendre pour objet les schèmes de perception et de jugement et « les théories » qui construisent les catégories permettant de penser et de légitimer l'insertion par le sport.

SPORT, INTEGRATION, INSERTION : PRECISIONS TERMINOLOGIQUES ET INSCRIPTIONS SOCIOLOGIQUES

Il existe aujourd'hui un discours largement partagé sur les vertus du « sport » (comme pratique mais aussi comme mode d'organisation) en matière d'intégration sociale : le sport serait une école de discipline, d'apprentissage du sens collectif et des règles de vie, il intégrerait "naturellement" les

¹⁵⁶ Enquête SOFRES réalisée en novembre 2003 (à l'occasion du 20ème anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme) auprès d'un échantillon national de 400 personnes âgées de 18 à 30 ans, nées en France de parents algériens, marocains ou tunisiens, vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants (méthode des quotas – sexe, âge, activité de l'interviewé et nationalité des parents - et stratification par région).

¹⁵⁷ A tel point qu'en janvier 2004, selon un sondage IFOP/JDD, Zinedine Zidane est la personnalité préférée des Français.

jeunes, notamment les plus défavorisés ou ceux en situation d'échec scolaire. Selon les résultats de nombreux colloques consacrés à l'insertion sociale, le sport (notamment le sport de compétition) constituerait l'une des réponses adaptées pour faire face à la crise du lien social. On attend beaucoup du sport là où d'autres politiques éducatives, d'emplois, ou de familles échouent. Or, "le sport" ne contient pas de valeurs intrinsèques, il n'est pas vertueux, éducatif ou intégrateur en soi ; il porte les valeurs qu'on lui attribue¹⁵⁸. Ce qui signifie que la pratique sportive peut aussi bien constituer un facteur d'intégration qu'un facteur d'exclusion. Les formes de chauvinisme, d'élitisme, de rejet des moins forts, de nationalisme et de racisme dans les pratiques sportives nous montrent bien la difficulté à affirmer que le sport intègre « naturellement ». Tout au long du XXe siècle, le sport a servi conjointement, explicitement ou implicitement, les deux finalités : tantôt au service de l'élitisme aristocratique et bourgeois (le mouvement sportif à ses origines), du racisme (par exemple sous le gouvernement de Vichy en France), de la domination masculine et de l'exclusion sociale (tout au long du XXe siècle, si l'on considère, par exemple, la distribution sociale inégale des pratiques sportives¹⁵⁹), tantôt au service de la démocratisation des loisirs (sous le Front Populaire, par exemple) et de l'insertion des plus défavorisés (avec les dispositifs sportifs mis en place par les collectivités territoriales dans les banlieues).

Intégrer par le sport

Les quelques paradoxes relevés ci-dessus posent tout d'abord une question de définition. Aucun objet social n'échappe aux catégorisations sociales et scientifiques qui sont des mises en forme cognitives de la réalité sociale produites par les agents et les institutions intervenant dans le champ de l'intégration sociale. Concept polysémique, l'intégration se décline selon son inscription institutionnelle et l'enracinement sociologique qui lui donne sens. Ainsi parle-t-on aussi bien d'intégration scolaire (pour des élèves déscolarisés ou présentant un handicap) que d'intégration de jeunes marginaux, de nouveaux cadres d'entreprises (quelquefois par l'intermédiaire de séminaires sportifs), de personnes âgées ou encore de l'intégration des étrangers par le sport.

Mot clé de la sociologie durkheimienne puis du fonctionnalisme systémique, le terme d'intégration est d'abord une propriété du système social et nous renvoie à une théorie générale des systèmes sociaux (Parsons, 1960). Parmi les différentes fonctions que posséderait intrinsèquement chaque système, la fonction d'intégration veille à l'harmonie des différents éléments d'un système ainsi qu'à l'engagement et à la loyauté des membres qui le compose. Selon cette perspective, la rébellion ou l'anomie (au sens de Durkheim) sont considérées comme des dysfonctionnements du système¹⁶⁰. L'intégration désigne ici le fait d'entrer ou de faire entrer un individu dans un ensemble cohérent (la communauté nationale) en tant que partie intégrante. A la différence de l'assimilation (où l'on se fond dans l'unité), l'individu intégré ne perd pas totalement son identité propre (sa mémoire, ses coutumes, ses traditions, sa langue d'origine), mais celle-ci se modifie au contact des éléments constitutifs du système (autres individus, école, services publics, associations sportives ...). L'une des missions de l'Ecole, premier lieu d'intégration sociale, est bien de permettre d'échapper à notre communauté (et à la voie que tracerait pour nous le hasard de notre naissance) et d'intégrer une communauté de valeurs plus large (nationale). En ce sens, le travail d'intégration est effectivement une souffrance personnelle car il se mène dans l'exigence de la mise à distance de préjugés et de traditions. L'intégration des migrants résulte alors d'un compromis entre leur culture d'origine (qui

¹⁵⁸ Gasparini W. (2002), « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? » in Thomas R. (Dir.), *Sociologie*, Paris, Ed. Vigot, coll. Cursus STAPS.

¹⁵⁹ C'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que les jeunes font le moins de sport, le phénomène étant particulièrement marqué chez les filles. Quand le milieu social s'élève, les filles sont plus nombreuses à pratiquer un sport et le font plus fréquemment. Dans les foyers aux niveaux de revenu les plus élevés, 80% des jeunes font du sport, tandis que dans les foyers moins favorisés, ils ne sont que 60% et les écarts sont beaucoup plus marqués pour les filles que pour les garçons (Enquête Ministère des sports, *Sport Stats-Info*, Muller, 2003).

¹⁶⁰ Voir à ce sujet l'ouvrage de Durkheim *Le suicide* (1897) où il énonce la loi selon laquelle « le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu ».

va progressivement perdre relativement de son efficacité dans le nouvel environnement français) et la nouvelle culture du pays d'accueil. Une nouvelle identité (enrichie) émerge alors, à la croisée de deux cultures. Selon cette première perspective, l'intégration par le sport indique le processus par lequel un individu (notamment un jeune) intègre une communauté territoriale (pays, région, ville, quartier ...) en participant aux activités sociales (notamment le sport associatif) reconnues par cette communauté. Il est à rappeler enfin que « l'intégration par le sport » ne date pas des années quatre-vingt puisque tout au long du XX^{ème} siècle, en intégrant des immigrés, la France (pays d'Europe qui a connu les plus grands mouvements d'immigration) a aussi intégré des sportifs issus de l'immigration. D'ailleurs, le football sert souvent de baromètre des grands courants d'immigration en France (italienne, espagnole, portugaise, arménienne, africaine, maghrébine ...) ¹⁶¹. Dans l'euphorie de la victoire en 98 de l'équipe « balck-blanc-beur », certains journalistes et intellectuels affirmaient même que l'Equipe de France de football, « c'est l'histoire en raccourci d'un siècle d'immigration ». On oublie pourtant que, tout au long du XX^e siècle, de très nombreux immigrés anonymes ont été exclus de certains sports et de certains clubs ... La question du racisme dans le sport ou de la « discrimination sportive » n'ont guère connu les faveurs des historiens et des sociologues du sport. Il semble enfin que le déficit d'intégration ne soit pas qu'un problème de nationalité ou de culture mais aussi une question de condition sociale d'existence et de genre.

L'intégration par l'institution sportive ?

Le postulat de l'intégration par l'institution sportive rejoint l'analyse des institutions de Durkheim, selon laquelle l'intégration sociale suppose que les individus s'inscrivent dans des solidarités, qu'ils adhèrent aux buts et aux valeurs de la société et qu'ils se conforment aux règles prescrites ¹⁶². Face au constat de désorganisation sociale proche de l'anomie (que l'on trouve dans certaines zones de relégation sociale), les politiques publiques mettent en place des dispositifs sportifs dans des cadres institutionnels pour (re)mettre les jeunes sur la voie de l'insertion ou de l'intégration sociale. Elles partent ainsi du postulat que le sport institutionnel intègre car il porterait en lui des valeurs positives intrinsèques et des règles démocratiques que l'on peut transférer dans d'autres domaines. Il s'agit alors d'instaurer des passerelles depuis les activités de rue vers les activités plus institutionnelles, entre le monde "sous-socialisé" et le monde de l'association sportive (le but politique sous-jacent étant de re-socialiser les jeunes). Selon ce point de vue largement partagé par les élus politiques et les responsables sportifs, le sport de compétition permettrait l'intégration sociale car il est d'abord un affrontement régulé et permet de confronter le jeune à un système de droits et de devoirs (le règlement). Le joueur est alors dans l'obligation de respecter une autorité (arbitre, entraîneur), de remplir la fonction qui lui est attribuée (notamment dans les sports collectifs) et d'intégrer une organisation qui suppose un certain nombre de contraintes (horaires, programmation des entraînements, respect du calendrier, du règlement intérieur ...). D'autre part, le sport étant synonyme de performance et d'évaluation, il oblige le sportif à se fixer des objectifs rationnels et à envisager les moyens efficaces pour les atteindre. Ce qui suppose projet, discipline, prise de risque mesurée ¹⁶³. On attend donc du sport de compétition un apprentissage conjoint de l'affrontement et de l'organisation légitimes. Or, le sport peut-il vraiment contribuer à l'apprentissage d'une citoyenneté pleine et entière, qui ne se réduise pas au simple respect des règles ? L'intégration réelle ne peut se faire uniquement par l'imprégnation ou l'incorporation de règles extérieures, sans qu'il y ait dialogue et participation citoyenne. Par ailleurs, parce qu'il est spécifique et qu'il renvoie à la logique même du sport de compétition, l'effort développé dans le sport n'entraîne pas mécaniquement l'effort dans d'autres situations (scolaire ou professionnelles), tout comme le respect de la règle sportive n'entraîne pas forcément le respect des règles sociales. Slogan didactique et managérial, le « transfert de compétences » ne peut fonctionner que si les situations sont comparables et si le « transfert » s'accompagne d'une réflexivité, c'est-à-dire d'une conscience

¹⁶¹ Voir à ce sujet l'article de Beaud S., Noiriel G. (1990), « L'immigration dans le football », *Revue XXe siècle*, 26.

¹⁶² Durkheim E. (1986), *De la division du travail*, PUF, Quadrige.

¹⁶³ Voir Travert M., L'Aoustet O. (2003), « Déviances sportives et intégration sociale ? », *Agora Débat/Jeunesse*, 33, p. 43.

de réutiliser la règle apprise ailleurs.

La réalité nous montre qu'il existe plusieurs modes et niveaux d'intégration dans le sport et qu'on ne peut envisager les pratiques sportives hors club uniquement comme des formes à dépasser, des formes "inférieures" ou "primitives" du lien social. En effet, de nombreuses études ethnologiques nous montrent qu'il existe une sociabilité spécifique dans les sports de rue¹⁶⁴ qui peut aussi créer des solidarités, des règles internes et qui permet une forme d'insertion sociale, sans le passage obligé du club¹⁶⁵. Par ailleurs, de la même manière qu'il n'existe pas une jeunesse en difficulté, il n'existe pas une seule "réponse sportive" à donner face à la crise du lien social. Si le traitement de l'exclusion sociale par le sport signifie lutter au quotidien contre le désengagement des plus délaissés, l'objectif de la pratique sportive (dans un premier temps) pour cette catégorie est davantage l'engagement dans l'action dans un cadre sportif informel (avec ponctualité, respect des règles, régularité, ...), avec construction et appropriation progressive des règles, que l'intégration dans une institution sportive où les règles sont fixées de manière arbitraire.

Par ailleurs, l'intégration ne se réduit pas à la seule « entrée » en activité physique et sportive, à la seule dimension pratique. L'intégration sociale par le sport est aussi d'ordre symbolique en ce qu'elle permet à des individus d'intégrer des rôles ou des figures symboliques reconnus par la communauté d'appartenance : pratiquer un sport reconnu à l'échelle nationale ou locale (par exemple, pratiquer du rugby dans le Sud-Ouest), « faire du sport » ou « parler sport » pour éviter la marginalisation dans une société qui se « sportivise » (par exemple, pratiquer le ski lorsqu'on est cadre d'entreprise ou profession libérale), pratiquer un sport réputé d'adolescent « branché » pour intégrer son groupe d'âge (comme, par exemple, le *roller* ou le *snowboard*), pratiquer un sport sexuellement marqué (intégrer -accepter- son rôle de fille en pratiquant la danse et inversement intégrer son rôle de garçon en pratiquant des sports virils), etc...

Intégrer et s'intégrer par le sport

Ainsi, l'activité sportive semble permettre l'intégration aussi bien dans des groupes sociaux et culturels que dans des espaces socio-géographiques. Il faut ensuite dissocier les politiques d'intégration par le sport de la volonté individuelle de s'intégrer, et distinguer l'offre politique et la demande sociale : intégrer par le sport et s'intégrer par le sport. Le premier renvoie aux dispositifs publics et associatifs mis en place dès les années quatre-vingt et qui visent à recréer du lien social par l'intermédiaire du sport. Le deuxième (s'intégrer par le sport) suppose une démarche et un projet individuels où l'acteur en mal de reconnaissance sociale cherche à travers le sport (essentiellement de compétition) à lutter contre la disqualification de soi à occuper une position reconnue dans l'espace social.

Or, l'intégration peut aussi bien être une démarche volontaire et consciente qu'un acte involontaire, « inconscient » ou subi. Le rapport à l'activité comme disposition (Bourdieu, 1972) conduira l'individu à pratiquer généralement un sport (ou une modalité de pratique) en affinité structurale avec son habitus et son groupe social d'appartenance. En ce sens, le sport intègre aussi par un processus de reproduction sociale.

Insérer par le sport

A la différence de l'intégration qui s'adresse à tous, l'insertion sociale en direction des jeunes désigne l'ensemble des efforts délibérément mis en place en vue de doter les plus démunis notamment de certaines aptitudes à la vie sociale. Autrement dit, il s'agit là de « corriger » ce qui est le plus souvent perçu comme des « ratés » de la socialisation primaire (famille, école). L'idée est

¹⁶⁴ Souvent une sociabilité intergénérationnelle de quartier très riche.

¹⁶⁵ Voir à ce sujet Chantelat P., Fodimbi M., Camy J, (1996), *Sport de la cité. Anthropologie de la jeunesse*, L'Harmattan, Paris.

bien de favoriser l'entrée dans la vie adulte de jeunes n'ayant pas encore intériorisé, incorporé et/ou acquis, normes, valeurs, connaissances, compétences pré-requises par notre société à un moment donné de son développement. Depuis les années 70, la notion d'insertion est venue se substituer à celle d'intégration dans le champ politique. L'apparition de la notion d'insertion rend alors compte du fait qu'on ne s'intègre plus de la même façon dans la société aujourd'hui puisque le vecteur principal de ce processus, le travail, fait défaut (Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 2002). La notion d'insertion se décline alors dans les différents champs de l'activité sociale et est utilisée dans les politiques de logement, de la santé, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la culture et du sport. D'abord d'un contenu très global, la notion d'insertion s'est très vite concentrée sur la question de « l'insertion professionnelle ». Le rapport de Bertrand Schwartz en 1982 insiste quant à lui sur la nécessité d'articuler les notions d' « insertion sociale et professionnelle des jeunes ». Le fait de penser l'insertion sociale comme étape préalable à l'insertion professionnelle s'impose alors progressivement. Il ne s'agit pas tant d'opposer les logiques mais de les maintenir en tension : d'un côté une logique de l'insertion par le travail, de l'autre une logique de l'insertion par la citoyenneté (Autès, 1992). Dans ce cadre de pensée, le sport devient progressivement un outil d'insertion par l'emploi sportif et par la citoyenneté sportive. Faisant appel à la totalité des besoins (comme « fait social total »), l'insertion a progressivement recours au sport comme l'un des remèdes miracles à la délinquance et à l'anomie. Ainsi, la loi du 29 juillet 1992 portant adaptation du RMI érige-t-elle au rang d'actions d'insertion « toutes les activités à même de mobiliser l'individu et de contribuer à sa resocialisation, qu'elles soient de loisirs, culturelles ou sportives, qu'elles favorisent l'accès au logement ou l'amélioration de l'habitat ou qu'elles contribuent à la sauvegarde et à l'amélioration de l'état de santé ».

Insérer par l'emploi sportif

Parmi les nombreuses recherches sur l'insertion sociale par le sport, rares sont les travaux qui ont traités l'insertion professionnelle par le sport, la lutte contre l'exclusion professionnelle, la sélectivité du marché du travail sportif ou la réinsertion par l'emploi sportif des publics en difficulté. Or, l'insertion de jeunes en difficulté ne se fait pas par le sport mais par l'activité professionnelle. C'est dans cette perspective que de nombreuses villes françaises ont profité du dispositif des emplois-jeunes (1998-2003) pour embaucher dans le secteur sportif, et notamment dans la branche du "sport social". Ces emplois présentent alors une fonction double : d'une part insérer de jeunes adultes (généralement non diplômés de l'enseignement supérieur) dans le monde du travail par l'emploi sportif et, d'autre part, insérer des adolescents par le sport encadré par les emplois-jeunes (Gasparini, 1999). Ce dispositif peut ainsi amener des jeunes en situation d'exclusion à suivre un programme d'accès à l'emploi (animation socio-sportive). A des degrés divers, beaucoup de grandes villes ont recruté des emplois-jeunes dans le secteur du "sport social" et leur ont confié des missions d'animation sportive de proximité, de médiation ou de surveillance dans les quartiers et les équipements sportifs. A travers la présence de ces éducateurs, le service public local réinvesti aussi des quartiers où il n'était plus très actif. Le recrutement de médiateurs sportifs (souvent issus de ces quartiers) dans le cadre des emplois-jeunes peut apporter des solutions au malaise social mais il pose aussi un certain nombre de problèmes. En effet, ces animateurs de même origine socio-géographique (la banlieue) que les publics-cibles sont souvent partagés entre l'autorité et le laisser-faire et sont insuffisamment "armés" face aux pressions psychologiques de leurs "petits frères". Pourtant, les médiateurs sportifs issus du quartier restent des relais importants entre l'institution (la collectivité locale) et les adolescents. Recréant du lien social au sein et entre des groupes sociaux souvent "fermés" (bandes, groupes ethniques, familles élargies, groupes de chômeurs, etc.), ces acteurs sont porteurs d'une image d'intégration professionnelle et sont reconnus comme compétents dans le dialogue social (même s'ils ne le sont pas nécessairement sur le plan pédagogique)

PARADOXES ET EFFETS SECONDAIRES

Parce qu'il attire des jeunes qui s'identifient facilement aux champions sportifs (de plus en plus médiatisés), le sport devient l'un des moyens prioritaires pour recréer du lien social. Pourtant, au-delà de ces objectifs sociaux affichés, d'autres objectifs « latents »¹⁶⁶ (correspondant à une autre fonction que celle assignée officiellement) peuvent être repérés. Ainsi, les politiques d'insertion par le sport peuvent être analysées comme une nouvelle forme d'encadrement et de contrôle des jeunes issus des classes populaires face aux effets non maîtrisés des politiques néo-libérales amorcées en France au début des années 80. A partir de cette période, l'Etat est confronté à la fois à un chômage structurel élevé désorganisant les milieux populaires ouvriers et transformant les cités HLM en quartiers de relégation (sociale et urbaine), et confronté également aux effets du « regroupement familial » lié aux politiques d'immigration et faisant apparaître une jeunesse française de plus en plus multiculturelle d'origines ethniques diverses¹⁶⁷.

Pallier les effets négatifs des politiques néo-libérales ?

Dans un contexte de crise socio-économique mais aussi de changement politique (arrivée de la gauche au pouvoir et développement de politiques sociales), l'Etat puis les collectivités locales mettent progressivement en place des dispositifs pour lutter contre la montée de l'exclusion en renforçant l'encadrement éducatif (développement d'un nouveau corps d'agents de médiation sociale) et la socialisation institutionnelle, principalement des jeunes. On peut dès lors considérer les politiques sportives visant la pacification des territoires comme autant de dispositifs d'accompagnement des nouvelles politiques économiques qui tendent à produire de nouveaux exclus. De nouvelles citoyennetés sont ainsi créées pour les victimes de la compétition économique, parmi lesquelles la "citoyenneté sportive". Dans le cadre du principe anglo-saxon de « discrimination positive », apparaissent les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) pour lutter contre l'échec scolaire dans des quartiers défavorisés ainsi que les dispositifs « programme été » ou « opération anti été chaud ». C'est dans ce contexte qu'une nouvelle politique publique d'encadrement de la jeunesse marginale se met en place dans les années 90, davantage décentralisée et plus proche du local : d'une part, à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, se construisent des équipements sportifs de proximité à partir du début des années 90 et, d'autre part, les villes confrontées aux problèmes de la délinquance juvénile et du vandalisme, font le choix de mettre en place des animations sportives de proximité.

Parce qu'il constitue un « produit d'appel » pour des jeunes en rupture sociale, le sport est massivement convoqué, notamment dans les banlieues et les cités. Alors qu'il était fortement critiqué par le secteur socioculturel dans les années 70, on semble redécouvrir les vertus moralisatrices du sport. En 1992, le plan « Été Jeunes » offre à tous les jeunes, et en particulier à ceux qui d'ordinaire ne partent guère, des vacances sportives. C'est aussi dans ce cadre que près de 1000 équipements sportifs de proximité, baptisés J. Sport, ont été réalisés dans les cités et que s'est développée la fonction d'animateur socio-sportif de quartier.

Enfin, après la victoire de l'Equipe de France de football « black-blanc-beur » en 1998, de nombreux intellectuels et hommes politiques annonçaient que grâce à cette équipe de France-là, l'intégration était en marche, à la fois symboliquement, politiquement, socialement et même économiquement. L'intégration, qui avait si bien réussi sur le terrain de football, pouvait par conséquent être parachevée par simple transposition à la société civile, dans les entreprises, à l'école, et bien sûr dans les banlieues.

¹⁶⁶ Merton R. K., « The unanticipated consequences of purposive social action », *American sociological review*, n° 1, 1936, p. 22-35.

¹⁶⁷ Macé E., « L'exigence de sécurité, une question politique », in *Etat, société et délinquance*, Cahiers français, 308, juin 2002.

Produit par la pensée du sport humaniste de tradition chrétienne, le postulat du sport intégrateur oublie d'une part que le « transfert » n'existe souvent que dans les représentations de didacticiens ou élus politiques et que, d'autre part, le sport s'inscrit dans un système social inégalitaire qui tend à exclure certains groupes sociaux et certaines catégories d'individus. Une plus large diffusion du sport (par un processus de « divulgation ») ne supprime pas certains clivages de fond : les diplômés et les individus disposant de revenus élevés font beaucoup plus de sport que les autres, et la liaison entre revenu et pratiques sportives est d'autant plus significative que l'on s'intéresse à des disciplines très marquées socialement.

En ce sens, les dispositifs d'intégration par le sport ne peuvent que pallier les effets négatifs créés par une société néolibérale qui « met sur la touche » certaines personnes et certains groupes sociaux. Même s'ils recréent des relations et des échanges dans des zones de relégation sociale, ces dispositifs ne peuvent rétablir l'égalité des chances par le sport. Le sport ne pouvant à lui seul régler toute "la misère du monde", il ne constitue qu'un moyen d'accompagnement qui ne peut que renforcer d'autres moyens mis en oeuvre pour l'intégration (création d'emplois, structures d'aide et d'écoute, soutien et renforcement scolaire, politique de logement, etc.). Or, dans le cadre de la « nouvelle » pensée étatique qui s'élabore au début des années 80 et qui sera relayée quelques années plus tard par les intervenants et sociologues du sport, l'insertion apparaît comme le label qui désigne les réponses publiques successives à la « violence urbaine » et à la nouvelle exclusion.

La construction des catégories de pensée

Pour saisir le sens des discours sur les vertus des dispositifs sportifs dans la ré-intégration ou la ré-insertion sociale et pour comprendre ses transformations, il apparaît dès lors indispensable de les resituer dans les débats internes au champ politique¹⁶⁸ et notamment, à partir des années 90, aux champs politiques locaux. Il s'agira ensuite d'analyser ce que les prises de position sur l'insertion par le sport doivent aux intérêts des différentes catégories d'agents et à la position qu'ils occupent dans les différents champs de l'espace social (champ universitaire, champ politique, champ médiatique, champ bureaucratique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, champ de l'intervention sociale, champ sportif). Dès la fin des années 80, le champ de l'intervention sociale s'engage dans un processus de différenciation des fonctions qui prend souvent la forme d'une spécialisation professionnelle aboutissant à une autonomisation des activités sociales les unes par rapport aux autres. Un nouvel espace politico-professionnel se structure progressivement autour de la question de l'intégration sociale par le sport sous le double effet des politiques publiques (d'abord d'Etat puis des collectivités territoriales) et des stratégies de positionnement d'institutions et d'agents dont l'existence est en partie liée à la transformation de cet espace. Emergent alors de nouvelles catégories de pensée et d'action produites dans les commissions, réunions, colloques et autres lieux chargés de fournir de la réflexion intellectuelle et des expertises « clés en main » aux hommes politiques. Si l'on prend l'exemple du champ universitaire, l'analyse rétrospective de la production sociologique sur la question de l'intégration par le sport révèle souvent des sociocentrismes dans la mesure où le chercheur est lui-même inscrit dans des logiques sociales et universitaires. Ces sociocentrismes se signalent tant par des jugements de valeur que par l'orientation des problématiques et des sujets d'étude. Ainsi, les recherches sur l'intégration par le sport se sont surtout développées au début des années 90, répondant souvent à des commandes ou à des appels à communication de colloques¹⁶⁹ et poussées par de fortes attentes politiques

¹⁶⁸ Voir à ce sujet Mauger G. (2001), « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, mars 2001, p. 5-14.

¹⁶⁹ Voir à ce sujet le foisonnement de colloques sur la question dès le début des années 90 : colloque de Fleury-Mérogis, *Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes* (1992), Journée d'Etudes de Vaucresson, *Pratiques sportives et insertion sociale des jeunes* (1992), Colloque de Montluçon, *Sport, facteur d'intégration dans la cité* (1992); ainsi que les ouvrages collectifs qui sont souvent des réponses à des commandes publiques : Duret, Augustini, *Sports de rue et insertion sociale*, INSEP Publications, 1993 – Thomas (Dir.), *Du stade au quartier*, Syros, 1992 – Anstett, Sachs (Dir.), *Sports, jeunesse et logiques d'insertion*, La Documentation Française, 1995.

(notamment suite aux flambées de violence survenues dans les « cités »). On demande alors aux sociologues (des STAPS, de l'INJEP, des CEMEA, du MJS et autres institutions proches de l'Etat) de fournir des arguments pour valider la croyance selon laquelle « le sport possède des vertus intrinsèques » permettant de lutter contre les violences et donc, pour valider la mise en place des dispositifs d'intégration par le sport dans les banlieues.

Le rapport de nombreux chercheurs à leur objet (l'intégration par le sport) semble alors marquée par une double vision : celle du catholicisme social et celle d'une sociologie interactionniste, de l'expérience ou de la justice. Portée par une certaine forme de « compassion » (il faut accompagner les plus démunis dans leur détresse), la thématique de l'intégration par la culture sportive, développée en politique par la gauche chrétienne, les sociaux-libéraux et les centristes (UDF) comme un axe fort des politiques de jeunesse, se révèle être l'un de ces écrans derrière lequel se dissimule une réalité : le chômage, la précarité dans les emplois sportifs, la lente privatisation des services publics, l'attrait des marques sportives et l'exclusion des filles dans les dispositifs sportifs d'intégration.

L'exclusion des filles

La volonté politique d'intégrer prioritairement des adolescents et des jeunes hommes par le sport afin d'éviter la rébellion la plus visible (vandalisme, violences physiques notamment) a aussi entraîné une exclusion des filles et des jeunes femmes, et une « masculinisation » de l'espace public par les sports urbains, libres ou encadrés. En effet, tout au long des années 90, que ce soient dans les équipements municipaux de proximité, les gymnases ouverts en soirée ou dans le cadre des animations d'été organisées dans les quartiers, les filles sont généralement minoritaires, voire absentes et en tout cas, toujours reléguées à des fonctions et des activités conformes à leur place présumée (danse et activités « d'expression », voire supportrices des garçons). Cette masculinisation des politiques d'insertion par le sport accompagne le retour des valeurs « viriles » qui se diffusent dans de nombreuses institutions, notamment l'école ou l'entreprise, et renforce une domination masculine déjà très présente dans le monde social en général et dans le monde sportif en particulier. Prenant conscience de ce phénomène, certaines municipalités ont alors tenté de « féminiser » les politiques de la ville en développant davantage d'activités en direction des filles, en féminisant l'encadrement et en favorisant la mixité sexuelle.

CONCLUSION

Ces réserves énoncées ne doivent cependant pas occulter les vertus éducatives, rééducatives et thérapeutiques des activités physiques et sportives qui ont été reconnues de longue date mais qui dépendent, pour une large part, des objectifs assignés au sport et de la qualité du lien et du dialogue social créés au travers de la pratique sportive. C'est en favorisant la mixité sociale et sexuelle dans les structures sportives ainsi qu'en développant les projets éducatifs transversaux (clubs sportifs, missions locales, équipes de médiation, éducateurs sportifs, travailleurs sociaux, enseignants d'EPS et professeurs des écoles, etc.) que les vertus socialisantes de la pratique sportive trouveraient tout leur sens et leur efficacité. Mais c'est aussi en déconstruisant les catégories de pensée construites dans les différents champs de l'univers social de l'intégration que la sociologie peut apporter sa contribution aux professionnels de l'insertion par le sport.

BIBLIOGRAPHIE

- Actes du Colloque de Fleury-Mérogis, *Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, janvier 1992.
- Actes du Colloque de Montluçon, *Sport, facteur d'intégration dans la cité*, Mai 1992.
- Anstett, Sachs (Dir.), *Sports, jeunesse et logiques d'insertion*, La Documentation Française, Paris, 1995.
- Autès M., « Les paradoxes de l'insertion », in Caste R., Lae Jf. (éds), *Le revenu minimum d'insertion*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Genève, 1972.
- Bourdieu P. (Dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- Beaud S., Noiriél G., « L'immigration dans le football », *XXe siècle*, 26.
- Chantelat P, Fodimbi M., Camy J., *Sport de la cité*, Paris, L'Harmattan, 1996
- Duret P., Augustini M., *Sports de rue et insertion sociale*, Paris, INSEP Publications, 1993
- Duret P., *Sociologie du sport*, A. Colin, 2001.
- Durkheim E., *De la division sociale du travail*, PUF, Quadrige, 1986.
- Férréol G. (dir.), *Intégration, lien social et citoyenneté*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.
- Gasparini W., « L'insertion socio-professionnelle par le sport. L'exemple des emplois-jeunes de la ville de Strasbourg », Communication au 4ème Forum "Sport et collectivités territoriales", Mâcon, 29, 30, 1er décembre 1999.
- Gasparini W., *Sociologie de l'organisation sportive*. La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2000.
- Gasparini W., « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? » in *Sociologie*, Ed. Vigot Coll. Cours STAPS, Paris, p. 70-79, 2002.
- Gasparini W., « Le sport associatif », in *Sports et intégration sociale*, Revue *Agora Débats/Jeunesses*, n° 33, 2003, pp. 20-29.
- Journée d'études de Vaucresson, *Pratiques sportives et insertion sociale des jeunes*, Novembre 1992.
- Mauger G., « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, Mars 2001.
- Mignon P., « Sport, insertion, intégration », *Hommes et Migrations*, 1226, Juillet-Août 2000.
- Mignon P., Truchot G., *Les pratiques sportives en France*, Ministère des Sports/INSEP Publications, 2002
- Muller L, « La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socio-culturel », *Sports Stat – Info*, Bulletin de statistiques et d'études, Ministère des Sports, N° 03-07, Novembre 2003.
- Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, PUF, Que sais-je ?, 2002.
- Parsons T., *Structure and Process in Modern Societies*, Glencoe, Free Press, Illinois, 1960.
- Thomas R. (Dir.), *Du stade au quartier*, Paris, Syros, 1992.
- Travert M., L'Aoustet O., « Déviances sportives et intégration sociale ? », in *Sports et intégration sociale*, Revue *Agora Débats/Jeunesses*, n° 33, 2003, pp. 42-49.

Bibliographie indicative « Sport et intégration »

élaborée par Michel Koebel
à partir des bibliographies indicatives de Dominique Charrier,
William Gasparini, Jean Jourdan, Michel Koebel et Gilles Vieille-Marchiset

et réalisée dans le cadre du colloque de Salé du 25 mars 2004
« Sport et intégration : état des recherches »

Articles de revues

ABDALLAH M-H., «L'effet Zidane ou le rêve éveillé de l'intégration par le sport », *Hommes et Migrations*, n°1226, 2000 (p. 4-14).

ARNAUD L., «Le sport entre citoyenneté et assujettissement culturel », *Les annales de la recherche urbaine*, n°79,1998 (p.134-141).

ARNAUD L., « Penser l'intégration par le sport des populations issues de l'immigration : une analyse comparée Lyon-Birmingham », *STAPS*, t 20, n°49, 1999 (p. 87-98).

ARNAUD P., «Sport et intégration : un modèle français », *Spirale*, n° 10, 1996.

AUGUSTIN J-P., « Jeunes et mobilités urbaines », *Agora Débats/Jeunesses*, 13, 1998 (p.7-13).

AUGUSTIN J-P., « Relégation urbaine et pratiques sportives », *Spirale*, n° 10, 1996.

BASSON J.C., SMITH A., « La socialisation par le sport : revers et contre pied », *Les annales de la recherche urbaine*, n°79, juin 1998 (p. 33-40).

BROHEZ J-P., « Sport et intégration en région de Bruxelles-Capitale », *Sport*, n°155, 1996 (p. 24-29).

CHAMPAGNE P., «La construction des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre 1991 (p. 64-75).

CHANTELAT P., FODIMBI M., «Sociabilités sportives et formes de citoyenneté des jeunes dans les zones DSU », *Spirale* n° 10, 1996 (p. 21-31).

CHARRIER D. et JOURDAN J., « Insertion par le sport : le choc des cultures ». *Revue Européenne de management du sport*, n°2, 1999.

CHARRIER D. et JOURDAN J., « Insertion par le sport et mouvement sportif : une inégale implication », *Migrations Société*, n° 71, sept 2000.

DE KNOP P., THEEBOOM M., « Le sport organisé, un moyen d'intégration ? Rétrospective parmi les sportifs immigrés de haut-niveau et les sportifs immigrés moyens », *Sport*, n°155, 1996 (p. 30-36).

DE WAELE J-M., HUSTING A., HALLER D., SANCHEZ M-J., THIBAUT A., Actes des Assises Femmes et Sport organisées par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, *Sport*, n°173, 2001 (p. 3-60).

DURET P., « Autour des interprétations de la pratique sportive des jeunes », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003 (p.64-71).

FAURE S., GARCIA M-C., « Le corps dans l'enseignement scolaire : regard sociologique » *Revue française de pédagogie*, n° 144, juillet-août septembre 2003.

- GASTAUT Y. (dir.), « Sport et immigration. Parcours individuels, histoires collectives », *Migrance*, n°22, 2^e trim. 2003 (p. 5-118)
- GRAS L., « Carrières sportives en milieu carcéral. L'apprentissage d'un nouveau rapport à soi », *Revue de sociétés contemporaines*, n°49-50, 2003 (p. 191-213).
- GRAS L., « Show sportif et buffet froid. Interactions sportives et sociales entre détenus et joueurs extérieurs », *Revue internationale de criminologie*, automne 2003 (à paraître).
- JOURDAN J., « Former pour intervenir dans les zones sensibles » *Contre Pied* n°4, mars 1999.
- LACOMBE P. et MOULIN C., « Les mineurs délinquants, entre répression, médiatisation, sanction, éducation et responsabilisation », *Déviance et Société*, vol.24, n°2, 2000 (p.167-186).
- LAMBERT Y., ROUDET B., « Qui sont les jeunes ruraux? », *Agora Débats/Jeunesses*, n°1, 1995 (p. 47-55).
- MALRIC L., « Les politiques d'intégration par le sport en France et en Grande Bretagne », *Revue juridique et économique du sport*, n°49, 1998 (p 93-101).
- MARCELLINI A., LEFEVRE N., LESELUC E-DE., BUI-XUAN G., « D'une minorité à l'autre... Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés », *Loisir et société*, t 23, n 1, 2000 (p 251-272).
- MARTEL L., « Le lien social par les Activités Physiques et Sportives », *Revue du CREAL*, nov. 2003.
- MIGNON P., « Sport, insertion, intégration », *Hommes et Migrations*, n 1226, 2000 (p. 15-26).
- MORO A., « Sport et intégration des élèves handicapés », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003 (p.30-41).
- MOULIN C., « Corps féminins : l'enjeu d'une émancipation », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003 (p.88-97).
- MOURLANE S., « Platini et l'Italie : les origines en question », *Migrance*, 2^e trimestre 2003 (p. 111-118).
- MOURLANE S., « Solidarités formelles et informelles : les associations d'Italiens en France depuis 1945 », *Cahiers de la Méditerranée*, n°63, déc. 2001 (p. 199-211).
- NEVEU C., « Pour une anthropologie de la citoyenneté. Une approche comparative France/Grande Bretagne », *Agora Débats/Jeunesses*, n°12, 1998 (p.43-51).
- RARRBO K., AQUATIAS S., « Sociabilité des jeunes en banlieue : l'exemple des rapports homme/femme », *Agora Débats/Jeunesses*, n°1, 1995 (p. 15- 27).
- SCHOTTE M., « Réussite sportive et idéologie du don. Les déterminants sociaux de la 'domination' des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1980-2000) », *STAPS*, n° 57, 2002 (p. 21-37).
- TRAVERT M., L'AUSTET O., « Déviances sportives et intégration sociale ? », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003 (p. 42-49).
- TRAVERT M., GRIFFET J., THERME P., « Football des rues et des stades », *Les annales de la recherche urbaine*, n°79, 1998 (p.113-118).
- VANPOULLE Y., « Pratiques informelles, sociabilités et insertion sociale : le cas du quartier de la Croix-Rousse », *Spirales*, n° 10, 1996 (p. 37-56).
- VIEILLE MARCHISET G. « Sport de rue et politiques sportives municipales. l'exemple du basket de rue », *Revue européenne de management du sport*, n°2, 1999.
- VIEILLE MARCHISET G., « Sport de rue et identité politique des jeunes », *Agora Débats/Jeunesses*, n°23, 2001 (p.115-128).

ZANNA O., LACOMBE P., « Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003 (p.50-63).

ZANNA O., LACOMBE P., « Les activités sportives en milieu carcéral. Le cas des mineurs de la maison d'arrêt de Brest », *Agora Débats/Jeunesses*, n°18, 4^{ème} trimestre 1999.

ZOUARI A., « Le nouvel équipement sportif des villes. Services de proximité et espaces de liberté. », *Les annales de la recherche urbaine*, n°70, 1996 (p.115-121).

Dossiers de revues

Dossier « La souffrance », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, 1991.

Dossier « La place des jeunes : à la recherche des politiques locales de la jeunesse », *Territoires*, n° 362/363, 1995.

Dossier « Sport et "Banlieue" », *Spirales*, n° 10, 1996.

Dossier « Sport et lien social », *Corps & Culture*, n°3, 1998.

Dossier « Sports en ville », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 79, juin 1998.

Dossier « De l'état social à l'état pénal », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 1998.

Dossier « Sport et médiation interculturelle », *Migrations Société*, n° 71, sept. 2000.

Dossier « Nouvelles formes d'encadrement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 2001.

Dossier « Sport et immigration : parcours individuels, histoires collectives », *Migrance*, n°22, 2^e trimestre 2003.

Dossier « Sports et intégration sociale », *Agora Débats/Jeunesses*, n°33, 2003.

Dossier « Le lien social », *Revue du CREAMI*, nov. 2003.

Thèses de doctorat

ARNAUD L., *L'idéologie sportive au service des politiques d'intégration des minorités ethniques de Lyon et de Birmingham : analyse d'une ressource politique efficace*, thèse de doctorat STAPS, Lyon 1, 1999.

DUMONT J., *Sport et assimilation, Les enjeux du corps performant à la Guadeloupe, de la colonie au département (1914-1965)*, thèse de doctorat, Université Antilles-Guyane, 1999.

GRAS L. *Le sport en prison, Analyse socio-démographique de carrières sportives de détenus*, thèse de doctorat, Paris 10, 2001.

KNOBE S., *Significations sociales de l'effort sportif. Des investissements pluriels*, thèse de doctorat STAPS, Strasbourg II, 2002.

PANTALEON N., *La socialisation par la pratique sportive dans le cadre des politiques de prévention : effets de stratégies éducatives sur le développement moral*, thèse de doctorat STAPS, Université de Toulouse, 1997.

SAKOUHI F., *Jeunes des banlieues en difficulté : conditions socioculturelles. Insertion par le sport : chimère ou réalité ? Le cas des jeunes d'origine maghrébine*, thèse de doctorat, Paris 10, 1999.

VIEILLE MARCHISET G., *Sports de rue et champ des pouvoirs sportifs, Les conflits comme expression du changement social dans l'espace sportif local*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg 2, 2000.

Ouvrages

- ANSTETT M., SACHS B., (dir.), *Sports, jeunesses et logiques d'insertion*, Paris : La Documentation Française, 1995.
- ARNAUD L., *Politiques sportives et immigration*, Paris : L'Harmattan, 2000.
- AUGUSTIN J-P.- ION J., *Des loisirs et des jeunes*, Paris : Les Editions ouvrières, 1993.
- AUGUSTIN J-P., *Les jeunes dans la ville*, Bordeaux : PUB, 1991.
- BANCEL N., DENIS D., FATES Y., *De l'Indochine à l'Algérie : la jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial 1940-1962*. Paris : Editions la Découverte, 2003.
- BASSON J-C. (dir.), *Sport et ordre public*, Paris : La Documentation française, 2001.
- BAUBY P., GERBER T., *Singulière jeunesse plurielle. Les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, Paris : Publisud, 1996.
- BAUDRY P. (et al.), *Souffrances et violences à l'adolescence. Qu'en penser? Que faire?*, Paris : ESF, 2000.
- BODIN D. (dir.), *Le sport en prison*, Rennes : PUR, 2004 (à paraître).
- BOUCHER M., *Les théories de l'intégration. Entre universalisme et différentialisme*, Paris : L'Harmattan, 2000.
- BOURDIEU P., *La misère du monde*, Paris : Seuil, 1993.
- CALLEDE J-P., DANE M., *Sociologie des politiques sportives locales. Trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde). 1959-1989*, Talence : Ed. MSHA (n°158), 1991.
- CHANTELAT P., FODIMBI M., CAMY J., *Sports dans la cité, anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris : L'Harmattan, 1996.
- CHANTELAT P., *La professionnalisation des organisations sportives : nouveaux enjeux, nouveaux débats*, Paris : L'Harmattan, 2001.
- CHARRIER D., *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*, Paris : La documentation française, 1997.
- CHAUVIÈRE M., *Les jeunes dans la question sociale*, publication et document vidéo, Paris : INJEP, 1995.
- CLEMENT M., LEGRAS J-M., *Sport et éducation, sport et insertion*, Paris : Editions du CNFPT, 1993.
- CLEMENT M., *Sport et insertion*, Voiron : Presses Universitaires du Sport, 2000.
- DELARUE, *Banlieues en difficulté : la relégation*, Paris : Syros, 1991.
- DUBET F., *La galère : jeunes en survie*, Paris : Fayard, 1987.
- DUMONT J., *Sport et assimilation à la Guadeloupe. Les enjeux du corps performant, de la colonie au département 1914-1965*, Paris : L'Harmattan (coll. Espaces et temps du sport), 2002.
- DURET P. et AUGUSTINI M., *Sports de rue et insertion sociale*, Paris : INSEP, 1993.
- DURET P., *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris : PUF, 1996.
- ELIAS N., SCOTSON J., DAUZAT P-E. (trad. WIEWORKA M.), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris : Fayard, 1997.
- GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris : Colin, 1991.
- GARCIA M-C., *L'identité catalane*, Paris : L'Harmattan, 1998.
- GASTAUT Y., *L'immigration et l'opinion en France sous la V^{ème} République*, Paris : Seuil, 2000.

- JACCOUD C., PEDRAZZINI Y. (dir.), *Glisser dans la ville. Les politiques sportives à l'épreuve des sports de rue*, Neuchâtel : Centre International d'étude du sport, 1998.
- JACCOUD C., MALATESTA D., *Le développement de l'auto-organisation sportive dans trois villes suisses : acteurs, territoires et pouvoirs publics*, Neuchâtel : Editions du CIES, 2001.
- JAZOULI A., *Une saison en banlieue, courants et prospectives dans les quartiers populaires*, Paris : Plon, 1995.
- LAMARQUE G., *L'exclusion*, Paris : PUF (coll. Que sais-je), 1998.
- MAUGER G., BENDIT R., VON WOLFFERSDORFF C., *Jeunesses et sociétés : perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris : Colin, 1994.
- MAUGER G., *Les jeunes en France. État des recherches*, Paris : La Documentation française, 1994.
- MUXEL A., *Les jeunes et la politique*, Paris : Hachette, 1996.
- PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 1996.
- ROJZMAN C., *Savoir vivre ensemble*, Paris : Syros, 1998.
- ROUDET B. (dir.), *Des jeunes et des associations*, Paris : L'Harmattan (coll. Agora Jeunesse), 1996.
- ROULLEAU-BERGER L., *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Paris : Méridiens Klincksieck, 1991.
- TRAVERT M., *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris : L'Harmattan (coll. Débats Jeunesses), 2003.
- VIEILLE MARCHISET G., *Sports de rue et pouvoirs sportifs*, PUFC, 2003.
- VULBEAU A. (coord.), *Du stade au quartier. Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, Institut de l'Enfance et de la Famille, Syros, 1993.
- VULBEAU A., BARREYRE J.Y.(dir.), *La jeunesse et la rue*, Paris : EPI-Desclée de Brouwer, 1994.
- VULBEAU A., *Les inscriptions de la jeunesse*, Paris : L'Harmattan (coll. Débats Jeunesses), 2002.
- VULBEAU A. (dir.), *La jeunesse comme ressource : expérimentations et expériences dans l'espace public*, Ed. Erès, 2001.
- WIEWORKA M., *Un société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris : La Découverte, 1996.

Chapitres d'ouvrages

- ADAMKIEWITZ E., « Nouvelles pratiques et sport autonomes dans la ville. Créations de nouveaux types de relation à l'urbain », in VIVIER C., LOUDCHER J.F., *Le sport dans la ville*, Paris : L'Harmattan, 1998 (p.295-302).
- ADAMKIEWITZ E., CHANTELAT P., « Pratiques sportives informelles et management des espaces sportifs municipaux », in LORET A. (dir.), *Sport et management, de l'éthique à la pratique*, revue EPS, 1995 (p.440-460).
- BASSON J-C., « Sports de rue et politiques sportives territoriales », in LOUVEAU C., WAZER A-M. (dir.), *Sport et cité. Pratiques urbaines, spectacles sportifs*, Rouen : Presses universitaires de Rouen, 1999 (p. 49-68).
- CRIADO-CONTRERAS, A., « Les logiques d'insertion du sport », in BODIN D. (dir.), *Le sport en prison*, Rennes : PUR, 2004 (à paraître).

CRIADO-CONTRERAS, A., « Sport et insertion, sport et socialisation, le cas des groupes d'afficionados espagnols » in *La prévention des violences par le sport* (ouvrage collectif), Editions du Conseil de l'Europe, 2003.

CROQUETTE E., « La danse hip hop de la rue à la scène : Divulgateur et appropriation d'un style de danse. », in Ouvrage collectif de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, *Dispositions et pratiques sportives*, Paris : L'Harmattan (coll. Espace et temps du sport), 2004 (à paraître).

DUMONT J., « Le sport, vecteur d'intégration ? 1952, première tournée en Europe d'une équipe guadeloupéenne », in *L'Europe à la recherche de son identité*, Paris : CTHS, 2001 (p. 459-470).

GARZUNEL R. et coll., « Le football, pratique intégrative des populations marginales des quartiers nord de Marseille », in *Du stade au quartier*, Syros, 1993.

GASPARINI William, « Le sport favorise-t-il l'intégration sociale ? » in *Sociologie. Sujets d'examens corrigés*, Paris : Vigot (coll. Cursus STAPS), 2002 (p. 70-79).

HERAUX P., « Modes de socialisation et d'éducation », in POIRIER J. (dir.), *Histoire des mœurs*, Encyclopédie La Pléiade, 1991 (p. 309-372).

JACCOUD C., MALATESTA D., « L'institutionnalisation d'une 'dissidence' urbaine et sportive dans deux villes suisses », in JACCOUD C., BUSSET T., *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne : Ed. Antipodes, 2001 (p. 171-202).

JOURDAN J. et CHARRIER D., « Les pratiques hybrides déplacent les frontières », in DUBOUCHET D. (coord.), *L'insertion par l'ailleurs, des projets sportifs, culturels et humanitaires en mission éducative*, Paris : La Documentation Française, 2002.

MENDJELI R., « Eléments pour une analyse du discours sur l'intégration », in BOUMAZA et al., *Relations interethniques dans l'habitat et dans la ville, Agir contre les discriminations, promouvoir les cultures résidentielles*, Paris : Edition l'Harmattan (collection Habitat et sociétés), juin 2003 (p. 101-118).

MICHON B., « Sport et municipalités », in MICHON B., FABER C. (s.d.), *Corps, espaces et pratiques sportives*, Laboratoire « APS et sciences sociales, Université de Strasbourg II, 1991.

MONIN N., « Politiques sociales d'intégration. L'animation sportive municipale, un projet créatif d'initiatives locales et le marché de l'insertion des jeunes », in *La création sociale, Sociétés, culture, imaginaire*, L'harmattan, n° 10, 2004 (à paraître).

SCHOTTE M., « Le 'jeu' des dispositions des coureurs marocains en France. Note de recherche socio-ethnographique », in Ouvrage collectif de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, *Dispositions et pratiques sportives*, Paris : L'Harmattan (coll. Espace et temps du sport), 2004 (à paraître).

VIEILLE MARCHISET G., « Culture et sociabilité des basketteurs de rue : entre liberté et dissidence », in VIVIER C., LOUDCHER J.F. (dir.), *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998 (p.207-216).

Rapports, actes de colloques et autres documents

CHARRIER D. et JOURDAN J., « Insertion par le sport et évaluation : entre technocratie et innovation », in *Actes du colloque de Chambéry*, 1998.

CHARRIER D. et JOURDAN J., « Insertion par les pratiques sportives, les enjeux de la démocratie locale », in *Actes des Rencontres Villes-Management (2000)*, Paris : Dalloz, 2001.

CHARRIER D. et JOURDAN J., *Usages sportifs contre l'exclusion sociale*, Rapport d'étude pour la DDJS de Côte d'Or, 1996.

CHARRIER D., « Exclusion sociale et sport, le nouveau défi démocratique » in catalogue de l'exposition "Sport et Démocratie" coordonnée par J. Durry, Directeur du Musée National du Sport, Paris : Assemblée Nationale, 1998.

CHARRIER D., « Insertion par les activités sportives et artistiques : les enjeux de la transversalité et du partenariat » in *Actes des Rencontres Villes-Management*, 1999.

CHARRIER D., *APS et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*, Synthèse nationale de la recherche-action interministérielle, Paris : La Documentation Française, 1997.

CHARRIER D., CHARRIERE J-M. et JOURDAN J., « La gestion d'une situation d'urgence dans un équipement sportif », in *Actes de la 9^e Université sportive "Violence et sport"*, UFOLEP-USEP, juillet 2001.

GAREL J-P., « Débats autour de l'intégration », conférence inaugurale du colloque *Carrefour international : l'intégration par l'activité physique adaptée des personnes ayant des besoins spécifiques*, 19-23 mars 2001, UFRSTAPS de Paris X Nanterre.

GAREL J-P., « Adaptations de l'enseignement au sein de collèges accueillant des élèves en situation de handicap », Actes du colloque international *Situations de handicap et systèmes éducatifs. Analyses comparatives*, 26-28 mai 2003, AFEC/CRHES/Univ. de Lyon II, Lyon.

GAREL J-P., « L'inclusion plutôt que l'intégration : pour quels bénéfices ? », Actes des journées d'études du GPEAA (Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes), 13-15 octobre 2003, Clermont-Ferrand.

GAREL J-P., « ÉLÈVES HANDICAPÉS EN EPS : PRATIQUES DIFFÉRENTES, RÉFÉRENCES COMMUNES », ACTES DU CONGRÈS *RENCONTRES DE L'EPS 2003*, 23-26 OCTOBRE 2003, UFRSTAPS DE MONTPELLIER.

GAREL J-P., « REUSSIR L'INTEGRATION », CONFÉRENCE INAUGURALE DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES *REUSSIR L'INTEGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS*, ORGANISÉE PAR L'INSERM U558, LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE ET LE RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES HANDICAPS DE L'ENFANT EN HAUTE-GARONNE, 17-12-2003, TOULOUSE

GASPARINI W., « L'insertion socio-professionnelle par le sport. L'exemple des emplois-jeunes de la ville de Strasbourg », Actes du 4^{ème} Forum "Sport et collectivités territoriales", Mâcon, 29-30 nov. 1999.

KOEBEL M. (dir.), *Quelles politiques pour quelle jeunesse ?*, Actes du colloque du 26 mai 2001 à Colmar, édition FCSC 68, Colmar, 2001.

ROCHE-BLAVE A.M., « Jeunesse : de l'adolescence aux rôles de la vie adulte », in *Encyclopedia Universalis*, 1991.

TIGNOL M., « Le sport, facteur d'intégration . L'exemple de 'Sport et quartiers' à Toulouse », *Fiches pratiques sportives*, avril et mai 2000.

« Les violences : agressivité, violences, fait de nature ou de société ? », Actes du colloque de Romans, Nov. 1993, Edition Bruno Leprince, 1995.

« Sport et insertion sociale », Actes du colloque « Rencontres de la cité », Villeurbanne, 1991.

« Sport et insertion sociale (1991) » et « Insertion sociale et sport (1996) » : Actes du colloque de Villeurbanne, 1991, Actualisation en 1996, Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

ANNEXES

ANNEXE 1

COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

COMITE SCIENTIFIQUE

Bouchet Patrick, maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Bouhaouala Malek, maître de conférences à l'Université de Lille 2

Charrier Dominique, maître de conférences à l'Université de Caen

Falcoz Marc, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne

Gasparini William, maître de conférences (HDR) à l'Université Marc Bloch de Strasbourg 2

Koebel Michel, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne, coordonnateur du comité scientifique

Mostaqim Isaâd, professeur à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Naja Abdellatif, professeur à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Potocki-Malicet Danielle, professeur à l'Université de Reims Champagne Ardenne

Vieille-Marchiset Gilles, maître de conférences à l'Université de Besançon

Vulbeau Alain, professeur à l'Université de Paris 10 Nanterre

ANNEXE 2

COMITES D'ORGANISATION DU COLLOQUE

COMITE D'ORGANISATION FRANCE

Ait Belgnaoui Loubna, chargée des relations internationales et de la communication, UFR STAPS de Reims

Falcoz Marc, maître de conférences, directeur des études, UFR STAPS de Reims

Floquet Odile, chef des services administratifs, UFR STAPS de Reims

Hansquine Frédérique, secrétaire de direction, UFR STAPS de Reims

Koebel Michel, maître de conférences, responsable de la licence professionnelle "médiateur sportif", UFR STAPS de Reims

Letellier Thierry, doyen de l'UFR STAPS de Reims

Seignier Paulette, responsable du service comptabilité, UFR STAPS de Reims

Zimmermann Serge, vice-doyen de l'UFR STAPS de Reims, coordonnateur du comité d'organisation France

COMITE D'ORGANISATION MAROC

Aouchar El Mostafa, directeur de l'Institut Royal de Formation des Cadres de Salé

Amor Abdelaziz, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Benslimane Abdelaziz, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid, coordonnateur du comité d'organisation Maroc

Bichra Abdelmajid, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Chaâbani Ali, Directeur des études à l'IRFC

Fkeoui Mustapha, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Gaidi Abdellah, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Lamrini Saïd, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Mhidra Rachid, enseignant et responsable pédagogique du Centre National des Sports My Rachid

Naja Abdellatif, professeur à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Oudra Abdellatif, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Tagmouti Jaafar, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Al fidi Abdellah, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Rhefir Abderrahim, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

Yassine Ahmed, enseignant à l'Institut National des Sports Moulay Rachid

ANNEXE 3
Appel à communications pour le colloque
« L'intégration par le sport : état des recherches »

Institut National des Sports Moulay Rachid (Salé, Maroc) – 25 mars 2004
Université de Reims Champagne Ardenne
Université de Besançon – Université de Lille 2

La fin du 20^e siècle a vu se développer des discours, des politiques et des pratiques que l'on a pu regrouper sous l'appellation d'*intégration par le sport*.

Parler d'intégration en soi n'a pas de sens. L'utilisation de cette notion est inextricablement liée aux caractéristiques de l'entité dans laquelle on veut intégrer les individus visés par une politique, un programme ou des pratiques d'intégration ou d'insertion par le sport. Veut-on intégrer dans un groupe social, une communauté ethnique ou religieuse, un quartier, un certain type d'organisation, une collectivité nationale, une entreprise ?

Approfondir cette question, c'est donc avant tout poser la question des objectifs liés à ces pratiques : leurs caractéristiques, leur degré de clarté dans les discours et dans les consciences, dans leur formalisation écrite, dans leur médiatisation. Or toutes ces données varient selon les caractéristiques (sociales, politiques...) de ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre, les médiatisent.

C'est peut-être toute une vision idéalisée qui n'est souvent qu'implicite, et qui peut conduire à des incompréhensions voire des conflits sur la définition des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser de tels programmes. Par ailleurs d'autres incompréhensions existent et concernent la définition des critères d'attribution de crédits et d'évaluation des actions menées, selon que l'on soit :

- 1) un homme politique (selon l'envergure et l'obédience)
- 2) un professionnel (avec des fonctions et des enjeux institutionnels ou pédagogiques)
- 3) à un niveau global ou local, dans des espaces politiques et sociaux centraux ou périphériques
- 4) dans une logique institutionnelle du sport traditionnel, dans une dynamique d'animation ou de médiation ou encore dans une perspective d'insertion professionnelle et économique

Dans certains cas, on pourrait se demander si l'intégration par le sport n'est pas perçue comme une baguette magique ou ne vise pas en fin de compte une intégration du sport en tant qu'institution en mal de reconnaissance ?

Les pratiques elles-mêmes et leur encadrement sont des domaines intéressants à explorer dans leur diversité, dans les effets qu'un encadrement spécifique a sur les modalités de pratique. De

nombreux jeunes ont trouvé dans ces pratiques une voie d'insertion professionnelle en tant qu'animateurs socio-sportifs, dont le statut est cependant souvent caractérisé par une grande précarité. On peut s'interroger sur certains effets néfastes du sport, qui, loin de favoriser l'intégration, provoquerait l'exclusion voire une dés-intégration.

Enfin, ces pratiques et représentations à propos du sport comme outil d'intégration dépendent du contexte dans lequel elles se développent. Elles s'inscrivent dans l'histoire politique et sociale d'un pays et d'une région, c'est-à-dire un état particulier des rapports de force et des enjeux dans les territoires concernés. On ne peut confondre par exemple le contexte français des « quartiers sensibles » définis par la politique de la ville, où l'intégration par le sport correspond à une tentative, à moindre coût, d'insérer ou de réinsérer des jeunes délinquants, grâce à la pratique sportive, dans des organisations locales (centres sociaux, clubs sportifs,...), et le cas du Maroc pour lequel l'intégration par le sport a plus été dans la période récente une manière d'inventer de nouvelles activités économiques et professionnelles, dans un souci de développement socio-économique (au niveau local et international).

Les communications attendues correspondront aux différentes thématiques évoquées

- les discours sur l'intégration par le sport (formalisation écrite, discours oral, médiatisation) : leur objet, leur contenu, leur évolution, leur signification sociale et politique
- la diversité des publics et des pratiques issues des programmes d'intégration par le sport, d'initiative nationale ou locale, publique, associative ou privée
- l'encadrement des activités d'intégration par le sport : les caractéristiques des personnels d'encadrement, les conflits qui y sont liés
- l'évaluation des pratiques issues des programmes d'intégration par le sport
- l'analyse comparative des programmes et pratiques d'intégration par le sport (et leur évolution dans le temps) dans différents pays selon leurs contextes sociaux, économiques et politiques

En dehors des approches historiques attendues seront privilégiées les communications qui s'appuient sur la collecte de données originales et récentes (qu'il faudra donc citer sommairement dans le projet de communication).

Spécifications pour l'envoi d'un projet de communication

Date limite de remise du projet : 31 décembre 2003.

Résumé de la communication en maximum 3000 signes (espaces compris).

Présentation sommaire du communicant : caractéristiques professionnelles et institutionnelles ainsi que les deux publications majeures.

Coordonnées complètes du communicant (adresse postale et électronique, téléphones).

Le projet est à envoyer par courriel (en fichier attaché au format word ou RTF) à :

Michel Koebel : koebel@univ-reims.fr

Echéancier

Réception des projets de communication : 31 décembre 2003

Lecture des projets puis réunion du comité scientifique : janvier 2004

Réunion du comité scientifique : 2 février 2004 à l'UFR STAPS de Reims

Notification de la décision du comité : 3 février 2004

Date limite de réception de la version écrite des communications retenues : 15 mars 2004 par courrier à la même adresse koebel@univ-reims.fr en maximum 30 000 caractères (espaces compris). Les communications feront l'objet d'une publication ultérieure mais seront distribuées aux participants sur place.

Tenue du colloque : 25 mars 2004 à Salé (Maroc). Les communicants sont nourris et logés du mercredi 24 jusqu'au dimanche 28 mars 2004 et les frais de déplacement sont pris en charge en partie.

Adresse postale des comités

Colloque sur l'intégration par le sport

UFR STAPS de Reims – BP 1036 – 51687 Reims Cedex 2

Téléphone : 03 26 91 38 90

Fax : 03 26 91 38 06

staps.comRI@univ-reims.fr

Adresse internet

<http://www.univ-reims.fr/UFR/STAPS/colloque.htm>

ANNEXE 4

REGLES DE SELECTION DES COMMUNICATIONS

Michel Koebel

En proposant la tenue de ce colloque, étape supplémentaire de l'état des recherches dans cette thématique controversée (au moins sur le plan scientifique) de l'intégration par le sport, j'ai souhaité permettre aux approches les plus récentes sur la question de trouver un nouvel espace d'échange scientifique. Dès les premières discussions, le comité d'organisation a voulu privilégier les échanges autour d'un nombre limité de communications (6 tout d'abord puis 8 compte tenu du nombre et de la qualité des propositions reçues) plutôt qu'un colloque « turbo » où le nombre de communications ne laisse souvent que trop peu de minutes pour les échanges entre chercheurs.

Cet objectif ne pouvait faire l'économie d'une grande rigueur dans la sélection des communications : il n'était pas question de donner une place aux discours politiques ou aux discours professionnels sur la question, en dehors d'une analyse sociologique de ceux-ci ; il n'était pas question non plus d'offrir une tribune à des discours « habillés scientifiquement » mais ne s'appuyant sur aucune enquête ou sur des données lacunaires et peu construites. C'est pourquoi le pari était difficile. Y aurait-il suffisamment de chercheurs travaillant aujourd'hui sur cette question ? Le nombre de communications suffirait-il à faire une véritable sélection ?

La rigueur que je souhaitais, quel que soit le nombre de propositions que nous allions recevoir, nécessitait de constituer un comité scientifique digne de ce nom, permettant, par le nombre et la diversité de ses membres, d'avoir des points de vue différents et variés. Cette rigueur imposait également une transparence dans les critères de sélection, tant dans la rédaction de l'appel à communication qui fut un travail collectif, que dans le travail concret du comité scientifique lors de la sélection et du classement des projets. Cette transparence fut de mise du début à la fin des travaux du comité, et j'ai voulu aller jusqu'au bout de celle-ci en vous transmettant les éléments objectifs qui ont permis ce travail : les critères explicites *et implicites* qui ont guidé nos travaux ainsi que la grille d'analyse qui en fut un des outils. Pour une plus grande équité, j'ai demandé à l'ensemble des membres du comité d'expertiser l'ensemble des 40 communications retenues pour l'expertise et je tiens à remercier tous les membres qui se sont fortement impliqués dans ce travail.

L'appel à communication a semble-t-il été largement entendu et près de 50 communications ont été proposées. J'ai personnellement écarté quelques communications qui n'ont pas respecté les exigences minimales imposées. J'ai également d'entrée rejeté celles qui n'étaient que des compte-rendus d'actions d'intégration par le sport, sans aucune construction d'objet et qui n'avaient de vertu que de valoriser des initiatives locales, ce qui n'était pas notre objet.

Le nombre important de communications de grande qualité (environ la moitié d'entre elles) m'a conduit très vite à proposer, avec Marc Falcoz, la réalisation d'un ouvrage collectif qui dépasserait le nombre des communications retenues. C'est ainsi que les travaux du comité ont retenu 16 projets pour cet ouvrage qui devrait paraître fin 2004.

Enfin, il ne faudrait pas que ce refus des discours professionnels ou politiques sur la question soit mal compris : ils n'ont pas place dans un colloque scientifique. C'est pourquoi, avec l'équipe d'organisation marocaine, nous avons clairement différencié ces aspects scientifiques du second colloque qui se déroule le lendemain et qui permettra les échanges entre politiques, professionnels

et chercheurs, dans une perspective de développement qualitatif des programmes et des initiatives d'intégration par le sport au Maroc.

GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS DE COMMUNICATIONS

Courrier envoyé aux membres du comité scientifique avant le début des travaux

Compte tenu du nombre important de projets qui me sont parvenus (40) et compte tenu du faible nombre de communications qui seront retenues au final (8 en tout + l'une ou l'autre introduction par des membres du comité scientifique), il me paraissait utile d'utiliser une grille d'analyse des projets. Cette grille nous permettra de faciliter notre travail de classement final le 2 février prochain à Reims, en tenant compte du classement de nos amis marocains qui nous sera transmis par courriel. Le document word intitulé «Projets.doc » reprend les 40 projets de communications dont j'ai amélioré et légèrement standardisé la mise en forme pour une meilleure lecture et appréciation. J'ai reproduit la grille d'analyse à la fin de chaque projet.

Les grands principes de classement des projets sont ceux énoncés, plus ou moins explicitement, dans l'appel à communication.

Critères explicites

- il s'agit d'un colloque scientifique, faisant un "état de recherches" dans un domaine ; le premier critère est donc la qualité scientifique des communications
- le projet doit correspondre parfaitement à au moins l'une des cinq thématiques précisées dans l'appel
- les communications privilégiées sont celles qui s'appuient sur la collecte de données originales et récentes (qui devront être citées sommairement dans le projet de communication)
- le contenu du projet de communication doit respecter le format minimum demandé : présentation socio-institutionnelle du communicant et de ses deux publications majeures ; présentation de la communication en 3000 signes (environ une page)

Critères implicites

- chacune des cinq thématiques annoncées dans l'appel devront être abordées par au moins une communication (nous devons atteindre notre objectif de balayer l'ensemble des thématiques)
- les communications qui s'appuient sur des données lacunaires ou mal explicitées ne seront pas favorisées
- la qualité potentielle de la communication sera aussi jugée sur l'expérience antérieure de recherche du communicant, à travers ses caractéristiques socio-institutionnelles (est-il dans un environnement de recherche ?), la qualité de ses deux publications majeures (à travers le niveau scientifique des revues citées) et leur rapport avec la thématique proposée. Pour les plus jeunes communicants (étudiants en 3^e cycle minimum) qui n'ont pas encore publié, on pourra s'appuyer sur la qualité du co-auteur (le cas échéant) ou du directeur de recherches (et la qualité de leurs propres publications etc.)
- la présentation socio-institutionnelle du communicant et de ses deux publications majeures sont essentielles pour pouvoir juger à partir des critères précédents

Quelques précisions supplémentaires

Chaque fois que j'ai reçu un projet par courriel, j'en accusais réception immédiatement, en annonçant que le projet allait être expertisé courant janvier, qu'une décision allait être prise le 2 février et communiquée le 3 février 2004.

Chaque fois qu'un projet ne me paraissait pas respecter les normes minimales (absence de présentation suffisante de l'auteur, absence des publications majeures, taille de résumé vraiment hors normes,...), je demandais des précisions (que j'ai généralement obtenues). J'ai volontairement laissé aux retardataires jusqu'au 7 janvier inclus la possibilité de compléter encore leur projet. Dans un seul cas, j'ai retiré une communication : la personne concernée n'avait pas résumé sa communication (9 pages au lieu d'une), et, malgré mes alertes, par courriel et directement par téléphone, n'a pas daigné se plier à ces règles minimales.

Concernant la grille d'analyse, aucune objection de votre part ne m'étant parvenue avant le 8, j'ai donc gardé le projet initial.

Une dernière remarque concerne l'origine géographique des communicants potentiels : trois continents sont concernés. Or le comité d'organisation n'avait pas prévu des déplacements à partir du Chili, du Canada ou de certains pays d'Afrique. L'appel avait été lancé essentiellement dans les réseaux de recherche français et marocains. Mais internet est sans frontières... Pour les frais de déplacement, le comité d'organisation avait prévu de prendre en compte l'aller retour Paris Rabat. Ainsi, chaque fois qu'un problème de prise en charge se profilait pour des communicants très

éloignés géographiquement, je leur ai évoqué le problème. Apparemment, seul le candidat de Kinshasa serait incapable de surmonter financièrement cette difficulté. En fonction du classement de ce candidat, c'est le comité d'organisation qui prendrait la décision financière.

Projet d'ouvrage collectif

Il a été annoncé dans l'appel que les communications seraient distribuées le jour du colloque. Cette première publication est prévue dans le budget et permettra également à nos divers financeurs d'avoir un retour concret et de les remercier de leur concours financier.

Cependant, au vu de l'ampleur et de la qualité des communications reçues, j'ai prévu de diriger, avec Marc Falcoz, un ouvrage collectif sur la thématique annoncée, qui serait une publication à caractère scientifique chez un éditeur (négociations en cours).

Cette perspective nous permettrait peut-être de proposer à certains communicants non retenus pour le colloque de participer à ce projet de publication (et qui, pour certains étudiants, est encore plus valorisant qu'une simple communication). Cette idée, même si elle ne doit pas modifier le classement prévu, pourrait être prise en compte dans notre discussion le 2 février prochain.

Grille d'analyse des projets de communications

Qualité scientifique du projet selon le résumé proposé		
Qualité scientifique du candidat (selon les publications, l'environnement de recherche)		
Thématique(s) dans laquelle entre le projet	Cochez la ou les thématiques	
<i>1. Les discours sur l'intégration par le sport (formalisation écrite, discours oral, médiatisation) : leur objet, leur contenu, leur évolution, leur signification sociale et politique</i>		
<i>2. La diversité des publics et des pratiques issues des programmes d'intégration par le sport, d'initiative nationale ou locale, publique, associative ou privée</i>		
<i>3. L'encadrement des activités d'intégration par le sport : les caractéristiques des personnels d'encadrement, les conflits qui y sont liés</i>		
<i>4. L'évaluation des pratiques issues des programmes d'intégration par le sport</i>		
<i>5. L'analyse comparative des programmes et pratiques d'intégration par le sport (et leur évolution dans le temps) dans différents pays selon leurs contextes sociaux, économiques et politiques</i>		
La communication s'appuie-t-elle sur la collecte de données originales et récentes ?		
Autre remarque pesant sur le projet (à préciser ci-dessous)		

QUALITE GLOBALE DU PROJET (moyenne des critères)		

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
Remerciements	5
Editoriaux de MM. Aouchar et Letellier	7
Programme du colloque	8-9
Conférence introductive de MM. Charrier et Jourdan : « Pratiques sportives et jeunes en difficulté : 20 ans d'innovations et d'illusions... et des acquis à capitaliser »	11
Communication de M. Basson : « L'intégration par le football : les « clubs citoyens ». Le cas de l'Olympique de Noisy-le-Sec »	23
Communication de Mme Monin : « Les conditions d'émergence de nouveaux métiers du sport : l'animateur et l'éducateur socio-sportifs ».....	33
Communication de M. Fatès : « La politique centrifuge d'intégration des jeunes par le sport de l'Amicale des Algériens en France ».....	43
Communication de M. Schotté : « Notes relatives au processus « d'intégration » des coureurs marocains dans l'athlétisme français »	55
Communication de Mme Knobé : « Peut-on acquérir le goût de l'effort ? L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport ».....	63
Communication de Mme Garcia : « Hip-hop, capoeira et cirque à l'école ».....	73
Communication de MM. Le Guirriec et Zanna « Des espaces de marge pour des jeunes en transit. Le cas de Saint Jacques de la Lande en Bretagne ».....	81
Communication de Mmes Bodin, Sempé et Criado-Contreras : « Le sport en prison entre insertion et paix sociale : jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles »	89
Conférence conclusive de M. Gasparini : « Les contradictions de l'intégration par le sport ».....	103
Bibliographie indicative « sport et intégration »	113
Annexes	121
Annexe 1 : Comité scientifique du colloque	123
Annexe 2 : Comités d'organisation du colloque	124
Annexe 3 : Appel à communications.....	125
Annexe 4 : Règles de sélection des communications.....	129
Rappel sommaire	135